

MÉMOIRES  
DE  
**L'ACADÉMIE**  
DE NÎMES

IX<sup>e</sup> SÉRIE  
TOME LXXXVII  
Année 2013



ACADÉMIE DE NIMES  
16, rue Dorée  
NÎMES (Gard)

2014

# TABLE DES MATIÈRES

## I – SÉANCE PUBLIQUE DU 3 FÉVRIER 2013

|                                                                                                       |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Hugues BOUSIGES, préfet du Gard                                                                       |    |
| Allocution .....                                                                                      | 1  |
| Christian BASTID, conseiller général du Gard                                                          |    |
| Allocution .....                                                                                      | 13 |
| Jean-Paul FOURNIER, sénateur du Gard, maire de Nîmes, président de Nîmes Métropole                    |    |
| Allocution .....                                                                                      | 17 |
| René CHABERT, président sortant                                                                       |    |
| Compte rendu des travaux académiques de l'année 2012 .....                                            | 25 |
| Michèle PALLIER, président de l'Académie                                                              |    |
| Au temps du phylloxéra, une « américaniste » passionnée : la duchesse de Fitz-James (1830-1915) ..... | 37 |
| Jacqueline LEROY, membre non résidant                                                                 |    |
| Louis Jou : Itinéraire d'un typographe catalan .....                                                  | 47 |

## II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2013

|                                                                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Martine PEYROCHE D'ARNAUD, correspondant                                                                    |     |
| Le voyage au XVII <sup>e</sup> siècle tel que le vécut Racine .....                                         | 67  |
| Jean-Marc CANONGE, correspondant                                                                            |     |
| Marcel Coulon et le prix Moréas. Petite histoire d'un prix de poésie .....                                  | 85  |
| Gabriel AUDISIO, membre résidant                                                                            |     |
| Les vaudois du Piémont en Allemagne : quelle insertion ? (XVII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècle) ..... | 107 |
| Michel BELIN, correspondant                                                                                 |     |
| Le procureur de la République: un grand communicant ?... ..                                                 | 121 |

|                                                                                                                      |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Christiane LASSALLE, membre résident                                                                                 |     |
| Histoire des fauteuils .....                                                                                         | 139 |
| Bernard MOREAU, membre non résident                                                                                  |     |
| Quelques réflexions sur l'histoire des fauteuils de l'Académie<br>de Nîmes .....                                     | 169 |
| Robert CHAMBOREDON, membre résident                                                                                  |     |
| Présentation de la bibliothèque de M. Maurice Agulhon,<br>professeur au Collège de France et membre non résident ... | 181 |
| Richard BOUSIGES, correspondant                                                                                      |     |
| Le paysan cévenol du XVIII <sup>e</sup> siècle : un paysan hors norme ? ...                                          | 187 |
| Guy DUGAS, correspondant                                                                                             |     |
| Djoha, Goha, Hodja, Giufà, Joan l'en près..., héros<br>méditerranéen transculturel et a-religieux .....              | 211 |
| Pierre MUTIN, correspondant                                                                                          |     |
| Les différentes composantes de l'Islam et leur positionnement<br>théologique et idéologique dans le monde.....       | 221 |
| René VENTURA, correspondant                                                                                          |     |
| Retour à l'édition originale d' <i>Eupalinos</i> de Paul Valéry .....                                                | 233 |
| Paule PLOUVIER, membre non résident                                                                                  |     |
| Baudelaire et Char au tribunal des Mères.....                                                                        | 257 |

### III - L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2013

|                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------|-----|
| Composition du bureau pour l'année 2013.....                   | 269 |
| Membres d'honneur et membres honoraires.....                   | 270 |
| Membres résidents .....                                        | 272 |
| Membres non résidents.....                                     | 276 |
| Correspondants .....                                           | 279 |
| Académies, Sociétés savantes et organismes correspondants..... | 285 |

Achevé d'imprimer  
sur les presses  
de l'imprimerie

MONDIAL *Livre*

www.mondial-livre.com  
04 66 29 70 86



Fabriqu  en France

Pour le compte de l'Acad mie de N mes  
16, rue Dor e - 30000 N mes

Ouvrage publi  avec l'aide de la ville de N mes  
et du Conseil G n ral du Gard



D pot L gal : 3  trimestre 2014  
le g rant de la publication :  
Alain AVENTURIER  
Secr taire Perp tuel

Achevé d'imprimer en octobre 2014  
sur les presses de

Mondial Livre  
Nîmes

pour le compte de l'Académie de Nîmes  
16, rue Dorée – 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la Ville de Nîmes  
et du Conseil Général du Gard



Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2014

Le gérant de la publication :  
Alain AVENTURIER  
Secrétaire Perpétuel

L'Académie des Sciences, Arts et Lettres de Nîmes n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises au cours de ses séances et dans ses publications. Ces opinions devront être considérées comme propres à leurs auteurs.

ISSN 0755-8864

© Académie de  
Nîmes – 2014

# **I. SÉANCE PUBLIQUE DU 3 FÉVRIER 2013**

## **Allocution de M. Hugues BOUSIGES**

Préfet du Gard

Madame le Président,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Mesdames et Messieurs les Académiciens,  
Mesdames et Messieurs les Correspondants de l'Académie,  
Mesdames et Messieurs,

À l'occasion de cette séance publique annuelle qui inaugure l'année académique 2013 de l'Académie de Nîmes, l'urgence de la situation gardoise me conduit à évoquer les figures allégoriques de Créon et d'Antigone. Oublions Thèbes et le fait que Créon soit un tyran. Oublions qu'Antigone était nièce de Créon, sœur d'Étéocle et de Polynice. Le premier défendit Thèbes et, selon Créon, méritait des funérailles solennelles alors que le second, qui attaqua la cité grecque, devait rester sans sépulture, ce qui condamnait son âme à errer éternellement. Oublions que c'est en bravant cet interdit qu'Antigone sera condamnée à mort.

Retenons que Créon symbolise le détenteur de la puissance publique, qu'il est en charge de la difficile gestion de la cité des hommes et vous comprendrez qu'un préfet ait quelque considération pour ceux qui, au quotidien, veillent à maintenir l'unité de la cité, contribuent à mettre en œuvre des lois qui, pour imparfaites qu'elles paraissent, sont néanmoins nécessaires, et s'assurent du maintien de la cohésion sociale.

Il y a des affinités entre Pénélope, attendant Ulysse, attelée à sa tapisserie, et Créon, raccommodant jour après jour le tissu social, mais n'attendant rien, ni personne et trouvant dans l'harmonie – rare et provisoire – de la cité, une récompense éphémère. Face à lui, Antigone oppose aux règles de la cité des lois non écrites et veut bouleverser l'ordre des choses, dont elle dénonce l'injustice. Antigone pétitionne, manifeste devant les préfectures, les mairies, les ministères, les assemblées, elle interpelle les pouvoirs publics et clame que l'idéal doit l'emporter sur le réel. Elle oppose – aux lois de la Nation – des lois universelles, souvent non écrites. Le droit des étrangers et la question des sans-papiers est exemplaire de cette divergence, pour ne pas dire de cet affrontement.

Si la pièce de Sophocle est une tragédie, puisque Antigone se suicide ainsi que l'épouse et le fils du maître de la cité, constatons que ce récit, que l'on date de 442 avant Jésus-Christ, reste d'une actualité sinistre. Tous les jours, des Antigone meurent à travers le monde pour avoir osé dénoncer des situations intolérables et réclamé davantage de démocratie, c'est-à-dire le respect de la personne et de la dignité humaine. Elles meurent, aussi, sous les coups de ceux qui veulent s'emparer du pouvoir par la violence – et renverser Créon – au nom de croyances ou d'idéologies qui ne laissent aucune place à la singularité des individus.

Serions-nous éternellement condamnés à un affrontement entre Créon et Antigone ? Entre ceux qui croient à la réalité des rêves entrevus et parfois réalisés et les prudents qui craignent les conséquences des changements et des remises en cause permanentes ? « Le monde pourrait être meilleur », disent les uns, « sans doute, rétorquent les autres, mais cela pourrait être pire ». Longtemps j'ai cru au caractère irréconciliable de ces deux attitudes, jusqu'à l'intervention, il y a quelques années, d'un président de la République qui évoqua dans un discours « la force injuste de la loi ». Comment, me suis-je dit, celui-là même qui promulgue la loi et lui donne son existence juridique peut-il dans le même temps en dénoncer l'injustice ? J'ai alors entrevu une vérité que Sophocle ne pouvait connaître et que je vais oser révéler à votre Académie. Elle n'engage que moi, mais je suis convaincu que vous la trouverez séduisante.



Si l'on se souvient que Jocaste, la sœur de Créon, eut d'une liaison incestueuse avec son fils Œdipe, quatre enfants dont deux garçons – précisément Étéocle et Polynice – mais aussi deux filles, dont Antigone, on m'accordera quelques libertés dans mes supputations concernant les mœurs que je vais prêter à mes personnages.

Ne sommes-nous pas, comme le président François Mitterrand, habités par la raison qui nous dicte qu'une loi imparfaite vaut mieux qu'une absence de loi ? Et dans le même temps convaincus d'une imperfection de notre cité à laquelle il faut sans cesse remédier ? Me revient alors, en écho, cette phrase d'un père de l'Église, Grégoire de Nysse, qui affirmait que l'homme « qui monte ne s'arrête jamais d'aller de commencement en commencement par des commencements sans cesse recommencés ».

Mais d'où provient, en chacun de nous, cette insatisfaction constante qui nous conduit à ne jamais nous satisfaire du réel et à ne pas considérer que « tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles » ? La raison la voici, j'ose l'affirmer : Créon et Antigone, bien qu'oncle et nièce et bien qu'Antigone fût mariée à Hémon – fils de Créon –, eurent une fille qui s'appelait et s'appelle Marianne. Et nous, enfants de Marianne, sommes les lointains descendants de Créon et d'Antigone.

Voilà d'où vient en nous cette insatisfaction qui résulte de cette confrontation permanente entre le besoin d'universel et le constat de notre imparfaite singularité. La devise de la République, héritage de cette union, convient à ceux qui se sentent proches de Créon puisque Liberté, Égalité et Fraternité figurent sur tous nos monuments publics ; mais elle satisfait également les proches d'Antigone, qui s'en emparent pour demander inlassablement que soit donné davantage de réalité à ces mots si riches de sens et de perspectives.

Si j'ai souligné ce consensus, qui est le fondement de notre démocratie, c'est afin de mieux rappeler qu'il est des moments où Antigone et Créon doivent conjuguer leurs forces pour défendre les valeurs de la cité qui sont des valeurs communes. Si les mots de la devise républicaine ont parfois pâli sur nos monuments, ils demeurent un impératif quotidien pour tous les républicains et les humanistes. Or, notre pacte républicain me paraît menacé par différents fléaux. Nous les connaissons, ils accompagnent notre quotidien, sont au cœur des

informations délivrées par les médias, mais je crois nécessaire de rappeler devant vous les plus corrosifs, ceux qui rongent notre société, ceux que l'on croit pouvoir terrasser mais qui, semblables aux têtes de l'hydre de l'Herne, repoussent alors même qu'on espérait les avoir tranchées.

Ainsi sommes-nous confrontés à des mutations économiques et sociales accélérées qui font entrevoir la fin d'un monde et la naissance douloureuse d'une société nouvelle dont nous pressentons qu'elle remettra en cause le modèle français. Nous assistons, malgré les efforts déployés, à la progression du chômage qui affecte tous les âges et tous les territoires, nous craignons la violence accrue contre les biens et les personnes, l'agressivité sans cesse croissante de mineurs désemparés, nous constatons la montée des agressions intrafamiliales, la remise en cause des valeurs, de toutes les valeurs, même de celles qui paraissaient intangibles et constituaient le socle inébranlable de notre vie collective.

La solitude, la misère, la précarité et la pauvreté progressent dans notre société en profond désarroi, rongée par l'individualisme, le retour sur soi, la recherche de boucs émissaires, le repli identitaire, le fondamentalisme religieux, matrice du fanatisme et du terrorisme, le communautarisme et le nationalisme. Ainsi nos concitoyens ont-ils le sentiment que leurs destins individuels et celui de leurs nations ne sont plus maîtrisés dans un univers en bouleversement constant et traversé de part en part par des vents mauvais et tourbillonnants emportant sur leurs passages les certitudes les mieux établies.

Mais, parmi ces fléaux, il en est un – que nombre d'entre vous ont connu – plus redoutable encore que les autres. Il a pour nom : racisme. Il y a quelques semaines nous étions rassemblés en gare de Nîmes pour commémorer, par la pose d'une plaque en marbre, le souvenir de 50 enfants juifs déportés. Vous lirez, la gorge serrée, une liste de noms et de prénoms et en face l'âge de ces victimes : deux ans, quatre ans, six ans, huit ans... Nous pensions évoquer une page, tragique et honteuse, à jamais refermée de notre histoire. Mais n'est-ce pas en France que furent tués, le 19 mars 2012, au sein même d'une école, des adultes et des écoliers juifs de trois ans, six ans et huit ans ? N'est-ce pas dans le Gard que se sont produits cet été des événements d'une particulière gravité à Aigues-Mortes et au Cailar ? Ils sont présents dans vos mémoires, aussi

n'évoquerai-je pas la tonalité des articles parus dans la presse locale ou nationale ainsi que les émissions que la télévision leur a consacrés. Ces actes criminels ou ces slogans incitant à la haine raciale et se réclamant du fascisme suffiraient – en soi – à nous alarmer.

Mais le plus inquiétant n'est pas là..., le plus inquiétant, c'est la banalisation de ces faits, de ces proclamations, de ces comportements et les commentaires compréhensifs ou bienveillants qui les accompagnent sur internet, sous couvert d'anonymat, et émergent désormais dans la sphère publique. N'entendez-vous pas monter une rumeur sourde ? Elle suinte, s'insinue, bourdonne et affirme qu'après tout, ce qui s'est passé à Aigues-Mortes, ou ailleurs, n'est pas grave. Ainsi le racisme, la xénophobie, l'islamophobie, l'antisémitisme, la dénonciation du racisme anti-blanc, reprennent place dans la cité. Dans son roman *La Peste*, Albert Camus écrit ceci : « Le fléau n'est pas à la mesure de l'homme, on se dit donc que c'est un mauvais rêve qui va passer. Mais il ne passe pas toujours et de mauvais rêves en mauvais rêves, ce sont les hommes qui passent, et les humanistes en premier lieu, parce qu'ils n'ont pas pris leurs précautions ». Nous ne sommes pas naïfs et ne mésestimons pas les problèmes, résultant de la cohabitation de personnes, de familles ou de communautés, habitant dans les mêmes cités et s'enracinant dans des cultures, des traditions différentes, qui s'opposent et souvent s'affrontent. Nous percevons le mal-être, la souffrance et les peurs que suscite la pratique de mœurs qui nous sont étrangères et dont certaines sont contraires à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Ceci doit nous inciter à une réflexion approfondie, sans concession sur ce qui fonde, dans notre pays, le respect de la personne humaine et sa dignité. Ceci doit nous conduire – dans le même temps – à proscrire les anathèmes et tout ce qui peut dresser les Français les uns contre les autres, quelles que soient l'ancienneté de la présence sur notre sol, les convictions religieuses et les croyances. Nous devons – sans cesse – dans le respect des personnes, mieux faire connaître et partager les valeurs de la République, qui doivent être communes à tous ceux qui vivent sur notre territoire. Y contribuer, c'est aussi et nécessairement lutter sans relâche contre tous les fléaux de notre société en crise, décrits précédemment, et qui ne font qu'alimenter « le ventre encore fécond d'où a surgi la bête immonde », dénoncé par Bertolt Brecht.

Mesurant les risques de voir s'élargir encore davantage les plaies dont souffre notre société, alarmés par les dérives résultant des crises que nous traversons, constatant la multiplication des discriminations de toute nature, la *Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté*, qui réunit plus d'une centaine de responsables associatifs, va organiser du 21 au 28 mars prochains une « Semaine de la Fraternité et du Vivre ensemble » qui mobilisera de nombreux acteurs publics, des conférenciers venus de l'extérieur, les écoles, et les maires auxquels il sera demandé de prendre des initiatives dans leurs communes. Ainsi les républicains, oubliant qu'ils sont familiers de Créon ou disciples d'Antigone, se souvenant qu'ils sont avant tout fils ou filles de Marianne, vont se retrouver pour réaffirmer l'esprit du pacte républicain qui les unit au-delà des différences et qui constitue l'essence de notre démocratie. Il m'a semblé que je devais informer de ces faits et de cette initiative l'Académie, haut lieu de sagesse et d'humanisme.

\*

Pardonnez-moi la longueur de cette intervention. Sans doute témoigne-t-elle de la gravité de la situation telle que je la perçois, mais aussi du plaisir renouvelé que j'éprouve d'être, cette année encore, présent parmi vous. J'avais évoqué l'année dernière la possibilité de ne pas avoir l'honneur d'ouvrir vos travaux en 2013, sachant combien les Parques, maîtresses de la destinée humaine, ont l'habitude d'écourter la vie professionnelle des préfets, serviteurs de la République. Vous avez pu constater qu'après avoir prononcé mon exil, elles se sont finalement ravisées... Je m'en réjouis.

Permettez-moi pour conclure de présenter des vœux chaleureux à chacune et chacun de vous et à votre Académie qui sert, par ses travaux, la culture et l'humanisme et participe ainsi, année après année, avec constance et vigilance, à l'émergence d'un monde plus fraternel.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION**  
**de M. Christian BASTID**  
Conseiller général du Gard,

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Sénateur-Maire,  
Madame le Ministre,  
Monseigneur,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Monsieur le Président de l'Académie  
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,

C'est avec un grand plaisir et toujours une certaine émotion que je prends la parole devant votre vénérable et prestigieuse assemblée pour cette traditionnelle séance de début qui n'est pas encore devenue pour moi une vieille habitude.

Plaisir et émotion car je retrouve ici de nombreux amis, des personnalités que j'apprécie et admire, des citoyens nîmois qui, par delà leurs différences, font rayonner et vibrer la ville que nous avons tous au cœur, sa culture et son histoire.

Plaisir et émotion également de vous transmettre, comme il me l'a demandé, le respect et les amitiés de Damien Alary, qui n'a pu être présent aujourd'hui et m'a donc demandé de vous redire l'attachement du Conseil général du Gard à l'Académie de Nîmes, à ceux qui la composent et aux débats qu'ils animent.

Cet attachement, croyez-le, ne vient pas d'une lecture attentive des dossiers d'un grand hebdomadaire national mais bien d'une connaissance complète et d'une analyse fine du rôle joué par votre institution à Nîmes, et donc dans l'ensemble du Département du Gard.

Je suis personnellement convaincu, et je sais que cette vision est partagée par mes collègues du département, qu'un regard franc, ouvert et objectif sur le passé est la plus belle garantie d'un avenir commun.

Savoir, faire savoir, découvrir, révéler, transmettre, voilà la plus belle, noble et importante mission de ceux qu'ailleurs on nomme « hommes de bonne volonté » car c'est de cette sagesse, de cette transmission, de cette absence de secret que peut naître et croître le mieux vivre ensemble. Et malheureusement, de l'international au local, chaque jour l'actualité nous rappelle combien nous devons investir pour que ce « vivre ensemble » soit autre chose qu'un simple rêve ou projet.

C'est pour cela, vous le savez, que le Conseil général du Gard a placé l'éducation et la culture au rang de ses priorités ; c'est un choix fort, courageux et significatif sur le plan politique alors que divers éléments tendent à limiter notre champ et nos moyens d'actions.

Nous croyons et nous tenons à notre engagement constant et déterminé pour la mémoire, la transmission de celle-ci et de la connaissance, pour l'éducation nationale et citoyenne, pour l'art et la culture parce que nous en faisons les pierres de base de la conscience personnelle et de l'intelligence collective.

Nous sommes naturellement aux côtés de ceux qui, librement mais fermement, participent de cet engagement citoyen. Et nous le sommes avec d'autant plus de satisfaction quand cela est fait avec talent, générosité et pertinence. Comme c'est le cas ici.

Fidèle à la pluridisciplinarité et à la diversité qui sont les marqueurs de l'Académie, le programme de cette séance avec la mise en valeur de Louis Jou et la remise d'un prix d'histoire allie l'ouverture aux autres au courage des opinions et au respect de tous. Pour tous ceux qui vous suivent et vous connaissent, ce n'est pas une surprise !

Avant de vous laisser au riche programme de cette journée, je voudrais, comme il est de tradition saluer :

- M. René Chabert et Madame Michèle Pallier, ancien et nouveau Président de l'Académie.

- M. Le Préfet du Gard et M. Alain Aventurier, Président et Secrétaire perpétuel.
- Madame Hélène Cavalié, lauréate du prix Sydney Forado.

Je voudrais enfin renouveler le salut du Conseil général du Gard à votre assemblée en vous souhaitant collectivement et à chacun de vous une bonne séance et une bonne année 2013.





**ALLOCUTION**  
**de M. Jean-Paul FOURNIER**  
Sénateur du Gard, Maire de Nîmes,  
Président de Nîmes Métropole

Monsieur le Préfet,  
Madame le Ministre,  
Monsieur le représentant du Président du Conseil général,  
Madame le Président de l'Académie de Nîmes,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Mesdames, Messieurs les membres de l'Académie,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Monseigneur,  
Mesdames, Messieurs,

2013 marque pour notre cité un double anniversaire, qui, j'en suis certain, fera l'objet de réflexions, d'études et de débats de la part de cette vénérable institution qu'est l'Académie de Nîmes.

Il y a 150 ans, en 1863, naissait, à Aigues-Vives, celui qui allait devenir l'un des hommes politiques les plus brillants de son époque, je veux parler de Gaston Doumergue, dont le parvis du futur pôle universitaire portera le nom. La même année, nos Arènes justifiaient pleinement la présence de deux avant-corps de taureaux sur ses façades en organisant sa première corrida. Deux événements fondamentaux qui ont marqué Nîmes et son histoire, son identité et sa renommée, son enracinement et son ouverture au monde.

Le parallèle que je tisse entre ces deux faits historiques nous amène à donner du sens à l'histoire de la ville et des habitants qui en ont façonné l'âme depuis la plus haute antiquité. La création du cénacle de la rue Dorée a bien eu pour objet, dès le début, en 1682, de donner naissance à une société savante, capable d'inscrire son action dans l'utilisation d'une certaine langue française, mais aussi dans la mémoire. Vous êtes en quelque sorte des passeurs d'Histoire, les transmetteurs de la mémoire nîmoise, d'une certaine idée, guidée par l'humanisme, de Nîmes. Ainsi, c'est avec une réelle attention que j'assiste à cette séance publique, qui marque la rentrée officielle de l'Académie et l'installation de votre nouveau président, Michèle Palier.

Madame,

Je souhaite très sincèrement vous saluer et je sais que vos connaissances, notamment, m'a-t-on dit, du héros Montcalm et de « Dono » Adriano, une amie chère de Frédéric Mistral, seront des atouts non négligeables pour guider cette prestigieuse maison, pendant votre mandat.

Sachez, Madame le Président, que votre institution a la reconnaissance des élus du Conseil municipal et, au-delà de tous les Nîmoises et les Nîmois. Ils doivent être conscients que vos travaux, vos compétences, la rigueur de vos démarches de travail sont très utiles aux pouvoirs publics locaux dans leurs actions, notamment culturelles.

Mesdames, Messieurs,

Vous allez, d'ici quelques instants, suivre l'exposé de Madame Jacqueline Leroy, académicien non résidant, qui va tracer le portrait de Louis Jou, graveur et typographe, dont les ouvrages illustrés ont fait, au début du xx<sup>e</sup> siècle, sa renommée. Carré d'Art conserve quelques uns de ses chefs-d'œuvre dans ses murs comme une édition précieuse de Rabelais ou des poèmes illustrés du marquis de Baroncelli, dont nous fêtons cette année le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la mort.

2013 marque aussi les 20 ans de l'ouverture de cet équipement culturel très apprécié des Nîmoises et des Nîmois, je veux parler de Carré d'Art. Pour symboliser cet événement, de nombreuses expositions vont s'y dérouler :

Carré d'Art Bibliothèque va proposer *Livresque en profondeur*, dans la salle du Soleil noir, avec une présentation de 20 des plus belles œuvres conservées dans les réserves.

Carré d'Art Musée, organise, parallèlement une grande exposition, dont le commissaire ne sera autre que Norman Foster, le concepteur de l'édifice dont chacun reconnaît aujourd'hui la pertinence du dialogue avec les façades de la Maison Carrée, aujourd'hui entièrement restaurée. Ce dernier événement est inscrit au programme de *Marseille Provence 2013*, puisque Nîmes est la seule ville de l'ouest rhodanien, du côté « royaume » du fleuve, à être l'invitée de la Cité phocéenne, capitale européenne de la Culture.

Cette programmation unique intègre également une *Féerie des eaux* exceptionnelle, avec la présence de l'atelier Béjart, ainsi que deux autres expositions, organisées dans les musées nîmois. L'une sera consacrée à l'histoire des amphithéâtres romains, et en particulier à nos Arènes, et l'autre permettra de présenter le projet de Musée de la Romanité.

Vous le savez, Nîmes est reconnue pour la beauté et la qualité de conservation de ses vestiges antiques. Ses monuments sont, sans nul doute parmi les plus beaux monuments et les mieux conservés du monde romain. Notre richesse est le fruit de l'Histoire et du lien qu'Auguste a entretenu avec notre cité. Après la victoire d'Actium sur la flotte de Marc-Antoine, celui qui n'était encore qu'Octave récompense ses plus braves généraux d'Égypte, en leur offrant des terres de Nîmes.

Cet épisode glorieux et presque mythique marque la prospérité de notre ville, ses prestigieux bâtiments, son emblème et le patronage des petits-fils d'Auguste, prince de la jeunesse, auxquels la Maison Carrée a été dédiée. Il fait également la fierté des Nîmoises et des Nîmois, pour qui l'héritage romain n'est certainement pas abstrait.

À Nîmes, le sol regorge d'objets antiques, qui remontent à la surface de l'Histoire, au gré des chantiers. Depuis la visite du roi François 1<sup>er</sup> à Nîmes et l'engouement pour l'Antiquité, les campagnes de restauration de monuments et de fouilles se sont succédé. En plusieurs siècles, la magnifique collection composée de statues, de mosaïques, de fragments d'architecture, de poteries, de stèles funéraires, d'objets insolites du quotidien, est venue enrichir le musée archéologique.

D'ailleurs ces collections sont alimentées régulièrement par de nouvelles découvertes, qui font de Nîmes un champ d'actions passionnant pour les archéologues. J'en veux pour preuve la récente mise à jour de la mosaïque de Penthée, dans le cadre des aménagements de l'avenue Jean-Jaurès. D'une dimension exceptionnelle, cette mosaïque restaurée, qui représente l'histoire du dieu Bacchus et du meurtre de Penthée par sa mère, n'est pas visible de manière permanente par le public. Pourtant, l'exposition organisée après sa découverte a rencontré un véritable engouement, puisque près de 100 000 personnes se sont bousculées pour l'admirer.

Aujourd'hui, les collections nîmoises n'ont pas l'écrin qu'elles devraient avoir. Installées dans l'ancien Collège des Jésuites, bâtiment remarquable, seul un maigre échantillon est présenté. Parallèlement, le musée est actuellement peu adapté pour accueillir le public et présenter, dans de bonnes conditions, les vestiges antiques. Je ne vous apprendrai rien en vous indiquant que la muséographie a profondément changé. Au delà des collections visibles, le public demande toujours plus d'explications, de l'interactivité, des innovations techniques et même des volets ludiques pour les plus jeunes d'entre nous.

Ces préalables nécessitaient de l'espace. Ainsi, l'importante emprise foncière située en face des Arènes est vite devenue comme incontournable. Ce site, chacun en conviendra, est exceptionnel, au cœur de la ville historique. Non seulement sa taille permettra d'accroître les possibilités, en intégrant le musée dans un ensemble plus large composé d'un palais des congrès et d'un jardin archéologique, mais son emplacement, au cœur de Nîmes, permettra également à ses façades de tutoyer l'amphithéâtre bimillénaire. Car notre objectif commun est bien de lier le musée et son architecture avec les monuments romains de notre cité qui font d'ailleurs l'objet, depuis quelques années, d'une réelle attention.

Demain, les 60 arches du monument dialogueront avec l'épiderme de verre du Musée de la Romanité, dont les formes diaphanes, toutes en fluidité, donneront une nouvelle dimension au grandiose parvis des Arènes. Le projet que nous avons choisi est celui imaginé par Elisabeth et Christian de Portzamparc. En effet, pour choisir le futur architecte des lieux, nous avons mis en place un concours international, animé

par un jury composé d'élus, de représentants d'institutions partenaires, dont le ministère de la Culture, d'agents de la Ville de Nîmes, mais aussi de personnalités qualifiées, à l'instar de Yves Dauge, ancien sénateur et membre de la Commission supérieure des sites, ou Jacques Dreyfus, architecte des Bâtiments de France. Le jury a eu la passionnante mission de départager les trois finalistes du projet, parmi lesquels se trouvaient, outre le lauréat, deux très grands architectes que sont Richard Meier et Rudy Ricciotti. Son choix s'est donc porté sur le projet le plus innovant à mon sens, celui d'une architecture légère et sensible représentée par cette « toge plissée » de verre.

Pour nous, l'esprit est un peu le même que celui qui a guidé, il y a près d'un quart de siècle, Norman Foster pour créer Carré d'Art qui reflète désormais dans ses façades de verre, les colonnes corinthiennes de la Maison Carrée. La vision que nous avons pour ce musée est guidée par la volonté :

- de créer un lieu de vie, en lien très étroit avec la cité, ses habitants, son patrimoine ;
- de donner naissance à un édifice architectural marquant, dans la droite lignée des nombreux édifices remarquables nîmois construits à travers les siècles.

Mais le musée sera un atout touristique, pédagogique et historique majeur pour la cité et son agglomération. Notre souhait à tous est bien d'associer la population à sa création. D'ailleurs, cette réalisation d'envergure est l'un des atouts de la démarche que suit la Ville de Nîmes pour voir ses richesses inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, gérée par l'UNESCO, et pour laquelle nous avons mis en place un comité scientifique.

À n'en pas douter, ce comité pourra aisément mettre en avant la qualité de restauration de nos monuments antiques, puisqu'après la Maison Carrée c'est au tour des Arènes de bénéficier d'une profonde restauration de ses façades. En effet, après une phase expérimentale sur la travée 49, encadrée elle aussi par un comité scientifique, les 59 arches vont subir, deux par deux, le même embellissement.

Cette initiative patrimoniale remarquable est une manière nouvelle de sublimer la corrida, inscrite au patrimoine culturel immatériel de la France, consacré l'an dernier par le Conseil constitutionnel, et qui a vu

s'écrire l'une de ses plus belles pages en septembre, avec un seul contre 6 mémorable, orchestré par le génie artistique de José Tomas.

C'est également un moyen de continuer à magnifier le site Arènes-Esplanade-Feuchères, qui a connu, avec l'inauguration des aménagements de l'avenue Feuchères, la fin de plusieurs années de travaux. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les élus et les urbanistes avaient souhaité donner une entrée magistrale et « aristocratique » aux voyageurs arrivant en gare de Nîmes. Aujourd'hui, plus de 150 ans après, dans le cadre du projet AEF, nous avons permis d'embellir le projet initial. Entre la fontaine, œuvre du sculpteur James Pradier, et la gare, chère à Paulin Talabot, cette avenue est une scène, dont les façades haussmanniennes, bien alignées, sont le décor. Chacun peut apprécier la magie du lieu, notamment la nuit et, grâce aux différents éclairages installés, la beauté des bâtiments, tout en devinant au loin, la silhouette majestueuse de l'un de nos monuments emblématiques, je veux parler de la Tour Magne.

Le général-baron Adrien-Victor Feuchères, militaire de carrière, chef de la subdivision de Nîmes, député du Gard, est un Nîmois d'adoption. Héritier de la fortune de son épouse, il fait don de l'ensemble à Nîmes. Christian Liger l'a si bien raconté dans *Nîmes sans Visa*. C'est ainsi que le Conseil municipal de l'époque décide que l'artère en construction porterait le nom de ce bienfaiteur. Ce même conseil avait, pour garantir l'harmonie du secteur, édicté des règles strictes pour les constructions de l'avenue en imposant le nombre d'étages, les alignements, les matériaux ou les grilles. Nous sommes donc les héritiers de ces décisions, d'une manière de voir la ville au XIX<sup>e</sup> siècle. Grâce à ces travaux nous pouvons transmettre, aux générations futures, une avenue Feuchères encore plus belle, encore plus monumentale : celle du XXI<sup>e</sup> siècle !

Vous le savez, j'ai un réel attachement pour le magnifique secteur sauvegardé, mais aussi pour les sites inscrits qui l'entourent. Le travail que nous faisons, depuis 1985, alors que j'étais adjoint à l'Urbanisme, est impressionnant et devrait permettre un élargissement, d'ici quelques mois, du périmètre du secteur sauvegardé. La ville se doit résolument de garantir la protection de son patrimoine.

Toutefois, Nîmes n'est pas une ville figée et doit continuer à évoluer, comme le prouvent, par exemple, la création du Musée de la Romanité et la fin des travaux de l'avenue Jean-Jaurès, axe essentiel et désormais

grandiose des jardins imaginés par l'ingénieur du roi Louis XV, Jacques-Philippe Mareschal.

Passé et présent doivent cohabiter. C'est cet objectif qui nous a guidés pour la création de *Paloma*, la scène de musiques actuelles de Nîmes Métropole ou l'ouverture, l'an dernier, de deux écoles, dont l'école Jean Carrière, qui fut des vôtres. D'ailleurs, 2012 a marqué le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'obtention, par cet écrivain nîmois, du prix Goncourt, décerné par une autre vénérable académie pour *L'Épervier de Maheux*. Pour la deuxième fois de son histoire, un écrivain nîmois, 30 ans après *Pareil à des Enfants* de Marc Bernard, était distingué. Nous commémorerons, cette année, le trentième anniversaire de sa disparition. Le travail de ces deux auteurs, leurs engagements, ont permis une nouvelle fois de renforcer les liens entre Nîmes et la République des lettres.

Mesdames, Messieurs,

Vous apprécierez, en 2013, la programmation culturelle variée que la Ville de Nîmes va proposer dans les musées ou à l'École supérieure des beaux-arts, qui est devenue, depuis peu, un établissement public d'enseignement universitaire :

- Reine d'Arles au Musée du vieux Nîmes ;
- Cheval dans la tauromachie au Musée des cultures taurines ;
- Biodiversité dans la mer Méditerranée au Musée d'histoire naturelle.

Voilà, en quelques mots le tableau des réjouissances pour cette année qui commence. Une année dense, qui a déjà très bien démarré, avec une édition du festival de la Biographie très réussie, dont la fréquentation est en constante augmentation. Peut-être est-ce la conséquence directe de la qualité des auteurs et des deux présidents d'honneur, Michèle Cotta et Jean Tulard, qui a fait déplacer les foules ? Je sais que de nombreux membres de l'Académie apprécient fréquenter ce festival.

Vous avez d'ailleurs avec Daniel-Jean Valade, adjoint délégué à la Culture et à la Tauromachie, membre actif de votre cénacle, un interlocuteur privilégié pour alimenter vos réflexions. À ce titre, je veux saluer le travail qu'a accompli votre désormais « passé » président, René Chabert, éminent docteur en neurobiologie. Je souhaite également

souligner l'action de votre secrétaire perpétuel, Alain Aventurier, qui, au poste jadis occupé par Jean-François Séguier, réalise une salubre modernisation de votre institution, en faisant passer l'Académie à l'ère d'internet.

Permettez également de féliciter les élus de 2012 comme membres non résidants : Jacques Boissonnas, le mécène de Carré d'Art ; François-Bernard Michel, professeur de médecine et membre de l'Institut ; Bernard Moreau, docteur en droit. Ainsi que les élus résidants : Vanessa Ritter, égyptologue ; Jean-Louis Meunier, professeur de littérature ; Alain Penchinat, acteur de la vie économique ; Bernard Simon, spécialiste de Pierre Theilard de Chardin. À vous tous, je souhaite d'être des éléments majeurs des travaux de l'Académie.

Et puis, je ne serais pas complet sans dire un mot respectueux aux membres de votre institution qui nous ont quittés l'an dernier. Je pense : au regretté pasteur Paul Dombre ; à Constantin Vago, membre de l'Académie des Sciences ; sans oublier, bien sûr, Charly-Sam Jallatte, grand résistant, qui n'a cessé de transmettre le devoir de mémoire. Ces hommes ont marqué l'histoire de la Ville de Nîmes. Au nom du Conseil municipal, je leur rends hommage.

Au nom du Conseil municipal également, je souhaite dire combien, Mesdames, Messieurs les Académiciens, je vous assure de la considération, de la confiance, je dirais même de l'amitié, au sens latin du terme, de la Ville de Nîmes.

Je vous remercie.



# **COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE**

**Année 2012**

**par M. René CHABERT**  
Président sortant

Monsieur le Préfet Hugues Bousiges, et cher Président d'honneur,  
Monsieur le Représentant du Président du Conseil général,  
M. Christian Bastide,  
Monsieur le Sénateur-Maire Jean-Paul Fournier,  
Monseigneur Robert Watebled,  
Monsieur le Président du Conseil presbytéral de l'Église réformée  
de France, M. Bernard Cavalier,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des autorités civiles,  
militaires et religieuses,  
Madame le Président de l'Académie de Nîmes Michèle Pallier,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel Alain Aventurier,  
Monsieur le Président de l'Académie cévenole Camille Lapierre,  
Monsieur le Président de l'association du Patrimoine de Saint-  
Césaire, M. Francis Brun,  
Mesdames et Messieurs les Académiciens, Mesdames et Messieurs  
les Correspondants et chers amis  
Mesdames, Messieurs,

C'est un sort enviable que celui d'un président sortant, lorsqu'au cours de la séance publique il n'a que des noms de lauréats à proclamer, des œuvres savantes à annoncer, des récits authentifiés d'une année académique à raconter, des félicitations à adresser à d'heureuses concurrentes et des gratifications pour les aides liées au bon fonctionnement de notre académie. Cette tradition s'inspire des *Lettres patentes*, datant du 6 août 1682 de notre royal fondateur, Louis XIV. C'est aussi l'avantage de vous remercier, vous tous qui êtes là sans oublier ceux qui n'ont pas pu venir.

Mais cette joie est mêlée de tristesse. En certaines heures, l'Académie n'est pas seulement, une rencontre de penseurs, où tous les efforts de l'esprit humain sont comme liés en un faisceau, où le poète, le philosophe, l'artiste, le procureur, l'historien, l'archiviste, le conservateur de musée, le professeur, le docteur, le directeur, le préfet, le magistrat, l'avocat, le théologien, le pasteur, l'évêque, l'architecte, le paléographe, l'ingénieur, l'égyptologue – et la liste des champs de compétence n'est pas exhaustive – peuvent s'appeler consœurs ou confrères. Elle est aussi un creuset d'amitié où la perte de l'une ou de l'un d'entre nous peut être un deuil aussi difficile que dans une famille et l'absence de M. Charly Sam Jalatte, comme membre résidant, ancien président, docteur en médecine, décédé le samedi 11 février, nous est particulièrement pénible en ce jour.

Parmi nos membres non résidants, nous regrettons le départ de M. Constantin Vago, membre de l'Académie des Sciences, décédé le lundi 6 février et notre correspondant M. le pasteur Paul Dombre, décédé le mercredi 29 février. Je ne peux pas manquer d'honorer la mémoire de nos deux confrères, M. le pasteur Roger Grossi pour lequel j'ai prononcé un hommage à Château Silhol le vendredi 28 septembre et celui que j'ai rendu à M. Jacques Lévy, créateur de l'automne musical le 18 novembre et pour lequel Mme la Présidente Marie-Claude Chevalier, ici présente, va réserver, à sa mémoire, un concert annuel.

Je m'incline avec respect au nom de l'Académie pour ceux qui sont dans la difficulté, avec une pensée particulière pour Mme Jacqueline Leroy, M. Guilhem Fabre, M. Jacques Meine, Mme Monique Kuntz, M. Jean-Michel Ott et Mme Nicole Agussol. J'ai aussi une pensée pour M. Alain Clary et pour M. Yvan Lachaud éprouvés par un décès récent.

Je m'excuse auprès de ceux que je n'ai pas cités. Mais, compte tenu du nombre grandissant des personnes en difficulté, j'étends volontiers cette compassion au-delà de notre institution bien établie et médite à l'encontre de ceux qui supportent des peines importantes.

Mais avant de commencer l'inventaire des travaux académiques, Monsieur le Préfet, cette réflexion pour les académiciens qui se succèdent et leur éternité qui vole sur les lèvres des suivants (*verba volant*) et persiste dans les comptes rendus des séances et ou les *Mémoires* de l'Académie de Nîmes (*scripta manent*) en soupesant leurs capacités, en observant depuis la frontière de la connaissance, la *terra incognita* et les déficiences à résoudre des logogripes et des obstacles spécifiques. Pour y parvenir l'Académie s'organise en commissions :

- La commission des nominations des correspondants. Rapporteur : Mme Christiane Lassalle, qui est également archiviste et œuvre à remonter le temps en établissant la succession de nos fauteuils.
- La commission du programme. Rapporteur : Mme Catherine Marès.
- La commission de la bibliothèque et des archives. Rapporteur : Mme Jacqueline Leroy.
- La commission des finances. Rapporteur : M. Charles Puech.
- La commission du patrimoine. Rapporteur : Mme Hélène Deronne qui a relayé M. Henri Hugues.
- Mais l'Académie possède ses propres publications dont chacune est placée sous le contrôle d'une commission dont le rapporteur est notre confrère M. Pascal Gouget.
- Nous sommes propriétaires d'un fond d'environ 60 000 cartes postales, je profite de cette rubrique pour saluer mes amis de cet atelier.

En ce qui concerne les *Mémoires* de 2012, nous allons pouvoir enregistrer une communication d'un de nos membres honoraires, ce qui est particulièrement rare : En effet, le 21 décembre, M. Victor Lassalle, conservateur honoraire du patrimoine, à qui nous devons tant d'investigations sur de nombreux monuments, fortement inspirés par

l'antiquité latine par le biais des nombreux vestiges et bâtiments romains subsistant en Provence, nous a gratifiés d'une communication intitulée *Remarques sur l'architecture des cloîtres romans de Provence*.

Dans une académie, seul un académicien ou un correspondant peut communiquer au cours d'une séance ordinaire. Toutefois une opportunité est offerte aux membres d'une autre académie. Le 6 janvier, M. Gérard Cholvy, membre de l'Académie de Montpellier, historien français, spécialiste de l'histoire religieuse contemporaine de la France et de l'histoire régionale du Languedoc-Roussillon, du Rouergue et du Vivarais, nous a présenté une communication intitulée *Les Français Justes des Nations. De Poitiers aux Cévennes*.

Dans nos *Mémoires*, nous pourrions aussi lire les communications de nos membres résidants et non-résidants :

C'est encore le 30 mars, que M. Robert Chalavet, membre non résidant, ajoute une valeur à la variété de nos travaux académiques et, cette fois-ci, il y apporte un soutien musical. Il nous a parlé d'*Une grande voix nîmoise : Régine Crespin et ses rapports avec la famille Carrière*. Je rends hommage à la fois à l'avocat et au directeur de Centre hospitalier universitaire.

Avec l'harmonie de ses deux enseignements, musicienne et musicologue, elle peut activer les neurones et adoucir les mœurs : « *Pourquoi ne pas s'apercevoir qu'au-delà du chaos, il y a une mer invisible à sa disposition ?* » (Paul Claudel). Le 4 mai, dans ce lieu de culture et de savoir partagé, Mme Sabine Teulon-Lardic, membre non résidant, nous a entraînés vers un voyage musical *Mireille à Arles (1899) et Carmen à Nîmes (1901) : Fabrique de l'événement culturel dans l'amphithéâtre*.

Le 18 mai, Mme Catherine Marès, avec un cursus riche, embrassant à la fois les disciplines, intellectuelles, philosophiques et théologiques, membre résidant, nous a relaté l'histoire d'une amitié artistique et spirituelle avec ce thème : *Paul Alexandre et Geneviève Gallois : le mécène et la moniale*. Elle a offert son livre à l'Académie.

Agrégé d'histoire, docteur en histoire des religions, maître de conférences à l'université Paul-Valéry Montpellier III, il a pour domaine de recherche l'histoire religieuse de la France contemporaine. Le 1<sup>er</sup> juin, M. Pierre-Yves Kirschleger, membre non résidant a souhaité nous parler

de l'un de nos anciens correspondants, *Daniel Colladon (1802-1893)*, *physicien genevois*, qui a collaboré à la création de l'École centrale des arts et manufactures de Paris.

À partir de sources variées et dispersées – archives et bibliothèques parisiennes, archives départementales de l'Hérault et du Gard –, il a littéralement arpenté sur près de trois siècles la vallée du Rieutord ou les « Terres blanches ». Le 15 juin, M. Robert Sauzet, membre non résidant, agrégé et docteur en histoire, professeur émérite à l'université François-Rabelais de Tours a choisi de nous transporter *À Nîmes au temps du Ministériat, L'évêque A.-D. Cohon, Dieu, le roi et la patrie*.

Diplômée de l'ENSSIB (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques), elle commence sa carrière en Afrique, Abidjan, Alger puis exerce en France au Centre Pompidou et à l'École des mines, en Égypte à la bibliothèque d'Alexandrie etc ; le 29 juin, Mme Jacqueline Leroy, membre non résidant, conservateur général honoraire, vient et va nous exposer un sujet original : *Louis Jou, Itinéraire d'un typographe catalan*.

Fondateur d'une étonnante odyssée, « La Compagnie des arènes », il va, durant cinquante ans, monter et jouer les plus belles pièces de Shakespeare à Lorca, de Beaumarchais à Giraudoux. Le 28 septembre, M. Yvon Pradel, membre résidant, professeur honoraire de lettres, nous a évoqué *Les sept théâtres de la Fontaine*.

« Lire, c'est aller à la rencontre d'une chose qui va exister » a dit Italo Calvino. Mme Brigitte Maurin, membre résidant, docteur ès lettres de l'université de Provence et agrégée d'italien, a commencé le 9 novembre une première partie d'une longue communication intitulée *Femmes en guerre contre la guerre : Henriette Bourdon à Mende et Ada Gobetti à Turin*. Elle finira son travail en 2013.

Le conflit, qui commence le 1<sup>er</sup> novembre 1954 a fait l'objet d'un travestissement sémantique soigneusement pesé. Les actions par lesquelles le FLN va affronter la France sont pudiquement qualifiées par le gouvernement français, pendant toute la durée du conflit, d'« événements ». M. Charles Puech, membre résidant, magistrat, président honoraire de la Cour d'appel de Nîmes, historien et trésorier de l'Académie depuis 2010, nous a remémoré, le 7 décembre, la guerre d'Algérie avec *Le général Salan, Le drame de la décolonisation*.

Les correspondants de l'Académie ont valorisé nos séances avec six communications :

Le 25 juillet 1870, à Schirlenhof, eut lieu la première escarmouche sanglante de la guerre. La mitraille fut brutale. Dans la confusion, le capitaine prussien, qui commandait le détachement, réussit à s'échapper en dérobant un cheval français. Le 10 février, M. Pierre Morisot, général de corps d'armée quatre étoiles nous a relaté les faits produits à *L'auberge de Schirlenhof*.

Symbole du département, connu à l'échelle mondiale, le Pont du Gard compte son lot d'adeptes. Depuis sa maison de Castillon-du-Gard, il n'a que quelques pas à faire pour avoir un œil sur le célèbre monument, un aqueduc qu'il a approché pour la première fois en 1936, avec son père. Parmi eux, M. Claude Larnac, le 24 février, nous a raconté *Il était autrefois...avant le Pont du Gard*.

« Développer la citoyenneté par la connaissance ...comment y parvenir ? » Un professeur agrégé et docteur ès sciences économiques, avec un profil de carrière magistral et une bibliographie imposante a aussi eu l'occasion de diriger diverses entreprises. Le 16 mars, M. Jean Matouk nous a présenté un sujet d'actualité *De la dette privée à la dette publique*.

Il a le sens du goût, des images, des mots ; en sa qualité de docteur ès lettres, il étudiera Jean Hugo et Pierre-André Benoît : une poétique du désert. Le 13 avril, M. Jean-Louis Meunier, alors correspondant, a discours *Littérature, histoire et politique : Albert Camus, lecteur de La Princesse de Clèves*.

Sa carrière de journaliste il l'a exercée au journal *Le Provençal*, devenu *La Provence*, critique musical (opéra et musique classique) sous le pseudonyme de Michel Alexandre. Il porte une cigale d'argent car il a été nommé *Mestre d'Obro* du Félibrige en 2005. Le 6 octobre, M. Michel Fournier nous parle de nos trois confrères, *Les trois félibres de Manduel, Henry Vicher-Eyssette, Antoine Béraud et Pierre Hugues*.

Il s'est interrogé sur les ressorts identitaires qui animent la communauté protestante réformée, il assiste aux rassemblements du Musée du Désert. Il possède un doctorat de sciences politiques. Le 12 octobre, M. Philippe Rigoulot, correspondant, nous raconte *Une aventure industrielle de pionniers : Jallatte S.A. (1947-1983)*.

Les comptes rendus de nos séances, qui sont comme les fastes de notre Académie, continuent à être édités sous la forme d'un fascicule dont la parution annuelle est offerte à Mesdames et Messieurs les académiciens et correspondants ainsi qu'aux autorités compétentes.

Au cours de cette année 2012, nous avons appelé de nouveaux talents pour occuper les sièges vacants des académiciens résidants et non résidants. J'ai reçu, au nom de l'Académie, trois membres résidants.

- Le vendredi 16 novembre : M. Jean-Louis Meunier, docteur ès lettres, au siège de notre regretté confrère M. Jean-Marc Roger et M. Alain Penchinat, directeur financier et administratif au siège de notre regretté confrère M. le pasteur Roger Grossi.
- Le vendredi 14 décembre : j'ai reçu M. Bernard Simon, ingénieur INAPG (Institut national agronomique Paris-Grignon) au fauteuil de M. Marc Chausse promu au rang des membres honoraires.

Le bureau de l'Académie a décidé de confier la responsabilité de la gestion de la bibliothèque à M. Jean-Louis Meunier devenu membre résidant. Il succède à notre consœur Mme Monique Kuntz à laquelle notre compagnie doit beaucoup et que nous remercions très chaleureusement.

Mme Hélène Deronne, alors président, a reçu, au nom de l'Académie, deux membres non résidants :

- Le vendredi 20 janvier : au fauteuil de M. Jean-Marie Granier a été reçu M. Jacques Boissonnas, chef d'entreprise, chevalier de la Légion d'honneur.
- Le même jour, au fauteuil de M. Louis Leprince-Ringuet, a été reçu M. François-Bernard Michel, professeur de médecine, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques, membre de l'Académie des Beaux-Arts.
- Le vendredi 29 juin, j'ai reçu au nom de l'Académie au fauteuil de M. Henry de Seguins-Cohorn M. Bernard Moreau, membre non résidant, docteur en droit, directeur honoraire à l'Assemblée nationale, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite.

Pour agrandir le groupe des correspondants, le vendredi 27 avril au nom de l'Académie, j'ai reçu cinq nouveaux élus :

- Mme Danièle Kribs, docteur en histoire,
- M. Michel Belin, magistrat honoraire,
- M. Bernard Février, généalogiste,
- M. William Galligani, directeur honoraire de banque,
- M. Jean-Luc Pontvieux, ingénieur École centrale des Arts et Manufactures de Paris.

Le vendredi 7 décembre ont été élus trois membres résidants :

- M. Jean Matouk, au fauteuil de M. André Costabel élevé au rang des membres honoraires.
- M. Pascal Trarieux, au fauteuil de notre regretté confrère M. Charly Sam Jallatte.
- M. Dominique Chardon, au fauteuil de notre regretté confrère et ami personnel M. Paul Maubon.

Nous félicitons nos nouveaux promus. Ils connaîtront leur intronisation au cours de cette année 2013 sous la présidence de Mme Michèle Pallier.

Notre Académie de l'Ancien Régime figure parmi les académies faisant partie du CNA (Conseil national des académies) à l'Institut de France et nous fait bénéficier des droits et prérogatives de l'Académie française. A cet effet, je remercie Mme Michèle Pallier, alors vice-président, de m'avoir représenté à la Conférence nationale des académies qui était organisée les 3, 4 et 5 octobre derniers à Bordeaux par l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.

Notre confrère, membre non résidant, M. Jacques Meine et M. Jean-Luc Pontvieux, correspondant et président de l'association Maurice Aliger, nous ont invité le vendredi 19 octobre à la présentation des Actes du colloque consacré à Edmond Vermeil en présence de M. le professeur Alfred Grosser qui a préfacé l'ouvrage offert à notre compagnie.

Votre serviteur président, le secrétaire perpétuel et les membres concernés ont principalement représenté l'académie :

- Le 27 janvier, à Carré d'Art, au Festival de la Biographie.
- Le 6 février et le 25 juin à la séance publique de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.



- Le 16 février, à l'hommage rendu aux personnels de la Gendarmerie nationale décédés, victime du devoir.
- Le 23 mars et le 15 octobre, l'atelier de réflexion *Arc méditerranéen* s'est réuni en présence des représentants des académies de Marseille, Toulon et Montpellier.
- Le 30 avril, aux cérémonies de la commémoration du 149<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Camerone.
- Le 8 juin et le 4 juillet, au Musée des Beaux-arts au vernissage de l'exposition *Charles-Joseph Natoire 1700-1777* ; auteur Mme Susanna Caviglia-Brunel, dont l'ouvrage a été offert à l'Académie par M. le Sénateur-maire Jean-Paul Fournier et notre confrère M. Daniel-Jean Valade.
- Le 6 septembre, conférence de presse pour l'Automne musical de Nîmes.
- Le 26 septembre, à la rentrée solennelle de l'Académie cévenole.
- Le 20 octobre, à l'hommage rendu à M. Charles Reboul, président de l'Académie des Hauts Cantons disparu tragiquement le 21 juin dernier.
- Le 5 novembre, à l'Hôtel de ville, à la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire du prix Goncourt de Jean Carrière pour son livre « *L'épervier de Maheux* ». Académicien non résident décédé le 8 mai 2005.
- Le 17 novembre, à l'amphithéâtre du lycée Saint-Vincent-de-Paul, *L'Œcuménisme dans le Gard, après Vatican II*.
- Le 20 novembre, à l'exposition réalisée par les Archives municipales *Un siècle de constructions à Nîmes*.
- Le 10 janvier à l'audience solennelle de la Cour d'appel de Nîmes.
- Le 16 janvier, à l'audience solennelle du Tribunal de grande instance de Nîmes et à l'audience solennelle de rentrée du Tribunal de commerce.

Vous comprendrez que je n'ai pu citer toutes les représentations.

Il importe à présent que j'aborde une autre partie de ma tâche de rapporteur : c'est la proclamation des prix et des récompenses.

- Après avoir délibéré sur les mérites des travaux proposés, le jury a décidé, à l'unanimité, de décerner le prix Forado 2013 qui est un prix d'histoire à Madame Hélène d'Escayrac-Lauture, épouse Cavalié.
- Après un examen approfondi du jury du prix Forado, une médaille de l'Académie est décernée à Mme Madame Lucie Leprevost-Grancher.

Telles sont les œuvres incomparables que l'Académie a voulu récompenser. Ces distinctions seront remises aux récipiendaires en présence du président du jury M. Robert Chamboredon par M. le Préfet Hugues Bousiges.

La bibliothèque a continué de s'enrichir avec les ouvrages suivants :

- *Déchirures culturelles, expériences allemandes.* Auteur M. Rainer Riemenschneider.
- *Cinzia Zotti - musicologue.* Ouvrage collectif offert par M. René Ventura.
- M. Jean-Michel Faidit offre à l'Académie une dizaine d'exemplaires d'une très belle brochure intitulée *Le Ciel aux quatre saisons.*
- *L'Étranger au xvr<sup>e</sup> siècle. France, Provence, Apt.* Auteur M. Gabriel Audisio.
- *Guillaume de Nogaret. Un Languedocien au service de la monarchie capétienne,* offert par M. Bernard Moreau.
- *L'Encyclopédie architecturale de la Cévenne des Hauts Gardons au Moyen-Âge,* offert par M. Pierre Chillet-Pijac.
- *Camus, le temps, la peur et l'histoire,* offert par M. Jean-Louis Meunier.
- M. Guy Dugas offre à l'Académie deux de ses ouvrages : *Les Pratiques éditoriales et la question de l'exposition, Emmanuel Roblès et l'hispanité en Oranie.*
- M. Carol Iancu offre à l'Académie quatre de ses ouvrages : *L'émancipation des Juifs de Roumanie, Permanences et mutations dans la société israélienne, La Shoah en Roumanie, Alexandre Safran et la Shoah inachevée en Roumanie.*

Les qualités d'un président comme celles du secrétaire perpétuel et des académiciens ne sont pas dans la grandeur individuelle mais dans la capacité à servir l'académie. À ce propos, M. Alain Aventurier, notre secrétaire perpétuel dont les qualités permettent la circulation de l'information, les intercommunications, la promptitude face à l'imprévu, un lourd travail de préparation, d'animation et de comptes rendus précis, puisqu'ils vont rester dans les *Bulletins* de l'Académie, sans oublier le protocole et les relations internes et externes à l'Académie. Il a fait preuve d'un engagement exceptionnel notamment lors des travaux concernant l'hôtel Davé, notre poumon, et pour l'obtention des subventions qu'il a sollicitées et obtenues. Il a bénéficié de l'appui gracieux de tous les instants de M. Antoine Brugerolles, architecte, membre résidant de l'Académie. Tous deux ont reçu les honneurs de notre compagnie.

J'ai déjà apprécié et fait part de l'ambiance conviviale qui a régné parmi les membres du bureau tout au long de l'année de mon mandat. Chers amis, Mesdames Christiane Lassalle et Michèle Pallier, Messieurs Alain Aventurier, Charles Puech, Henri Hugues et Bernard Fontaine, je peux vous assurer que grâce à ce viatique, cette souplesse, ma tâche a été facilitée. Je tenais à vous rendre un hommage amical et public sans oublier un égard respectueux à Monseigneur Bernard Fougères.

Aussi avec l'aide de nos responsables gouvernementaux, politiques, religieux, de la défense nationale, sociaux, associatifs et civils, nous maintiendrons le passé, nous éclairerons les générations présentes, nous œuvrerons pour un progrès raisonné et ainsi ensemble nous travaillerons pour l'avenir de l'humanité. Aussi, je veux clore cette année académique 2012 en adressant l'expression de la gratitude de l'Académie à tous ceux qui nous soutiennent dans notre haute mission et sans artifice parler des nécessités matérielles qui s'imposent à toute vie associative avec la demande de subventions. Particulièrement cette année nous remercions vivement la Direction régionale des affaires culturelles, la ville, le Conseil général et la société Haribo.

Telle a été, Mesdames et Messieurs l'activité de l'Académie durant ma présidence de 2012 et dont j'ai eu l'agréable devoir de vous rendre compte.

« Les parenthèses de temps qui se succèdent sont comme des tableaux à l'expression desquels nous sommes quelquefois un des acteurs principaux, un personnage secondaire ou un figurant effacé. Ces représentations sont suspendues au mur de notre vie et nos proches les voient mieux. »

Enfin je m'adresse à ma consœur, Madame le Président Michèle Pallier : je vous exprime mes vœux bienséants, encourageants et confiants. J'en fais de même à notre vice-président, Monsieur Robert Chamboredon auquel j'ajoute également mon amicale estime.

À vous toutes et à vous tous et à chacun en particulier, je m'excuse pour la longueur de mon discours mais les académiciens travaillent intensément et j'ai tenu à leur manifester mon soutien pour leurs œuvres et vous renouvelle mes meilleures pensées. Je tiens à remercier nos conjoints, nos compagnes et nos proches impliqués discrètement mais efficacement dans nos missions académiques.

À vous, académiciens résidants et non résidants, à nos amis correspondants, je vous souhaite une bonne année académique avec nos nouveaux président et vice-président.

À Monsieur le Préfet et à toutes les personnalités que j'ai citées, au nom de l'Académie, je vous suis reconnaissant de votre fidélité.

Je vous remercie.

# **AU TEMPS DU PHYLLOXÉRA, UNE « AMÉRICANISTE » PASSIONNÉE : LA DUCHESSE DE FITZ-JAMES (1830-1915)**

**par Michèle PALLIER**  
Président de l'Académie

Le 10 octobre 1874, le duc Edouard de Fitz-James, candidat conservateur, était élu, au deuxième tour de scrutin, conseiller général du canton de Saint-Gilles. Modeste mandat, pour autant qu'un mandat électif puisse être qualifié de modeste, mais modeste mandat quand même pour un descendant du maréchal de Berwick (1670-1734), fils naturel de Jacques II Stuart, mort en exil, à Saint-Germain-en Laye en 1701, et d'Arabelle Churchill, sœur du duc de Malborough, et brillant officier au service de Louis XIV, puis de Louis XV.

Mais élection importante, car elle donnait – grâce à ce siège – la majorité aux conservateurs et la présidence du Conseil général du Gard au général de Chabaud-Latour, député du Gard, éphémère ministre de l'Intérieur et membre non résidant de notre compagnie. Candidat malheureux aux élections législatives de 1871 en Anjou, où se trouvait le château familial et quasi-royal de La Lorie, le duc de Fitz-James, plus familier des champs de courses et des tables de jeu que des joutes politiques, avait reporté ses ambitions sur le Gard, s'écriant avec fougue : « Électeurs du canton de Saint-Gilles, tout le département a les yeux tournés vers vous. Levez-vous comme un seul homme ! Aux urnes, électeurs ! »<sup>1</sup>

---

1- Gazette de Nîmes, 3 octobre 1874.

La campagne électorale avait été rude, ses adversaires républicains reprochant au duc son peu d'attache avec le département, et précisant même : « M. de Fitz-James, propriétaire des Grands Mas du Baguet, qui depuis deux siècles ne sont pas sortis de la même famille, est étranger à notre canton<sup>2</sup>. » Argument recevable, car les Grands Mas du Baguet, domaine de Saint-Bénézet, situés entre Nîmes et Saint-Gilles, appartenaient à la duchesse de Fitz-James. Seule femme viticulteur, cette personnalité hors du commun va bientôt occuper le devant de la scène, éclipsant son conseiller général de mari, qui, gratifié par la presse locale « d'une parole simple et claire, empreinte d'une grande bonhomie, qui a produit une vive impression sur les assistants [de la réunion électorale] » sera cependant réélu en 1880 (mais, cette fois-là, les conservateurs perdront la majorité).

Pendant son premier mandat, il suit de très près les travaux de restauration de l'abbatiale de Saint-Gilles. Sur sa demande le gouvernement accorde, en 1876, 2 000 Fr pour le grand tableau de Melchior Doze, peintre uzétien, représentant saint Gilles et le roi wisigoth Wamba, placé dans le chœur. La même année, le duc offre 600 Fr pour le vitrail de saint Gilles, placé au-dessus du maître-autel et portant ses armes, tandis que, autre notable, M. Sabatier d'Espeyran, offrait la même somme pour le vitrail de saint Paul, placé à sa gauche, portant son nom et son chiffre<sup>3</sup>.

Marguerite de Fitz-James, prononciation attestée par Marcel Proust qui, dans *La Recherche*, fait dire à Mme de Guermantes (vrai musée d'Histoire de France par la conversation), parlant de son grand-oncle Fitt-jam : « On sait que les Fitz-James proclament volontiers qu'ils sont de grands seigneurs français et ne veulent pas qu'on prononce leur nom à l'anglaise »<sup>4</sup>, Marguerite de Fitz-James donc, a une double ascendance, suédoise par son père, le comte Gustav Löwenhielm (1771-1856), neveu d'Axel de Fersen, familier, comme on le sait, de Louis XVI et de Marie-Antoinette, général de cavalerie et ministre de Suède à Paris, et languedocienne par sa mère, Cléonice de Baguet (1798-1853), petite-fille du banquier nîmois David Rivet. Dans son enfance, d'ailleurs, elle

---

2- *Ibid.*

3- Abbé Nicolas, *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1900.

4- Proust, Marcel, *À la recherche du temps perdu, La Prisonnière*, Robert Laffont, Paris, 1987.

habitera l'Hôtel Rivet, Grand'Rue, aujourd'hui École des Beaux-arts.

Gustav Löwenhielm, qui a près de 60 ans à la naissance de sa fille, l'élève comme le fils qu'il aurait rêvé d'avoir : elle suit des cours de latin, de botanique, de mathématiques, de dessin... Elle parle cinq langues. Elle écrit fort bien, elle gardera jusqu'à un âge avancé, une plume alerte et élégante où le sens de l'observation et l'humour le disputent à l'érudition. C'est un puits de science, dira une de ses petites-filles. Mais elle se passionne avant tout, pour les chevaux et l'équitation : elle est l'élève de Mackensie Gieves, écuyer royal d'origine écossaise, référence en la matière. Magnifique cavalière, dont la compétence était, paraît-il, sans rivale en France à cette époque, elle écrira *Principes élémentaires d'équitation*<sup>5</sup>, bel ouvrage à l'italienne, illustré (par elle) de 200 planches de dessins à la plume, à l'usage de ses enfants, qu'elle dit ne pas vouloir mettre à cheval de trop bonne heure, c'est-à-dire pas avant trois ans.

Autre passion : la vigne. Elle y est initiée par sa grand-mère Baguet, qui, veuve à 22 ans, en 1802, a hérité de Saint-Bénézet et, avec une indomptable énergie, dont Marguerite héritera, a défriché la garrigue à la tête de quelques propriétaires, pour y planter de la vigne. Enfant, elle l'accompagnait dans le Midi, quand « les Parisiens du Languedoc » se rendaient, chaque année, à petites étapes, dans leurs terres pour vendre leur vin « qu'on goûtait avec anxiété dans les petites tasses d'argent des courtiers<sup>6</sup>. » Cette expérience nourrira plus tard sa réflexion sur les intermédiaires, qu'elle dénoncera, et les relations directes qu'elle voudrait voir s'établir entre producteur et consommateur.

Suivant l'usage respecté par ces modèles d'éducation monarchique qu'étaient les diplomates, Marguerite Löwenhielm est présentée à Louis-Philippe et à la reine Marie-Amélie, en 1847, à Neuilly, en audience privée. Ses *Vieux souvenirs*, parus dans *La Nouvelle Revue* de Juliette Adam, en 1897, fourmillent d'anecdotes sur le roi et la famille royale.

Quatre ans plus tard, le 14 mai 1851, elle épouse Edouard de Fitz-James, dont elle aura quatre enfants, Jacques (1852-1944), 7<sup>e</sup> duc de Fitz-James, et Henri (1857-1924), tous deux sans postérité, Françoise

5- Duchesse de Fitz-James, *Principes élémentaires d'équitation*, Plon, Nourrit & Cie, Paris, 1892.

6- Duchesse de Fitz-James, *Grande culture de la vigne américaine*, Camille Coulet, Montpellier, 1884.

(1853-1907), qui épousera Léonore de Turenne, propriétaire du château de Pignan, dans l'Hérault, un des premiers « amérícanistes », et Marie-Yolande (1855-1925), qui épousera Henri de Miramon, mort prématurément, puis Georges de Vaultier.

Pendant ces années, tandis que le duc, fidèle au comte de Chambord, lui rend régulièrement visite, lui présente son fils Jacques à l'âge de 10 ans, l'accueillera même à Paris en 1873, et mène une vie assez oisive entre Paris, où il fonde le Sporting Club, La Lorie et ses fêtes fastueuses, et les champs de courses d'Angers, où il fait courir ses chevaux, on trouve régulièrement, au sommaire de la chronique mondaine parisienne, les promenades matinales de la duchesse de Fitz-James, au Bois de Boulogne, les soirées à l'hôtel du 36, cours la Reine, où elle réside et les chasses à courre au lièvre au château de La Lorie où, joignant « à une hardiesse prodigieuse une indémontable solidité », elle conduit elle-même, un équipage, franchissant les obstacles avec une intrépidité rare.

C'est à cette époque – nous sommes en 1867 – que le duc demande à Henri Fantin-Latour (1836-1904), dont le portrait de Manet avait remporté un grand succès, de faire le portrait de la duchesse et de ses quatre enfants. Le portrait, que vous pouvez contempler ici (fig. 1), est actuellement à la *National Gallery of Art* de Washington.

Mais cette époque, c'est aussi celle que leur biographe nomme « l'extinction des ambitions », due, en grande partie, à l'impossibilité pour les Fitz-James de faire face à leurs engagements financiers et à des dettes abyssales. C'est aussi l'époque où le duc et la duchesse s'éloignent peu à peu l'un de l'autre :



Fig. 1. Portrait de la duchesse de Fitz-James par Fantin-Latour.



La duchesse de Fitz-James, retirée presque toute l'année dans ses domaines du Midi, a presque disparu de l'allée des Poteaux où, chaque jour, on était sûr de la rencontrer, elle ne se produit plus non plus dans les salons de Paris et il faut l'occasion du concours hippique pour retrouver cette femme de cheval mêlée à la foule,

... écrit en 1885 le baron de Vaux, chroniqueur mondain. S'était-elle vraiment retirée dans ses domaines du Midi pour vivre « au milieu de ses paysans en dame châtelaine du vieux temps et se consacrer à l'élevage des chevaux » ? Non, nous en sommes bien loin.

Quand aux environs de 1870, après en avoir hérité, la duchesse de Fitz-James s'installe à Saint-Bénézet, sur le plateau de Garons, le phylloxéra, cet insecte dévastateur, identifié en 1868 par Jules-Emile Planchon, Gaston Bazille et Félix Sahut, envoyés par la Société centrale d'agriculture de l'Hérault dans le Gard, progresse à vive allure. Autour d'un grand mas <sup>xviii<sup>e</sup></sup>, flanqué de deux tours carrées, sans autre ombrage que celui, improbable, de quelques pins, s'étendent quelques 1000 hectares de vignes, répartis entre plusieurs fermes. La duchesse de Fitz-James va rapidement prendre la mesure du désastre et avec les accents de Pierre l'Ermite, qu'elle cite, entreprendre, avec science et détermination, sa croisade contre le fléau. Avec quelles armes ?

Tout d'abord, son exceptionnelle intelligence, « aussi pénétrante qu'une lame de Tolède », dira M. Laliman, de Bordeaux, – pourtant un de ses contradicteurs –, son enthousiasme qui, quelquefois l'aveugle, sa capacité d'adaptation et sa curiosité. Ensuite, cette expérience du terrain, où elle résidait à intervalles réguliers et où elle avait déjà imprimé son sceau, en 1868, plantant en contrevenant aux lois et aux usages de Louis XIV, des *aramons* et des *carignans* dans une terre à blé de 15 hectares, qui furent, d'ailleurs, les premiers atteints par le phylloxéra.

Enfin, sa connaissance de l'anglais, qui va lui permettre de lire dans le texte les lettres, journaux, livres américains des plus grands viticulteurs racontant leurs expériences, à la suite de la mission viticole de Jules-Emile Planchon aux États-Unis en 1873 et de son livre publié en 1875 sur *Les Vignes américaines, leur culture, leur résistance au phylloxéra et leur avenir en Europe*, qui est sa Bible et qui déterminera ses choix.

En effet, le débat fait rage, au début de l'invasion du phylloxéra, entre « chimistes », c'est-à-dire partisans de la lutte contre l'insecte dévastateur, par des insecticides comme le sulfure de carbone et le sulfo-carbonate, et « américainistes », partisans de l'introduction de cépages américains, seuls capables de résister au phylloxéra. La duchesse de Fitz-James, qui avoue avoir éconduit le premier marchand de plants américains qui s'était présenté à Saint-Bénézet, sans même prendre son adresse, prend rapidement fait et cause pour la vigne américaine et plante, dès 1874, 450 ha de plants américains-phare : *Taylor, Estivalis, Riparias, Herbemont, Clintons, Jacques* ... pour en planter autant les années suivantes, écrivant : « Si vraiment la vigne américaine résiste fructueusement, comme j'ai tout lieu de l'espérer, j'aurai planté avec joie et orgueil aux avant-postes de la viticulture le drapeau des vignerons de Garons<sup>7</sup>. » Et poursuivant dans la métaphore : « Nous sommes au Samedi saint de la viticulture, à la veille de la Résurrection ».

Elle organise de façon industrielle sa propriété entre le vin ordinaire à vendre directement à la consommation, – produit sur les coteaux par plans directs ou greffés – et la multiplication de plants en serre chaude, serre tempérée, et même, pépinières arrosées, tout cela nécessitant un personnel spécialisé. Ces plants, cépages américains ou français greffés, sont ensuite vendus aux viticulteurs de la région<sup>8</sup>.

Rien de ce qui touche la vigne ne lui est étranger : ni la nature des sols, ni les procédés de greffage, ni les traitements, ni les facteurs météorologiques, ni les coûts de production. Dès 1881, alors que le choix de la vigne américaine n'est plus contesté, elle publie non seulement de nombreux articles, aussi techniques que documentés, dans la *Revue des Deux Mondes*, mais aussi à Montpellier (Imprimerie centrale du Midi) *Viticulture Américaine*, ouvrage très scientifique sur l'adaptation au milieu, suivi de *Abrégé destiné aux habitants de Garons*, ouvrage plus didactique. Et faisant allusion à Newton, à qui on demandait comment il était parvenu à ses immortelles découvertes et qui avait répondu : « En y pensant toujours », – « C'est justement parce que depuis plusieurs années, je pense toujours à la reconstitution de la vigne que j'ose parler »<sup>9</sup>.

7- Duchesse de Fitz-James, « Les vignes américaines », *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> avril 1881.

8- Facture du 15 février 1883 et lettre du 9 janvier 1884 à M. de Ladevèze, Les Vans (Ardèche).

9- Duchesse de Fitz-James, « Les vignes américaines », extrait de la *Revue des Deux Mondes*, Imprimerie Dubois, Nîmes, 1882.

Et parler, cela elle l'ose dans tous les congrès auxquels elle participe, à Bordeaux ou à Montpellier, n'hésitant pas à croiser le fer avec les Bordelais « chimistes », qui craignent que les plants américains ne donnent pas la qualité de leurs grands vins, oubliant le *taceat mulier* qui, dit-elle, « me domine dans les grandes assemblées, où la majesté d'une tribune me rappelle cet article de foi que la femme est née pour travailler, servir et se taire. » À noter un point qui donne raison aux Bordelais : elle a la lucidité de pressentir qu'à l'avenir, avec la reconstitution du vignoble, la qualité sera sacrifiée à la quantité.

Elle bénéficie aussi, du voisinage de Léonce Guiraud, négociant en vins, propriétaire du domaine de Villary, sur la route de Nîmes à Saint-Gilles, dont les terres sont mitoyennes des siennes. Président de la Chambre de commerce du Gard, et donc confronté à l'ensemble des problèmes du département, il est resté longtemps sceptique sur la capacité de la vigne américaine à reconstituer le vignoble. Puis, sans doute convaincu, il monte une « École américaine », faisant d'importantes et coûteuses commandes de plants américains aux viticulteurs de Géorgie, dont il fait bénéficier les membres de la Chambre d'agriculture. La duchesse profite de son expérience et de ses relations avec des personnalités du négoce du vin. C'est ainsi qu'en septembre 1882, il la prie à déjeuner avec François Lalande, chef d'une des premières maisons de Bordeaux et député de la Gironde, qui doit soutenir, à la Chambre, un texte en faveur d'une aide aux planteurs de vignes américaines. Une occasion à ne pas manquer de défendre, avec la passion qui l'anime, les intérêts des viticulteurs.

Avec le château d'Espéyran, à quelques galops de Saint-Bénézet et de Guillaume Sabatier, son propriétaire, elle aura des relations privilégiées. Si Guillaume Sabatier, bien qu'il ait des chevaux, n'a plus le haras de son père qui faisait courir à Arles, il porte, lui aussi, toute son attention à ses vignes qu'il sauvera du phylloxéra par la submersion, un des procédés efficaces pour lutter contre l'insecte dévastateur et par l'introduction des plants américains.

En 1882, Saint-Bénézet reçoit la visite de François de Mahy, l'élégant et brillant député de la Réunion, ministre de l'agriculture de Jules Grévy, au grand étonnement de ses voisins : comment un ministre de la République peut-il aller rendre visite à une maison aussi ancienne que celle de la duchesse ? A quoi répond le ministre :

Étant ministre de l'agriculture, mon devoir est d'étudier la vigne américaine et pour cela, ne faut-il pas que j'aille là où se trouvent les plus grands et les plus vieux vignobles américains ? Puisqu'ils sont chez Madame de Fitz-James, c'est chez Madame de Fitz-James que j'irai les voir !<sup>10</sup>

Voilà qui ne peut qu'encourager la duchesse de Fitz-James à poursuivre sa croisade : malgré les conseils de son cousin, le banquier Alfred André, inquiet de la voir faire des investissements inconsidérés, elle avait acquis, en 1880, aux environs d'Aix, sur la route du Tholonet, deux domaines : le domaine de Saint-Antonin-sur-Bayon – 1 400 hectares – composé d'un château du XVIII<sup>e</sup>, dans un site exceptionnel, au pied de la Sainte-Victoire, avec un jardin d'agrément, où on a découvert récemment une chapelle templière, un rendez-vous de chasse et une dizaine de fermes, de terres labourables, d'oliviers et d'amandiers, de collines agrémentées de bois de pins, de chênes kermès, de pâturages, de prairies et, à quelques kilomètres de là, le domaine de Châteauneuf-le-Rouge – 572 hectares – avec, là, également, un château complété d'un pavillon de chasse avec pigeonnier, de cinq ou six fermes, de deux moulins, tout cela en très mauvais état, pour ne pas dire en ruine.

Mais la passion de la vigne l'emportant sur la prudence, elle écrit : « Une route clairement tracée se déroule devant moi. Ces domaines en Provence profiteront des études faites à Saint-Bénézet et au château de Pignan [chez son gendre Turenne]<sup>11</sup>. » Elle plante 30 ha de vignes – ce qui est relativement modeste, mais tout est à faire – qui feront passer cette terre, l'espère-t-elle, « du néant à un beau revenu ». *Solonis*, *cordifolias*, *rupestris*, *riparias*, seront répartis judicieusement, suivant la nature des sols et les altitudes.

On ne peut pas nier que ses compétences soient reconnues et sa réputation bien établie. En témoigne *Le Mémorial d'Aix* qui publie, le 10 avril 1881, un article très élogieux à son sujet, soulignant que le Congrès de Bordeaux lui a accordé une médaille d'honneur et que « cette grande dame est devenue par ses études, son expérience et les résultats obtenus, un des viticulteurs les plus distingués du Midi, où elle

10- Duchesse de Fitz-James, *Grande culture de la vigne américaine, abrégé dédié aux habitants de Garons*, Imprimerie Dubois, Nîmes, 1887.

11- Duchesse de Fitz-James, « La vigne américaine en France », *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1881.

a créé des vignobles ayant la plus vaste superficie et disposés dans des conditions les mieux entendues. »

Mais en 1886, l'année même où elle publie dans la *Revue des Deux Mondes*, un article sur la vigne américaine et les moyens de lutter contre un nouveau fléau, le *mildew*, le duc de Fitz-James est harcelé par ses créanciers, ce qui va donner un coup d'arrêt à ses projets : le château de La Lorie et son hippodrome sont vendus au marquis de Saint-Genys, et ils sont toujours dans la même famille, suivront l'hôtel du 36, cours la Reine, à Paris, les tableaux de Fantin-Latour, puis, quelques années après, ses beaux domaines languedociens, dont l'exploitation est bien au-dessus de ses moyens. Enfin, le château de Saint-Antonin et son domaine seront également vendus en 1899, à une famille d'Aix, les Maurin de Carnac.

Le duc et la duchesse de Fitz-James sont alors recueillis par leur fille Marie-Yolande, veuve de deux officiers : le premier, Henri de Miramon, mort accidentellement en 1887, à 35 ans, la laisse avec peu de moyens et deux enfants, et le second, Georges de Vaulchier, meurt après quatre ans de mariage, la laissant aussi avec deux enfants, mais avec un château, ou plutôt une maison forte située en Franche-Comté, dans le petit village de Montjustin.

Situé entre Lure et Vesoul, Montjustin, qui s'enorgueillit d'avoir vu naître la princesse Clotilde, future épouse de Clovis, a connu son heure de gloire au temps du comté de Bourgogne. De sa splendeur passée, il reste une très belle église du XII<sup>e</sup> siècle et un château du XVII<sup>e</sup>, bâtisse massive et sévère, avec ses bâtiments agricoles, situé sur une butte dominant la plaine. Au loin, les Vosges. Devant la maison, une terrasse avec de petits arbres fraîchement plantés. À l'intérieur, de grandes et belles pièces avec de hautes cheminées, du mobilier Louis XIII, mais confort moyenâgeux pour des hivers rudes. C'est dans ce cadre austère que vont vivre le duc et la duchesse de Fitz-James. Le duc s'éteindra en 1906 et sera enseveli, à Paris, au cimetière de Montmartre, dans le tombeau Fitz-James. Quant à la duchesse, qui ne publie plus depuis 1897, elle s'éteindra en 1915 et sera ensevelie dans le petit cimetière qui entoure très simplement l'église de Montjustin, sans la moindre clôture, au bord du chemin qui monte au château, à portée du passant. Elle repose, avec sa fille Marie-Yolande, entre ses deux arrière-petits-fils, Jean et Simon Doillon,

morts tous les deux pour la France en 1944, au cours des combats de la Libération. Leur nom est inscrit dans l'Histoire, comme celui de leur illustre ancêtre, le maréchal de Berwick, emporté par un boulet de canon au siège de Philippsburg en 1734.

### **Bibliographie**

Miramon Fitz-James, Jacques de, *Les Fitz-James, Lettres, archives et gloses du chroniqueur*, Paris, 2008.

Croqueville, *Paris en voiture*, Paris, Legoupy, 1882.

Fitz-James, duchesse de, *Le Congrès de Bordeaux*, Nîmes, Imprimerie Dubois, 1882.

Fitz-James, duchesse de, *Grande culture de la vigne américaine*, Montpellier, Camille Coulet, 1884.

Fitz-James, duchesse de, *Viticulture américaine*, Montpellier, Imprimerie Centrale du Midi, 1886.

Fitz-James, duchesse de, *Grande culture de la vigne américaine, abrégé dédié aux habitants de Garons*, Nîmes, Imprimerie Dubois, 1887.

Planchon, Jules-Emile, *Les vignes américaines*, Montpellier, Camille Coulet, 1875.

Garrier, Gilbert, *Le phylloxéra*, Paris, Albin Michel, 1889.

Maillé, duchesse de, *Mémoires*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1989.

Rohan-Chabot, Alix de, *Le Maréchal de Berwick*, Paris, Albin Michel, 1990.

Bartillat, Christian de, *Histoire de la noblesse française*, Paris, Albin Michel, 1988.

# **LOUIS JOU : ITINÉRAIRE D'UN TYPOGRAPHE CATALAN**

**par Jacqueline LEROY**  
membre non résidant

En dehors des milieux professionnels du livre, il est rare que le nom de Louis Jou ne provoque pas la question: « Louis Jou, mais qui est-ce au juste ? », ce qui révèle le degré d'ignorance ou l'oubli dans lequel il est tombé. Cet oubli apparaît comme une grande injustice vis-à-vis de celui qui a poursuivi, sa vie durant, l'objectif qu'il s'était fixé tout jeune homme : atteindre la perfection avec le livre en ne cédant à aucune mode, à aucune influence passagère. Sa devise illustre la rigueur qui fut la sienne jusqu'à son dernier souffle : « *Ora, labora, lege, relege.* » Il est le seul à avoir réalisé entièrement un livre, et l'admiration que lui portèrent ses contemporains et pour son œuvre et pour sa personnalité, se retrouve parfaitement dans le propos de Pierre Seghers qui disait de celui qu'il considérait comme son père spirituel : « Certains hommes, on leur doit tout ! On ne le sait pas tout de suite, mais la vie vous l'apprend<sup>1</sup>. »

## **Louis Jou, un Catalan**

La biographie de Louis Jou comporte bien des zones d'ombre sur lesquelles il ne souhaitait pas apporter de réponses. On sait toutefois, grâce à un certificat de coutume en droit espagnol, que Luis Félipe

---

1- Seghers, Pierre, *Louis Jou architecte du livre et des Baux*, s.l., Poppy Jou et Pierre Seghers, 1980, 138 p.

Vicente Jou i Senabre est né le 29 mai 1881 à Gracia, petite commune près de Barcelone. Il est l'aîné, mais tantôt on parle de huit enfants, tantôt, plus vraisemblablement, de trois. Ce qui est certain c'est que le second frère, Ramon, deviendra peintre et le troisième, Armando, ferronnier d'art. Ses deux cousins germains deviendront l'un dessinateur, l'autre sculpteur ; tous furent des artistes reconnus et estimés. La famille recelait donc de réels talents artistiques en son sein. Il s'agissait certainement d'une famille modeste, mais était-elle vraiment aussi misérable que Jou l'évoquera plus tard ?

### **Un mécène libre-penseur et franc-maçon**

À l'époque, en Catalogne, la scolarité n'était ni obligatoire ni gratuite. Comme la plupart des enfants de milieu populaire, Jou ne va donc pas à l'école, et, à l'âge de huit ans, il est mis en apprentissage à l'imprimerie Torquato Tasso, qui était alors la grande imprimerie de Barcelone. En fait, il est saute-ruisseau, mais déjà, la chance qui va l'accompagner sa vie durant dans ses amitiés, va le faire remarquer par Eudald Canibell, conservateur de la Bibliothèque publique Arus à Barcelone, qui est aussi le conseiller littéraire et artistique de l'imprimerie. Le fondateur de cette bibliothèque, Rossend Arus i Arderiu, était un écrivain, poète, libre penseur, franc-maçon (il devint grand-maître de la franc-maçonnerie catalane). Héritier d'une solide fortune, ce philanthrope légua par testament les fonds nécessaires à la création d'une bibliothèque publique destinée à la formation des classes laborieuses (démarche comparable à ce qui se fait aux États-Unis à la même époque pour les nouveaux arrivants). La bibliothèque est inaugurée en 1895, mais à côté des collections qui correspondent directement à sa mission, elle présente aussi, dans un souci pédagogique voulu par Arus, ses incunables, ses ouvrages du xvr<sup>e</sup> siècle qui sont autant de démonstrations éclatantes du savoir-faire des premiers imprimeurs. Et c'est à ces chefs d'œuvre que Louis Jou va accéder. En effet, Eudald Canibell, séduit par l'intelligence, la voracité intellectuelle de ce jeune garçon, lui fait suivre des cours du soir, puis lui procure un emploi à la bibliothèque et précisément dans cette section de livres rares. C'est la rencontre qui va le marquer à tout jamais. Jou dira plus tard : « Trois ans durant, j'ai vécu dans les



incunables comme une mite, dévorant grec et latin, tous les classiques, un paradis ! ». Ils resteront pour lui une source d'inspiration constante. Sa vocation est née : il fera des livres et il sera guidé, tout au long de sa vie, par l'exemple de ces premiers imprimeurs. Il découvre la naissance de la lettre imprimée, copie de la lettre manuscrite, gravée sur des planches de bois, puis les caractères mobiles qui ne s'imposeront pas tout de suite : pendant près d'un siècle, xylographie et typographie peuvent coexister dans les incunables. C'est donc tout naturellement que, durant son séjour à la Bibliothèque Arus, Jou va s'initier à la gravure sur bois, à la formation de la lettre et, pour comprendre les textes, apprendre à déchiffrer le grec et le latin.

### À Paris

À seize ans, son père décide de le retirer de cet emploi trop peu rémunéré et le place alors chez un décorateur, peintre en enseignes, où très vite, la maîtrise dont le jeune homme fait preuve en calligraphie, lui vaut d'être chargé du dessin des lettres, des ornements dans la décoration intérieure des maisons. À vingt ans, il gagne cinq pesetas par jour, – un peu plus que son père – et peut ainsi aider sa famille. Grâce à son ami organiste Joseph Civil, il s'initie à la musique et découvre l'univers de Bach qui sera son maître toute sa vie. Sur son harmonium ou sur celui de l'église des Baux quand il viendra y vivre, tous les soirs, pendant une heure, il joue du Bach : « Hier soir sortant de chez vous – écrira-t-il à Suarès en 1917 –, deux préludes de Bach tourbillonnaient dans ma tête. Le premier fait de grands accords et le deuxième d'arpèges. Il me semblait qu'un cœur flamboyant créait, de sa flamme diaphane, la solidité d'un nouveau monde tout amour. » À Barcelone, Jou fait partie d'un cercle de jeunes artistes catalans, plus ou moins anarchistes, comme beaucoup d'entre eux à cette époque : ils apprennent le français et Paris leur apparaît comme la ville où tout est possible, où il faut vivre pour se réaliser pleinement. Jou rêve d'aller à Paris, suivant l'exemple de Joseph Civil qui a été accepté par Vincent d'Indy pour suivre les cours de la *Schola Cantorum*. Dans ses lettres enthousiastes, celui-ci décrit la capitale, les musées, les monuments et Jou finit par se laisser convaincre, en dépit des difficultés familiales et de son manque de ressources.

Il arrive donc à Paris, en 1906, avec une certaine connaissance du français et un très modeste pécule. En dépit de son talent déjà affirmé de typographe, de calligraphe, de dessinateur, il ne trouvera que des emplois temporaires et complétera ses modestes salaires en vendant ses dessins à des journaux comme *L'Assiette au beurre*, *Le Rire*, *Panurge*. Cette période qui va durer dix ans est la plus dure de la vie de Jou au point de vue matériel : dix années laborieuses, miséreuses, ayant froid, souvent faim, mais aussi dix années de projets, de rêves, de rencontres qui vont déboucher parfois sur des amitiés profondes et durables. Ainsi, en 1908 le jeune interne Pierre Greletty Bosviel, qui le soigne lors de son hospitalisation à la suite d'une blessure au pied, remarque ce colosse paisible, à l'abord bourru, mais à l'œil vif, qui dessine à longueur de temps dans son lit. Il lui prend quelques dessins, qu'il vend à la salle de garde et c'est ainsi que naît leur amitié : Bosviel aidera matériellement Jou pour la réalisation de ses premiers ouvrages qui paraîtront sous le nom de « Jou et Bosviel » et ne lui fera jamais défaut.

C'est cette même année que Jou va participer à la création par François Bernouard de *La Belle Edition*, titre prometteur qui reflète les



Fig. 1. Les opinions de M. Jérôme Coignard, d'Anatole France.

ambitions des créateurs, financièrement aussi démunis l'un que l'autre. C'est à *La Belle Edition* que Jou développe son expérience de typographe, de graveur, d'éditeur, qu'il commence à être reconnu pour la qualité de son travail, de ses conseils. Ce petit atelier, à l'enseigne de *La Rose*, reçoit Dunoyer de Segonzac, Apollinaire, Van Dongen, Jean Cocteau qui y fait éditer sa luxueuse revue poétique *Schéhérazaïde*, Albert Marquet, Albert t'Serstevens, Léo Larguier

qui deviendront tous trois des amis fidèles de Jou. Mais Jou rêve d'illustrer un livre au moyen de gravures sur bois. Il y travaille seul, presque en cachette. Ce sera *Les opinions de M. Jérôme Coignard* d'Anatole France (fig. 1), pour lequel il va graver près de 400 bois. Après deux ans de vaines tentatives auprès de plusieurs éditeurs, encouragé par des amis, il ose présenter son travail à Anatole France qui, séduit par les 22 bois gravés en pleine page, le recommande chaleureusement à Eugène Rodrigues, président de la Société des cent bibliophiles. Malheureusement, le livre sort des presses en décembre 1914, ce qui, bien évidemment, le privera du succès auquel il pouvait prétendre. Le second ouvrage, auquel Jou va se consacrer pendant plusieurs mois en 1916 et qu'il édite sous son nom, est une commande qui lui est faite par Mme Amélie Charles Bosviel, mère du Docteur Bosviel, qui lui avait demandé, avant son départ pour la guerre, de veiller sur son ami : *Le chemin de la croix* (fig. 2) est un remarquable recueil in-folio de 15 bois gravés dans lequel, nous dit Suarès, « il peint sans pitié, dans l'abandon de Dieu, la bestialité, la malice et la douleur humaines. » Il réalise la même année *Le Jaloux d'Estramadure* de Cervantès dans lequel s'affirment ses conceptions d'illustrateur.

C'est également en 1916, qu'il va avec Albert Marquet faire un séjour à Marseille et, à l'occasion d'une balade, découvrir le village des Baux, impressionnant amoncellement de roches et de ruines dominé par son château grandiose, qui va séduire le côté bâtisseur de Jou : il y louera une maison dès 1918 et viendra aux Baux très régulièrement pour y trouver le soleil, la nature, la solitude propices à son travail et aussi l'art de vivre en Provence.



Fig. 2. *Le chemin de la croix*, d'Anatole France.

### **Découverte de la Provence – Rencontre avec André Suarès**

Mais la rencontre déterminante va avoir lieu en 1917 chez l'imprimeur Frazier-Soye pour l'édition du recueil *Amour, poème de Félix Bangor*, un des innombrables pseudonymes d'André Suarès. Suarès est passionné de typographie et il reconnaît immédiatement la qualité du travail, l'expérience dont Jou fait preuve dans cette entreprise difficile, menée à bien en pleine guerre, grâce à la générosité de Jacques Doucet.

Jou et Suarès, voilà deux êtres totalement dissemblables autant physiquement que par leur origine et leur formation : Suarès est un normalien, un intellectuel, Jou un autodidacte. Suarès est un homme tourmenté, Jou un amoureux de la vie. Mais tous deux sont des orgueilleux ; ils ont en horreur la médiocrité ; tous deux à la recherche constante de la perfection sont liés par l'amour de la musique et du beau livre « architecture de l'esprit », dira Suarès. Et Jou de préciser « qu'un livre sans gravure, mais de belle typographie, peut être un beau livre, mais qu'un livre illustré s'il n'y a pas une belle typo, ce ne sera jamais un bon livre ». Leur amitié durera jusqu'à la mort d'André Suarès en 1948. Suarès va ouvrir les portes de la culture à Jou ; il le guidera dans ses voyages en Italie, en Flandre, il lui prodiguera ses conseils, ses observations sur les livres en fabrication, relira les textes que Jou lui soumettra, et rédigera les colophons de ses livres : en effet, si le français de Jou est riche, imagé, ce n'est pas sa langue maternelle et il craint toujours l'imperfection. Il écrira d'ailleurs un jour à t'Serstevens : « cela doit faire rire, mon ignorance dans les principes de la grammaire » et aussi « qu'un type comme moi, né à Gracia dans un milieu de rien, sans la moindre éducation, a eu le rêve de faire des livres, et en français encore ». Ceci peut expliquer pourquoi Jou, en autodidacte, a choisi d'éditer – à l'exception d'André Suarès – des auteurs universellement reconnus, dont il a très tôt établi une liste et qu'il n'a que peu travaillé avec ses contemporains, jusqu'à sa venue aux Baux-de-Provence.

### **Un créateur est né**

À partir de cette époque, Jou devient un conseiller écouté dans le monde de l'édition à Paris, ses avis sont recherchés. Il se sent alors assez

solide pour passer à la réalisation d'un de ses objectifs essentiels : pour les ouvrages qu'il veut imprimer, aucune police existante ne lui paraît à la hauteur de ses ambitions. Il va donc créer de nouveaux caractères. Personne, en dehors de Bosviel, ne veut se lancer dans cette opération apparemment insensée, d'autant qu'il existe plusieurs fonderies typographiques actives et réputées. C'est une aventure unique dans l'histoire de l'imprimerie moderne et contemporaine que va tenter un homme seul. Les moyens financiers que Bosviel parvient à réunir sont insuffisants. Là encore l'amitié va jouer son rôle : à Barcelone, deux amis de jeunesse, un graveur sur cuivre et un fondeur lui permettront après trois ans d'efforts (de 1918 à 1921) de revenir à Paris avec deux polices de corps 14 (italique et romain) et de corps 24.

C'est en 1921 que paraît *Le Prince* (fig. 3) de Machiavel, composé avec ses caractères et plus précisément la police de corps 24, sous la marque d'éditeur *Jou et Bosviel*. Ce livre ne comporte qu'une seule

illustration : le portrait de Machiavel. Sa beauté réside dans le caractère. La lettre, que Jou a tant admirée dans les incunables, trouve ici sa place en majesté. Dans la préface, Suarès écrit :

Au lecteur ami, l'art souverain de la typographie est tombé aux mains des marchands et des savetiers ; ils en ont fait un commerce ou un luxe sans conscience. Le livre est une œuvre d'art et voilà ce que nous voulons restaurer. Nous voulons être du temps qui vient en y portant quelques rayons du temps qui n'est plus.

Et Jou de conclure : « Lis d'abord *Le Prince* pour t'instruire à te gouverner toi-même et tiens-toi en beauté, en amour et en joie. » L'année suivante, paraît le *Discours*



Fig. 3. *Le Prince*, de Machiavel.

sur la servitude volontaire ou le *Contr'un* d'Étienne de la Boétie. Jou s'explique : « C'est un essai d'illustration libre et une humble recherche vers le retour au langage graphique ». La comparaison entre les bandeaux, les culs-de-lampe, le texte du *Contr'un* et *La Nef des fous*<sup>2</sup> (fig. 4), une des plus anciennes satires médiévales sur les travers de l'Église et les vices humains, illustre parfaitement sa démarche.



Fig. 4. Le *Contr'un*, d'Étienne de la Boétie et *La Nef des fous*.

Cependant, de plus en plus, Jou aspire à être indépendant, pour donner sa pleine mesure. Il va y parvenir en 1925, grâce au legs de Mademoiselle Raphaëlle Berr, physicienne fortunée, admiratrice de Jou, qui lui permet de s'installer au 13, rue du Vieux Colombier. Renouant avec ses illustres prédécesseurs, comme Plantin, les Alde Manucce, les Elzevier, il va s'attacher à construire en totalité le livre, en véritable architecte : le premier ouvrage qu'il réalisera ainsi entièrement avec ses caractères, sur ses presses, à l'enseigne « Les Livres de Louis Jou » sera les *Sonnets pour Hélène* de Ronsard (fig. 5) pour lesquels il établit « la typographie en vers d'égale longueur, l'ensemble des deux quatrains et des tercets formant un rectangle, sans retraits ni saillies » et : « Je n'ai pu obtenir l'aspect égal des vers qu'en les composant inégaux » (in : *Arts*

2- Brant, Sébastien, *La Nef des fous*, trad. française, Paris, Marnef, 1507. In 4°, 107 ff.

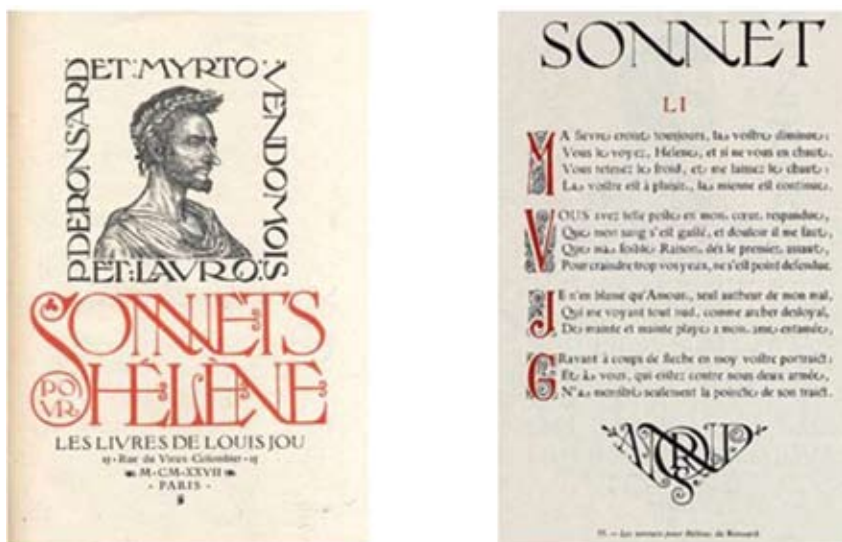


Fig. 5. Sonnets pour Hélène, de Ronsard.

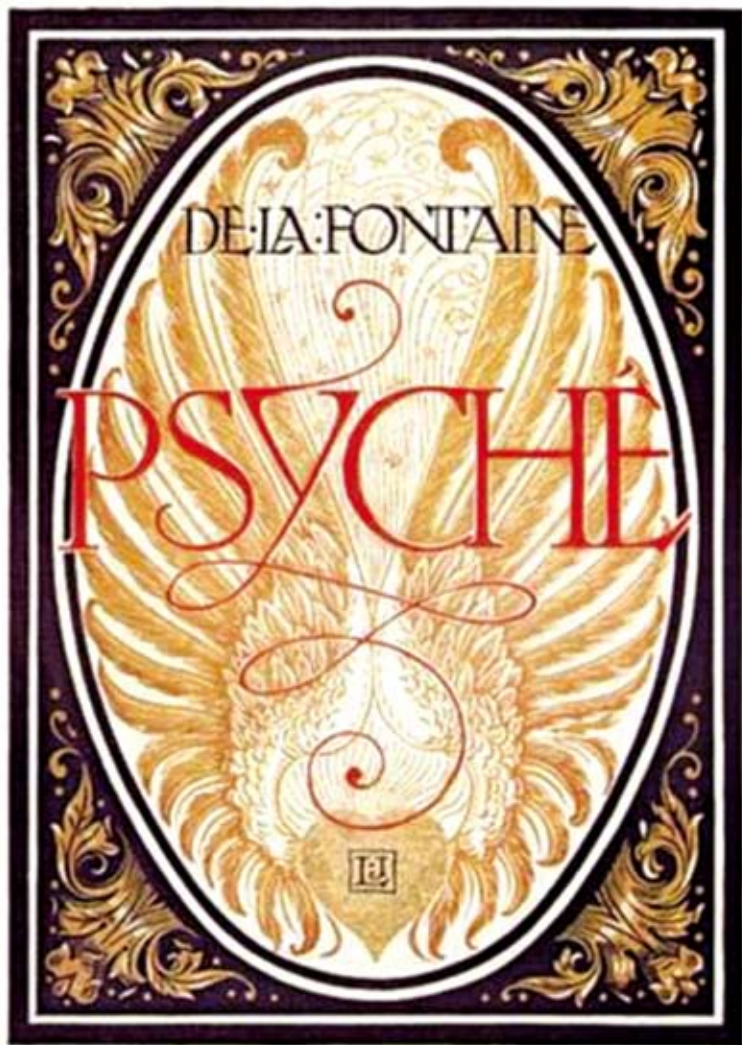
et métiers graphiques, n° 3, février 1928) et dont il décore la reliure en parchemin de plusieurs exemplaires.

S'il continue à illustrer, voire composer un certain nombre d'ouvrages de commande pour des sociétés de bibliophiles, il poursuit son programme d'éditer les grands chefs d'œuvre de la littérature : en 1930, il publie *Les Amours de Psyché et de Cupidon* de La Fontaine (fig. 6), pour lequel il dessine, grave, fait fondre de nouveaux corps de caractères et dont il illustre de manière somptueuse la couverture. Il décore également la reliure de plusieurs exemplaires de façon éclatante. Il écrit : « Il y a tellement de travail, 10 tirages par feuille, et il y en aura 28 ou 30 ! »

### Son grand œuvre : Les *Essais* de Montaigne

Mais tout ce travail est en quelque sorte le prélude à son grand œuvre : *Les Essais* de Montaigne (fig. 7), en trois tomes, auxquels il consacra trois années de sa vie, de 1933 à 1936. Ce monument de





1688. — *Psyché*, de La Fontaine. Crouzetière.

*Fig. 6. Psyché, de La Fontaine.*



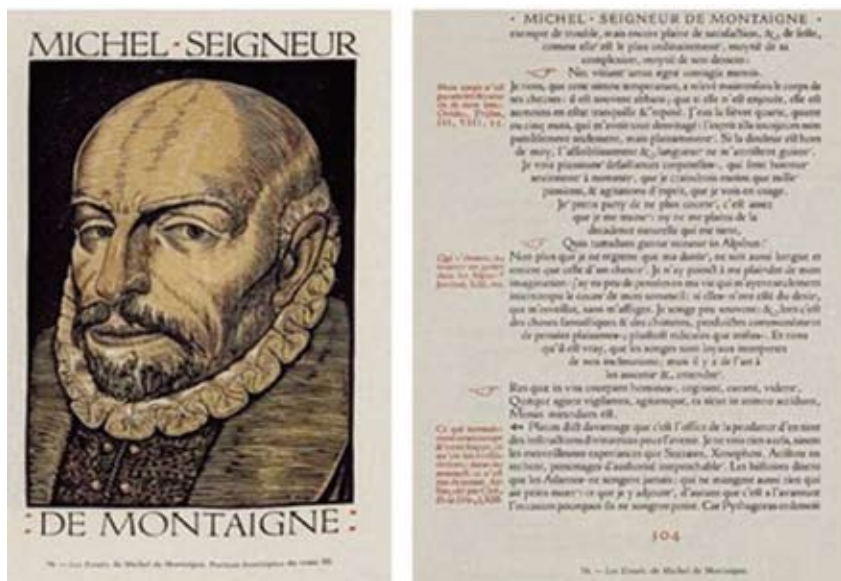


Fig. 7. Les Essais, de Montaigne.

l'édition est considéré encore aujourd'hui comme inégalé : le texte a été établi par Albert Thibaudet, à partir de l'exemplaire de Bordeaux de 1588. Suarès en a supervisé toute la réalisation, aidé de « six correcteurs chargés de veiller à la pureté du texte ». Le 12 décembre 1936, Suarès écrit à Jou : « Voilà votre chef d'œuvre, mon vieux Jou. Vous avez peiné pendant trente ans pour en venir là : vous y êtes arrivé... Unique la gageure de composer un volume énorme sans couper un seul mot à la fin des lignes. Il a fallu une patience et une volonté incroyables pour triompher ainsi sur plus de 20 000 lignes... » Si ce travail colossal l'a conduit au bord de la faillite et a certainement nui à sa santé, Jou est tout au bonheur et à la fierté de l'avoir mené à bien. Il est alors à l'apogée de sa carrière.

Il va ensuite éditer en 1938 *Le Cantique des cantiques* dans la nouvelle traduction de Suarès, autre bel exemple du dialogue qui s'est instauré entre les deux amis. Mais, déjà, le colophon évoque « la peste haineuse de la guerre » en souhaitant que « puisse le chant le plus ardent et le plus pur aller encore une fois à l'âme des hommes. »

Malheureusement les événements internationaux vont se charger de modifier le cours des choses. La guerre civile en Espagne, la chute de Barcelone, affectent profondément Louis Jou et ce n'est sûrement pas un hasard s'il se décide alors, en 1938, à mettre en chantier *Les Oraisons funèbres* de Bossuet. Là encore, le colophon est révélateur de son état d'esprit :

Il n'est plus question de dire que l'on lutte contre le malheur des temps, il faut peiner dans la gêne et presque sans espoir. Raison de plus pour faire de son mieux. On ne travaille pour soi-même et pour les hommes qu'en labourant pour Dieu.

Ce sera sa dernière œuvre parisienne : Guy Bideau, son « ouvrier premier », est tué sur le front le 20 mai 1940 ; son doreur, d'origine argentine, est reparti dans son pays ; son compositeur est vieux, « sans doute même mort, – dit-il – de vieillesse et de dégoût. [...] Quinze années à apprendre le métier à ces trois bonhommes sur une sélection de bien une cinquantaine. Tout fichu... Voilà mon atelier vide au complet ».

### **Jou s'installe aux Baux-de-Provence**

Il prend alors sa décision : il va transférer aux Baux-de-Provence son atelier et son logis. Là il retrouvera sa sérénité pour poursuivre son œuvre. Son logis ? L'hôtel de Brion, superbe demeure Renaissance qu'il a trouvée en ruines et qu'il a magnifiquement restaurée au fil des années, lui valant de la part de l'architecte Pouillon le titre « d'architecte des Baux » tant il a mis de soin à respecter l'œuvre initiale. Quant à l'atelier, il le construit juste en face. En dépit des difficultés à recruter des maçons, à trouver les matériaux, il écrit à Suarès en août 1943 : « C'est magnifique ce qu'il faut faire dans cette vie, pour pouvoir produire. Et puis vaincre des difficultés, est un nectar des dieux. » Le nectar ne va pas lui manquer, car la vie va se révéler en effet très difficile, pendant la guerre, sur ce somptueux rocher battu par le mistral.

Durant ces quatre années, Jou va graver tant qu'il aura du bois pour le faire, dessiner, peindre, imaginer ses prochains livres. Il travaille à une *Jeanne d'Arc* dont il grave les 17 bois in-folio et dont le texte sera de l'ami Léo Larguier. Il oublie ses difficultés au contact de la nature provençale

dans le champ d'oliviers qu'il a acheté : « Je me plais beaucoup en leur compagnie – dans une lettre à Suarès le 4 juillet 1943 –... le site est délicieux : un gros bouquet de pins le couronne, d'un côté le château, en face la Crau jusqu'à la mer et à gauche les Alpilles » et lucide, il ajoute : « On me les avait vendus, parce qu'ils étaient abandonnés depuis quinze ans ».

En 1944, l'atelier est terminé et Jou récupère, grâce à Raymond Merckling et à Pierre Seghers, trois de ses presses à bras, des casses, des stocks de papier, tout un matériel qui va permettre aux « Livres de Louis Jou » de renaître aux Baux (fig. 8). Son ami Pablo Casals vient y interpréter une suite de Bach *Le Cant dels Ocells*. Marie Mauron, qu'il a connue jeune institutrice aux Baux et qu'il a incitée à écrire, va rédiger le texte de *La Pierre*, plaquette tirée à 30 exemplaires pour ses amis et qui est le témoin de sa joie d'être, après des années de privations, à nouveau en mesure de créer.



Fig. 8. Jou à la presse.

Le premier ouvrage qu'il va imprimer est bien sûr *Jeanne d'Arc* (fig. 9). En avril 1942, Léo Larguier a promis à Jou de lui fournir deux pages par planche. En dépit des relances de Jou, aucun texte ne lui parvient. En juillet 1944, Léo Larguier lui écrit encore : « Patientez jusqu'au 15 août, je compte vous donner à cette époque au moins huit chapitres et le reste suivra rapidement », puis c'est le silence et Jou se décidera alors à publier les gravures sans le texte : « Cet album devait être un livre, mais la conscience extrême de l'écrivain m'en fait vainement attendre depuis deux ans le texte... », lit-on dans le colophon. Et à Suarès le 12 novembre 1944 :

J'ai pu tirer ma *Jeanne d'Arc*. Larguier avait écrit une *Jeanne* tapant sur les Anglais : après le débarquement, il a eu peur et n'a pas voulu que je l'imprime. Aussi le seul texte est de vous. C'est "quand le ciel se casse en deux, comme un livre. André Suarès". Nous y voilà réunis. Vous voyez que j'ai pensé à vous et que j'y pense et qu'il est et qu'il sera rare que dans mon œuvre, nous ne soyons pas tous les deux.



88. — IV. — En route

*Fig. 9. Jeanne d'Arc.*

L'épisode est d'autant plus navrant que Suarès avait proposé à Jou en 1942 d'écrire le texte, ce que Jou avait refusé, en raison de l'accord passé avec Léo Larguier. On ne peut qu'imaginer ce qu'aurait donné cette ultime collaboration entre les deux amis.

En 1946, il va publier enfin les *Sonnets* de Louise Labé qui figuraient dans son programme. C'est le premier de ses ouvrages pour lequel tout n'est pas entièrement réalisé par lui. S'il dessine les encadrements des poèmes, ce n'est pas lui qui les grave. Il remaniera maintes fois la composition des pages, la page de titre, la couverture.

Il s'attaque ensuite à *Don Quichotte* de Cervantès (fig. 10) dont il a découvert l'œuvre voici des années et dont il va acquérir de multiples éditions. Il se rend à plusieurs reprises dans la Mancha pour y refaire l'itinéraire du héros, étudier les paysages et les personnages. C'est chez Gérald Cramer à Genève que seront publiés de 1948 à 1950 les quatre tomes du *Don Quichotte* qui ne comportent pas moins de 128 bois gravés hors texte, sans compter les bandeaux, les culs-de-lampe, les lettrines rouges ornées. C'est également chez Gérard Cramer qu'il publiera en 1951, les *Œuvres de François Rabelais*, en trois tomes.

En 1953, il imprime l'impressionnante *Danse macabre*, 31 planches in-folio, gravées pendant la guerre et dans laquelle il dénonce « la folie



Fig. 10. *Don Quichotte*, de Cervantès.

collective de l'homme » (fig. 11). En 1954, de la rencontre de Jou avec un jeune poète provençal, Charles Galtier, naissent *Les Bucoliques baussenques* (fig. 12), où chaque page est ornée d'un bandeau représentant un paysage des Baux et de la campagne environnante. À partir de cette date, Jou va réaliser divers ouvrages, reprenant parfois des titres qu'il avait déjà édités, tels *Salomé*, *Le Cantique des cantiques*, ainsi que de nombreuses suites de gravures sur bois.

### Ses dernières activités

Mais il va consacrer les dernières années de sa vie à un personnage qui le touchait profondément : Saint François d'Assise. Dès 1954, il se rend à Assise pour s'imprégner du lieu où vécut le *Poverello*. Sa santé se dégradant, il pense toujours à son Saint François, mais n'arrive pas à le mettre en chantier. Il souffre aussi de n'avoir pu attirer aux Baux dans son atelier, d'ouvrier qu'il ait pu former. Les tentatives faites se sont traduites par des échecs : la presse à bras, le travail artisanal rebutent les quelques

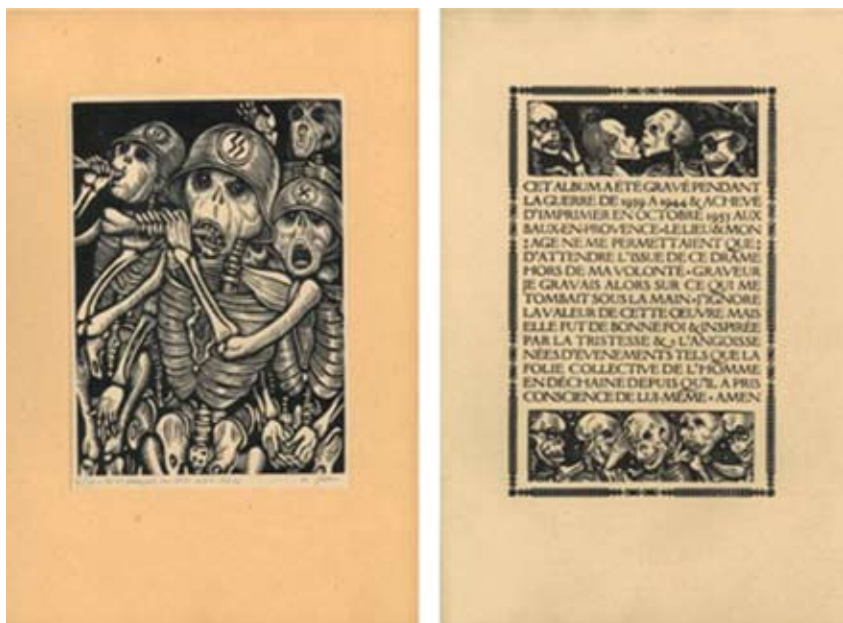
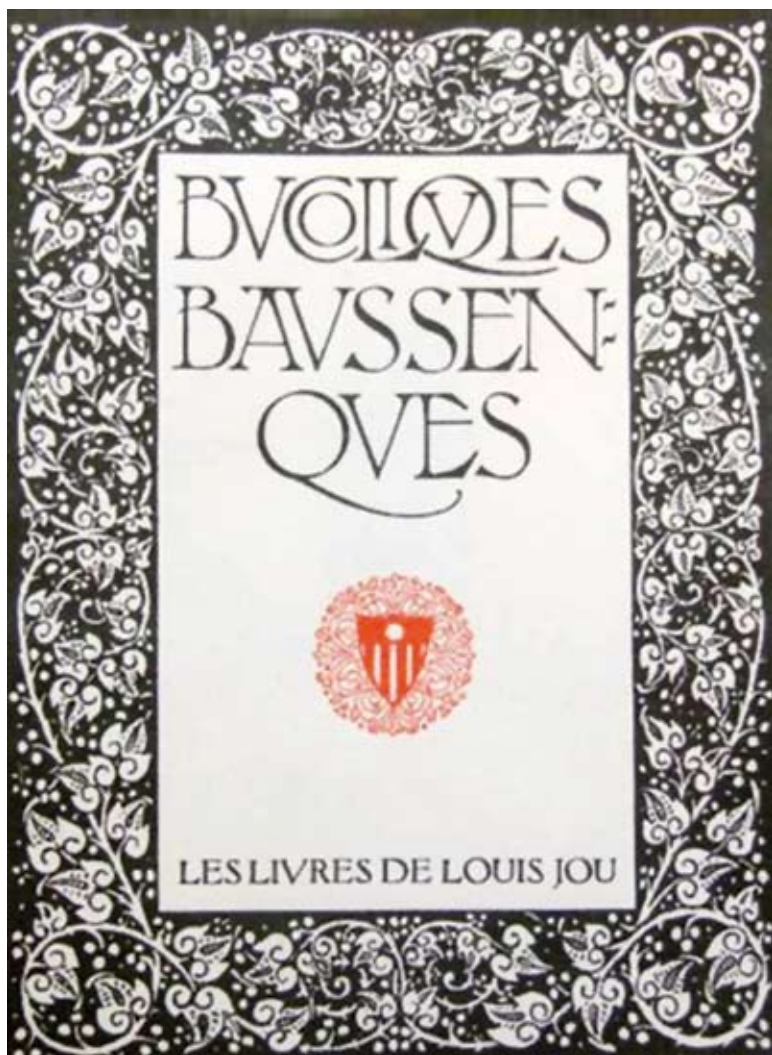


Fig. 11. Danse macabre.



*Fig. 12. Les Bucoliques baussenques, de Charles Galtier.*





Fig. 13. Saint François.

candidats qui se présentent. En novembre 1963, il parvient toutefois à se mettre à la gravure et écrit à t'Serstevens qui sera associé totalement à cette édition, assumant toute la relecture : « J'ai sous cette neige et ce froid, le bonheur de graver un Saint François qui commence à me plaire. Il est pouilleux et presque immatériel » (fig. 13). Et Jou de réaffirmer l'importance de l'illustrateur qui « est de traduire graphiquement les pensées, ce que faisaient les vieux sculpteurs du moyen âge et ce sont eux qui ont appris à lire la pensée chrétienne aux peuples en général ».

Au cours de l'année 1965, Jou fait plusieurs crises cardiaques qui nécessitent la pose d'un stimulateur et il ne reprendra sa tâche qu'en 1966. Il la mènera à bien avec une volonté incroyable et grâce à

l'aide de son épouse. Ce sera la dernière œuvre de ce colosse, qui paie sans doute le tribut aux années difficiles, aux luttes qu'il a menées sans concession, tout au long de sa vie, pour atteindre le but qu'il s'était fixé. Il meurt le 2 janvier 1968. Il est inhumé dans le petit cimetière des Baux où repose déjà André Suarès.

Il a laissé une œuvre considérable – sur l'avenir de laquelle il s'inquiétait – et que la *Fondation Louis Jou* (fig. 14), créée en 1976 par Hélène Jeanbrau avec l'appui d'André Malraux, reconnue depuis 2002 « Musée de France », s'emploie à mettre en valeur. Sur les 167 ouvrages





*Fig. 14. Fondation Louis Jou ; sa bibliothèque.*

qu'il a réalisés, 28 ont été imprimés sur ses presses ; en plus des polices de caractères qu'il a créées, il a gravé plus de 5 000 bois, décoré plus de 50 reliures, laissé 600 carnets de croquis, des centaines de toiles, de lavis, de gouaches, des céramiques. Pas un jour ne s'est écoulé qui ne l'ait vu travailler. Il a aussi rassemblé une bibliothèque de plus de 3 000 titres, parmi lesquels figurent maintes œuvres de ces premiers imprimeurs qu'il admirait tant.

Il écrivait à Suarès en juin 1947 : « On a voué la vie à une œuvre, et c'est elle qui compte, le reste est du superflu », mais aussi, dans la même lettre, car il aimait profondément la vie, les plaisirs qu'elle pouvait apporter à qui savait en jouir :

Qui n'a pas ses chagrins dans cette vie, mais qu'est cela à côté du travail, la joie de pondre une phrase, graver un bois, entendre de la bonne musique, manger des abricots qui sont très bons déjà. [...] Rouspéter, aimer, travailler, respirer, mais tout cela est joie.

### **Bibliographie**

Les citations de Louis Jou et André Suarès sont extraites de :

Louis Jou et André Suarès, *Correspondance 1917-1948*, présentée par la Fondation Louis Jou avec documents et bois gravés de Louis Jou, L'Isle-sur-la-Sorgue, Compo Typo Relief, 2010, 360 p.

Les citations de Louis Jou à Albert t'Stertevens sont des extraits de la correspondance manuscrite.

Seghers, Pierre, *Louis Jou architecte du livre et des Baux*, s.l., Poppy Jou et Pierre Seghers, 1980, 138 p.

## II. COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2012

*Séance du 25 janvier 2013*

### LE VOYAGE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE TEL QUE LE VÉCUT RACINE

**par Martine PEYROCHE D'ARNAUD**  
correspondant

Ce que je vais essayer de raconter n'a rien d'une métaphysique du voyage classique. J'en serais bien incapable. C'est une promenade au pas des chevaux, telle que la fit Racine en octobre 1661. Une promenade de 750 kilomètres tout de même.

En 1999, lors des manifestations pour le tricentenaire de la mort de Racine, que dirigeait notre chère Rose Jurgensen, nous avons évoqué ce voyage dans une petite exposition dont il n'est rien resté puisqu'il n'y eut pas de catalogue. Cette exposition était en elle-même une gageure : donner à voir ce que Racine racontait en 30 lignes, que nous lisons, chemin faisant. Il fallut étoffer avec d'autres récits<sup>1</sup> : *Les Lettres de Madame de Sévigné*, le *Voyage en Limousin* de La Fontaine, le *Voyage à Rome* de J.-J. Bouchard<sup>2</sup> et ce que nous racontent Golnitz, géographe

---

1- L'ouvrage de Goulemot, Lidsky et Masseau, *Le voyage en France, Anthologie des voyageurs européens en France du Moyen-âge à la fin de l'Empire*, est indispensable pour qui s'intéresse au sujet : on y trouve tous les voyageurs cités ici (v. bibliographie).

2- Jean-Jacques Bouchard, 1606-1641, écrivain français.

de Dantzig<sup>3</sup>, Brackenhoffer, allemand de Strasbourg<sup>4</sup>, et Locatelli, petit monsignore, tout à fait charmant<sup>5</sup>.

### ***Les routes***

Pour voyager il faut des routes et comment penser route sans penser Rome ? Gaxotte disait que ces routes, ces *viae* furent « la charpente de l'Empire ». Vers l'an 300, Dioclétien, plus connu pour son ardeur à tuer les chrétiens, entreprit de restaurer, agrandir, paver toutes ces routes. Et là, il faut citer Montaigne et son *Voyage en Italie* : entre Ancône et Urbino, il fit un crochet pour voir « sur tout ce chemin qui est *Via Flaminia*, par où on va à Rome, des traces de leur gros pavé qui est enterré pour la plupart et leur chemin, qui avait 40 pieds de large, n'en a plus que 4. » Au long de ces larges chemins, Dioclétien fit construire des « *paroikias* » qui étaient des maisons relais où les fonctionnaires et les militaires en voyage trouvaient tout ce dont ils avaient besoin, le gîte, le couvert, le cheval, et surtout les ordres de l'empereur déposés par des courriers rapides, les « tabelleries<sup>6</sup> ». Les *paroikias* étaient gérées par un militaire, le *parocus*. Passent les grandes invasions et le Moyen Âge, époques que préoccupèrent assez peu les travaux de génie civil.

En 1479, Louis XI, avec l'idée régalienne de « tenir sa terre », reprend le tracé des vieilles routes romaines devenues routes de pèlerinage, les multiplie en étoile autour de Paris et de Plessis-lès-Tours. Disons tout de suite qu'il s'agit de chemins de terre et non de routes pavées. Et surtout, reprenant Dioclétien, il crée le service des chevaucheurs royaux, divisé en deux groupes : les courriers du cabinet qui galopent sur les chemins et les postes assises qui fournissent les chevaux.

---

3- Abraham Golnitz, 15..?-16..?, né à Dantzig, a voyagé dans toute l'Europe. En 1631, il publie à Leyde *Ulysses belgico-gallicus*, traduit en français par Louis Coulon (1643) sous le titre en se surnommant *L'Ulysse français*.

4- Elie Brackenhoffer, (1618-1665), né à Strasbourg dans une famille du haut-patrimoine allemand. Son *Voyage en France (1643-1644)*, traduit en français par Henri Lehr, Nancy, Berger-Levrault, 1925.

5- Sébastien Locatelli, (1636-1709), prêtre bolonais de riche famille.

6- Du latin *tabellarius* : courrier, messenger.

### ***La poste***

Les courriers de cabinet qui pouvaient changer de cheval et boire le coup de l'étrier, en dix minutes, ralliaient Paris à Cadix en trois semaines, Lyon à Rouen en douze jours, Paris à Lyon en sept. Ce Paris-Lyon, qu'on appelait le Grand Chemin, fut le premier à être doté de relais, car Louis XI guignait le Dauphiné et la Provence, et comme un cheval ne peut guère courir à bride abattue que 30 kilomètres d'affilée, il y eut, au début, un relais tous les 30 kilomètres, géré par un maître de poste.

Le maître de poste est un personnage important. D'abord il possède en propre sa maison-relais, située au bord d'une route hors remparts, accessible jour et nuit. S'y trouvent l'écurie, la sellerie, l'atelier pour les fers, les greniers à paille et à avoine. Le puits est dans la cour. Ensuite il a acheté sa charge et le roi lui a délivré un brevet qui l'oblige à subir l'inspection des visiteurs de poste : liste des voyageurs, état des chevaux etc. Moyennant quoi, il touche des aides, est exempté d'impôts nombreux et dispensé de réquisitions. Il est même assuré d'indemnités en cas de perte de ses chevaux et il peut transmettre sans problème sa charge à sa femme ou à son fils aîné.

Au fil des temps, les relais deviennent auberges patentées, ce qui entraîne la construction de grandes salles, cuisine, cave et cellier et, dehors, se construisent étables, poulaillers et clapiers. Ces grosses dépenses sont très vite amorties. Le maître de poste est un homme riche. Lui passent entre les mains de beaux écus avec le profil du roi ; ce qui perdit le pauvre Louis XVI à Varennes !

Le chevaucheur royal ne courait pas la poste tout seul, il était accompagné du postillon qui lui servait de guide et d'aide en cas d'ennuis : accident, attaque par des mal-pensants, maladie, que sais-je-encore. Et surtout, le postillon ramenait à la maison de poste qui le possédait, le cheval du courrier de cabinet. Il n'était pas question de laisser démunie de bêtes un relais de poste. Peut-être ramenait-il plusieurs chevaux à la fois ? Il allait donc d'un poste à l'autre, faisant le même trajet dans les deux sens. Il avait des bottes, les bottes de postillon faites de bois et de cuir rigide montant jusqu'aux genoux et qui étaient fixées à la selle ; en cas de chute ces bottes protégeaient les jambes du postillon

et il pouvait se sortir sans dommage de sous le corps du cheval. Les relais étant espacés de sept lieues, tout au moins au début, cela nous donne les fameuses bottes de sept lieues de l'ogre de Perrault, celles qu'a volées le Petit Poucet.

### *Les guides de voyage*

Très vite se manifeste le besoin de vrais guides pour voyager en sécurité ; l'itinéraire seul ne suffit pas. Il faut savoir ce à quoi on s'expose : mauvaises routes, forêts, brigandage, les bacs, les gués, les ponts, les bonnes auberges. C'est à quoi va s'employer Charles Estienne en 1553. Il rédige *La Guide des chemins de France*<sup>7</sup>. C'est un livre de petit format, mais épais, donnant la description des provinces, celle des chemins pour y aller et celle des villes traversées, en partant d'Agen jusqu'à Yssoudun.

En bon humaniste, Estienne signale des monuments, des curiosités, des faits d'histoire. Ainsi pour Arles : « Voir dans la ville d'Arles qui est un amphithéâtre les arènes, et encore dans le collège, en haut de la ville, deux grands piliers du temps des Romains, que l'on dit être les colonnes d'Hercule. » Il termine sa guide avec une rare élégance :

L'auteur de ce livret en a fait par passe-temps, à la requête de ses amis, ce qu'il a pu. En se connaissant être homme, c'est-à-dire sujet à faillir, il a laissé exprès une marge suffisante dans tous les endroits du

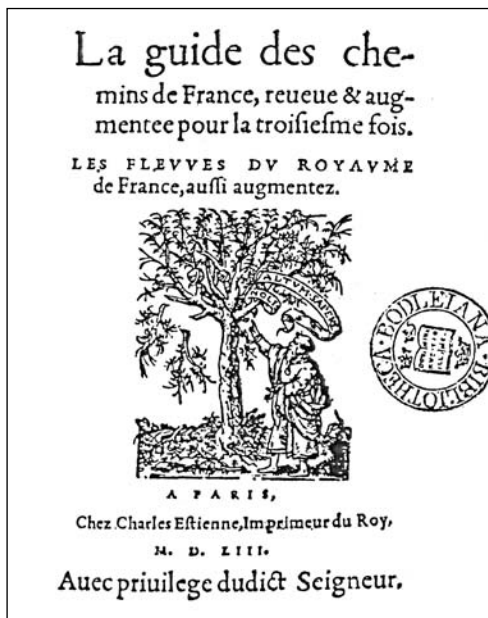


Fig. 1. Page de titre de la 3<sup>ème</sup> édition (1553) de *La Guide des chemins de France* de Charles Estienne.

7- Le mot « guide » s'employait aussi bien au féminin qu'au masculin jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Voir fig. 1.

livre, pour ne pas te priver, lecteur, de la liberté de pouvoir ajouter ou diminuer partout où bon te semblera.

Cette guide reprise par Varennes en 1647 et le sieur du Verdier en 1667, sera un véritable instrument de travail pour Colbert lorsqu'il décida le pavage des routes (le « Pavé du roi », 1<sup>er</sup> tronçon : Paris - Orléans). Si j'ai insisté sur cette première *Guide des chemins* de Charles Estienne, c'est parce qu'il était le frère de Robert Estienne, l'imprimeur de François 1<sup>er</sup>, celui qui réalisa le premier, en France, une bible en hébreu carré, d'une splendide typographie (1546). Robert Estienne publia aussi un dictionnaire *Thesaurus linguae latinae*, et son fils Henri, qui dut se réfugier à Francfort pour cause de religion, y écrivit, en 1572, un *Thesaurus linguae graecae*. Pour Charles, l'imprimerie familiale fut d'un grand secours. Quant à la *Carte géographique des Postes de France*, différente de celle des *Chemins*, elle fut réalisée, en 1632, par Sanson et éditée par Melchior Tavernier. C'est déjà un vrai guide Michelin.

### ***Le carrosse***

Son invention fut longue. C'est un peu l'histoire de la citrouille de Cendrillon. En 1207, Béatrice d'Anjou possède un chariot tendu de velours bleu. En 1389, pour Isabeau de Bavière, le chariot est couvert. Le confort était mince : la caisse était posée sur un cadre clouté sur des essieux assez fragiles, et le train avant était fixe. À la fin du xv<sup>e</sup>, naît un premier progrès : la caisse est suspendue à des sangles ou à des chaînes attachées à des montants obliques, fixés eux-mêmes aux essieux. En 1457, Marie d'Anjou reçut de Hongrie un carrosse de ce type. Il avait été fabriqué dans le village de Kotchi d'où vient le nom de coche. Carrosse, lui, vient de l'italien « *carrozza* ».

À la fin du xvi<sup>e</sup>, les sangles et les chaînes jouent avec des ressorts à lames qui sont d'invention hollandaise. C'est le carrosse de deuxième génération : le train avant est mobile et les lourds rideaux de cuir qui protégeaient de la pluie et du froid sont remplacés par des portières vitrées. En 1598, la cour de France en possédait un, le premier. Si Henri IV, rue de la Ferronnerie, avait utilisé son beau carrosse, plutôt qu'une vieille caisse à rideaux, Ravillac n'aurait rien pu faire ! L'engouement

pour ce carrosse confortable est immédiat et durera jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle. Les grands seigneurs ont des garages à carrosses, plus ou moins lourds ou somptueux.

Mme de Sévigné, pendant presque trente ans, roula carrosse sur les routes « carrossables », à quatre ou six chevaux : « Cela va comme le vent ». Deux cavaliers l'accompagnent. Les chevaux lui appartiennent. Et quand elle veut descendre la Loire jusqu'à Nantes, on pose la caisse du carrosse bien à plat au fond du bateau, les roues et les essieux à côté : « Nous avons baissé les glaces nous sommes sur de bons coussins [...], on a un petit fourneau, on mange du potage et du bouilli bien chaud. » Le rêve, quand on ne s'ensable pas sur une gravière... Plus âgée, elle voyagera en litière, grande chaise à porteurs faisant lit, dont les « bâtons » étaient fixés par des courroies aux flancs de deux chevaux montés, un devant, un derrière. Cela supprimait les cahots mais c'était très lent.

La Fontaine n'avait pas les facilités de la marquise. Il utilisait ce que nos enfants appellent le covoiturage, louait sa place dans un carrosse dont il ne maîtrisait ni l'horaire ni la compagnie, redoutable parfois. Dans un carrosse à six places, la promiscuité est grande. Quand c'est supportable, il sait le dire : « Point de moines, mais en revanche trois femmes, un marchand qui ne disait mot et un notaire qui chantait toujours et qui chantait faux ! » Il n'y a que Rousseau pour écrire au siècle suivant : « J'étais jeune, je me portais bien, j'avais assez d'argent, je voyageais à pied et je voyageais seul. » Au xvii<sup>e</sup>, on ne voyage jamais seul, il y a au moins le postillon ! Le premier carrosse public fut inauguré en 1686 entre Lyon et Roanne. Il assurait la correspondance avec le coche d'eau de Roanne à Orléans.

### ***Le cheval***

C'est le moyen de voyager le plus répandu le moins cher, le plus rapide. Zinzerling, voyageant en 1612-1616, écrit : « On trouve partout des chevaux de louage excepté dans les lieux où sont les chevaux de poste et les relais<sup>8</sup>. » Ce qui voulait dire que dans un relais de poste, on

---

8- Just Zinzerling, né en 1590, jeune étudiant allemand peu fortuné. *Itinerarium Gallicae* (1627). Traduit en français par Bernard Thales, Lyon, 1859.



n'était jamais sûr de trouver une monture disponible même si, en 1506, Louis XII avait autorisé les maîtres de poste à louer des chevaux aux particuliers qui en avaient les moyens. De 15 sous par jour en 1527, on passa, en 1800, à 30 sous par poste.

La priorité absolue étant réservée aux chevaucheurs royaux, il suffisait du retard d'un postillon pour que l'écurie soit vide. Eux seuls avaient le droit et le devoir de galoper, je l'ai déjà dit. Les autres devaient utiliser le pas ou le trot, ce qui s'appelait aller à mi-poste. Ce coquin de Racine tricha : « Je ne manquais pas, tous les soirs de prendre le galop devant les autres, pour aller retenir mon lit... J'ai toujours été bien couché ». Et on ne voyageait qu'entre deux soleils, celui qui se lève et celui qui se couche. Racine fut satisfait de ses compagnons : « Notre compagnie était gaie, assez plaisante il y avait trois huguenots, un Anglais, deux Italiens, un conseiller du Châtelet, deux secrétaires du roi et deux de ses mousquetaires. » Compagnie suffisamment aimable pour que, semble-t-il, personne ne se soit plaint du petit galop égoïste de Racine, tous les soirs.

Il fallait certainement beaucoup d'urbanité et de patience pour trotter, botte à botte, avec des étrangers, au long des 470 km que représente la N7 de Paris à Lyon, notre « Grand Chemin ». Pierre Chaunu propose « des étapes de 130 km par jour, pour un courrier qui crève ses chevaux et 40 kilomètres pour un homme seulement pressé. » Compte tenu des arrêts de nécessité, des collations, des exigences des uns et des autres, notre petite troupe, sur ses bidets de louage, n'a certainement pas dépassé ce chiffre, au contraire. Ce qui donne un voyage de onze à douze jours. Cela semble raisonnable. Ce « Grand Chemin » vers le Sud, était la route la plus courte, la plus sûre, la plus économique, « car on n'y est point sujet à être volé ou escroqué par les aubergistes » (Bouchard). En effet sur le Grand Chemin, les relais de poste, contrôlés par les services de l'État, sont nombreux. Vingt-sept, dit le Sieur du Verdier, en 1667. Par contre, dit toujours le jeune Bouchard, « c'est une route qui n'est pas bonne pour une personne qui voyage pour son plaisir, parce qu'on ne peut vraiment rien voir des lieux qu'elle emprunte. » C'est l'autoroute ! Et les relais étaient situés en dehors des villes.

### ***Vêtements et monnaie***

Comment s'équipait-on pour vivre une douzaine de jours à cheval ? Bouchard, toujours lui, savait et nous raconte sa « vêtue » : il faut « un bon habit de drap d'Espagne mélangé et une casaque grise. Pour la tête il faut choisir avec soin un capuchon pour se défendre contre le vent et la pluie, les jambes doivent être munies, outre les bottes, de gamaches [sorte de guêtres] pour protéger les pieds. » Dessous l'habit, entre chair et chemise, il met un gilet de toile « dont la ceinture était par dedans de cuir double cousu de diverses bougettes fermant avec un lacet. » Il y met 46 pistoles, en coud 20 autres sous les aisselles avec une lettre de change de 40 pistoles : Bouchard allait jusqu'à Rome. La pistole d'argent était une monnaie espagnole solide et valait 10 livres. Ce qui faisait à Bouchard, un pactole de 1 060 livres.

Qu'en fut-il pour Racine ? La famille Sconin avait du bien et ne l'a certainement pas laissé partir la bourse plate, mais pas trop rondelette non plus. En faisant une moyenne des dépenses avouées par les autres voyageurs, on constate qu'en gros la nuitée, avec deux repas, coûte 2 livres. Bouchard a payé son cheval Paris-Lyon, 45 livres, et son bateau Lyon-Avignon, 3 livres. Je m'appuie sur les chiffres de 1631, mais ce milieu du XVII<sup>e</sup> jouit d'une certaine stabilité monétaire due à la bonne gestion de Louis XIII et de Richelieu. Racine ayant voyagé à peu près quinze jours, nous arrivons à un total de 78 livres, c'est-à-dire 26 beaux écus blancs<sup>9</sup>. Comme il faut compter les faux-frais, disons que la grand-mère Sconin aura arrondi à 30 écus. C'est une supposition. Les autres cavaliers ont, au moins, autant d'argent dans leurs fontes.

### ***La sécurité***

Comment imaginer qu'un tel train d'argent sur les routes, ne suscite pas le brigandage ? Les brigands aiment les forêts dans lesquelles ils peuvent se cacher. Les voyageurs détestent les forêts, à commencer par celle de Fontainebleau. Locatelli, notre petit curé italien, n'en mène pas large :

---

9- L'écu valait 3 livres. Ajoutons que la livre valait 20 sous et le sou douze deniers.

Nous eûmes grand peur des brigands en traversant l'épaisse forêt qui entoure Fontainebleau... nous eûmes le pistolet à la main pour faire les trois postes de la forêt qui n'en finissaient pas... nous dûmes le rosaire de quinze dizaines, l'office de la Vierge suivant notre habitude de chaque jour et beaucoup d'autres oraisons, bien que le postillon plus peureux que nous, nous avertît de les dire à voix basse.

À quelques lieues de là, sur la route d'Étampes, La Fontaine n'est pas très fier :

Je ne songe point à cette vallée de Tréfou que je ne frémisses... À gauche un bois, une montagne à droite... Tant que le chemin dura je ne parlai d'autre chose que des commodités de la guerre : en effet si elle produit des voleurs, elle les occupe ; ce qui est un grand bien pour tout le monde. [lettre à sa femme, 30 août 1663]

La Palisse n'avait guère meilleure réputation :

Il faut partir de bonne heure afin de passer, de jour, la vallée de la Palisse qui est toute pleine de bois, d'où les voleurs, qui sont toujours nombreux dans cette forêt, découvrent de loin les passants et viennent les assaillir. [Bouchard]

Toujours en descendant le Grand Chemin, nous arrivons à Roanne, assez peu fréquentable aussi. Ces bois sont de vrais coupe-gorge. Ainsi :

Le Bois Raffin situé à une lieue de Roanne et traversé par le grand chemin de Paris à Lyon sera coupé des deux côtés du Grand Chemin de l'étendue de 20 toises pour prévenir les vols et assassinats qui s'y commettent.<sup>10</sup>

Le pire, l'horreur était la montagne de Tarare. Déjà dans *Le Guide des Chemins* de 1553, on lit : « À l'Hôpital, brigandage. Cy commence la montagne de Tarare. » En 1726, « le sieur Sauze courrier ordinaire de Lyon à Paris a été trouvé assassiné sur le Grand Chemin

---

10- Ordonnance de 1690. La toise vaut 6 pieds, soit à peine 2 mètres.

avec son postillon au pied de la montagne de Tarare<sup>11</sup>. » Le même jour, pratiquement au même endroit, « Claude Roure a été assassiné avec le courrier ordinaire de Lyon à Paris au pied de la montagne de Tarare. » Au brigandage s'ajoutent, toujours à Tarare, les dangers de la montagne. En venant de Paris, la montée est assez douce, ponctuée de nombreux relais : L'Hôpital, Saint- Symphorien-de-Lay, Fourneaux, La Fontaine, et au sommet (865 m.) le relais du col de la Chapelle dont les registres de passages racontent l'histoire de France : 1515, le connétable de Bourbon ; 1523, François 1<sup>er</sup> et Jacques V d'Écosse ; 1595, Henri IV ; 1632, Anne d'Autriche ; 1643, Richelieu ; 1671, Lauzun conduit par d'Artagnan à Pignerol.

Le sommet de la montagne est angoissant, « couvert de rochers où les vents luttent avec les nuages ». « Nous suivons la croupe de la montagne, dominant des deux côtés un paysage accidenté et d'un aspect sauvage » [Golnitz]. Madame de Sévigné ne vit plus :

J'ai transi de vous voir passer la nuit dans cette montagne où l'on ne passe jamais qu'entre deux soleils, en litière [...]. On m'a tantôt dit mille horreurs sur cette montagne de Tarare, que je la hais ! [...] Il y a un certain chemin où la roue est en l'air et l'on tient le carrosse par l'impériale. Je ne me soutiens plus à cette idée.

Mais c'est la descente vers Lyon qui est la plus dangereuse. C'est une vraie plongée, en lacets, vers la plaine, très rapide. Le petit Bouchard, toujours assez content de lui, se vante d'avoir bien tenu son cheval et d'être arrivé, en bas, à Tarare, « sans choir, tous les autres étant ou blessés ou perdus de fange. » Ce côté de la montagne était si dur à monter qu'un service de location de bœufs s'était installé au départ des lacets. On pouvait louer, pour deux sous, une paire de bœufs qui hissaient le carrosse jusqu'au col. En 1789, l'anglais Young, jugeait que « la montagne est plus formidable en réputation qu'en réalité ». Entre temps, il y avait eu, comme évoqué plus haut, la grande entreprise du « Pavé du roi » initiée par Colbert et continuée au xviii<sup>e</sup> siècle.

---

11- Registre de la Paroisse de Tarare.

### ***Les auberges***

Au pied de la montagne, on trouve la très célèbre « Auberge Saint-Sébastien ». On s'y repose, ou on s'y donne du courage ! Parlons donc des bonnes auberges. Il y en avait tant, égrenées le long du Grand Chemin comme les cailloux du Petit Poucet, qu'on ne peut les citer toutes. Il y a deux constantes : les femmes y sont superbes et on y mange de merveilleux poissons.

Golnitz est sous le charme au Saint-Sébastien qui, finalement, paraît l'auberge modèle : « Tout est joie et plaisir. Le service de l'écurie, de la cave, de la table, et le reste sont remplis par des femmes. On n'y voit aucun autre serviteur et toutes ces femmes sont sœurs et filles de l'hôtesse. » Brackenhoffer, autre allemand, n'est pas en reste : « Pour un souper chaud et un déjeuner de mets chauds et exquis, item pour la couchée, nous n'avons payé plus de 1 franc 15 sols. » L'inévitable Bouchard est plus réticent : « La crainte d'être volé empêcha de bien se reposer durant la nuit, car il y avait une fort belle hôtesse au logis, dont on disait qu'elle était en relation avec des garnements. »

Le plus charmant est sans conteste le petit ami italien, Locatelli qui, malgré la soutane, a l'œil qui frise. Lui aussi s'est arrêté au Saint-Sébastien : « Deux filles très jolies servirent à table, l'une était plus gracieuse, l'autre plus belle, et nos cœurs restaient indécis. » À l'Écu de France de Briare, il trouve « quatre servantes fort belles, la plus belle de toutes avait les cheveux roux et frisés. » Au Chapeau Rouge de Montargis, « on nous traita comme des cardinaux. Il y avait quantité de poissons de toutes espèces. » On est au bord de la Loire et le poisson est de tous les repas. À La Palisse, Golnitz mangea du « poisson en abondance car c'était un vendredi », et aussi à L'Image Notre-Dame, à Roanne. Roanne étant le point de départ du coche d'eau pour Orléans, les auberges y pullulaient : Le Bras d'or, La Pomme d'or, Le Lion d'or, La Porte d'or...

Ne pas oublier qu'au Saint-Sébastien, Locatelli se vantait d'avoir « fait ripaille de morues fraîches ». La morue fraîche, en 1664, au cœur de la France, m'étonna un peu – à tort, car les navires du Ponant (Saint-Malo, Granville, Fécamp), en dépit de la guerre que leur menaient les Anglais au large de Terre-Neuve pour le monopole du poisson, pêchaient tout de

même des palanquées de morues qu'ils venaient décharger à Marseille, tous les ans, au mois d'octobre, avant de repartir pour l'Atlantique, bien chargés en huile d'olive, savon, vin et surtout l'indispensable sel. Les morues étaient tout de suite revendues et partaient vers l'arrière-pays, le Dauphiné, le Lyonnais, la Savoie empruntant tout naturellement le Grand Chemin. Les auberges achetaient. Et une morue, bien dessalée, avec une fondue de poireaux à la crème peut persuader un petit curé italien qu'elle est fraîche...

### ***L'arrivée à Lyon***

Lyon est une ville étrange, sinon étrangère. Ici commence une autre France qui parle une autre langue et se méfie de tout ce qui vient du Nord, et surtout de la peste qui sévit de façon endémique au nord de la Loire de 1625 à 1640 et en Italie en 1630. Quand on arrive à la porte de la ville, il faut donner son nom et dire d'où l'on vient. Alors seulement « on donne un billet pour l'hôtellerie où vous voulez aller sans lequel l'hôte n'oserait pas vous recevoir » et les « hardes » sont visitées à la douane<sup>12</sup>.

Quand on veut partir, il faut aller chercher auprès des magistrats de la ville un autre billet de santé contenant votre nom, le lieu de naissance et l'attestation que vous avez séjourné à Lyon au moins quinze jours (Lyon est réputée ville saine). Le billet coûte deux sous et si vous ne l'avez pas, vous risquez la quarantaine dans les autres villes du Sud. Comme l'écrit Racine à propos du Rhône, « sans billet, les chaînes ne se lèvent pas ». En 1661, la quarantaine ne menace plus, mais le billet est toujours de rigueur.

### ***Tracasserie fluviale***

Au bout de deux jours, avec les mousquetaires qui l'accompagnaient depuis Paris, Racine trouva un bateau. Il s'embarqua vraisemblablement le 5 novembre 1661 « dans un vaisseau tout neuf et bien couvert que nous avons retenu exprès avec le meilleur patron du pays. Car il n'y a pas trop de sûreté de se mettre sur le Rhône qu'à bonne enseigne. » Le terme « vaisseau tout neuf » ne doit pas étonner : très souvent à l'arrivée,

---

12- Bouchard 1631.

que ce soit Avignon ou Marseille, les petits bateaux étaient démolis et vendus « à la planche ». La descente durait trois jours, la remontée à contre-courant avec le bateau tiré par deux percherons, trente ou quarante jours. Et ce retour, ralenti encore par les tourbillons et les hauts fonds, n'était rentable que si le bateau était important. À la tête, se tenait « le provier », armé d'une longue perche et qui surveillait la profondeur du courant. Voici les consignes que donne Élie Brackenhoffer, en 1644, lorsqu'il s'agit de prendre un bateau :

1. Il faut d'abord l'examiner, s'assurer qu'il est solide.
2. Ne pas mettre d'argent entre les mains des bateliers, mais stipuler dans le contrat qu'en tous cas c'est à l'arrivée qu'ils recevront l'argent.
3. Bien spécifier que le patron reste lui-même dans le bateau ; sans cela les patrons font quelques lieues avec vous, puis débarquent et vous donnent quelques jeunes gens qui ne connaissent ni le chemin, ni le métier.
4. Il faut spécifier les séjours ou les jours où l'on peut s'arrêter, sans cela les bateliers vont de l'avant aussi vite qu'ils peuvent.
5. Quand on s'entend au sujet de la nourriture, il faut donner à boire le moins possible.

Et ce maniaque de Bouchard ajoute :

Est véritablement bien avisé celui qui ne souffrira jamais ni cheval, ni autres grands animaux dans le vaisseau où il sera, à cause des inconvénients qui peuvent arriver si un cheval effrayé se met à faire le fâcheux.

### ***Le Rhône***

Ce « diantre de Rhône » était la hantise de Madame de Sévigné :

Les pluies qu'il fait depuis trois jours me mettent au désespoir ! Le Rhône me fait une peur étrange [...] Mon Dieu, le Rhône ! Vous y êtes présentement, je ne pense pas à autre chose. Le Rhône, ma chère fille, me tient fort au cœur [...] Ah ! ma bonne, quelle lettre..., ce Rhône qui fait peur à tout le monde ! [...] Trouvez-vous toujours que le Rhône ne soit que de l'eau ?<sup>13</sup>

---

13- Premier voyage de sa fille à Grignan, février-mars 1671.

Racine a de la chance :

Comme il n'avait point plu du tout devers Lyon, le Rhône était fort bas et avait perdu beaucoup de sa rapidité ordinaire, / On pouvait sans difficulté / Voir ses naïades toutes nues / Et qui, honteuses d'être vues / Pour mieux cacher leur nudité / Cherchaient des places inconnues / Ces nymphes sont de gros rochers / Auteurs de maintes sépultures / Et dont l'effroyable figure / Fait changer de visage aux plus hardis nochers.

Il a 23 ans, on peut lui pardonner ces mirlitonades. Ils vont naviguer tous les trois durant deux jours, couchant à Vienne et Valence. De ce voyage il ne dit rien sinon une petite gaudriole, à Valence, due à sa méconnaissance du provençal. Il réclame un vase de nuit et ne vérifie pas ce qui a été fait : « Vous pouvez imaginer ce qui peut arriver à un homme endormi qui se sert d'un réchaud dans ses nécessités de nuit<sup>14</sup>. »

Locke<sup>15</sup>, en 1675, dira aimablement de Valence : « Petite ville, mal bâtie, irrégulière et mal tenue comme toutes les villes de France. Nous avons eu de la peine à pénétrer dans la citadelle. » Bouchard est assez disert. Lui, qui avait détesté Lyon, « laide, triste, puante », avec des gouttières ruisselant au milieu des rues, trouve, à une demi-lieue de distance, que

...la ville paraît d'une beauté parfaite, superbe avec ses deux rivières, ses deux ponts, la grande quantité de ses églises. [...] À cinq lieues de Lyon, l'on passe sous le pont de Vienne, où le Rhône est fort dangereux à cause des grands remous et vortices que cause sa rapidité et qui font faire des sauts périlleux au bateau [...]. La ville ne paraît pas bien grande, mais fortifiée.

Il faut citer aussi cette phrase d'Henry de Rouvière, qui fleurit déjà son siècle des Lumières : « Les excellents vins qui n'aident pas peu à adoucir les chagrins de la vie et que produit le terroir de Vienne concilient, à ce pays-là, l'estime des hommes raisonnables et de bon goût<sup>16</sup> » (1703). Passée Vienne, le bateau de Bouchard s'arrête pour la nuit à Serrière où tout le monde couche sauf « le batelier qui coucha dans son bateau pour

---

14- Extrait de la lettre d'Uzès à La Fontaine » de Racine en 1661 (v. bibliographie).

15- John Locke, 1632-1704, philosophe anglais, fondateur de l'École sensualiste.

16- Henry de Rouvière, *Voyage autour de la France*, Paris, E. Ganeau, 1713.



le garder, sur une pailleasse, sans autre couverture qu'une grosse cape dont il était vêtu. » Le jour suivant, l'arrêt se fait à Bourg-Saint-Andéol,

...sis à main droite du Rhône qui est le plus dangereux qu'en aucun autre endroit à cause de sa grand largeur, de ses vagues et de quantité de rochers. De toute façon on ne passe pas le pont Saint-Esprit de nuit, même tard le soir.

Au matin, Bouchard est en admiration :

C'est un ouvrage des Romains<sup>17</sup>. Il est long de 1 030 pas et large de 12, il a 22 ou 24 grandes arches ; et entre chaque grande, une plus petite qui passe à travers chaque pilier, afin de donner passage à l'eau quand le fleuve est haut, construction qu'on retrouve dans le pont d'Avignon et dans la plupart de ceux d'Italie.

Madame de Sévigné est en plein cauchemar :

Je vous conjure, ma chère enfant, si vous vous embarquez, de descendre au Pont. Ayez pitié de moi ; conservez-vous, si vous voulez que je vive. Vous m'avez si bien persuadée que vous m'aimez qu'il me semble que dans la vue de me plaire, vous ne vous hasarderez point. Mandez-moi bien comme vous conduirez votre barque. Hélas ! Qu'elle m'est chère et précieuse cette petite barque que le Rhône m'emporte si cruellement !

Bernard de Montfaucon, en 1698, lui aurait donné raison :

Le coche d'eau qui partit après nous, de Lyon, pensa y périr car s'étant rencontré au passage de la même arche avec un autre bateau, il perdit le courant de l'eau et s'étant jeté dans un vortex que fait la rivière entre les deux arches, il tourna plus d'une heure et demie et la plupart des voyageurs furent obligés de sauter sur la chaussée de l'arche et de monter sur le pont par une échelle.<sup>18</sup>

La chère marquise ne le sut jamais. Elle était morte deux ans plus tôt dans ce Grignan de malheur. Deux cents ans plus tard, trois grands

---

17- En réalité, il fut construit entre 1265 et 1309.

18- Dom. Bernard de Montfaucon, *Voyage en Italie*, 1698.

seigneurs de notre littérature firent aussi escale, à Bourg-Saint-Andéol : sur le quai du Rhône, à Lyon, Georges Sand et Musset en partance pour le calamiteux voyage à Venise rencontrèrent, par hasard, Stendhal partant pour la non moins calamiteuse Civita Vecchia. Ils s'embarquèrent tous les trois, le 15 novembre 1833 à 7h et demie du matin et à 4 h et demie le même jour se retrouvèrent à l'Hôtel d'Orient sur le quai de Bourg-Saint-Andéol. Voyage rapide car, depuis 1829, le trafic se faisait sur des bateaux à vapeur munis de grandes roues à aubes. Stendhal fut très gai, il dansa. Son esprit caustique amusa, puis fatigua Musset. Ils se quittèrent à Avignon, Stendhal craignant le mal de mer. George et Alfred allèrent à Marseille en voiture, prirent le bateau pour Gênes. Musset fut malade tout le temps.

Racine, lui, n'eut pas à se demander s'il passerait sous le pont Saint-Esprit, ou pas. Il descendit juste avant, dit au revoir aux deux mousquetaires, ses compagnons depuis Villejuif, loua un cheval et galopa tout seul jusqu'à Uzès où son oncle l'accueillit à grands cris, le croyant encore sur l'eau, et n'ayant pas envoyé son garçon avec un cheval. Les bois de Gaujac à cette époque n'étaient pas sûrs. Y traînaient toujours des soldats perdus. De cette entrée à Uzès encore ruinée par les guerres religieuses, il ne dit mot. Il avoue même dans sa lettre à Vitart du 15 novembre 61 : « Je n'ai pas encore eu la curiosité de voir la ville d'Uzès ». Le fit-il ? Il n'en parlera pas. Il n'a de goût pour le pittoresque que s'il s'y trouve prétexte à poésie, et les pierres ne l'intéressent pas : Ce n'est pas avec cela qu'on fait un journal de voyage !

Heureusement d'autres textes ont permis d'effleurer en le ciblant considérablement ce sujet du voyage qui est immense comme furent immenses la curiosité, la santé de nos ancêtres qui couraient la poste, par tous les temps, à pied, à cheval et en voiture. Quand vous prendrez l'autoroute du centre à partir de Vienne, vous penserez au jeune Racine, escaladant à cheval la montagne de Tarare, sur votre droite au loin.

## Bibliographie

Belaubre, Jean, Collin, Bruno, *Les monnaies de France*, Paris, Perrin, 1992.

Bouchard, Jean-Jacques, *Voyage de Paris à Rome*, œuvres de Jean-Jacques Bouchard, par Emanuele Kanceff, Turin, Giappichelli, 1976.

Charbon, Paul, La correspondance de Madame de Sévigné, in *Revue d'Histoire de la Poste*, Paris, décembre 1996.

Chaunu, Pierre, *La civilisation de l'Europe classique*, Paris, Arthaud, 1996, pp. 275-287.

Fouillant, Gabriel, *Il y a deux cents ans, Tarare – Amplepuis*, 1986, texte dactylographié.

Golnitz Abraham

Goulemot, Jean-Marie, Lidsky, Pierre et Masseau, Didier, *Le voyage en France, Anthologie des voyageurs européens en France du Moyen-âge à la fin de l'Empire*, Paris, Robert Laffont, Collection Bouquins, 1995.

La Fontaine, Voyage en Limousin, in La Fontaine, *Œuvres diverses*, 1948, éd. Pierre Clarac, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1948.

Locatelli Sébastien, *Voyage de France (1664-1665)*, traduit en français par Adolphe Vautier, Paris, Picard éd., 1905.

Montaigne Michel de, *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie*, Paris, Club français du Livre, collection « Les Portiques », 1954, p. 190.

Racine, Jean, *Lettres d'Uzès*, Uzès, Peladan, 1963, texte présenté par Jean Dubu.

Rohou, Jean, *Album Racine*, Paris, La Pochothèque, 1998.

*Séance du 15 mars 2013*

## **MARCEL COULON ET LE PRIX MORÉAS : PETITE HISTOIRE D'UN PRIX DE POÉSIE**

**par Jean-Marc CANONGE**  
correspondant

Jean Moréas est, de nos jours, un poète complètement ignoré de ce qu'il est convenu d'appeler « le grand public ». Seuls le connaissent un peu les universitaires, les professeurs, les spécialistes de la poésie française de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Son absence à peu près totale des manuels scolaires a largement contribué à son effacement, et le très classique prix Moréas de poésie, dont nous allons retracer l'histoire, est encore plus oublié, bien qu'il ait agité le monde littéraire parisien avant et après la Seconde Guerre mondiale. Mais il est nécessaire de donner quelques indications biographiques sur deux amis de Marcel Coulon : Jean Moréas et Charles Durand.

Curieux destin que celui de ce Iannis Papadiamantopoulos qui commença à écrire en grec, sa langue natale, avant de se fixer à Paris pour ne plus écrire qu'en français après avoir francisé son nom et de prendre une place de premier plan dans le mouvement poétique de son temps. On a pu discuter de son rôle : toujours est-il que lorsqu'il signe dans *Le Figaro* du 18 septembre 1886 *Un manifeste littéraire*, il apparaît comme le chef de file de l'école symboliste qu'il avait baptisée à une époque où il ne s'agissait encore que d'un mouvement mal défini, qui essayait de naître à partir de diverses formes de la poésie d'alors.

Marcel Coulon va faire la connaissance de Moréas à son arrivée à Paris, au début des années 90, aux samedis de *La Plume*, la revue de Gaston Deschamps. Il va accompagner Moréas pendant des années et se lier avec lui d'une amitié fondée sur l'admiration, qui ne connaîtra pas de nuages et dont témoigneront les nombreux écrits qu'il lui consacrera. Le 14 septembre 1891, toujours dans *Le Figaro*, une lettre de Moréas constituait le manifeste d'une nouvelle école :

L'École romane française renoue la chaîne gallique, interrompue par le romantisme et sa descendance parnassienne et symboliste que j'ai un peu inventée [...]. Il nous faut une poésie franche, vigoureuse et neuve. C'est dans ce noble but que les poètes Maurice du Plessys, Raymond de la Tailhède, Ernest Raynaud et le savant critique Charles Maurras sont venus à moi, non en « escorte » mais pour avoir trouvé dans mon *Pèlerin Passionné* les aspirations de leur race et notre commun idéal de romanité.

Charles Maurras allait être le théoricien du groupe, Moréas n'ayant guère la tête à ça ! Avec lui, les hommes du Midi vont se dresser contre les dieux du Nord, l'humanité gréco-latine, la primauté de la raison et de la sensibilité intellectuelle vont dominer et Moréas va trouver sa voie dans un classicisme élégant et discret, s'éloignant de ce qui dans le Symbolisme faisait appel à plus de mystère voire de profondeur. Moréas avait influencé aussi bien Paul Fort qu'André Salmon ou Guillaume Apollinaire, que P.J. Toulet et même P.J. Jouve ; avec l'École romane, toutefois, il n'allait désormais plus séduire que des provinciaux rimeurs nostalgiques. De cette École romane, Marcel Coulon, poète refoulé, aurait bien pu faire partie, au dire même de Charles Maurras, qui le regrettait un peu... Lorsque Moréas meurt, il est entouré par de nombreux amis, au premier rang desquels Marcel Coulon et Charles Durand, que nous allons retrouver dans l'histoire assez difficile de la genèse de ce prix de poésie Moréas dont le poète avait souhaité la création : éminent représentant d'une forme de poésie qui disparaissait, il voulut, par la création de ce prix, soutenir les valeurs qui étaient les siennes. On verra que le jury qui sera constitué par Henri de Régnier se situera bien dans cette perspective.

Avant d'entrer dans l'histoire de ce prix à la naissance difficile, il faut évoquer la curieuse personnalité de ce Charles Durand, le seul ami

de Moréas, peut-être, qui n'était pas piqué par la tarentule littéraire ! Né en 1866 dans une vieille famille protestante de Mazamet, Charles Durand, dont le père fut un des fondateurs de l'industrie du délainage, resta doublement orphelin à sept ans et fut élevé par son tuteur, officier de marine qui avait démissionné pour diriger la filature familiale. Cet Edouard Barbey veilla à lui faire faire de bonnes études mais, devenu sénateur en 1885 alors que le jeune Charles commençait des études de médecine à Paris, il lui laissa d'autant plus de liberté que, devenu ensuite ministre de la marine, sa carrière politique mais aussi la majorité de son pupille ne lui permirent plus d'exercer sur ce dernier le contrôle qui aurait été nécessaire : Charles Durand devint ce qui était un des types du Quartier latin, un vieil et éternel étudiant. Ami de Moréas depuis 1894 ou 1895, il fut à la fois son partenaire de brasserie, de poker, son banquier aussi car, disposant de revenus fort convenables, il n'hésitait pas à ouvrir sa bourse au poète souvent démuné. Grand amateur de peinture, il fréquentait le Louvre et faisait le tour des musées d'Europe. Ne s'intéressant pas à la poésie, il lisait les mémoires du <sup>xvii</sup>e et <sup>xviii</sup>e siècles et, seul avec Maurice Barrès, il tutoyait Moréas. C'est à ce vieil ami que le poète, envisageant sa mort, décida de confier l'exécution de son testament. Coulon en publia jadis une partie mais il fallut attendre 1968 pour en lire le texte intégral. Moréas nommait Charles Durand légataire universel et exécuteur testamentaire. Il le chargeait de payer un certain nombre de dettes. Et de se rembourser lui même des prêts qu'il lui avait faits, de verser divers legs à des amis et de consacrer le reliquat de ses biens à la dotation d'un prix de poésie dont l'organisation revenait à Maurice Barrès et Henri de Régner, ses amis. Il précisait :

Je prie Charles Durand de brûler soigneusement tous mes papiers (lettres, manuscrits, etc.). Il partagera ma bibliothèque entre lui et ceux de mes amis qu'il choisira. Mes meubles et mes effets seront partagés entre ma concierge et ma femme de ménage.

Moréas était très optimiste tant sur la fortune héritée de son père, mort en 1908, que sur ses droits d'auteur à venir. La succession n'était pas réglée, ce qui entraînera un contentieux avec ses deux sœurs, d'autant que sa mère avait aussi des droits à faire valoir (et elle survivra jusqu'en 1918). Disons-le sans ambages : il distribuait par testament des

sommes qu'il ne possédait pas, ayant toujours vécu les mains percées, sous la menace de la misère et n'y échappant souvent que grâce à l'aide de ses amis, au premier rang desquels Durand. Quand, en mars 1910, Moréas tomba malade et fut transporté à l'hôpital de Saint-Mandé, Charles Durand était introuvable, parti pour son voyage de printemps sans laisser d'adresse précise. On le débuisqua cependant à Nice d'où il revint aussitôt au chevet de son vieil ami. Coulon qui veillait Moréas depuis le 12 mars, appelé par un mot dicté par le poète, lui laissa prendre la relève car son devoir professionnel l'appelait à Rocroi où il était alors procureur de la République. Il fit promettre à Durand qui n'écrivait jamais, de lui envoyer une lettre quotidienne pour l'informer de l'état de santé du malade. Durand tint parole, donnant le détail des innombrables visites que recevait Moréas (Barrès, Louis Barthou, Henri Albert, Henri de Régner...) et se faisant ainsi le mémorialiste minutieux d'une mort annoncée.

Le dévouement sans faille au vieux poète mourant avait sans doute épuisé l'énergie de Charles Durand, qui ne manifesta par la suite qu'un zèle modéré en sa qualité de légataire universel et d'exécuteur testamentaire. Semblable à un de ces héros de Louis Codet, Durand laissa aller les choses qui, à dire vrai, ne manquaient pas de complexité et on a peut-être un peu trop insisté dans les milieux littéraires d'alors sur sa nonchalance. L'héritage grec de Moréas, fut récupéré par la famille. Durand paya les dettes et pour le reste, l'exécuteur testamentaire « attendait sans impatience que la succession se liquidât » selon la bienveillante formule d'un Coulon toutefois insuffisamment informé sur les difficultés.

Maurice Barrès et Henri de Régner avaient été chargés par Moréas, on l'a vu, de désigner les lauréats du prix de poésie fondé par lui, mais pendant dix-sept ans le prix ne fut pas décerné, bel exemple de non-exécution de volonté testamentaire ! Non par faute d'argent prétendit Marcel Coulon, qui écrira en 1927 qu'il y en avait assez pour en distribuer au moins douze rien qu'avec les produits des droits d'auteur mais par suite, dira Paul Souday dans *Le Temps*, en juin 1927, de « l'indifférence de l'exécuteur testamentaire, un ami personnel de Moréas, étranger au monde des lettres, qui retiré dans son village du midi, faisait la sourde oreille. »



Les choses étaient loin d'être aussi simples et Robert Jouanny, dans une belle thèse de doctorat, a fait un historique des problèmes successoraux qui montre que le pauvre Durand dut faire face à bien des difficultés pour verser les dons généreux prévus par un testateur qui était bien loin de laisser un pactole à sa mort et qui ne se doutait pas que sa famille attaquerait son testament. S'il ne s'occupa guère de pourvoir au prix de poésie, c'est que l'argent manquait, dans l'immédiat, et il semble que c'est très injustement que tant Coulon que Souday accusèrent Durand d'impéritie. Les archives notariales font le point sur les difficultés de règlement de la succession qui impliquait les lois de deux pays, avec des traductions toujours délicates d'actes officiels. La guerre mondiale survenue en 1914 n'arrangea pas les choses et joua dans le sens d'une procrastination des décisions.

*La Muse française* dans son numéro du 10 mai 1923 se fit l'écho de l'écho de l'impatience de Maurice Barrès :

J'ai écrit à plusieurs reprises au notaire chargé de la liquidation de la succession de Moréas, je suis même allé chez lui. J'ai toujours obtenu de bonnes paroles, mais je n'ai jamais reçu un sou. Cependant il y a une succession Moréas, l'argent fait avec la vente qui a été opérée de sa bibliothèque, de ses manuscrits, des objets qui étaient chez lui ; ses droits d'auteur sur ses livres et sur les représentations d'*Iphigénie* ; les rentes de sa maison de Patras... Moréas jouissait à peu près de 4 000 francs de rente. Cet argent n'a pas disparu. Mais où est-il ? Je ne peux arriver à le savoir... J'entends dégager ma responsabilité. Moréas m'a chargé de distribuer un prix littéraire, un prix de poésie. Je le ferais avec plaisir, et c'est d'ailleurs mon devoir. Mais encore faut-il qu'on me remette les fonds, ainsi qu'il est stipulé dans le testament. Cela a trop duré. Je vais essayer une autre voie.

Barrès n'était pas très bien informé car, à la mort de Moréas, son appartement fut en partie pillé par divers visiteurs, alors qu'il avait lui-même organisé non la vente mais la distribution de ses meubles et effets personnels et la destruction de tous ses papiers ; la maison de Patras ne tomba pas dans l'escarcelle du prix de poésie et, quant aux rentes, on sait quel sort leur firent les successives dévaluations du franc.

Ce fut, dit la petite histoire, grâce à la campagne de presse à laquelle prirent part Marcel Coulon et Paul Souday, ami de jeunesse de Moréas

et critique alors au faite de son influence avec son feuilleton du *Temps*, avec menace d'une action en justice, que la situation se débloqua, Durand prenant peut être conscience des risques qu'il courrait d'avoir aux basques un procureur de la République qui pouvait se montrer fort teigneux ! Disons surtout, pour être sans doute plus proche de la vérité, qu'avec le temps la situation s'était décantée, la lassitude de la partie grecque aidant peut être, et qu'un accord de signature était en bonne voie.

L'affaire du prix Moréas, puisqu'il faut bien l'appeler ainsi, avait agité le petit monde littéraire parisien, les journalistes et les échetiers s'en étaient mêlés et jusqu'à la Chambre des Députés ! Dans son numéro du 25 mars 1926, *Comoedia* mit en quelque sorte un point final à l'agitation en proclamant sous la plume de Jean-Pierre Liausau :

On a trouvé Durand ! Les 40 000 francs du prix Moréas iront aux poètes français ! [Et sous ce titre :] Maître Durand, ancien notaire, ex-notable du café Vachette, ami de Moréas et qu'on voyait maintes nuits noctambulesques avec l'auteur des *Stances*, résigné aux caprices de son cher poète, parcourant en sa compagnie le quartier des tendres canailles et de la fantaisie écolière.

Remarquons que l'information du journaliste était aussi pleine de fantaisie que son style. À le lire, on a l'impression que le brave Durand était un notaire en goguette qui avait pris la poudre d'escampette avec la caisse et qu'on venait de rattraper avec le magot, qui lui aussi était imaginaire, le somme de 40 000 francs étant là pour frapper les esprits. Durand ne s'était pas volatilisé, il était resté en contact avec le notaire, lui aussi aux prises avec les récriminations des légataires impécunieux qui réclamaient ce qu'il estimait leur dû sans se soucier de la solvabilité du testateur.

Pour la première fois donc, le prix put être attribué en 1927. « Mais que Charles Durand y fût pour quelque chose en dehors de la remise du testament au notaire et du mandat qu'en 1926 il confia à son neveu M. Jean Faye sur la proposition de celui-ci, serait inexact. », écrira Marcel Coulon. Phrase qui traduit sans doute l'agacement de qui ignorait le dessous des choses et les difficultés qu'avait dû surmonter Durand pour faire face à des obligations qui le préoccupèrent pendant toutes ces

longues années. On comprend qu'il se soit volontiers défaussé sur son neveu d'une charge qui lui pesait et qu'il n'avait sans doute jamais voulu assumer, ses intérêts littéraires étant très limités, appliquant à la lettre une clause que Moréas avait fait figurer sur un brouillon de son testament, joint à l'original et dont il avait nécessairement eu connaissance, qui précisait : « J'autorise mon légataire universel M. Charles Durand à se faire suppléer dans les diverses charges de sa fonction par telle personne de son choix. » Parfait honnête homme par ailleurs et pas aussi insouciant qu'on l'a dit (et en particulier Coulon) il avait dû attendre que les hommes de lois arrivent à se mettre d'accord et qu'une somme de 10 000 francs (on est loin des 40 000... ) lui soit versée, pour transmettre ses pouvoirs à un neveu dont nous verrons qu'il prendra très à cœur ses obligations et deviendra un rouage majeur du bon fonctionnement du jury. Durand pouvait alors se retirer et mener dans son Midi natal une existence de rentier où la littérature n'avait pas sa part et oublier sa jeunesse parisienne et l'épisode assez étonnant de son amitié improbable avec Jean Moréas.

L'histoire du prix pouvait commencer. Maurice Barrès étant mort, il appartenait au seul Henri de Régnier de prendre l'initiative. *Le Mercure de France* publia dans son numéro du 1<sup>er</sup> septembre 1927 un écho : « Le prix Jean Moréas » :

De nombreuses difficultés avaient jusqu'à ce jour mis obstacle à l'exécution de la clause du testament de Jean Moréas. M. de Régnier a formé un jury dont nous donnerons prochainement la composition et arrêté le règlement suivant : Le prix Jean Moréas sera décerné par un jury à un volume de poésie ou à un ouvrage dramatique en vers. / Les membres du jury auront à élire un président choisi parmi eux. Toutes les décisions seront prises à la majorité des membres présents, le vote par correspondance n'étant pas admis. En cas de partage des voix, celle du président sera prépondérante. / Le président sera nommé à vie. Au décès ou lors de la démission de l'un des membres du jury, les membres en fonction lui choisiront un successeur ou un remplaçant. Ce choix sera le résultat d'un vote. / Le président fixera le lieu de réunion du jury et la date à laquelle le prix sera décerné. / Les ouvrages devront être adressés individuellement aux membres du jury, qui ne sera pas astreint à choisir le lauréat parmi les auteurs des ouvrages présentés. Ces ouvrages devront

avoir paru en librairie postérieurement au premier janvier de l'année précédant celle de l'attribution du prix ainsi que l'ouvrage auquel, en dehors de toute présentation, le prix sera donné. La fixation de la date extrême pour le dépôt appartiendra au jury.

On verra que ce règlement ne manquera pas de connaître quelques mésaventures et que son application n'ira pas sans perpétuelles exceptions ! Dans sa livraison du 1<sup>er</sup> octobre suivant, le *Mercur*e publiait la liste des membres du jury avec leur adresse afin que les postulants puissent envoyer leurs recueils, comme prévu par le règlement dont il était rappelé qu'il avait été établi par le seul Henri de Régnier, en vertu des pouvoirs que lui conférait le testament de Moréas. Régnier avait donc choisi Marcel Coulon, André Dumas, André Fontainas, Paul Fort, Alfred Poizat, Ernest Raynaud, Silvain, Paul Souday et Paul Valéry pour l'assister dans l'attribution du prix.

Une première réunion eut lieu le 2 décembre 1927 dans les bureaux du *Mercur*e, en l'absence du seul Silvain, acteur en tournée, désigné en sa qualité non de poète mais de vieil ami de Moréas. Henri de Régnier fut nommé président et Marcel Coulon secrétaire, qui à ce titre rédigea le premier compte rendu. Il fut notamment décidé, première entorse au règlement cité ci-dessus, que le 1<sup>er</sup> prix serait décerné à un recueil de vers lyriques paru dans la période écoulée de 1910, année de la mort de Moréas, jusqu'à l'année courante comprise. Et Marcel Coulon fut chargé de convoquer les membres du jury pour un dîner au restaurant Le Vert Galant, le mercredi 21 décembre à 8 heures. Paul Valéry lui répondra par un mot bref : « Mon cher collègue, Je vous remercie de l'avis. J'ignorais le Verd [sic] Galant, mais ce nom plaît aux hommes d'âge. On y sera le 21 à l'heure dite. »

Paul Souday dans le *Temps* du vendredi 23 décembre expliquera qu'il a accepté de faire partie du jury par fidélité au souvenir de Moréas, le compagnon de sa jeunesse et son maître en poésie, et aussi par égard pour Henri de Régnier chargé par le testament d'organiser le prix. Il a donc dîné au Vert Galant en compagnie des autres jurés mais aussi du directeur du *Mercur*e de France, Alfred Vallette et de Jean Faye, neveu de Charles Durand, l'exécuteur testamentaire, dont nous verrons, répétons-le, le rôle important qu'il jouera dans l'administration du prix.

Comme toujours les grandes et petites manœuvres ne manquent pas avant et même après la désignation du lauréat. Jacques Brenner, dans son *Journal* a fait maintes allusions à cette « cuisine des prix » et on connaît le rôle joué à la fin du siècle passé par des éminences grises comme Yves Berger ou François Nourissier.

Jean Royère écrivit à Coulon pour avancer la candidature d'Armand Godoy, le mécène de *La Phalange*, revue que publiait Royère ! André Dumas ayant eu vent de la chose écrivit, lui, pour y faire objection, Godoy étant riche et n'ayant pas besoin de 5 000 francs du prix que les poètes français attendaient depuis 17 ans. Ernest Raynaud donna rendez-vous à Coulon au Petit Napolitain, avant la réunion du jury « pour échanger, écrit-il, quelques vues sur les candidats. »

André Fontainas soumit une liste de 117 noms, ceux des poètes dont il a parlé dans le *Mercure de France*, entre 1919 et 1927, liste où on note avec intérêt le nom de Jules Supervielle mais avec étonnement ceux de Séverin ou de Romane, cette liste étant un vrai cimetière de poètes disparus sans laisser de traces. Et la réponse de Coulon à Fontainas entraîna un échange de courriers un peu tendu car Coulon était parfois pète-sec et l'épiderme des gens de lettres est très sensible ! Dès le départ, on le voit, le prix Moréas ne manquait pas des habituelles divergences, tractations, manœuvres inhérentes à cette belle activité qui consiste à faire récompenser un écrivain par ses pairs ou supposé tels.

Et le premier lauréat fut, pour son recueil *Avec des mots...*, Guy-Charles Cros, fils de Charles Cros, l'auteur du Coffret de Santal, poète, lui, d'une bien autre envergure. André Dumas écrit son peu d'enthousiasme à Coulon :

J'ai connu jadis Guy-Charles Cros qui m'avait paru un charmant garçon. Mais de ces vers hérissés de hiatus, non rimés, affligés de e muets non élidés, qu'aurait pensé le Moréas des *Stances* ? Je suis enchanté de son succès mais déplore son absence de toute technique. [Et à la fin de sa lettre, en post-scriptum, il revient sur le sujet :] Cela me paraît une rigolade que nous avons faite. Enfin, c'est un brave garçon, digne d'intérêt, mais ses vers, qu'est-ce que son père aurait pensé ?

Pour André Dumas, à l'évidence, avec un pareil lauréat le prix Moréas ne prenait pas le meilleur des départs. La presse fit écho à ce

premier prix comme le montre cette coupure de journal, non localisée, conservée par Coulon dans ses archives :

Comme le vote n'avait pas pris beaucoup de temps, les électeurs – on ne dit pas encore les membres de l'Académie Moréas – ont prolongé la soirée. M. Silvain a dit des vers de Moréas, un conte de la Fontaine et une pièce grivoise de Voiture, qui est fort peu connue. M. Marcel Coulon a récité une ode de Ponchon. Mais personne n'a dit un poème du lauréat, M. Guy-Charles Cros.

In cauda venenum ! *La Nouvelle Revue Française*, elle, se gêna encore moins et saisit l'occasion de ce prix pour éreinter son récipiendaire.

L'année 1928 va être d'abord consacrée à la mise en forme des statuts de la Fondation Jean Moréas. Après dix-sept ans de flou artistique concernant la succession du poète, à cause en partie seulement de l'indolence de Durand à qui Moréas avait peut être eu la légèreté de confier son sort posthume, le neveu de celui-ci prend les choses en main. Jean Faye est ingénieur, directeur de la société *Minerais et Métaux*, homme d'affaires, habitué à régler les situations. Il prend contact avec Coulon, homme des lois à qui en l'occurrence Henri de Régner semble bien déléguer ses pouvoirs. Après bien des attermoissements, les volontés exprimées par Moréas sont donc enfin mises en forme et le prix de poésie va pouvoir être décerné sans trop d'encombres mais non sans incertitudes jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

La fin de l'année 1928 – une année difficile pour Marcel Coulon qui a eu de graves ennuis de santé et se décide à quitter la magistrature pour se retirer à Nîmes – verra André Dumas remplacer le secrétaire en titre défaillant et convoquer à sa place le jury. Joseph Peyronnet, des éditions Grasset, maison qui va publier le *Verlaine* de Coulon, est désolé d'apprendre qu'il a été souffrant et n'est pas complètement rétabli :

Si vous pouvez cependant écrire un petit mot à André Dumas au sujet de Jacques Dyssord et lui demander si sa candidature a quelques chances de réussir, cela me ferait plaisir. Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez également recommander Dyssord à d'autres membres du jury ; ceci bien entendu si les vers de notre ami que vous devez avoir en votre possession vous paraissent dignes de votre recommandation.

Bien entendu ! Yves Berger, on le voit, a eu un prédécesseur dans la maison Grasset ! Coulon regrette de ne pouvoir venir à Paris et d'être interdit de vote par correspondance (on verra que sur ce point également le règlement se fera plus souple). Il ne se désintéresse en rien du déroulement des choses. Ernest Raynaud le tient au courant :

Il y a beaucoup d'appelés parmi lesquels je relève les noms de Philippe Chabaneix, Marie Noël, André Mary, Athanassiadès, Louis Mandin qui comportent chacun un ou deux partisans. Il semble que la tête du peloton soit tenue jusqu'ici par Philippe Chabaneix. Nous verrons ce qu'il en adviendra.

En l'absence de Coulon donc, c'est André Dumas qui convoque les membres du jury. Le 30 décembre, Alfred Vallette écrit à Marcel Coulon :

Ce soir, prix Moréas. M. André Dumas m'ayant envoyé la lettre qu'il a fait parvenir aux membres du jury, j'ai pensé qu'il faisait une erreur en me conviant au dîner. Il paraît que c'est sur la demande de M. Faye et de Régnier. J'irai donc. Cette situation me gêne tout de même un peu. Il n'y a pas eu de réunion préalable. On parle du jeune Chabaneix.

Vallette, bien que non membre du jury, assistera désormais aux réunions en sa qualité d'éditeur de Moréas et par conséquent d'apporteur de fonds... Jean Faye apparaît donc nettement comme une espèce de mécène qui déborde un peu de son rang purement administratif. On devine aussi que l'âge des divers membres du jury va conduire à oublier l'obligation de présence qui d'entrée de jeu se révèle difficile à observer. S'il n'y a pas de réunion préalable, des échanges d'avis se sont bien passés puisque c'est celui dont on parle qui va être le lauréat, le jeune Philippe Chabaneix, âgé de 30 ans, pour son recueil *Le Bouquet d'Ophélie*.

L'année 1929 va voir deux événements : la mort de Paul Souday qui place le jury face à la nécessité d'élire pour la première fois un nouveau membre et la désignation d'un lauréat qui va entraîner une polémique entre Coulon, son partisan résolu, et André Dumas, décidément bien peu en accord avec ses confrères. Silvain, pris par ses tournées théâtrales et ses conférences, n'assistera pas aux réunions de 1929. Il suggère,

début novembre (lettre du 6 à Marcel Coulon) d'élire Vallette à la place de Paul Souday, vu qu'il assiste déjà aux délibérations. Sa suggestion n'ayant pas été retenue il avance la candidature de Desrousseaux-Bracke, helléniste réputé et député socialiste, ami de Coulon et familier de Moréas, mais il se ralliera au choix, fait en son absence, de Sébastien-Charles Leconte, poète mais aussi... juge au Tribunal de la Seine et à ce titre ancien collègue de Coulon, disciple de Leconte de Lisle ce qui l'avait fait surnommer, note ironiquement Paul Léautaud dans son *Journal*, « Leconte de la Presqu'île. » Et en 1912 Leconte avait publié, *Esther, princesse d'Israël*, drame en quatre actes écrit avec André Dumas. Répondant à la convocation pour novembre, Silvain avertit qu'il ne sera pas présent :

Mais puisque vous êtes revenus sur le règlement qui exigeait impérieusement la présence des jurés votant pour le prix Moréas, je vais prévenir directement M. de Régnier que devant le cas de force majeure qui m'éloigne de Paris le 30 novembre, je confie à notre ami Poizat le soin de voter pour moi. C'est Philéas Lebesgue qui est notre candidat.

André Fontainas, lui, pense venir : « J'y serais, écrit-il le 5 novembre, du moins j'y compte, si l'état de ma santé, comme je l'espère, se maintient. » C'est presque une rengaine dans les lettres reçues par Coulon, secrétaire du prix, qui centralise l'information : l'âge des jurés en fait de presque perpétuels malades et le jury sera rarement complet.

Et l'harmonie ne règne pas : Fontainas s'épanche auprès de Coulon dans une longue lettre. Il voudrait qu'on fasse entrer au jury des poètes plus jeunes et que le prix signale un talent naissant plutôt que de récompenser une œuvre accomplie. Gageons que Fontainas n'aura guère été satisfait de voir couronner au lieu du « poète jeune » qu'il souhaitait le sexagénaire Phileas Lebesgue ! Car c'est bien le poulain de Coulon (rappelons qu'il lui consacra plusieurs études, publiera en 1933 un recueil de ses *Pages choisies* et échangera avec lui une de ses plus abondantes correspondances) qui fut en 1929 le lauréat du prix Moréas, au grand dam aussi d'André Dumas dont voici la lettre de mise en garde à Coulon, rédigée sur papier à en tête de cette société des Poètes français qu'il présidait :



J'ai relu de près le livre de Lebesgue. J'ai été frappé encore plus que la première fois par ses fautes de goût et de français. Ne parlons pas des rimes puisqu'il accouple n'importe quoi. Il s'accorde tous les hiatus, les muettes, il néglige de les élider. [...] Ne parlons pas des mots impropres. Depuis longtemps je n'ai rien reçu d'aussi mal écrit, de plus négligé. [...] Je ne crois pas impossible que ce livre soit couronné au premier tour par surprise. Plusieurs de nos collègues, pour te faire plaisir, lui accorderont une fois leur voix et seront navrés ensuite de voir ce qui sera arrivé.

La lettre se dispense de commentaires, notons seulement qu'André Dumas souligne le poids que peut avoir Coulon, en sa qualité de secrétaire, pour influencer les membres du jury, capables de voter pour un candidat uniquement pour lui faire plaisir. En l'occurrence Coulon parvint à faire triompher son choix mais en cette année 1929 il y eut au moins deux jurés que cela mécontenta fort !

L'année 1930 va voir se poser un nouveau problème de remplacement. Silvain est mort et Fontainas, correspondant assidu de Coulon, lui écrit le 13 novembre, au moment où s'approche la date de la réunion du jury, pour l'informer qu'il a fait une suggestion à Henri de Régner pour la désignation du nouveau juré, mais à l'accoutumée il garde le silence et le secret ! Le 27 du même mois, une nouvelle lettre informe Coulon que Régner songe à Fernand Gregh pour remplacer Silvain et suggère pour le prix Moréas Michel Ormoy qui a eu une voix l'année précédente. Fontainas ajoute qu'il y a aussi « votre ami Pourtal de Ladevèze qui est définitivement sorti du rang par son recueil récent. »

Ce même 27 novembre toutefois, c'est Paul Léautaud qui va nous faire assister à une de ces petites scènes en marge de la vie littéraire parisienne, qui se passe dans le bureau du *Mercure de France*. Ayant appris que Régner avait désigné Fernand Gregh de sa propre autorité, Vallette fait remarquer à Coulon, de passage au *Mercure*, que c'était là faire fi du règlement qui prévoyait une élection par les autres membres du jury. Léautaud fait des gorges chaudes sur un Coulon juriste qui ne respecte pas le règlement. Coulon aussitôt rédige une lettre à Régner pour soulever ce problème mais les deux compères, Vallette et Léautaud se moquent de lui, lui disant qu'il allait aggraver son cas et ressortent leur habituelle plaisanterie sur ce procureur de la République qu'ils

trouvent bien trop austère, en lui répétant que pour une pareille faute il sera certainement guillotiné !

Nous ignorons les termes de la lettre de Coulon mais la réponse de Régnier est assez sèche : « J'avais comme vous oublié cet article du règlement dont d'ailleurs, Vallette excepté, personne ne se souvient. Tant pis. » Et il menace de se retirer si quelque difficulté se produisait... Les choses en restèrent là et Fernand Gregh siégea sans problème avec les autres membres du jury. La réunion de fin d'année se fera sans la présence de Jean Faye qui, de retour d'un voyage d'affaires en Pologne, grippé, doit garder le lit. « Je mets à votre disposition le crédit habituel pour le déjeuner », écrit-il à Coulon. « Ayez la bonté de régler l'addition et de me faire connaître le montant dont je vous couvrirai aussitôt par chèque. » Amélie Murat qui s'inquiète, dans une lettre à Coulon du 4 novembre, de savoir si son recueil *Solitude*, qui a eu des retards d'impression, n'arrivera pas hors délais pour le prix sera cette année là la lauréate.

L'année 1931 va voir la disparition de Charles Durand. Jean Faye, son neveu, répond à Coulon, qui avait dû, tout en lui envoyant ses condoléances, l'interroger sur l'avenir du prix, dans une longue lettre du 29 juin :

Je vous écris encore sous le coup d'une bien vive émotion. Mon pauvre oncle Charles qui était malade depuis quelques semaines sans donner toutefois de sérieuses inquiétudes vient de mourir à Menton. [...] Voilà donc un autre témoin de l'ère Moréas qui s'en va. Ce triste événement ne pourra en tout cas rien changer au moins cette année, à la distribution du prix et je puis vous répondre affirmativement à la question que vous me posez par votre lettre.

Coulon, ami de jeunesse de Charles Durand, on l'a vu, qui avait veillé avec lui Moréas mourant et s'était occupé avec lui des dernières formalités, était le mieux placé pour évoquer cette personnalité vraiment originale, aussi est-ce à lui qu'Alfred Vallette s'adressa pour l'hommage que lui rendit le *Mercur de France*. Les interrogations sur les problèmes financiers que pouvait entraîner la mort de Durand, dont on a compris que l'organisation et la rigueur de gestion n'était pas son fort, ont dû être

réelles car, le 12 novembre 1931, Vallette rassure à nouveau un Coulon certainement inquiet :

Il [Faye] espère pouvoir arranger les choses de la succession de Durand, de telle façon qu'on puisse continuer à donner le prix. Mais il voudrait bien pouvoir, par un moyen légal s'entend, soustraire à l'impôt de mutation les sommes venant du côté de Moréas. Ce serait en effet bien désirable.

Il nous faut bien comprendre que le bon Durand, toujours négligent n'avait guère distingué entre ses biens et l'héritage de Moréas, mais la succession a dû trouver une solution satisfaisante puisque jusqu'en 1939 la question du maintien du prix ne se posera pas. De nouveau, l'année ne se finissait vraiment pas bien pour Coulon, son épouse ayant eu la jambe cassée dans un accident. Régnier, informé, essaie de lui faciliter les choses. Il lui écrit le 14 novembre :

Je vais m'entendre avec André Dumas au sujet du prix Moréas, nous le fixerons à la date la plus reculée possible, c'est-à-dire la plus proche du 4 décembre dans l'espoir que vous pourrez plus aisément peut-être vous rendre disponible.

André Dumas, de son côté, informe Coulon que « jamais les candidats ne (lui) avaient adressé tant de livres et de lettres. » Il est vrai que l'annonce du prix était bien faite, si l'on en juge par la coupure de presse de *La Dépêche algérienne* que Marcel Coulon avait conservée dans ses archives. Yves-Gérard Le Dantec annonce cette année-là sa première candidature. Jean Faye, le 2 décembre, accuse réception de l'article de Coulon sur son oncle et le remercie au nom de son beau-père et de sa femme :

Le Vert Galant ayant disparu par démolition de l'immeuble, j'ai organisé chez Lapérouse, sur le quai d'en face, la réunion qui, j'espère, sera réussie au point de vue gastronomique, mais qui souffrira beaucoup de votre absence, vous qui en fûtes le grand animateur. [...] Je vous écrirai un mot après la réunion de samedi à laquelle j'espère pouvoir assister.

Jean Faye assista bien à la réunion car il figure parmi les signataires du menu calligraphié de Lapérouse. « A Marcel Coulon, regrets et souvenirs », a écrit Henri de Régner qui a signé avec, dans l'ordre, Alfred Vallette, André Dumas, Fernand Gregh, Paul Valéry, André Fontainas, Paul Fort, Sébastien-Charles Leconte, Ernest Raynaud et *in fine* donc, Jean Faye. Et comme promis il fit un petit compte rendu à Coulon le 30 novembre suivant. La réunion s'est bien passée...

... mais votre absence a été vivement ressentie par chacun et par moi tout particulièrement. L'organisation et surtout les contacts avec la presse en ont également souffert. Il sera bon l'an prochain que nous nous entendions pour qu'une meilleure publicité soit faite au prix. Sans espérer autant que du prix Goncourt, nos lauréats devraient trouver dans les chroniques une satisfaction au moins égale à celle que peut leur procurer nos cinq billets. [...] J'ai d'autre part une requête à vous faire. En outre des archives que vous tenez probablement, je voudrais mettre les miennes à jour. Puis-je vous demander de me donner la liste des auteurs et de leur ouvrage déjà couronnés depuis que nous distribuons le prix. [...] Serait-il également possible d'obtenir des lauréats anciens et futurs qu'ils envoient un exemplaire signé de leur ouvrage ? Cela permettrait de constituer une intéressante collection qui matérialiserait l'exécution des volontés de Moréas.

On voit pointer le bout du nez du bibliophile mais on s'étonne un peu qu'au bout de cinq ans la liste des lauréats pose interrogation à Jean Faye. Que le manque de publicité n'ait pas permis de faire mieux connaître le lauréat de l'année 1931 est confirmé par le fait que « nous l'ignorons nous-même bien que nous pensions à Marcel Ormoy sans que nous ayons pu en trouver confirmation ! »

Jean Faye avait-il quelque peu outrepassé ses compétences ? L'année 1932 va voir Henri de Régner reprendre un peu la main. Trois lettres à Marcel Coulon scandent le calendrier. Cette année 1932 sera celle de la pression en faveur d'un candidat, André Berry. Cela commence par une lettre du responsable des Éditions du Trianon, qui publiaient *La poésie priapique* de Coulon, deux volumes consacrés à ce genre particulier (un troisième volume est resté inédit). Le D<sup>r</sup> Kahn écrivait à Coulon dès le 12 août pour recommander *Les Contes milésiens* de Berry : « Comme vous êtes très influent dans le jury [et très influent est souligné deux

fois], je tiens tout particulièrement à votre intervention éventuelle en faveur d'André Berry. » Le 22 novembre, aux approches de la réunion du jury, c'est André Berry lui-même qui prend la plume :

Notre éditeur et ami Kahn me pousse à vous demander votre voix au prix Moréas pour ces *Contes milésiens* qui sont venus cette année s'ajouter à la liste déjà relativement longue de mes œuvres en vers [...]. Croyez-vous que j'aie cette année quelque chance ?

C'est le *Songe dépouillé* de Georges-Louis Garnier, auquel Coulon avait consacré de longs paragraphes dans sa chronique de poésie de la revue *L'Archer*, qui sera récompensé finalement et non pas Le Dantec, éternel candidat qui finira par se décourager, ou Ladevèze qui devra attendre encore un peu. Cela vaudra à Marcel Coulon la plainte de Maurice Vincent dont l'épouse avait pris la relève du baron Gourbeyre à la tête de la *Cigale Uzègeoise* et des Éditions de la Cigale, à Uzès, qui avaient publié *Frise* d'Yves-Gérard le Dantec.

1936 verra la disparition d'Henri de Régnier que Valéry remplacera à la présidence. En cette fin d'année 1936, si Marcel Coulon a un motif de satisfaction, c'est bien de voir couronné son poulain Jean Pourtal de Ladevèze pour *Sur les balcons du ciel*. En 1937, le prix Moréas revint à Roger Dévigne, lauréat qui n'a pas laissé une grande empreinte, pas plus d'ailleurs que Maurice Rey, André Druelle ou Robert Maurice, qui eurent des voix... Coulon sera de nouveau absent en décembre 1938 lors de la réunion du jury. Seront absents aussi Paul Fort et Mme Gérard d'Houville, souffrants tous deux. Nous avons un écho de la réunion grâce à la lettre compte rendu qu'adresse le toujours présent Jean Faye à Coulon, le 2 décembre :

Votre absence mise à part, il [le déjeuner] s'est très bien passé ! Un peu bousculé car nous comptions trois électeurs de l'Académie française pressés d'aller remplir leur devoir électoral à 14h et un candidat, à qui cependant l'émotion de l'attente n'a pas coupé l'appétit ni la verve. Vous savez qu'il a mordu la poussière, mais honorablement. [...] Le lauréat est un jeune homme sympathique (Robert Houdelot) qui est venu recevoir les compliments d'usage.

Trois académiciens étaient présents, Bonnard, Duhamel et Valéry, pressés d'aller voter, et celui qui fut un éternel candidat pendant des lustres, avant d'accéder enfin à 80 ans au Quai Conti, Fernand Gregh. Le vœu de Fontainas était exaucé par le couronnement d'un jeune poète, qui n'a guère fait parler de lui.

André Blanchard – nom qui peut prêter à confusion car il a deux homonymes bien plus connus que lui – sera le dernier lauréat d'avant-guerre. Coulon était en correspondance avec lui et avait rendu compte de ses précédentes plaquettes. « Vous m'avez suivi – Dieu sait avec quelle indulgente attention – depuis mes débuts et j'ai précieusement gardé toutes vos lettres si délicieusement amicales, ce si ferme quatrain entre autre que vous m'aviez adressé en réponse à mes *Invectives* », lui écrit Blanchard dans sa lettre de candidature du 18 octobre 1938, en l'appelant un peu flatteusement « très cher poète », ce qui ne pouvait pas toutefois faire beaucoup illusion à un Coulon qui sacrifia souvent à la versification mais savait fort bien qu'il n'avait rien d'un authentique poète. Blanchard toutefois caressait bien Coulon dans le sens du poil en le traitant dans ses dédicaces de « poète mistralien qui seul a su faire tenir dans le vers français les beautés du maître de Maillane », en parlant de son « indéfectible admiration pour le poète mistralien qu'il est et qui m'a fait mieux comprendre Mistral. »

Cette année encore Coulon vota par correspondance et ne fut pas le seul car à nouveau Paul Fort, Gérard d'Houville, Fontainas et Haraucourt, récent juré, étaient malades et ne participèrent donc pas directement au vote. Seuls Valéry, Duhamel, Gregh et André Dumas se retrouvèrent chez Lapérouse. C'est André Dumas cette fois qui informe Coulon par une lettre non datée : « En raison des circonstances il n'y a eu qu'un déjeuner très simple », ne précisant pas si en cette occasion le restaurant Lapérouse avait été abandonné. Nous étions en plein dans la drôle de guerre et en effet personne alors ne pouvait envisager le proche avenir.

Il est inutile de préciser que le jury n'allait pas se réunir en cette année 1940 si catastrophique pas plus d'ailleurs que les années suivantes. Si la poésie connut pendant cette période sombre un regain inattendu de popularité et d'activité – et nous avons tous en mémoire les noms de ceux qui comme Pierre Seghers et René Tavernier accompagnèrent cette

floraison – ce fut dans un tout autre cadre que celui d'un prix académique qui avait peut être épuisé sa raison d'être.

La Libération arrivée, la France avait à panser de sérieuses blessures et à prendre la nouvelle mesure de son importance dans un monde aux valeurs bouleversées. On pouvait estimer que parmi les urgences ne figurait pas la renaissance d'un prix de poésie et particulièrement d'un prix placé sous le patronage d'un poète ne relevant pas d'une réelle modernité. Ce ne fut pas l'opinion de Jean Faye qui, fidèle à ses engagements, n'attendit guère avant d'essayer de relancer un jury qui avait à nouveau perdu son président, Paul Valéry ayant bénéficié d'obsèques nationales. C'est donc tout naturellement qu'il se retourna vers Marcel Coulon, dès l'été 1945 :

Je suis de retour à Paris après quelques semaines d'absence, [écrit-il le 5 septembre] et je me permets de vous écrire pour vous demander si ma dernière lettre du 4 août vous est bien parvenue. Peut-être avez-vous quitté Nîmes pour changer un peu d'air pendant le mois d'août et je m'excuse de troubler votre repos. [...] Les quelques vagues projets que j'avais formés de passer dans la région du Sud-Est pendant le mois de septembre ne peuvent malheureusement pas se réaliser. Je n'aurai donc pas encore prochainement le plaisir de vous voir, il faudra donc que nous réglions par lettre les différentes questions qui sont en suspens pour notre prix Moréas.

Il semblerait que les jurés survivants n'étaient pas tous d'accord sur la marche à suivre pour relancer le prix. Mais le 1<sup>er</sup> août 1946, Jean Faye peut faire le point avec Coulon : « Je vous envoie ci-joint le procès verbal de la réunion des membres du jury qui a eu lieu chez moi, samedi dernier [...]. Nous avons naturellement regretté de ne pas vous avoir [...]. J'ai eu le plaisir néanmoins d'avoir de vos nouvelles par Pourtal de Ladevèze. »

L'exécuteur testamentaire proposait de fixer à 10 000 francs le montant du prix, qui lui paraissait assuré pour quelques années et voulait tenir compte, dans une certaine mesure, par ce doublement de la baisse de la valeur du franc. Est-il nécessaire de préciser que ces 10 000 francs de 1947 n'avaient plus rien à voir avec les 5 000 de 1927 ? Fidèle à ses habitudes d'avant-guerre, Coulon ne se déplace plus guère à Paris mais

maintient le lien par écrit et ne cède pas sa place ! Il y a eu cependant un glissement du pouvoir qui semble bien être passé dans les mains de celui qui tient les cordons de la bourse, sans qui rien ne se peut, « l'exécuteur testamentaire », c'est son seul titre, Jean Faye.

La correspondance de Marcel Coulon avec Charles d'Eternod et Pourtal de Ladevèze nous permet de suivre la vie du prix Moréas : aux anciens jurés, Coulon, Fontainas, Fort, Gregh, Duhamel et Gérard d'Houville se sont joints Pourtal de Ladevèze, Emile Henriot, Tristan Klingsor, Yves-Gérard Le Dantec, Paul Lorenz et Charles Vildrac, Duhamel étant président. Et en 1947, vingt ans après la première distribution, le prix Moréas est à nouveau attribué et partagé entre Louis Emié et Raoul Boggio, et Jean Faye étant en voyage aux USA c'est son fils Jean-Pierre qui préside avec sa mère « la fastueuse réception » selon les dires de Ladevèze.

Jean-Pierre Faye, qui fera une remarquable carrière de poète et de philosophe (on connaît son rôle dans la polémique sur Heidegger et la part qu'il prit dans l'aventure des importantes revues que furent *Tel Quel* et *Change*), très vieux Monsieur désormais et dernier témoin vivant à la mémoire incertaine, croyait que c'était là la dernière attribution et nous a confirmé n'avoir conservé aucune archive sur le prix. En fait Paul Aeschmann fut lauréat en 1948 et ce n'est qu'après cette date que le prix Moréas semble bien disparaître.

On dit que la prolifération des prix littéraires était une spécialité française. Ils sont si nombreux que nul n'en connaît le nombre exact. Le prix de poésie de Jean Moréas n'échappe pas à la règle qui veut que la presque totalité des lauréats soient destinés à l'oubli – comme son créateur. Maurras avait noté que l'importance de Moréas appartenait à un passé révolu et que l'École romane ne pouvait susciter l'enthousiasme de la jeunesse. Moréas et Apollinaire ont déambulé ensemble dans la nuit parisienne mais leurs descendance poétiques, si on ose dire, ont pris des directions bien différentes.

En voulant rester plus ou moins fidèle à Moréas, le jury de son prix n'a couronné que des poètes mineurs, chez qui on peut admirer souvent de beaux poèmes, et Jean Lebrau, l'ami de Joë Bousquet, n'a pas ignoré une certaine veine de la poésie du xx<sup>e</sup> siècle, mais il faut bien constater qu'aucun des poètes importants de l'entre deux guerres ne figure au palmarès.



C'est pourquoi l'histoire du prix Moréas relève plus de l'anecdote littéraire avec ses petits conflits, ses menues rivalités, ses dérisoires manœuvres que Léautaud contemplait sarcastiquement de son perchoir du *Mercury*, que de l'observation d'un mouvement intellectuel ayant eu quelque part dans l'évolution d'un genre. Mais les poètes couronnés représentaient un moment de la poésie française, à côté des célébrités qu'étaient Valéry, Jouve, Jammes et Perse, pour n'en citer que quatre. L'influence du prix Moréas a été de peu d'importance, mais la vie littéraire ne se situe pas exclusivement sur les sommets de la création et a peut-être besoin d'être ainsi animée, très modestement, pour que se maintienne une réserve de lecteurs, mais aussi d'écrivains d'où surgira de temps en temps le rare génie qui marquera son époque.

### Bibliographie

**Revues** : *Le Mercure de France*, *La Plume*, *La Phalange*, *La Nouvelle Revue Française*, *La Muse française*, *Comœdia*.

**Journaux** : *Le Figaro*, *Le Temps*.

**Livres** :

- Jacques Brenner, *Journal*.
- Paul Léautaud, *Journal littéraire*.
- Robert A. Jouanny, *Jean Moréas écrivain français*, préface de Michel Decaudin, Paris, Lettres modernes, 1969.

**Archives personnelles de l'auteur.**



*Séance du 22 mars 2013*

**LES VAUDOIS DU PIÉMONT EN  
ALLEMAGNE :  
QUELLE INSERTION ?  
(XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)**

**par Gabriel AUDISIO**  
membre résidant

La présente intervention a été présentée à l'université de Tübingen sous forme de « *Vortrag* » en 2005 mais elle est restée inédite. J'avais parlé en allemand et si j'avais conservé mon texte allemand, j'ai perdu la première version, française. Je me suis donc trouvé dans cette situation originale et quelque peu grotesque de devoir retraduire de l'allemand en français un texte que j'avais d'abord écrit dans notre langue. Je tiens à remercier notre confrère Rüdiger Stephan d'avoir bien voulu se charger de cette traduction.

Mon exposé traite de la migration religieuse, la religion pouvant en être parfois la seule raison ou la raison principale ou seulement une raison parmi d'autres.

**1 – Une population immigrée**

Il s'agit ici d'une tradition médiévale qui aboutit à une véritable diaspora européenne. Au début de l'époque moderne, à partir du xvi<sup>e</sup>

siècle, les vaudois, dont l'origine remonte au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, sont devenus protestants. Dans les régions italiennes, nous avons affaire à trois types de situations : dans les Pouilles, les vaudois ont dû se cacher et ont été forcés à se convertir au catholicisme ; en Calabre, ils ont été exterminés ; dans le Piémont ils sont devenus réformés mais ont gardé leur autonomie en fondant la *Chiesa valdese*, de confession calviniste, qui existe toujours. Partout ailleurs ils se sont mêlés aux populations soit luthériennes soit réformées comme, par exemple, en Poméranie, en Brandebourg, en Bohême ou en France (Luberon et Dauphiné).

En réalité, les migrations vaudoises à l'époque moderne sont des migrations de réformés. Elles ne concernent que le royaume de France, mais nous savons que la migration des huguenots, après la révocation de l'édit de Nantes par l'édit de Fontainebleau promulgué par Louis XIV, en 1685, provoqua l'expulsion de population la plus importante des temps modernes : on l'estime à 1,5 million, peut-être même à deux millions de personnes alors qu'à l'époque la France comptait vingt millions d'habitants. Ces huguenots sont partis en direction de pays où les deux religions réformées étaient officielles ou au moins tolérées : en Suisse, dans les pays de langue allemande ou scandinave, Grande Bretagne, Pays-Bas mais aussi dans les colonies britanniques en Amérique ainsi qu'en Afrique du Sud. En Savoie dont le souverain était un neveu par alliance de Louis XIV, les mesures de l'édit de Fontainebleau furent finalement adoptées en octobre 1686. De ce fait, les vaudois du Piémont se sont trouvés dans la même situation que les réformés et se sont rencontrés sur les chemins de l'exil. Les vaudois des Alpes, comme les huguenots, ont cherché refuge dans tous les pays cités plus haut. Quel était leur nombre, cela reste encore à préciser. En Suisse, ils furent 4 000 entre 1686 et 1690. Tous ne sont pas restés en Suisse, pour la plupart d'entre eux ce n'était qu'une étape. Mais il faut compter aussi tous ceux qui ne sont pas passés par la Suisse pour aller dans d'autres pays. En tout cas, l'exode a été massif.

Nous avons des témoins crédibles comme, par exemple, l'intendant du roi. Les vaudois des Alpes, qui se trouvaient en Dauphiné, dépendaient de ce fait de l'intendant de cette province, qui avait son siège à Grenoble. Le témoignage est fiable car il aurait été dans son intérêt de cacher la vérité au roi pour éviter de lui déplaire. Jetons un coup d'œil sur la

correspondance entre l'intendant, Pierre Cardin Le Bret et Louvois, ministre du roi. En septembre 1685 déjà, la rumeur de la fuite des huguenots à l'étranger se répandit, et le ministre écrit à l'intendant :

On a donné avis au roi qu'il y a plusieurs habitants de la R.P.R. [*Religion Prétendue Réformée*], qui sont dans les montagnes des Alpes, qui se retirent à Genève et en Savoie et y transportent leurs meubles ; qu'il y a même des gentilshommes qui leur donnent asile dans leurs châteaux. Prendre les mesures pour empêcher cela<sup>1</sup>.

L'exil des Français réformés a été interdit explicitement par l'édit de Fontainebleau. Cependant, le 14 novembre Le Bret, depuis Grenoble, écrit à nouveau :

Des lettres reçues du Briançonnais m'apprennent que les Nouveaux Convertis de la vallée de Pragelas commencent à quitter le royaume et que plusieurs familles ont passé en Piémont et ensuite à Genève depuis le premier de ce mois... Commerce secret que les peuples entretiennent toujours avec les ministres et autres religionnaires qui se sont retirés des premiers à Genève et aux environs, qui leurrent ces pauvres malheureux de plusieurs beaux établissements en Suisse et dans les États de M. de Brandebourg. Je ne sais si une déclaration qui fît défense aux N.C. de vendre leurs meubles et immeubles et aux anciens catholiques de les acheter pendant deux ans à compter du jour de l'abjuration ne serait pas un moyen d'arrêter le cours de ce désordre<sup>2</sup>.

Effectivement, l'intendant confirme les craintes de Louvois et prétend avoir la preuve que les ministres et les huguenots qui se trouvent déjà à Genève et en Suisse essaient par tous les moyens d'inciter leurs coreligionnaires à quitter le royaume. Il écrit le lendemain de Noël :

Beaucoup d'habitants de Pragelas et des communautés voisines de la Savoie, entre Grenoble et Briançon, s'apprêtent à partir. Ils vendent leurs biens meubles. Quand on leur en demande la raison ils disent que leurs blés ont gelé ou qu'ils ont été emportés par les inondations et qu'ils y sont contraints pour survivre. Contrairement aux autres années, cette

---

1- BnF, Bibliothèque nationale de France, Ms Fr. 8826, f° 138.

2- *Ibid.*, Fr 8952, f° 245.

année la plupart des habitants de ces montagnes n'ont que la quantité de pain nécessaire jusqu'au mois d'avril ou de mai prochain<sup>3</sup>...

L'intendant, prudent, se doute que les anciens protestants désirent quitter sous peu la province et, le 12 janvier 1686, informe le ministre des mesures qu'il a l'intention de prendre :

Les habitants de cette vallée du Pragelas paraissent catholiques au dehors ; ils sont toujours calvinistes dans le cœur et, comme ils continuent... dans le désir de sortir du royaume et qu'on appréhende qu'ils n'exécutent leur dessein au printemps prochain lorsque les passages des montagnes voisines du Piémont et de Savoie, qui sont présentement fermés par les neiges, seront entièrement libres..., j'ai fait faire une carte où j'ai marqué les communautés à faire garder dès le quinzième du mois de mars prochain<sup>4</sup>.

Ainsi la fuite des vaudois n'est pas restée inaperçue pour l'administration française.

## 2 – Les vaudois en Allemagne

Que les princes des pays réformateurs, membres du Saint Empire romain germanique aient ouvert leurs frontières et essayé d'attirer les huguenots, vaudois inclus, est un fait bien connu. Du point de vue allemand, ils étaient tous « *Welsche* » c'est-à-dire, une population de langue romane. Que la générosité n'ait pas été la seule motivation pour cet accueil officiel est également un fait attesté. Quarante ans après la guerre de Trente Ans, le dépeuplement qu'elle avait causé n'avait toujours pas été réparé. Ces mesures peuvent être vues comme une recolonisation de régions allemandes.

Nous connaissons les édits qui ont été promulgués dans ce but. Le premier ayant été l'œuvre du roi du Danemark et de Norvège, Frédéric IV qui, déjà en janvier 1685, avait publié un édit, repris en 1714 et 1720. Le margrave de Brandebourg fit de même à partir de novembre et décembre 1685, 1687, 1688, ensuite ce fut le tour du roi de Prusse en

---

3- *Ibid.*, f°259.

4- *Ibid.*, f°261 v°.

1709, 1718, 1720, 1744 ; du prince de Hesse-Homburg à partir de 1685 et ensuite en mars 1687 ; Cannstatt en 1700 etc.

Le duc du Wurtemberg ne fut pas des premiers. En septembre 1699 seulement, il accorda des privilèges par des articles bilingues. Sa chancellerie les a intitulés : *Articul worauf die Waldenser in das Herzogthum Württemberg recipirt worden* (« Articles permettant aux vaudois d'être accueillis ») (fig. 1). Les conditions dans lesquelles le gouvernement du Wurtemberg acceptait d'accueillir les vaudois, ont

Das Titelblatt der  
württembergischen  
Privilegien vom  
4. September 1699



Die erste Text-  
seite der würt-  
tembergischen  
Privilegien



Fig. 1. Page de  
garde et première  
page des Privileges  
wurtembergois.

été réunies sous forme de privilège, établi le 4 septembre 1699 par le duc Eberhard Ludwig de Wurtemberg pour les colonies à fonder. Les *Articul* comprennent en tout 22 paragraphes. Ils traitent des affaires ecclésiastiques (Art. 1-8) et des questions de la colonisation (Art. 9-15) ainsi que de l'organisation des communautés (Art. 16-20) et de leur activité économique (Art. 21-22). Il serait peu utile d'aborder ici le détail de ces articles.

En réalité, ce texte avait été le résultat de négociations ayant duré de longs mois, entre les pasteurs des immigrés et les autorités ducales. Que le texte se réfère expressément aux vaudois, signifie qu'eux-mêmes se sont appelés ainsi. Le terme désigne les anciens vaudois, repris par les réformés du Piémont (dépendant du duché de Savoie) et du Dauphiné oriental (dépendant du royaume de France). Bien qu'ils aient été répartis déjà dans plusieurs pays allemands, ils se présentaient ici comme une communauté homogène, dont l'unité était à la fois ethnique, sociale, culturelle et religieuse.

Dans les trois vallées des Alpes (Chisone, Val Pellice et Germanasca), aujourd'hui en Italie, les anciens vaudois qui s'étaient convertis à la Réforme, formaient la *Chiesa valdese*, selon le modèle calviniste ou presbytéro-synodal. Se mariant entre eux depuis des générations, ils habitaient les mêmes villages et portaient les mêmes noms : patronymes et toponymes étaient devenu des signes de l'identité vaudoise dès le Moyen Âge.

De plus, cette population était campagnarde : elle vivait de l'agriculture, de l'élevage du bétail et de petit artisanat. Enfin, les vaudois étaient bilingues, de même qu'une bonne partie de la population du Midi de la France : la langue d'oc était la langue du quotidien. Par ailleurs, depuis plus de cent cinquante ans le français comme langue liturgique et administrative leur était familière. Tout cela donne à ces immigrés une grande cohésion. Ils formaient une communauté dans le vrai sens du mot.

En Allemagne, les vaudois eurent tendance, comme souvent les immigrés, à rester groupés dans leur région de colonisation. Même s'ils ont pris le chemin de la Suisse, si quelques-uns y sont restés et si d'autres ont progressé jusqu'aux Pays-Bas ou encore jusqu'en Brandebourg, la majorité s'est installée en Hesse et en Wurtemberg, où les vaudois



n'étaient d'ailleurs pas les seules victimes de la révocation de l'édit de Fontainebleau, mais ils en représentaient une partie notable. (Il faut mentionner ici le travail important et soigneux du Dr Theo Kiefner, qui constitue une mine pour les chercheurs et les généalogistes ; j'y ai eu également souvent recours.)

Parfois les conditions de déplacement et de colonisation se révélèrent très bonnes pour ces nouveaux venus. Ainsi pour ceux qui, venus des Alpes, ayant traversé la Suisse et Schaffhausen, s'installèrent à Dürrenz et Mühlacker : au début il avait été prévu d'accueillir 300 familles, elles furent en réalité 346 avec plus de 1 800 personnes. Un peu plus tard ils auraient été 2 100.

Ce fut aussi le cas pour les vaudois installés à Neuhengstett. On peut en prendre connaissance dans le registre de baptême de la paroisse. Un exemple parmi d'autres, le 23 mars 1699 : Marguerite Talmon, née à Zurich, fille de Jean et Jeanne Revoir, est baptisée dans l'église de Gross Münster. Ou encore le 26 avril 1699, Jean-Jacques Barral, fils de Jacques et de Marguerite Cinquet.

Au moins dix communes dans le Wurtemberg furent ainsi colonisées ou recolonisées par des vaudois (Dürrenz, Schönenberg, Nordhausen, Serres, Pinache, Wurmberg, Perouse, Neuhengstett, Kleinvillars, Grossvillars) (fig. 2). Si certains villages ont perdu leur nom d'origine, ainsi Bourcet devenu Neuhengstett, d'autres l'ont conservé partiellement : Kleinvillars et Grossvillars. D'autres encore ne l'ont pas changé du tout, conservant le sceau de leur origine française : Serres, Pinache, Perouse.



Fig. 2. Villages vaudois dans le Wurtemberg.

Les vaudois ont donc été les bienvenus officiellement et reçurent d'emblée des privilèges qui, entre autres, leur permirent de poursuivre la fondation de communautés spécifiques. Sur place cependant, les relations avec les voisins n'ont pas été toujours faciles, comme il est fréquent, surtout du fait que les immigrants bénéficiaient de privilèges particuliers. Finalement, c'est la question de l'insertion, de l'adaptation qui se pose, et enfin celle de l'intégration. Comment rester vaudois tout en devenant un fidèle sujet du duché ?

### 3 – L'insertion en Wurtemberg

Trois aspects me semblent être significatifs dans ce contexte : le socio-économique, le religieux et le linguistique. Les vaudois étaient des paysans et le restèrent. Les techniques n'étaient pas comparables à celles pratiquées dans les Alpes, mais une mutation radicale n'était pas pour autant nécessaire. Ont-ils vraiment importé la pomme de terre comme le veut la tradition ? La question reste ouverte. Si cela a été le cas, ce serait remarquable, étant donné que ce tubercule tient une place si importante dans la cuisine allemande.

Les vaudois aménagèrent leurs villages selon un certain plan, adapté aux conditions locales, sans reproduire celui de leurs villages d'origine. Ce plan « *Fischgrätenplan* » (plan à arêtes) que l'on retrouve au Canada, comprend un axe central le long duquel se groupaient les terres et les maisons. Dans le cas de Neuhengstett (ancien Bourcet), actuellement analysé par Francis Guillaume, le plan du village se présentait ainsi : fig. 3

F. Guillaume pense même que la répartition des parcelles entre les



Fig. 3. Plan de Neuhengstett.

familles correspond à celle du Bourcet des Alpes. Je n'en suis pas encore entièrement convaincu, mais ce serait possible. À part leurs noms, les habitants se reconnaissent de cette manière. Ainsi on peut identifier aussi les villages vaudois, certes parfois à leur nom, mais aussi à leur plan structurel. Ils présentent une certaine originalité dans le contexte local, sans que ce soit vraiment une exclusivité.

La question religieuse était plus complexe. Les vaudois étaient réformés. Un de leurs privilèges était de pouvoir garder leur confession et aussi leurs pasteurs réformés qui parlaient français. Voici ce qu'on trouve dans le registre de Neuhengstett :

Le troisième jour de septembre 1719, qui était le premier dimanche du dit mois, et jour de la sainte communion, monsieur Abel Gonzal, pasteur du lieu, a fait la dédicace de notre temple<sup>5</sup>.

Le terme de « temple » est ici significatif, parce qu'en milieu luthérien on aurait dit « église ». Par ailleurs, on peut remarquer que l'inauguration du temple n'eut lieu que vingt ans après l'arrivée des colons. Or, ils se sont installés pour la plupart en pays luthérien. Il s'agit bien sûr de la même famille originaire de la Réforme, et d'un point de vue français nous avons du mal à comprendre la situation, parce que chez nous tout protestant, exception faite de l'Alsace, est un réformé. En Europe centrale la situation est différente. La guerre de Trente Ans avait rappelé que les protestants aussi pouvaient s'entretuer entre luthériens et réformés.

Il n'est pas facile de déceler ces tensions religieuses. Je peux en montrer trois exemples trouvés dans les registres paroissiaux de Neuhengstett du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de trois mariages mixtes, tous rédigés en français. Le premier a lieu en 1721 :

26 juin 1721 : ... A aussi été béni le mariage de Jean Talmon et de Catharena Notachers, luthérienne et fille du berger de Weilerstadt, dans la colonie de Simsen, par monsieur Gonzales pasteur du lieu, sous les conditions accordées par ladite Catharena Notachers que tous les enfants, soient garçons, soient filles, qui proviendront de leur mariage suivraient la religion de leur père, comme la Cour l'a aussi accordé par un décret du 5<sup>e</sup> de

---

5- Archives paroissiales de Neuhengstett, Registre du consistoire, 1.

juin 1721, (signé par monsieur de Pölnitz et par monsieur Harlint, lequel décret est entre les mains de monsieur Wilhelm Adam Drommer spécial à Calb, et auquel décret monsieur Keller, grand bailli à Mercklingen a ajouté de son chef cinq petites lignes marginales, après qu'il eut ouvert le décret : ce qui a été examiné, reconnu et avoué être tel par plusieurs personnes et par monsieur Bob, greffier du bailliage de Mercklingen qui connaît parfaitement bien le caractère du dit grand bailli)<sup>6</sup>.

Quarante ans plus tard le problème réapparaît :

Le 5 du mois de février 1766 a été béni dans l'église de ce lieu par le pasteur J.C. Schaaff le mariage de Pierre Jourdan, fils à Samuel Jourdan, bourgeois de ce lieu, avec Anne Marie Hessir, une Allemande de Vieuxhengstett. Quoique la nommée Anne Marie Hessir professe la religion luthérienne, il a été, par décret particulier du 30<sup>e</sup> septembre 1765, très gracieusement résolu qu'en conformité du rescrit général émané le 4 du mois de juillet 1765 ce mariage soit béni<sup>7</sup>...

Et quinze ans plus tard, on trouve encore :

Le 2<sup>e</sup> du mois d'octobre 1781 a été béni dans l'église de ce lieu... par J. Sauerbrunn le mariage d'Abraham Talmon, bourgeois et veuf, et de Suzanne Tausser, fille de Bernard Frédéric Tausser, bourgeois du village. [L'épouse étant luthérienne, il a été stipulé que] tous les enfans qui viendront à naître de ce mariage seront élevés dans la religion réformée<sup>8</sup>.

Les problèmes sont sensibles : une autorisation est nécessaire pour permettre ces «mariages mixtes». Parfois une clause spéciale est insérée déterminant la confession des enfans.

Entre 1780 et 1823, dans la paroisse de Neuhengstett, un registre particulier a été tenu pour les luthériens. On y trouve onze mariages, dont le mari était réformé et l'épouse luthérienne. Pour neuf mariages c'était l'inverse, donc l'homme luthérien et la femme réformée. D'autre part, il y eut sept mariages dont les deux époux étaient luthériens et un mariage entre un homme catholique et une femme luthérienne.

---

6- *Ibid.*, Registre du consistoire, p. 4.

7- *Ibid.*, reg. n° 5, *Trauregister* (1758-1931).

8- *Ibid.*, à la date.

Une telle discrimination religieuse apparaît également dans les grandes feuilles imprimées concernant les décès des paroissiens pour les années 1808 et 1809. Il y avait un emplacement réservé à la religion. On pouvait y lire « vaudois ou réformé », « réformé », « luthérien » et, à partir de 1809, « vaudois » sans la mention « réformé » ou « luthérien », et plus rarement « catholique ». Comme on le voit, l'appartenance religieuse demeurerait un caractère discriminant. Jusqu'en 1833, le registre des décès distingue encore la mention « vaudois » et « allemand protestant ». Par la suite, les défunts sont seulement dits protestants<sup>9</sup>.

Enfin la langue est également un élément majeur pour l'insertion des immigrés. Les vaudois étaient « *welsche* ». Le nom de quelques-uns de leurs villages le prouve. Les toponymes des lieux-dits aussi sont partiellement d'origine romane, comme l'indiquent certains d'entre eux à Neuhengstett. Nous pouvons ainsi lire dans le plan : gabret, simendere, terusa, baraka... (fig. 4).

Les patronymes, à leur tour, sonnent aussi français : Ayasse, Barral, Benoît, Bergon, Bonnin, Casette, Charrier, Collet, Jourdan, Juvenal, Pons, Revior, Talmon... à Neuhengstett par

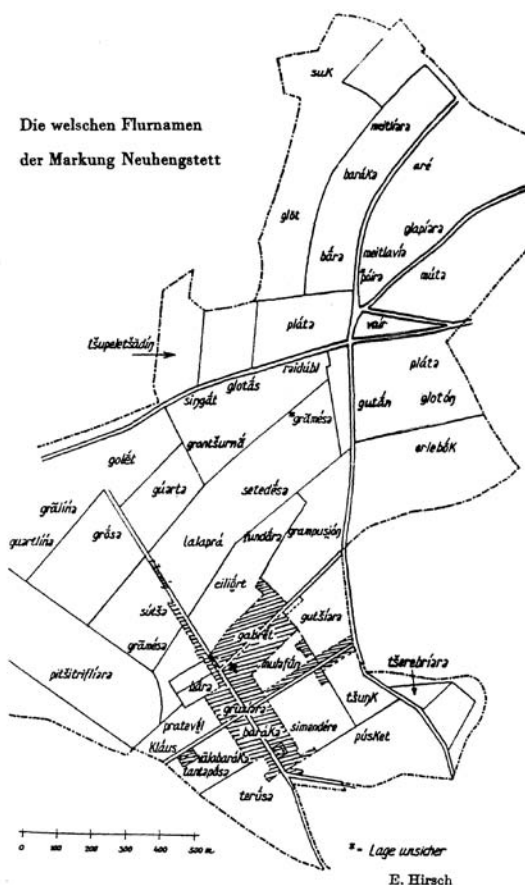


Fig. 4. Lieux-dits de Neuhenqstett.

9- *Ibid.*

exemple. Plusieurs de ces noms sont encore portés de nos jours comme on les trouve sur les inscriptions funéraires dans les cimetières de ces villages.

Le degré d'insertion se mesure davantage aux prénoms. Ce sont les registres de baptême qui le montrent. Restons à Neuheggstett. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, durant plus d'un siècle, exactement cent trente ans, les prénoms sont tous restés français. La germanisation commence vers 1830. Les exemples sont nombreux : prenons le cas emblématique de la famille Gayde. Le père Jean-Jacques est né en 1806, il a épousé Catherine le 19 juillet 1832 ; tous deux sont désignés comme vaudois ; il a alors 26 ans ; elle, 21. Voici comment ils ont nommé leurs neuf enfants : Jean-Jacques 1833, Christine Catherine 1834, Catharina Johanna 1836, Johann Jacob 1838, Margharete 1840, Johann Daniel 1842, Carl Friedrich 1845, Anna Maria 1847, Louise 1852. Il n'est pas nécessaire de souligner le rôle que joue le prénom dans une société. Même si le saint éponyme reste le même, appeler son fils Carl Friedrich n'a pas la même signification que Charles Frédéric.

On trouve cette germanisation également dans les livres paroissiaux. Comme les registres, ils sont écrits en français depuis le début en 1699. Une première demi-page en allemand paraît pour la première fois en 1763 dans le registre des décès, puis une autre en 1786, mais il s'agit de cas isolés. En 1827 seulement, le pasteur soudain utilise l'allemand exclusivement dans le registre des décès. Même dans le registre des confirmés, *Konfirmandenregister*, on commence à utiliser l'allemand à partir de 1828. Ce qui a été dit plus haut sur les prénoms, se trouve ainsi confirmé. Pour les vaudois, les années 1830 signifient un tournant culturel.

## **Conclusion**

Toutes les populations immigrées connaissent le dilemme entre identité et assimilation. Toutefois la question réelle est celle-ci : s'adapter et s'insérer, oui, mais jusqu'à quel point ? La réponse ne peut pas être unique. Elle varie avec la durée et avec les différentes générations, avec le contexte et les conditions, avec la communauté et les personnes. Le résultat est que, finalement, les vaudois sont devenus luthériens et germanophones. Ce qui n'est pas surprenant. Cependant, c'est la

lenteur de ce processus, c'est-à-dire plus d'un siècle, soit quatre ou cinq générations, qui étonne. Il importe de prendre en compte cette résistance à l'assimilation. L'écrivain italien Curzio Malaparte, correspondant de guerre du journal *La Stampa*, en donne un exemple dans ce quotidien en 1939. Dans le village de Serres, une vieille dame, Jeanne Gille, lui récite en langue provençale la parabole du fils perdu qu'elle avait apprise enfant de sa mère (« *mi maire* »). Son propre fils, Jean, était encore capable de la réciter en 1951, toujours en provençal. Il en existe un enregistrement, que l'on peut écouter encore aujourd'hui. Il pouvait également dire le « Notre Père ». Voilà qui révèle une résistance opiniâtre à l'allemand mais aussi au français pendant deux siècles et demi.

Cependant, les vaudois du Wurtemberg sont devenus aujourd'hui de vrais Allemands, de vrais citoyens de la République fédérale d'Allemagne, tout en étant fiers de leur origine et conscients de leur spécificité. Pour ma part, je crois que les vaudois, comme l'ensemble de la diaspora huguenote, en rafraîchissant leurs rapports avec les autres coreligionnaires du continent, ont peut-être un rôle particulier à jouer en Allemagne et dans la construction de l'Europe.

En conclusion, j'espère que, dans mon exposé, je n'ai pas été trop imprégné de la tradition allemande que l'ancien maire de Stuttgart, Manfred Rommel, caractérisait ainsi « Nous, Allemands, croyons que pour être profonds nous devons être obscurs. »





*Séance du 5 avril 2013*

## **LE PROCUREUR : UN GRAND COMMUNICANT ?**

**par Michel BELIN**  
correspondant

Dans un article intitulé *Les procureurs, rois de la communication*, paru dans le quotidien *Le Figaro* du 12 avril 2012, le journaliste écrivait : « Ces dernières semaines, plusieurs affaires retentissantes ont été l'occasion pour les procureurs de la République concernés de prendre la parole publiquement. Objectif : donner du grain à moudre aux journalistes et au grand public, canaliser tant soit peu l'émotion, diffuser aussi une image flatteuse et rassurante de la justice ». Et de préciser que « l'ère de l'improvisation institutionnelle qui permettait aux meilleurs de briller [...] mais à d'autres de frôler le naufrage » était terminée<sup>1</sup>.

Ainsi, les procureurs seraient-ils devenus des professionnels de la communication, un emploi qui n'est pas, en somme, contre nature puisqu'une partie de leur métier est de prendre la parole en public, soutenir l'accusation, défendre une thèse, convaincre son auditoire. Dans ses réquisitions, le procureur s'adresse, au-delà du tribunal, au public en général, au travers du compte rendu des débats qui seront relatés dans la presse. En quelque sorte, il communique. La comparaison s'arrête là. Il est bien évident que se présenter devant des dizaines de journalistes et répondre au feu nourri de leurs questions est un tout autre exercice.

---

1- *Le Figaro* du 12 avril 2012, article de Stéphane Durand-Souffland.

Le fait divers comme le crime ont toujours fasciné et le public a le droit de disposer d'une information fiable, sûre, incontestable. Sa curiosité, pour malsaine qu'elle soit chez certains, doit être satisfaite. Par ailleurs, la méconnaissance du fonctionnement de la justice pénale est telle qu'une explication de texte s'impose ne serait-ce que pour faire comprendre ce qui se passe. Quoi de plus naturel qu'un représentant officiel de l'institution judiciaire, qui plus est garant de l'ordre public, intervienne pour rendre compte d'une enquête. Mais lorsqu'une infraction d'une particulière gravité se commet, il importe d'en arrêter les auteurs et de les juger. Les informations divulguées ne doivent pas entraver le travail des policiers qui ne peut s'effectuer en toute transparence.

Il est tout aussi fondamental de ne pas donner à penser que telle ou telle personne serait coupable avant même d'avoir été jugée. La justice ne peut se rendre sur la place publique. Le procureur ne peut communiquer entièrement librement, il est en quelque sorte sous contraintes, l'une tenant au respect du secret de l'instruction, l'autre à la nécessité de ne pas porter atteinte à la présomption d'innocence, l'une relevant de l'intérêt général, l'autre d'un intérêt privé (voir I).

La loi a fixé le cadre de l'intervention des parquets, mais ces derniers se sont vite affranchis du carcan de ces règles peu compatibles avec les modes actuels de communication au risque de tomber dans certains pièges inhérents au fonctionnement de la presse (voir II). Fort heureusement, la communication du parquet est non seulement encadrée mais également contrôlée par les juges (voir III).

### **I) Les contraintes de la communication judiciaire**

Mais d'abord un bref historique de l'évolution de cette communication du parquet aujourd'hui banale. À la parution de l'actuel code de procédure pénale en 1958 qui succédait au code napoléonien d'instruction criminelle, une circulaire d'application précisait, en commentant les dispositions de l'article 11 relatif au secret de l'enquête :

...qu'il convenait de l'appliquer avec discernement en ce qui concerne la presse [...], la règle du secret doit s'assouplir [...] en vue de la recherche

de la vérité, certains renseignements peuvent être donnés à la presse [...], de même il pourra être utile dans certains cas de rectifier des erreurs [...], le procureur peut à cet égard [...] fournir à la presse notamment un communiqué écrit concernant les faits ayant motivé la poursuite<sup>2</sup>.

La démarche est prudente mais une toute petite brèche était ouverte dans le caractère secret de l'enquête. L'intervention du parquet pour permise qu'elle fût, était aussitôt cantonnée et limitée puisque le texte précisait « que la conférence de presse au cours de l'enquête ou de l'information [devait] être rigoureusement proscrite. »

D'autres circulaires, notamment en 1985 et 1988, fixaient le cadre de la communication du parquet mais il a fallu attendre le <sup>xxi</sup>e siècle pour que soit consacrée, dans des textes plus contraignants cette fois, la communication du ministère public dans les enquêtes pénales en cours. Pour mémoire, je me dois de citer une recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en date du 10 juillet 2003, recommandation sur « La diffusion d'informations par les médias en relation avec les procédures pénales » dans laquelle il est indiqué que

... les autorités judiciaires devraient informer les médias de leurs actes essentiels sous réserve que cela ne porte pas atteinte au secret de l'instruction et que les informations ne devraient être communiquées ou diffusées à travers les médias que si cela ne porte pas atteinte à la présomption d'innocence.

Il est à noter que le texte ne se prononce pas sur la qualité de l'émetteur : procureur ou juge mais parle « d'autorités judiciaires ». En France c'est la loi du 15 juin 2000 qui a formellement autorisé le procureur de la République à communiquer sur les affaires pénales. Cette loi intitulée « Loi renforçant la protection de la présomption d'innocence » modifie l'article 11 du code de procédure pénale relatif au secret de l'instruction. Respecter la protection d'innocence et le secret de l'information : l'on retrouve les deux grands principes qui guident toute communication sur une affaire pénale en cours.

---

2- Instruction générale prise pour l'application du code de procédure pénale (*J.O.* du 28 février 1959).

*a) Le respect du secret de l'enquête ou le premier frein à une parole libérée*

Le troisième alinéa de l'article 11 introduit par la loi du 15 juin 2000, mérite d'être cité en entier :

Toutefois, afin d'éviter la propagation d'informations parcellaires ou inexactes ou pour mettre fin à un trouble à l'ordre public, le procureur de la République peut, d'office et à la demande de la juridiction d'instruction ou des parties, rendre publics des éléments objectifs tirés de la procédure ne comportant aucune appréciation sur le bien-fondé des charges retenues contre les personnes mises en cause.

Il n'est pas inutile de préciser que le projet de loi du 15 juin 2000 était intitulé « Loi renforçant la protection de la présomption d'innocence » et que dans sa présentation, les motivations du gouvernement étaient très explicites :

Si le principe du secret de l'enquête et de l'instruction, dont l'un des fondements est précisément de protéger la présomption d'innocence, est évidemment maintenu, il est instauré au cours de la procédure des fenêtres de publicité, qui permettront d'éviter que des soupçons, nourris et amplifiés par les rumeurs concernant le déroulement des investigations, ne pèsent sur une personne faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction. Est ainsi consacrée et encadrée, la pratique des communiqués du parquet concernant une affaire en cours<sup>3</sup>.

Il ne s'agit pas de faire une exégèse de cet article, ce travail a déjà été accompli<sup>4</sup> mais de relever plusieurs idées forces qui traversent cette phrase :

- Ce texte ne s'applique que lorsqu'une enquête judiciaire est ouverte ; que se passe-t-il quand la presse se fait l'écho de rumeurs mettant en cause la probité de telle ou telle personne alors qu'aucune enquête n'a été ouverte ?
- Le parquet n'est autorisé à communiquer, en théorie, que lorsqu'une personne est mise en cause.

---

3- Exposé des motifs du projet de loi n° 1079 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes.

4- Revue de droit pénal n°9, septembre 2008, étude 16 : « Le traitement de l'information pendant l'instruction préparatoire. Exégèse de l'article 11, alinéa 3 du code de procédure pénale », étude par Virginie Peltier.

- Seul le procureur, parmi les représentants de l'autorité judiciaire, est autorisé à communiquer. Certains juges se sont risqués dans le passé à étaler devant les journalistes leurs investigations. Bien mal leur en a pris puisqu'ils ont été dessaisis par la Cour de cassation. L'impartialité, la neutralité, le rôle d'arbitre du juge ne sont pas compatibles avec la médiatisation. Que l'on se souvienne de l'affaire de Bruay-en-Artois et du petit juge Henri Pascal.
- Pour le législateur, aucun doute, l'intervention des procureurs dans la presse a pour seul objectif de protéger la présomption d'innocence d'une personne mise en cause, mais elle reste une exception au principe du secret de l'enquête qui est donc maintenu.
- Le procureur ne doit s'en tenir qu'à la diffusion d'éléments objectifs c'est-à-dire délivrer des informations « brutes ».

D'aucuns peuvent sourire lorsqu'ils entendent dire qu'il faut préserver le secret de l'instruction alors que ce dernier est violé tous les jours et ce depuis de très nombreuses années. Il n'est, en effet, pas rare de voir circuler dans les rédactions des procès-verbaux entiers d'audition, de lire telle ou telle déclaration d'un acteur de la procédure. Cela n'a rien d'étonnant : le journaliste n'est pas soumis au secret de l'instruction, la liberté de l'information est un principe démocratique fondamental et nous vivons dans une société de communication d'où la justice ne peut s'extraire. Certes le journaliste pourrait se voir reprocher le délit de recel de violation du secret de l'instruction mais cette hypothèse reste exceptionnelle puisque la Cour de cassation a précisé que l'on ne pouvait receler qu'une chose, ce que n'est pas une simple information. Les autres parties à la procédure, comme la personne mise en examen ou la partie civile, ne sont pas davantage soumises au secret de l'instruction et rien ne leur interdit d'organiser une conférence de presse.

Le procureur, pour sa part, concourt au déroulement de l'enquête. Il est par conséquent soumis au secret et doit observer une certaine discrétion quand il utilise le troisième alinéa de l'article 11. C'est une question de bon sens, une enquête ne peut se faire en plein jour sauf à nuire à son efficacité. Le parquet ne peut par conséquent que dévoiler des éléments objectifs aussi neutres que possible sur le déroulement du processus judiciaire et non pas sur les investigations elles mêmes. L'on peut ainsi dire que des personnes sont en garde à vue et qu'elles vont être présentées devant un magistrat. L'on

peut tout autant indiquer que l'on a ordonné une expertise et, dans certains cas, jusqu'à révéler son résultat. Bref, l'on ne parle que de faits et l'on s'abstient de tout commentaire. L'on informe plus que l'on communique.

Encore faut-il avoir quelque chose à dire. Les procureurs, sous la pression des journalistes qui veulent des informations fiables, ont tendance à intervenir de plus en plus tôt, dès le début de l'enquête, alors que l'on ne dispose que de peu d'éléments. Le risque est de parler pour ne rien dire et, si l'enquête n'avance pas, de tourner en rond. Il ne faudrait pas également avancer des conclusions hâtives et se prononcer avant même que le travail de la police judiciaire ait réellement avancé.

Si le parquet intervient alors qu'une ou plusieurs personnes ont été interpellées, l'exercice me paraît plus délicat car il s'agit de protéger la présomption d'innocence de celles sur lesquelles pèsent par définition des charges importantes quant à leur participation à un crime ou un délit.

#### *b) Préserver la présomption d'innocence*

Il s'agit de la deuxième limite à la communication du parquet, mais qui fonde en même temps sa légitimité. Car lorsqu'une personne est impliquée dans une affaire pénale, la presse fait peu de cas de son innocence présumée. Il est par conséquent du devoir du procureur de rappeler à une certaine prudence et que soupçon n'est pas condamnation. L'exercice est singulier car comment le procureur pourrait-il oublier qu'il est la partie poursuivante, l'accusateur public ?

Et pourtant la présomption d'innocence est un principe cardinal, consubstantiel de la notion de justice au même titre que l'indépendance ou l'impartialité. Il figure comme tel dans les textes nationaux et internationaux : le code de procédure pénale, la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et, par voie de conséquence, il fait partie de notre constitution. En réalité, il est né presque en même temps que la justice en tant qu'institution puisque l'on retrouve sa trace dans une ordonnance de saint Louis de 1256 qui indiquait : « Nul ne sera privé de son droit sans faute reconnue et sans procès. »

Le respect de la présomption d'innocence est assuré essentiellement par l'article 9-1 du code civil, introduit par une loi de 1993. La sanction

en cas de non-respect est purement civile et non pénale à l'inverse de la violation du secret de l'instruction. Elle se traduit par la diffusion d'un communiqué. L'excès de communication est puni par une communication obligée. Le procureur doit particulièrement veiller à la préservation de ce principe, ce qui nécessite un certain don d'équilibriste : faire connaître les charges qui pèsent sur quelqu'un, mais rappeler aussitôt qu'au final, il n'y est peut-être pour rien. Bref, pas tout à fait innocent, mais pas encore coupable.

Notre système pénal ne connaît pas d'innocents, ce mot ne fait pas partie de son vocabulaire. L'on parlera d'acquittés, de personnes relaxées ou bénéficiant d'un non lieu. Il a par contre inventé un statut très particulier, celui de *préssumé innocent*, un état intermédiaire entre l'innocent et le coupable. Mais le présumé innocent a droit aux mêmes égards que l'innocent. Sa dignité, sa respectabilité, son honneur doivent être préservés.

En prenant la parole dès lors que des personnes sont mises en cause, le procureur court le risque d'alimenter l'idée que celles-ci sont bien coupables. Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de s'en tenir à une relation brute des faits sauf à ne pas se départir d'un communiqué écrit, ce que les journalistes n'acceptent plus. Et il faut bien reconnaître qu'il est plus grisant, plus valorisant de participer à un point presse que de faxer à l'AFP un communiqué. Dès lors que l'on se prête au jeu des questions réponses, l'on entre dans le monde de la communication. L'on ne se contente plus d'informer. Toute intervention sera forcément accompagnée de commentaires et les silences, les mimiques, les sourires seront aussi importants que les mots. D'où la nécessité de préparer son intervention, d'être entraîné.

Mais la communication n'est pas seulement un échange, un partage, une mise en commun pour reprendre son sens étymologique, c'est aussi un affrontement. Le parquet doit s'attendre à être contesté. Ne parle-t-on de guerre de la communication, de stratégie de communication ? Dans une société médiatique comme la nôtre, les personnes poursuivies sont aussi attachées à gagner cette bataille que leur procès !

L'École nationale de la magistrature prépare les futurs magistrats à cette confrontation devant la presse ; quant aux chefs de juridiction, ils bénéficient d'une semaine complète de formation dédiée à la communication.

Si l'enjeu de la communication n'est pas de la même importance pour le parquet que pour la personne poursuivie, il reste que l'on attend du procureur, représentant la justice, qu'il défende le travail des enquêteurs et de l'institution à laquelle il appartient. Il doit faire preuve de pédagogie, de mesure et de modestie. Expliquer le fonctionnement de la procédure n'est pas aisé tant celle-ci est complexe, respecter un individu qui reste un homme quoi qu'il ait fait, demande un effort, enfin admettre et faire savoir que le risque de s'être trompé existe dans la justice comme ailleurs, constitue une sorte de flagellation que peu d'entre nous acceptent.

Le procureur requérant est protégé par sa fonction, par sa robe, par le décorum, la symbolique de la justice. Tout est fait pour impressionner et sa parole ne sera contredite que par le même formalisme. Il fait son métier et au bout du compte ne sera désavoué éventuellement que par ses pairs. Le procureur communicant, lui, descend de son piédestal. Il se met au même niveau que le public. Il s'expose à la critique. En désacralisant sa fonction, il devient dans la mise en scène du fait divers un personnage comme un autre. Il est interrogé comme le mis en examen, son avocat, le témoin, la victime ou encore le policier. Il est placé au même plan que tous les autres protagonistes.

Le public se fait une opinion à partir de différents points de vue. Il y a, d'une manière générale, incontestablement un trop-plein d'informations. Il est donc essentiel que celles données par le parquet soient reçues de manière différente. Mais il ne suffit pas de dire que l'on est procureur pour être cru. En répondant systématiquement aux sollicitations des journalistes, le procureur accepte le jeu des médias y compris les pièges inhérents à celui-ci. Nous allons tenter de montrer à travers quelques exemples, sinon les dérives que certains n'ont pas su éviter, du moins le caractère perfectible de certaines interventions.

## **II) La mise en œuvre de la communication du parquet**

*a) Quand l'image masque le son : qui communique ? quel est l'émetteur ?*

En apparence la réponse est simple ; il s'agit du procureur de la République ou plus généralement d'un membre du parquet, « ce dernier étant un et indivisible ». Bien que tous soient préparés à cet exercice



de communication avec les médias, certains qui, souvent, affectionnent d'être sous les projecteurs, sont meilleurs que d'autres lors de cet exercice, ce qui ne trompe pas les journalistes qui ont vite fait de vous cataloguer.

Ainsi le procureur d'Annecy est-il qualifié dans *Le Figaro* du 9 septembre 2012 de « procureur très communicant », ... « d'un communicant-né qui avoue sans chichi son goût pour la communication » mais qui connaît aussi la limite de l'exercice, car « l'art de nourrir l'appétit des journalistes sans nuire à l'enquête a ses limites. La presse est insatiable et les enquêteurs, eux, de plus en plus soucieux de préserver leurs secrets au fil des avancées de leur travail<sup>5</sup>. » La médiatisation affectionne la personnalisation. D'ailleurs *Le Figaro* évoque « Éric Maillaud, un procureur très communicant » et non « le procureur d'Annecy, un procureur très communicant ».

Le risque est évidemment de tomber dans une espèce de vedettariat dans lequel l'individu prend le pas sur ce qu'il dit, l'image suppléant le contenu du propos. Dans l'affaire du match truqué OM-Valenciennes, le débat médiatique s'est vite réduit au combat entre Eric de Montgolfier et Bernard Tapie. La justice est devenue un spectacle dans lequel l'on s'intéressait aux coups portés et non à la recherche de la vérité. La justice doit avoir un visage humain mais l'on ne peut ignorer sa dimension symbolique. Sa ritualisation dans l'enceinte des palais, place le justiciable dans une distanciation qui a pour objet d'inspirer crainte et respect. Si le conflit reste dans les médias il se terminera en foire d'empoigne. Le procureur ne peut et ne doit oublier qui il est quand il s'adresse aux médias. L'homme doit s'effacer derrière la fonction.

### *b) Quand le naturel revient au galop*

Mais alors, s'il parle en qualité de procureur, il prend le risque d'être catalogué et le crédit de sa parole sera mis en doute. Car le procureur est le représentant de l'accusation. Il n'est pas neutre et il est forcément partial.

Quand le procureur de Montpellier, lors de sa conférence de presse à la suite de la présentation au juge d'instruction de joueurs de handball suspectés d'avoir truqué un match, déclare : « De très fortes suspicions pesaient sur le non-respect de l'éthique sportive à l'occasion de ce match

5- *Le Figaro* du 9 septembre 2012, article de Laurence de Charrette.

litigieux » et plus loin : « j'ai refusé de croire que des joueurs aussi talentueux aient pu se laisser aller à de tels errements », il s'éloigne grandement de la communication objective. Il ne délivre aucune information mais développe un commentaire et incontestablement parle en sa qualité de représentant de l'accusation. D'ailleurs, les avocats de la défense n'ont pas manqué de fustiger cette présentation des faits ; l'un d'eux a déclaré : « Le procureur a livré un véritable réquisitoire hors de la salle d'audience, un réquisitoire sans qu'il y ait possibilité d'avoir le moindre contradictoire [...] ce n'est pas de la justice [...], la justice ne se fait pas en conférence de presse. »

*c) Quand le statut vous colle à la peau :*

Le procureur peut avoir une autre image qui brouille son message, celui de représentant non de l'institution judiciaire mais du pouvoir politique en place. Sa thèse serait en quelque sorte la thèse officielle, celle du gouvernement et non celle de la justice. Ce soupçon est évidemment la conséquence du statut particulier des procureurs de la République qui sont soumis au pouvoir hiérarchique. Il est également la conséquence du rôle de plus en plus important joué par les parquets dans la politique de la ville et dans la politique de sécurité. Il n'est plus rare aujourd'hui de voir assis côte à côte préfet et procureur dans une conférence de presse sur la délinquance, sur la mise en place de telle ou telle mesure gouvernementale dans le domaine de la sécurité. Pour le public, préfet et procureur apparaissent tous deux, au mieux, comme des représentants de l'État, au pire comme porte-parole du gouvernement.

Même s'il est devenu rare de voir s'exprimer préfet et procureur sur des faits qui donnent ou donneront lieu à une enquête judiciaire, la « préfectoralisation » du ministère public porte atteinte à l'image d'indépendance qui sied à un représentant de l'autorité judiciaire. Cette situation du procureur suspecté de relater une thèse officielle qui ne repose pas sur des éléments incontestables se rencontre quasi exclusivement dans des affaires hors normes ou dans celles mettant en cause des autorités (policiers, gendarmes, hommes politiques, fonctionnaires etc.).

Lors du procès de la catastrophe AZF, le procureur de Toulouse entendu comme témoin évoquait les circonstances dans lesquelles il avait indiqué, trois jours après l'explosion, qu'il privilégiait la piste

accidentelle à plus de 90% et déclarait au tribunal : « À l'époque, j'étais contraint d'opter rapidement soit pour la thèse volontaire, soit pour la thèse accidentelle. J'ai donc eu cette formule malheureuse lors d'une conférence de presse. Aujourd'hui, je reconnais qu'il s'agit d'un dérapage. » Un dérapage qui a donné lieu à toutes sortes de supputations car, trois jours après l'explosion, nul n'était en mesure d'en connaître l'origine. Affirmer que l'on était quasiment sûr qu'il s'agissait d'un phénomène accidentel était par conséquent très suspect et a alimenté la thèse de l'attentat.

*d) Quand l'embarras est trop fort ou l'impossible résistance*

La pression médiatique peut être extrêmement puissante, proche du harcèlement. Lorsque le parquet est confronté à une affaire politico-médiatique, la gestion de la communication est très délicate. Le parquet de Bordeaux a connu cette situation à son détriment. Il suit actuellement une affaire dite sensible, puisque mettant en scène d'anciens hommes politiques de premier plan. Le procureur a été amené à publier un communiqué écrit dans lequel il informait la presse de la mise en examen d'un ancien ministre. Cette information a donné lieu à un autre communiqué, cette fois de *l'Association de la presse judiciaire*. En voici la teneur :

L'association de la presse judiciaire proteste contre la façon dont le parquet de Bordeaux a communiqué des informations incomplètes [...], le procureur annonce la nouvelle mise en examen [de l'ancien ministre] pour recel ; mais sans spécifier de quel délit. [Il s'agissait du délit de financement illicite de parti politique]. La cacophonie qu'il entretient nuit en premier lieu à l'institution qu'il est censé servir. Car une justice incompréhensible est une justice incomprise.

Ne rien dire, n'en dire qu'à moitié ou trop en dire : le parquet est dans une situation inconfortable et insoluble. J'ai été confronté à cette situation lorsque j'étais en poste à Bonneville. Un skieur était décédé suite à une chute d'une télécabine. Une paroi en plexiglas de celle-ci avait cédé. Les premiers éléments de l'enquête démontraient que le skieur avait eu un comportement inapproprié en se tenant debout et en chahutant avec les autres occupants. Les responsables des remontées

mécaniques prétendaient qu'un tel incident ne s'était jamais produit et que les parois ne sortaient jamais de leur emplacement. Cette affirmation était démentie par plusieurs témoignages. Une mise en situation fut effectuée et démontra que les parois n'étaient pas aussi solides qu'il paraissait. Cette information fut communiquée à la presse et déclencha des réactions en chaîne, d'abord du père de la victime qui mit en cause la structure de la télécabine, puis des responsables de la Compagnie du Mont-Blanc, en charge de la maintenance des remontées mécaniques qui assurèrent que l'accident avait pour seule origine une attitude inadaptée des occupants. Une polémique était née sur un éventuel défaut d'entretien de ces cabines et sur la nécessité ou non d'arrêter leur mise en service.

*Alors quelle est la juste posture ? De quel habit se parer ?*

Le procureur n'est pas un informateur comme un autre. Même s'il descend dans l'arène médiatique, il reste un représentant de l'institution judiciaire et, à ce titre, il doit « faire preuve de mesure afin de ne pas compromettre l'image d'impartialité indispensable à la confiance du public », pour reprendre une formule contenue dans le recueil des obligations déontologiques du magistrat. Il s'agit d'un idéal par définition difficile à atteindre, compte tenu du caractère particulier du fonctionnement de la presse. Cette dernière est souvent en recherche de sensationnel et a une tendance naturelle à personnaliser les interventions.

En réalité, le procureur communicant est à la fois l'individu, le magistrat, l'accusateur, la personne officielle, sans que l'on puisse réellement identifier ces différentes facettes d'un même personnage. L'information donnée par le procureur est déformée par la communication. La perception d'un fait brut est masquée, entourée d'un halo. La relation qui s'instaure avec autrui est complexe et l'art de communiquer entre en jeu pour que l'émetteur puisse être compris. L'intervention des procureurs devant la presse obéissant à de lourdes contraintes, il était normal qu'elle fût contrôlée à son tour par les tribunaux.

### III) Le contrôle de la communication du parquet

Le non-respect des dispositions de l'article 11 alinéa 3 n'est assorti d'aucune sanction. Il n'en reste pas moins que le parquet est soumis au régime du droit commun. Il peut être pénalement sanctionné pour violation du secret de l'instruction et civilement pour atteinte à la présomption d'innocence. Rares pour ne pas dire inexistantes sont les poursuites d'un représentant du parquet pour atteinte à la présomption d'innocence ou violation du secret de l'instruction. Par contre les procès mettant en cause un journal pour atteinte à la présomption d'innocence sont relativement fréquents mais les condamnations exceptionnelles.

#### *a) La jurisprudence française :*

Dans un arrêt en date du 23 janvier 2013, la Cour d'appel de Paris a eu à se prononcer sur une éventuelle violation de la présomption d'innocence par des membres du parquet de Perpignan. À la suite de sa mise en examen à la fin de l'année 2008 pour divers délits financiers, la requérante a estimé avoir été victime, pendant le déroulement de l'instruction, d'une faute lourde du service public de la justice caractérisée par des violations répétées du secret de l'instruction, de la présomption d'innocence. Selon elle, les magistrats du parquet se sont répandus dans les médias en commentaires et déclarations la présentant comme coupable ou complice des infractions et divulguant certains détails de l'instruction.

Pour rejeter les prétentions de l'appelante, la Cour d'appel de Paris approuve les interventions du parquet justifiées par le trouble à l'ordre public engendré par les premières interpellations et placement en détention provisoire de plusieurs protagonistes de l'affaire. Elle souligne qu'aucun des propos reprochés n'avait exprimé la culpabilité personnelle de l'appelante. La cour rappelle par conséquent que si le procureur de la République est fondé à intervenir dans la presse en application de l'article 11 alinéa 3 du code de procédure pénale, il devait respecter la présomption d'innocence<sup>6</sup>. Selon la Cour de cassation, il y a atteinte à la présomption d'innocence si une personne poursuivie pénalement est présentée publiquement comme coupable.

6- C.A. Paris 23-01-1993.

L'atteinte à la présomption d'innocence est définie par la Cour de cassation comme consistant à présenter publiquement comme coupable, avant condamnation, une personne poursuivie pénalement. « Seule l'affirmation non équivoque par l'auteur de l'article de presse d'une conviction de culpabilité est de nature à caractériser la faute sanctionnée par l'article 9-1 du code civil. » Dans un arrêt en date du 6 mars 1996, la Cour de cassation a jugé que l'atteinte à la présomption d'innocence n'est caractérisée que lorsque les écrits litigieux contiennent « des conclusions définitives manifestant un préjugé tenant pour acquise la culpabilité<sup>7</sup>. » La presse a par conséquent le droit de rendre compte des affaires pénales en cours sous réserve de ne pas porter un préjugement de culpabilité.

Mais la tonalité générale d'un article de presse dégageant une impression manifeste de culpabilité ne suffit pas à caractériser une atteinte à la présomption d'innocence. L'utilisation du conditionnel et le bannissement du mot « coupable » dans un compte rendu suffisent bien souvent à mettre à l'abri le journaliste. Cette jurisprudence « laxiste » quant à la protection de la présomption d'innocence s'explique par le souci de respecter un autre principe tout aussi fondamental dans une société démocratique, celui de la liberté d'expression.

#### *b) La jurisprudence européenne*

L'article 6 §2 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme dispose que « toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie. » Je relèverai deux seuls exemples dans lequel la cour a eu à se prononcer sur l'application de ce texte, l'un concerne une condamnation de la France pour une intervention devant la presse de responsables de la police, l'autre une condamnation de la Roumanie pour une déclaration d'un magistrat du parquet au cours d'une conférence de presse.

Le 29 décembre 1976, Monsieur Allenet de Ribemont était arrêté dans le cadre de l'enquête sur le meurtre du député Jean de Broglie survenu cinq jours auparavant. Il fut inculpé puis, quelques mois plus tard, bénéficia d'un non-lieu. Il saisit la Cour européenne pour atteinte à la présomption d'innocence car il estimait qu'au cours d'une conférence de presse tenue par le ministre de l'Intérieur en compagnie du directeur

de la police judiciaire le jour de son arrestation, il avait été présenté par ces autorités comme l'un des instigateurs de cet assassinat. Il obtint satisfaction, la cour jugeant que les plus hauts responsables de la police l'avaient désigné sans réserve comme l'un des instigateurs et donc le complice d'un assassinat :

... il s'agissait là à l'évidence d'une déclaration de culpabilité qui, d'une part incitait le public à croire en celle-ci et de l'autre préjugait de l'appréciation des faits par les juges compétents. [Et les juges de préciser :] La liberté d'expression, garantie par l'article 10 de la Convention, comprend celle de recevoir ou de communiquer des informations. L'article 6 §2 ne saurait donc empêcher les autorités de renseigner le public sur des enquêtes pénales en cours, mais il requiert qu'elles le fassent avec toute la discrétion et toute la réserve que commande le respect de la présomption d'innocence<sup>8</sup>.

Un arrêt plus récent du 25 mars 2008 est encore plus intéressant puisqu'il met en cause l'intervention à la presse d'un procureur de la République. Un officier militaire roumain a été arrêté en flagrant délit de trafic d'influence. Un procureur de la République militaire tint une conférence de presse au cours de laquelle il déclara : « Ces agissements établissent la culpabilité du requérant en ce qui concerne l'infraction de trafic d'influence. » En défense le gouvernement roumain estima que les juges n'avaient pas été influencés par la prise de position du procureur et que l'intéressé avait bénéficié d'un procès équitable. Il rappela que la présomption d'innocence n'empêche pas les organes judiciaires d'informer le public sur les affaires pénales en cours. La cour a jugé que la déclaration du procureur a pu être perçue comme une déclaration officielle dans le sens que le requérant était coupable alors que sa culpabilité n'avait pas encore été légalement établie<sup>9</sup>.

Le compte rendu d'une affaire pénale en cours ne doit pas donner l'impression que les jeux sont faits avant même la tenue d'un éventuel procès mais au contraire laisser place au doute dans l'esprit du lecteur, de l'auditeur ou du téléspectateur. Tout préjugement est prohibé, le rôle de la presse n'étant pas de rendre la justice.

8- Affaire *Allenet de Ribemont c/ France* 10-02-1995.

9- Affaire *Vitan c/ Roumanie* 25-03-2008.

### **Conclusion**

Désormais, il n'est plus un fait divers donnant lieu à une enquête judiciaire sans que les journalistes sollicitent le procureur pour connaître sa position. Ce dernier bien souvent, avant même que l'enquête ne débute, ne résiste pas aux sirènes médiatiques. Dans un premier temps, la justice est certainement gagnante. En expliquant ce qu'elle fait, elle a de meilleures chances d'être, sinon approuvée, du moins comprise. Mais la communication sur une affaire judiciaire en cours est périlleuse puisqu'elle ne doit pas nuire au bon déroulement des investigations ni livrer au peuple un coupable avant d'avoir été jugé. En 2012, plus de 33 000 personnes ont été mises en examen par les juges d'instruction. Plus de 2 300 ont bénéficié d'un non-lieu<sup>10</sup>. Bon nombre d'entre elles ainsi que leurs proches, voire l'institution à laquelle ils appartenaient ont eu leur honneur et leur considération mis à mal.

Lorsque le législateur, en 1993, a remplacé le statut d'inculpé par celui de mis en examen, la presse a utilisé immédiatement ce nouveau vocable sans que cela ait changé quoi que ce soit en ce qui concerne la présomption d'innocence. Le mécanisme mis en place dans notre pays pour garantir la respectabilité d'une personne impliquée dans une affaire pénale n'est pas efficace. Avoir fait du procureur de la République le principal rempart contre les atteintes à la présomption d'innocence était manifestement insuffisant, quelles que soient par ailleurs les qualités de communicant de celui-ci.

Certes le problème n'est pas simple. Tous les citoyens ont droit d'être informés des actes de délinquance qui constituent des phénomènes de société y compris lorsque ces derniers donnent lieu à des poursuites devant les juridictions pénales. Ils ont tout aussi le droit de comprendre le fonctionnement de la justice. La presse a besoin pour donner une information fiable et non orientée d'avoir des sources incontestables. Les trouver auprès de l'institution judiciaire par le biais des fenêtres de publicité que la loi a instaurées est une garantie, mais en apparence seulement. Le magistrat du parquet qui a en charge l'affaire sur laquelle il communique est le moins à même d'être objectif car il aura toujours tendance à défendre son travail. Il conviendrait de confier cette mission à un représentant de la justice qui offre plus de recul, par exemple à un

---

10- Les chiffres-clés de la Justice 2012, p.16 (activité des juges d'instruction en 2011).



membre du parquet général<sup>11</sup>.

Mais il est nécessaire d'agir sur un autre levier pour préserver les atteintes à la présomption d'innocence. La liberté d'expression, pour fondamentale qu'elle soit, comporte pour les journalistes « des devoirs et des responsabilités » pour reprendre les termes de l'article 10 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et peut être soumise à « des restrictions prévues par la loi qui constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique [...] à la protection de la réputation d'autrui. » La liberté d'expression s'arrête là où commence l'atteinte à la présomption d'innocence.

En France, ces restrictions – interdiction, par exemple, de diffuser l'image de quelqu'un menotté – sont très peu nombreuses et concernent surtout la justice des mineurs. Les journalistes n'ont pas le droit de citer le nom des mineurs impliqués dans une affaire judiciaire ni d'assister au procès les concernant. Cela n'interdit nullement de rendre compte d'affaires de ce type. L'on pourrait envisager d'étendre aux majeurs, comme cela se pratique dans d'autres pays européens (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark), cette interdiction de diffuser les noms des personnes mises en cause.

Force est de constater que les limites posées par les sanctions prévues par les articles 9-1 du code civil et la loi de 1881 sur la presse ne suffisent pas à protéger la présomption d'innocence, en particulier lorsque l'atteinte est portée en dehors de toute enquête. Dans cette hypothèse, à l'exception des actions en diffamation, la protection est confiée à la seule conscience du journaliste. Ces derniers se sont bien dotés d'une charte éthique mais l'absence d'ordre professionnel rend caduc tout contrôle de son efficacité.

Or, la rumeur insidieuse, les insinuations à peine masquées, répétées à intervalles réguliers, alimentées périodiquement par des informations non recoupées mais qui vont toutes dans le même sens d'une possible malhonnêteté, peuvent conduire jusqu'à la destruction d'un individu. Que l'on se souvienne des propos de François Mitterrand lors des obsèques de Pierre Bérégovoy, le 4 mai 1993 :

---

11- Rapport de la commission de réflexion sur la justice. Commission présidée par Pierre Truche. *La Documentation française*, ISBN 2-11-003818-7, Paris, 1997.

Toutes les explications du monde ne justifieront pas que l'on ait livré aux chiens l'honneur d'un homme et finalement sa vie, au prix d'un double manquement de ses accusateurs aux lois fondamentales de notre République, celles qui protègent la dignité et la liberté de chacun d'entre nous.

### **Bibliographie**

Auvret, Patrick, « Le journaliste, le juge et l'innocent », *Revue de science criminelle*, (3) juillet-septembre 1996.

Bastuck, Nicolas, « La vache sacrée et le chien de garde », *les Cahiers de la justice*, 2010/2 p. 95-103.

Bourgeois, Thomas, « La présomption d'innocence éclairée par la fiction », *Les Cahiers de la justice*, 2010/2, p. 105-115.

Chapelotte, Patricia, *De Kerviel à Clearstream : l'art de communiquer lors des grands procès*, Paris, Eyrolles, 2012.

Lucien, Arnaud, Actes du colloque, communication : « *Culture des organisations* », 2005.

Sadoun, Natacha, « La double médiatisation dans l'affaire OM-Valenciennes », *Droit et société*, 02-06-1994, p 35 à 43.

Truche, Pierre, « Rapport de la Commission de réflexion sur la justice », *La Documentation française*, Paris, 1997.

Wolton, Dominique, *Informers n'est pas communiquer*, Paris, CNRS éditions, 2009.

*Séance du vendredi 26 avril 2013*

## **HISTOIRE DE L'OCCUPATION DES FAUTEUILS**

**par Christiane LASSALLE**  
membre résidant

Cette histoire est celle d'une reconstitution de l'occupation des fauteuils, dont aucun n'a jamais été attribué à un académicien attitré. À l'origine, ce sont de simples chaises sur lesquelles sont assis les académiciens (fig.1). Les fauteuils actuels ont été commandés de 1850 à 1860 par le peintre Jules Salles, alors secrétaire adjoint. Depuis ils ont été maintes fois restaurés.



*Fig. 1. Vignette de la Première séance régulière  
de l'Académie royale de Nîmes, dessinée et gravée  
par Humbolt père et fils et publiée dans la première page  
du tome IV de l'Histoire de la Ville de Nîmes,  
de Léon Ménard.*

Mais ce sont les occupants de ces fauteuils qui nous intéressent. Avant nous, Georges Livet, archiviste de l'Académie de 1957 à 1962, avait entrepris cette étude, mais le cahier dans lequel il consigna le résultat de ses recherches a disparu. André

Bernardy, trésorier de 1963 à 1978, avait repris le flambeau, mais son travail, difficilement lisible, présente de nombreuses lacunes. De même ont disparu les *Cahiers des Admissions* (seuls deux récents nous sont parvenus), qui nous auraient facilité la tâche.

Nous cherchons à savoir si un fauteuil était attribué à un occupant spécifique : autrement dit, si les fauteuils étaient numérotés de 1 à 60, puis à 30, enfin à 36, en fonction du nombre d'académiciens prévu par les divers statuts. Nous n'avons pris en compte, pour cette étude, que les académiciens résidants.

Notre but aujourd'hui est de démontrer les difficultés que nous avons rencontrées pour parvenir, à propos de l'occupation de chaque fauteuil, à une hypothèse qui soit honnête et vraisemblable, sans qu'il soit possible de parvenir à une certitude absolue.

## **I – Les principales sources d'information**

### ***A – Les académiciens de l'Ancien Régime (1682-1793)***

Ils nous sont bien connus, grâce à deux documents essentiels appartenant à l'Académie : le *Grand Registre* et le *Petit Registre*.

- *Le Grand Registre*, ouvert, lors de la première séance de l'Académie, le 28 mars 1682, « pour coucher les délibérations de la Compagnie », donne un compte rendu précis de chaque séance, jusqu'en 1685, puis de 1690 à 1692 (bien que l'activité de l'Académie soit encore connue jusqu'en 1712), en incluant la copie des 26 articles des statuts des *Lettres Patentes* octroyées par le roi en août 1682, suivis de la signature des premiers académiciens. Cette copie a été insérée dans l'*Histoire de Nîmes*, de Léon Ménard, tome V, *Preuves de l'Histoire de la Ville de Nîmes*, p. 132 à 135. Ce registre comporte aussi le projet de création d'une *Société* ou *École littéraire de Nîmes*, avec ses statuts et règlements, qui ne fut pas réalisé. Les académiciens de la seconde Création ont repris la rédaction des comptes rendus de leur première séance, le 9 mars 1752, jusqu'à celle du 28 mai 1762. Ils sont rédigés de la même façon que ceux de la période précédente, ce qui montre le soin

manifesté par les rédacteurs pour se conformer aux modèles laissés par leurs devanciers. Puis, après un grand nombre de pages vides (destinées à recevoir les textes préparés à l'état de brouillon), apparaissent quatre articles d'un *Nouveau statut et règlements de l'Académie de Nîmes* du 19 février 1784, qui concernent l'obligation pour chaque académicien de verser une contribution annuelle de 24 livres et pour préciser l'utilisation de cet argent. Cette délibération devait être ajoutée aux statuts de 1682 et former l'article 27. Il ne semble pas qu'elle ait été exécutée.

- De cette dernière période a été conservé le *Petit Registre*, ouvert en 1752, tenu de 1765 à 1774, paginé de 1 à 54 et rédigé par le secrétaire perpétuel, Jean-François Séguier ; il semble être un brouillon concernant les séances académiques, destiné à être recopié dans le *Grand Registre*, ce qui fut réalisé de 1752 à 1762. Ce document devait être suivi d'un second qui a disparu, ce qui est bien dommage, parce qu'il concernait surtout les derniers académiciens recrutés, qui ont survécu aux tourmentes révolutionnaires et que l'on retrouve au XIX<sup>e</sup> siècle. Le nom de leurs prédécesseurs nous aurait permis de raccorder la liste des académiciens de l'Ancien Régime à celle de l'époque suivante.

### ***B – Période contemporaine***

Pour la période contemporaine, les *Mémoires de l'Académie du Gard*, puis de *l'Académie de Nîmes*, nous ont fourni les principales informations :

- Les divers *statuts et règlements intérieurs* (1801-1805, 1860, 1869), ont modifié le nombre d'académiciens. S'il y a une augmentation du nombre d'académiciens, les nouveaux venus n'ont aucun prédécesseur ; s'il y a une diminution de ce nombre, certains académiciens disparaissent sans avoir de successeur. Ces statuts comprennent la création de six *sections* qui répartissent les académiciens en fonction de leur spécialité.

Ce qui nous aurait bien aidée, s'il n'était précisé « que chaque récipiendaire sera classé en fonction de la section qu'il aura choisie » et ceci dès 1801.

- Les listes annuelles des académiciens, publiées depuis 1808 à 1812, dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard*, qui deviennent plus régulières de 1832 à nos jours, dans les dernières pages des *Mémoires de l'Académie du Gard*, nommés, depuis 1878, *Mémoires de l'Académie de Nîmes*. Elles nous renseignent sur la composition des diverses classes d'académiciens, ordinaires, et associés correspondants, parfois vétérans (à l'exception des surnuméraires), puis honoraires. Ce qui nous permet de suivre le *cursus* de chaque académicien et son passage d'une classe à une autre selon qu'il quitte Nîmes ou le département.
- La composition de ces listes évolue avec le temps ; ce sont d'abord des énumérations de noms disposés en colonnes, les plus anciens étant en tête, avec parfois des indications professionnelles, qui sont de plus en plus fréquentes, puis un numéro d'ordre de 1 à 60, à 30, et à 36 et c'est seulement à partir de 1852/1853 qu'apparaît la date de réception de chaque académicien. Enfin, en 1884, une quatrième colonne indique, en regard de chaque nom, celui du prédécesseur immédiat et cette fois la date de nomination en remplacement de la date de réception. Ce qui entraîne une quasi certitude dans les filiations académiques ; rares sont les erreurs de 1884 à nos jours.
- Les comptes rendus des travaux de l'année écoulée, les notices nécrologiques, les discours de réception.

En complément des informations fournies par les *Mémoires* :

- *Les procès-verbaux*, manuscrits depuis 1802, puis publiés, à partir de 1842 dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, qui deviennent, en 1878, le *Bulletin des séances de l'Académie de Nîmes*.

- *Les listes de présence annuelles*, manuscrites de 1859 à 1888, qui permettent de repérer les académiciens absents ou disparus, mais aussi les nouveaux venus.
- *La correspondance* à toute époque, la plupart des documents appartenant à l'Académie, mais aussi aux *Archives départementales du Gard*.
- Enfin *les renseignements* glanés dans les *Annuaire biographiques du Gard*, ou dans la presse locale : *Le Journal de Nîmes* sous l'Ancien Régime, puis le *Journal du Gard*, le *Courrier du Gard*, la *Revue du Midi*, etc.

## II – Les académiciens d'Ancien Régime : de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> « Fondation » ou « Création »

### A – La première « Création »

Elle s'étend de 1682 à 1712, sous les protectorats de Mgr Séguier de la Veyrière (1660-1687) et de Mgr Fléchier (1687-1710).

Nous sommes immédiatement renseignés sur la question principale : Y avait-il des fauteuils attribués à chaque académicien ? La lecture des statuts et règlements, figurant dans les *Lettres Patentes* créant l'*Académie royale de Nîmes* en 1682, répond sans ambiguïté à notre interrogation, puisque l'article 3 précise que :

Le directeur présidera aux assemblées pour y proposer les matières dont on aura à traiter, et pour garder le bon ordre, il accueillera les avis des académiciens, suivant le rang où ils se trouveront "*fortuitement assis*", en commençant par celui qui sera à sa main droite. [L'article 24 précise encore :] Le Directeur en l'absence du Protecteur se placera au bout de la table, le Chancelier et le Secrétaire perpétuel seront à ses côtés et les autres académiciens se placeront autour de la table, comme la "*rencontre les rangera*" (voir fig. 1).

À noter que l'Académie d'Arles, créée en 1668, n'avait pas de fauteuils numérotés.

Si nous regardons la liste des académiciens (annexe 1), nous constatons que les 20 premiers ont été inscrits *selon le sort* et les cinq

autres par *ordre d'inscription*. Cette période fut de courte durée, puisque la *révocation de l'édit de Nantes* en 1685 marqua un arrêt brutal dans le développement de l'Académie avec le départ des académiciens protestants, à commencer par le secrétaire perpétuel, le marquis de Pérault et son adjoint Jean Saurin, Henri Guiran, Antoine Teissier, Faure de Fondamente, Charles Restaurand, mais aussi François Graverol qui, en fuite, avait été repris à Orange et incarcéré à Montpellier mais qui, ayant abjuré, a pu devenir directeur le 21 mars 1691. Avant cette date, deux académiciens décédèrent : Jean-Antoine de Digoine, procureur du roi, en 1683, sans que l'on connaisse son successeur, et le marquis de Rochemore à qui succède le marquis de Montclus.

Sous le protectorat de Mgr Fléchier, l'Académie se reconstitue car les séances reprennent à partir de 1690. Six nouveaux académiciens sont nommés : Jacques Formi le fils, médecin, le chanoine Gilles Bégault, secrétaire de Mgr Fléchier (qui avait été chargé d'obtenir l'affiliation de l'Académie à l'Académie Française), Louis Ménard, conseiller au présidial (le père de Léon Ménard), Antoine de Travenol, avocat, Pierre Paulhian, conseiller au présidial, Chabaud, conseiller du roi, et, en 1696, l'abbé Poncet de la Rivière. Ces derniers remplaçaient certainement les académiciens disparus sans qu'il leur soit attribué un prédécesseur. L'Académie est encore active, puisque, le 3 mars 1701, elle reçoit le duc de Bourgogne et son frère le duc de Berry, accueillis par Mgr Fléchier qui prononce le discours de circonstance.

Mais elle décline sous le protectorat de Mgr Rousseau de la Parisière, protecteur de 1710 à 1737, qui ne parvient pas à former une nouvelle assemblée. En 1712, restaient 12 académiciens auxquels s'ajoutaient deux nouveaux membres : Jean-Louis de Mathieu de la Calmette, lieutenant particulier et le marquis d'Aubais (il avait alors 25 ans), qui sera le seul survivant en 1752 et le seul lien entre les académiciens des deux créations mais nous ignorons le nom de son prédécesseur ; nous connaissons seulement celui de son successeur, l'abbé Antoine Félix d'Espouichès.

### ***B – La deuxième « Création »***

La période qui a suivi, la deuxième « Création » de l'Académie, s'étendant de 1752 à 1793, a été de plus longue durée (quarante-trois



ans), sous les protectorats de Mgr de Becdelièvre (1738-1782), de J.-F. Séguier en 1782, et de Mgr Cortois de Balore, jusqu'en 1793.

Ce sont quelques jeunes gens de 25 à 30 ans, « pleins de goût pour les lettres », qui désiraient fonder une « *Société ou École littéraire* » et qui, pour simplifier les démarches administratives, probablement sur les conseils du marquis d'Aubais ou de Léon Ménard, trouvèrent plus simple de reprendre les statuts et le nom d'Académie royale de Nîmes. Ce qui fut fait le 5 mars 1752, date de la première séance.

Nous sommes bien renseignés sur les successions de cette période, grâce au secrétaire perpétuel Jean-François Séguier (annexe 2). Car, dans la période qui le concerne, à partir de 1765, Séguier prend soin, lors des nominations des académiciens, de préciser le nom de leurs prédécesseurs. Nous pouvons ainsi reconstituer deux générations d'académiciens pour cette période, avec deux doyens, le marquis d'Aubais (†1777) et Meynier de Salinelles (†1794). Mais Séguier meurt en 1784, et nous ignorons quels étaient les prédécesseurs des sept académiciens inscrits de 1785 à 1793. Ce sont surtout ces derniers que nous allons retrouver en 1801. À signaler la création non statutaire d'une classe de *vétérans* réservée aux académiciens âgés qui ne peuvent se déplacer (ils seront quatre en 1793).

C'est une période brillante pour l'Académie, qui va être anéantie par le décret de la Convention du 8 août 1793 qui mit fin à toutes les académies royales du royaume et confisqua leurs biens.

### **III – La période contemporaine : de 1801 à nos jours**

Contrairement à la période précédente, où les statuts n'ont pas été modifiés au cours de cent onze ans d'existence, ce seront huit statuts ou règlements qui modifieront le nombre des académiciens et ajouteront trois classes nouvelles, celles des *surnuméraires*, des *honoraires*, et des *associés résidents* et créeront des *sections*, au nombre de six, cinq, ou deux, entre lesquelles les académiciens seront répartis selon leurs spécificités (elles disparaîtront après la guerre de 1870).

## A – Les divers statuts et règlements intérieurs

1. – *Le Lycée du Gard*, 16 Messidor An 9 (12 juillet 1801), Société d'Agriculture, de Sciences et Belles Lettres (v. fig. 2).

C'est en application d'une décision gouvernementale concernant le rétablissement des anciennes académies pour en faire des lieux de réflexion et de renseignement auprès des préfets que Jean-Baptiste Dubois, premier préfet du Gard, décide de la rénovation de l'Académie sous le titre de *Lycée du Gard*. Cette Académie doit donc être représentative de tout le département et pluridisciplinaire, d'où le nombre élevé de 60 académiciens ordinaires, répartis en six sections professionnelles.

En fait, seuls 27 académiciens seront désignés et parmi eux 14 académiciens d'Ancien Régime, membres de droit (annexe 3). Deux ont été oubliés : Mgr Cortois de Balore et un ancien magistrat, Jean-Jacques Baron. Certains ne sont pas en forme : Guérin annonce qu'« il ne peut plus se déplacer » ; de Servan signale qu'« une heure de travail l'épuise,



Fig. 2. *Lycée du département du Gard*, 16 messidor an 9, 15 pages imprimées. A. D. Gard, 4T6.

qu'il a bien de la peine à faire le fil de ses idées » ; François Causse de Vallongues, qu'« il est malade et aveugle et qu'il ne peut marcher » (son fils lui succédera) ; François-Hercule Massip de Bouillargues qu'« il est livré à trop de souvenirs ». Ils seront cependant tous désignés.

Les six sections : 1) Économie politique et Agriculture ; 2) Commerce, Manufactures, Arts et Métiers ; 3) Sciences mathématiques ; 4) Sciences Physiques ; 5) Philosophie et Belles-Lettres ; 6) Beaux-arts, auraient pu nous aider à connaître la répartition des académiciens, à la lecture de leurs travaux académiques, mais il est précisé (art. 31) : « Chaque récipiendaire sera classé dans la section qu'il aura choisie » et de plus (art. XI des statuts de 1805) : « La répartition des académiciens entre ces sections pourra être inégale et chacun d'eux pourra s'occuper d'un travail étranger à celui de la section dont il fera partie. »

Ainsi deux ingénieurs des Ponts et Chaussées, Victor Grangent, ingénieur en chef, et son adjoint Charles Durand, se retrouvent l'un dans la section des Sciences mathématiques et le second dans celle des Beaux-Arts ; ou bien, Paul-Ange de la Baulme, ancien maréchal de camp du roi (ancien académicien), s'inscrit dans la section des Sciences physiques (la chimie étant son passe-temps favori !). Trois académiciens d'Ancien Régime décèdent en 1801 : Jacques Aldebert, Pierre David Plauchut et Jean César Vincens et il est bien difficile dans la journée qui va suivre de leur attribuer un successeur.

2. – *La liste complémentaire paraît dans les statuts du 25 Thermidor An IX (1802).*

Seuls 40 académiciens figurent sur cette liste (annexe 4), ce qui montre la difficulté de recrutement pour répondre à cette double nécessité : trouver des représentants dans tout le département et les spécialistes des six sections professionnelles. Trois ans plus tard, il ne semble pas que la situation se soit améliorée, par suite des difficultés que rencontrent les académiciens des parties périphériques du département à se rendre aux réunions organisées par le préfet. D'où une importante transformation du précédent statut qui sera réalisée en 1805.

3. – *L'Académie du Gard. Statut du 10 Germinal An XIII* (31 mars 1805) (fig. 3).

Pour ne pas être confondue avec les lycées (enseignement), de création récente, l'Académie prend le titre d'Académie du Gard. Les 60 académiciens ordinaires sont divisés en deux groupes égaux : les résidants, habitant à Nîmes et les non résidants, nés et vivant hors de Nîmes, mais habitant dans le département du Gard. Nous assistons à un transfert d'académiciens : 20 académiciens de la liste précédente se retrouveront parmi les non résidants, dont cinq académiciens d'Ancien Régime, qui échapperont à notre étude. Mais de nouveaux résidants viendront prendre leur place, et ces derniers n'auront pas de prédécesseurs. Il est aussi décidé (art. VI) :

La cessation ou l'établissement de domicile dans la ville de Nîmes, fera nécessairement passer un académicien ordinaire de l'une à l'autre de ces deux classes mais seulement comme *surnuméraire*, jusqu'à ce que la classe dans laquelle il aura passé, cesse d'être complète ; alors seulement, il en deviendra définitivement membre et il pourra être procédé à son remplacement dans l'autre classe.

Mais, dans l'attente d'une place libre, où siège-t-il ? Deux sections fusionnent (art. X), les Sciences mathématiques et les Sciences physiques ; elles

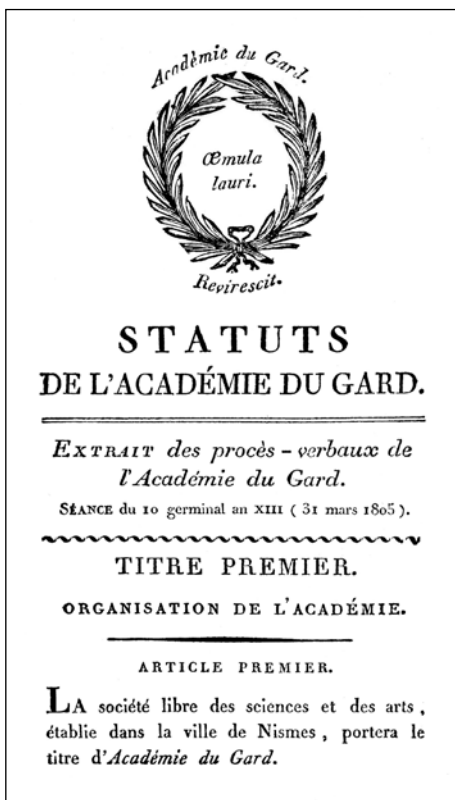


Fig. 3. Statuts de l'Académie du Gard, 10 germinal an XIII. 27 pages imprimées à Nîmes, chez la veuve Belle.  
*Arch.Acad.de Nîmes.*

seront remplacées, dans les statuts de 1860, par deux autres : *Lettres et Sciences et leurs applications en vue de l'utilité publique*, et elles disparaîtront après la guerre de 1870. C'est peut-être pour combler ce vide que les critères religieux de sélection apparaîtront, tels que nous les connaissons aujourd'hui.

#### 4. – Statuts du 25 juin 1859

Ces statuts décident de la création d'une classe supplémentaire, celle *des honoraires* :

Tout académicien qui cessera de résider dans le Gard [il était auparavant démissionnaire], devient honoraire. [Ce titre est attribué aussi] à titre exceptionnel, à un candidat ayant rendu des services éminents au département, dans l'intérêt des Lettres, Sciences et Arts, ou parmi les savants, français ou étrangers, n'ayant pas les conditions requises pour être membre ordinaire (art. 9 des statuts de 1878).

Ce sera le cas de Talabot et de Pasteur en 1867, de François Guizot et de Mgr de Cabrières en 1874, de Gaston Boissier en 1878, de Mistral en 1897 et de bien d'autres. Pour eux, il n'y a ni prédécesseur, ni successeur.

#### 5. – Règlement intérieur de 1865

Non statutairement apparaît dans le règlement intérieur de 1865 la création de la classe des *associés résidents*. Pour pallier le manque de candidatures des membres ordinaires,

... dix associés résidents sont nommés, ayant le droit d'être convoqués, d'assister aux séances avec voix consultative, de présenter des communications et d'en demander l'insertion dans les *Mémoires* ; mais ils ne doivent qu'une demi-cotisation et ne peuvent recevoir des jetons de présence.

Ils seront effectivement nommés en 1868. Il s'agit de l'abbé de Cabrières, d'Eugène Brun, d'Émile Im Thurn, propriétaire, d'Alexandre de Lamothe, archiviste, d'Eugène Maillet, d'Albert Meynier, avocat, de Quesnault des Rivières, proviseur du lycée, de l'abbé Gareiso qui refuse

cette nomination et de Daniel Grasset, censeur au lycée, qui est nommé hors du département. Charles Lenthéric, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et Irénée Ginoux, arbitre de commerce, prennent leur place. N'ayant pas de prédécesseurs, leurs successeurs ont une lignée courte, s'arrêtant en 1868.

#### 6. – *Statuts du 12 décembre 1868*

Le recrutement des non résidants devient de plus en plus difficile (ils sont 9 sur 30 en 1859 et en 1860, 14 en 1861, 17 en 1863 et jusqu'à 24 les années suivantes), alors que les résidants avec les surnuméraires sont en excédent, d'où la décision de modifier la répartition entre les deux groupes, tout en gardant les 60 membres ordinaires pour rester fidèle aux statuts : soit 36 résidants et 24 non résidants. Cette disposition a permis la réintégration de certains associés résidants et elle est encore d'actualité.

#### ***B – Les listes de tous les académiciens et associés correspondants***

Ces listes ont été les supports les plus importants pour notre travail.

C'est d'abord une *liste ascendante* d'académiciens, de la base au doyenné, que peu atteignent (on compte 26 doyens depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle) et seul deux d'entre eux, Jules Salles en 1900 et Gaston Boissier en 1903, célébreront leur cinquantenaire académique. Ceux qui font un passage rapide à l'Académie, un an au maximum, n'y figurent pas. Par exemple, J.P.D. Barilli, juge suppléant, rédacteur du *Mémorial universel de jurisprudence*, reçu membre résidant en février 1807, n'apparaît sur aucune liste. Certains sont particulièrement mobiles, les magistrats, les inspecteurs, recteurs, proviseurs d'Académie, les ecclésiastiques. Ils peuvent passer d'une classe à une autre, puis revenir comme surnuméraires à la case départ. Les militaires passent et, en général, on ne les revoit plus. C'est le cas de J. Fauquier, capitaine du génie, reçu en janvier 1824, qui ne figure nulle part. Sont plus stables les propriétaires, les négociants, les enseignants, les médecins, les notaires, les avocats, les bibliothécaires, les avocats, les conservateurs de musée.

Il faut attendre les *Mémoires* de 1884 pour avoir, pour la première fois, en regard des noms des résidants, ceux de leurs prédécesseurs. Nous ignorons la raison de cette disposition, mais elle a été pour nous la bienvenue, et nous a rendu facile et sûre, en remontant la filière, la connaissance des occupants des fauteuils, de cette période à nos jours.

D'autres listes, figurant dans les *Almanachs locaux*, à la rubrique *Académie de Nîmes*, apportent quelques compléments d'information mais celles-ci ne sont pas toujours à jour.

À ces listes, il faut ajouter les *listes annuelles de présence* (manuscrites), de 1859 à 1888, où sont pointés les membres présents à chaque séance (v. fig. 4), ce qui permet une comparaison utile avec les listes précédentes. C'est grâce à elles que nous avons pu constater la permanence de l'année républicaine jusqu'en 1872.

Enfin 80 *fiches individuelles* manuscrites signalent les noms des membres ordinaires, leur état civil, ainsi que la liste de leurs travaux à l'Académie et hors de l'Académie. Mais elles ne donnent jamais le nom d'un prédécesseur ou d'un successeur. Elles ont dû être réalisées de 1875 à 1890, sans que l'on sache à qui l'on doit cette précieuse initiative, malheureusement éphémère.

*Académie du Gard.*

*État des présences pendant l'année 1859/60*

*1859-60*  
*16/10/59*  
*16/11/59*

|                              | Novembre | Décembre | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Total |
|------------------------------|----------|----------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-------|------|------|------|-------|
| 1. De Nijffe                 |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 2     |
| 2. Grégoire (M. de la Roche) |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 2     |
| 3. Rivet                     |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 3     |
| 4. Rivet (M. de la Roche)    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 3     |
| 5. Rivet                     |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 2     |
| 6. Rivet                     |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 16    |
| 7. Rivet                     |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 26    |
| 8. Rivet                     |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 16    |
| 9. Rivet                     |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 16    |
| 10. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 14    |
| 11. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 14    |
| 12. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 13    |
| 13. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 1     |
| 14. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 2     |
| 15. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 16    |
| 16. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 16    |
| 17. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 19    |
| 18. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 8     |
| 19. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 15    |
| 20. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 11    |
| 21. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 15    |
| 22. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 21    |
| 23. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 11    |
| 24. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 14    |
| 25. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 14    |
| 26. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 17    |
| 27. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 7     |
| 28. Rivet                    |          |          |         |         |      |       |     |      |         |      |       |      |      |      | 1     |
| Total                        | 12       | 14       | 12      | 11      | 11   | 12    | 12  | 12   | 12      | 12   | 12    | 12   | 12   | 12   | 255   |

Fig. 4. État des présences pendant l'année 1859/60 ; *manuscrit, feuille volante.*  
Arch. Acad. de Nîmes.

### ***C – Les éloges des académiciens morts et les notices nécrologiques***

Déjà sous l'Ancien Régime, lors de la « Première Création », il était prévu dans l'art. 14 des statuts de 1682 que « lorsqu'il mourra quelqu'un des académiciens, on choisira deux de la Compagnie, dont l'un fera son éloge en prose et l'autre en vers. » Ce qui fut réalisé, mais ce n'est pas le récipiendaire qui prononce l'éloge de son prédécesseur.

Il semble que, pour la période suivante, ce soit le nouvel élu qui prononce un discours, auquel répond ensuite le président. C'est le cas pour la réception de Jean-François Séguier, lors de la séance du 3 novembre 1757, mais ni ce dernier, ni le chancelier chargé de l'accueillir ne signalent le nom du prédécesseur.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la charge de cette présentation revient au secrétaire perpétuel (art. XIX des statuts de 1805) :

Lors de la séance publique, le secrétaire perpétuel rendra un compte analytique des travaux communs de l'Académie, de ceux de chacun de ses membres et des ouvrages qui lui auront été adressés. Il terminera son rapport par une notice biographique sur les académiciens décédés.

Nous possédons une centaine de ces notices publiées dans les *Mémoires*, qui apportent de très intéressants renseignements sur la vie de ces personnages, sans faire apparaître une seule fois le nom des devanciers de chacun d'eux. Sachant que la réception des nouveaux académiciens a lieu lors de la séance publique solennelle mais aussi de séances privées, ce sont des groupes de cinq ou six élus qui viennent se présenter au public, avec certainement un temps de parole limité. À partir de 1869 (art.81), le secrétaire perpétuel est libéré de cette charge, qui incombe à un académicien désigné par l'Académie, mais la régularité des publications de ces notices devient de plus en plus aléatoire.

### ***D – La correspondance***

Elle concerne surtout des lettres de remerciement lors d'une nomination, mais elles sont décevantes, car peu de noms de prédécesseurs



apparaissent si ce n'est, de la part des nouveaux élus, « pour dire leur satisfaction de succéder à un homme aussi éminent dont ils occuperont le fauteuil avec respect, et voulant s'en montrer dignes », sans jamais le désigner. Les noms des trois parrains qui ont favorisé leur nomination sont le plus souvent évoqués. Il s'agit aussi de lettres d'excuse pour signaler une maladie ou un empêchement d'assister à une séance ou, plus rarement, de lettres de démission. Les lettres les plus intéressantes concernent surtout les propositions de communications de la part des académiciens.

### ***E – Le discours du président « sortant »***

Lors de la séance publique, le président, quittant ses fonctions à la fin de son mandat, est chargé d'en dresser le bilan. Ce serait pour lui l'occasion de signaler les noms des académiciens décédés et ceux de leurs successeurs, mais la plupart d'entre eux s'emploient surtout à présenter les événements les plus spectaculaires de leur mandat : réceptions, communications les plus originales ; quelques lignes parfois pour dire qu'il y a eu à déplorer le décès d'un ou deux académiciens « qui laisseront un souvenir inoubliable de leur présence à l'Académie » et « qu'il a pu accueillir un savant éminent qui fera honneur à notre compagnie. » Voici un exemple de discours d'un président, le docteur Reinaud à la fin de son parcours, paru dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes* en 1906, qui reflète cette imprécision :

Si la mort dans nos rangs n'a pas laissé de vide / l'âge et la maladie ont fait des invalides. / D'autres ne nous reviendront plus / et c'est ainsi qu'au cours de la dernière année / honoraires sont devenus. Nôtres ils seront restés / De solides recrues relèvent d'autre part les troupes disparues / Car nous avons sollicité / le Clergé tout à tour et la Magistrature / Les Eaux et les Forêts, les Arts et la Peinture / sans oublier la Faculté.

### ***F – La presse***

Elle relate surtout les séances publiques, parfois d'une façon très complète, et renseigne sur la vie et la carrière de certains académiciens, sans jamais évoquer le nom de leur prédécesseur.

### *En conclusion*

Après un travail préliminaire qui a consisté à retrouver les prénoms de la plupart des académiciens du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce souvent aux notices nécrologiques, afin de différencier les nombreux Brunel, Durand ou Durant ou surtout Fabre (on en dénombre 8), Émile (élu en 1872), Gustave (1885), Georges (1905), Marcel (1926), Pierre (1989), Guilhem (1997) ou Martin, et Vincens ou Vincent. Il était aussi intéressant de connaître leur lien de parenté, car souvent le fils succédait au père ou au grand-père ou à l'oncle, comme c'était souvent le cas pour les académiciens de l'Ancien Régime.

Ainsi, dès 1801, Casimir de Vallongues succède à son père, sans d'ailleurs que l'on sache ce que devient ce remplaçant que l'on ne retrouve nulle part sur les listes. Ces membres d'une même famille sont facilement repérables quand ils portent le même nom : de Balincourt, Béchard, Fontaine, Germer-Durand, de Valfons... mais moins faciles à déceler lorsqu'il s'agit d'un gendre comme Émile Causse (reçu en 1865) qui succède à son beau-père, Auguste Pelet (reçu en 1829) ; ou de Léon Blanchard (reçu en 1872), petit-fils d'Étienne Ossian Plagnol (1822) et petit-neveu de Victor Grangent (1801). Il nous reste encore beaucoup à apprendre pour limiter notre ignorance en ce domaine.

La connaissance des professions nous a été utile car très souvent les successeurs appartiennent à la même profession que leurs prédécesseurs. Parfois il faut deviner. Ainsi, en février 1839, « M. Cazeing, président du Tribunal de commerce, remplace un spécialiste du Commerce et de l'Industrie. » Plus simple à découvrir : en 1820, Guérin, chef de bureau à la préfecture du Gard succède à Blachier (reçu en 1805), secrétaire général de cette même préfecture, ou, en 1839, le peintre Numa Boucoiran succède à un autre peintre, Alexandre Colin (reçu en 1838), qui lui-même succède à un autre artiste et conservateur de musée, Hilaire Périé (reçu en 1831). Le parcours d'Alexandre Colin est un témoignage de la mobilité de certains membres de l'Académie, puisqu'il devient non résident en 1839, correspondant en 1853 et honoraire en 1859 ! Un ecclésiastique succède souvent à un autre prêtre, mais parfois un pasteur vient semer le trouble (ou vice-versa). Il y a donc des fauteuils occupés en majorité par des magistrats, des enseignants, des industriels, des propriétaires ou des religieux.

Le premier pasteur, Samuel Vincent, est nommé en 1820, le premier rabbin, Salomon Kahn, en 1911. La nomination d'Odile Panet, docteur en droit, comme membre non résidant, date de janvier 1901. Celle de la première femme membre résidant, Antoinette Lavondès, élue sous la présidence de Bernard de Montaut-Manse, en octobre 1947, précisait « qu'un seul siège pourra être ainsi attribué ! »

Nous avons dû aussi retrouver *les dates* de décès, de démission ou de changement de classe de chaque académicien qui, lors de son admission à l'Académie, dispose de deux dates : celle de son élection et celle de sa réception. C'est seulement cette dernière qui est notifiée, à partir des *Mémoires* de 1852/53, sachant que les réceptions ont lieu, surtout, lors de la *séance publique solennelle*, si bien que la même date est attribuée parfois à huit ou dix académiciens, alors que la date d'élection, inconnue jusqu'en 1884, nous aurait permis de retrouver plus facilement le prédécesseur de chacun d'eux : le premier élu succédant au premier décédé de l'année académique. Or, restaurée en 1801 avec le calendrier républicain, l'Académie le conserve jusqu'en 1872. L'année académique commence donc en novembre pour se terminer en août de l'année suivante, avec ensuite deux mois de vacance, en septembre et octobre, si bien qu'un candidat élu en fin d'année doit attendre sa nomination lors de la séance publique soit en mai ou même en août. Les publications des *Mémoires* sont, de ce fait, à cheval sur deux années, jusqu'en 1860.

Les *vétérans* sont en nombre limité (en tout 26), ils rejoignent ensuite la classe des honoraires en 1860. Le premier nommé étant le docteur Granier en 1809 et le dernier, Michel Moriau, ancien recteur de l'Académie universitaire, en 1864.

Il y a les *surnuméraires*, académiciens qui resurgissent parfois après dix ans d'absence comme l'abbé Bouisson (1914 et 1926). Nous en avons dénombré treize qui, de ce fait, ont deux dates de réception et occupent deux fauteuils différents. Par exemple, Dominique Deloche, ancien député (1837-1855) et son fils, René, inspecteur des Ponts et Chaussées (1875-1881) et, plus récemment, André Modeste, trésorier-payeur général, en 1961-1976. Nous en avons peut-être laissé échapper d'autres.

Et puis, il y a des cas particuliers : par exemple « ceux qui ne paient pas leur cotisation peuvent être considérés comme morts académiquement » et ils disparaissent des listes (compte rendu de 1813) ; ce qui devrait

nous amener à consulter l'important dossier des finances de l'Académie depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle (ce que nous n'avons pas eu le temps de faire). En mai 1816, quatre académiciens ordinaires, Baume, Serret, Favart et Lecointe, sont rayés des listes « n'ayant rien produit ». Cette exclusion ne se reproduira plus par la suite mais d'autres académiciens seront sanctionnés pour « cause d'absence ».

À noter aussi quelques fantaisies à l'égard des statuts : bien qu'il ait donné sa démission, Nicot, secrétaire perpétuel depuis 1831, a le droit de garder son siège et son titre de secrétaire perpétuel, « lors même qu'il ne pourra remplir les fonctions attachées à ce titre. » (Séance du 26 mars 1864). Il n'en profitera guère puisqu'il meurt cette même année.

Enfin, les guerres ont perturbé le bon fonctionnement de l'Académie, à commencer par la *Terreur blanche* en 1815, qui a vu le départ précipité de Jean-Julien Trélis, secrétaire perpétuel, qui, menacé pour avoir fait partie du Directoire à l'époque révolutionnaire, s'enfuit à Lyon, mais ne démissionnera de son poste qu'en novembre 1821, permettant enfin son remplacement. C'est aussi le cas de Vincens Saint-Laurent (grand ami de Florian) qui, arrêté et conduit au Château d'If et une fois libéré, partira définitivement pour Paris mais il avait donné sa démission en 1815. En 1807, il avait été nommé correspondant de la classe d'histoire et de littérature ancienne à l'Institut.

La guerre de 1870 entraîna l'interruption des séances et des nominations de novembre 1870 à avril 1871 et aucune séance publique de 1871 à 1874. Plus perturbante a été la guerre de 1914, où il n'y a pas eu de nomination de 1914 à mars 1918, le même président et vice-président (Armand Coulon et Jules Puech) ayant été conservés.

Ainsi, munis de ces informations et de ces mises en garde, et partant de la tête de liste de 2013, M. Robert Debant, doyen, nous avons dressé 36 listes représentant les 36 fauteuils, puis nous avons remonté le temps, sans grande difficulté jusqu'en 1884. Une seconde étape nous a conduite jusqu'en 1868, où il n'y a plus que 30 fauteuils ce qui entraîne la clôture de six listes. Restaient soixante-trois années d'incertitude. Ce fut ensuite de l'improvisation. Comment faire le bon choix quand deux candidats, dont nous ignorons la profession et la date d'élection, se présentent pour occuper un seul fauteuil vacant, sachant que toute erreur d'appréciation

entraîne la nullité de l'ensemble ? Nous avons laissé de côté quelques petites listes composées de cinq ou six académiciens que nous n'avons pu raccorder à la liste de nos fauteuils, ce qui montre les incertitudes de notre travail.

Il faut donc considérer cette présentation comme une première ébauche d'une œuvre à poursuivre avec une connaissance encore plus affinée et précise des 591 académiciens que nous avons recensés depuis 1682.

Mais, ce qui nous a le plus confortée dans notre travail, ce fut de constater le souci qu'avaient nos devanciers de rester fidèles à l'esprit des Lettres Patentes du roi, tout en adaptant les statuts aux exigences de chaque époque.

## ANNEXE 1

## Académiciens de la première « Création »

*Sous les protectorats de Mgr Séguier de la Veyrière et de Mgr Fléchier*

Reçus en 1682, désignés *selon le sort*

- 1- Jules César de Fain, marquis de Péraud, maréchal de camp du Roi
- 2- François Hannibal de Rochemore, juge-mage au Présidial
- 3- Joseph de la Baume, conseiller du roi, †1715
- 4- Jean Saurin, docteur et avocat
- 5- Claude de Rovérié, seigneur de Cabrières, †1694
- 6- Jean Ménard, prieur d'Aubord ; †1710
- 7- Pierre Causse, vicaire général, second archidiacre, †1707
- 8- Antoine Teissier, avocat, †1715
- 9- Claude Maltrait, † 1686
- 10- Jean-Antoine de Digoine, procureur du roi au Présidial, †1683
- 11- François de Faure de Fondamente, †1686
- 12- Jean-Pierre Chazel, conseiller du roi au Présidial, †1724
- 13- Charles Restaurand, docteur et avocat
- 14- Honoré de Trimond, conseiller-clerc au présidial, †1715
- 15- Pierre Chazel, procureur du roi
- 16- Henry Cassagnes, trésorier de la sénéchaussée
- 17- Henry Guiran, conseiller au Parlement d'Orange
- 18- François Graverol, † 1694
- 19- Louis de Trimond d'Aiglun, prêtre, docteur en théologie, †1697
- 20- Antoine Rouvière, avocat

Désignés par *ordre d'inscription*

- 21- Ignace de Mérez, chanoine de la cathédrale, † 1721
- 22- Pierre Petit, écuyer
- 23- R. en 1685 Jacques de Trimond, prieur de l'Espéron
- 24- Jacques de Vivet de Montclus, juge-mage au Présidial, †  
1715
- 25- Élie Cheiron, avocat, †1686

*Nommés sous le protectorat de Mgr Fléchier*

- 24- R. en 1686    Jacques Formi, médecin
- 25-                Gilles Bégault, chanoine, †1733
- 26- R. av. 1690    Louis Ménard, conseiller au Présidial
- 27-                Antoine de Travenol, avocat
- 28-                Pierre Paulhan, conseiller au présidial, †1699
- 29-                Chabaud, ancien associé
- 30-                abbé Poncet de la Rivière, ancien associé

Les deux derniers académiciens ne sont connus que par leurs signatures dans le *Grand Registre*

*Nommés sous le protectorat de Mgr Rousseau de la Parisière en 1712*

- 31- R. en 1712    Jean-Louis de Mathieu de la Calmette
- 32-                Charles de Baschi, marquis d'Aubais, †1777

## ANNEXE 2

Académiciens de la deuxième « Création »

*Sous les protectorats de Mgr de Becdelière, de J-F Séguier et de Mgr  
Cortois de Balore*

*Reçu en 1712*

1- le marquis d'Aubais, †1777

*Élus en mars 1752*

- 2- Louis Marc-Antoine Bérard, écuyer, †1769
- 3- Alexandre Pierre, marquis de Rochemore\*, †1770
- 4- Étienne-David Meynier, négociant, †1794
- 5- Jean-Louis Lecointe, anc. officier, †1783
- 6- Jean Razoux,\* médecin, †1798
- 7- Pierre Périllier,\* avocat †1782
- 8- Charles-Joseph Girard, négociant, †1788
- 9- Jean-Jacques Reynaud de Genas, conseiller au Présidial, †1794
- 10- Jacques Aldebert, avocat, †1801
- 11- Jean de Montval, lieutenant au Présidial, †1764
- 12- Pierre Lecointe, avocat, †1793
- 13- Claude Carrière, anc. avocat, (AE en 1752)
- 14- Jean-Jacques André, négociant
- 15- François Tempié, avocat, †1789
- 16- François Causse de Vallongues, †1803
- 17- Charles de Pascal de la Reiranglade (AE en 1776, revient en 1752)
- 18- Alexandre Vincens Devillas, †1794
- 19- Jean-Baptiste Michon, receveur des domaines (V. en 1776)
- 20- abbé Henri, Louis de Rochemore d'Aigremont, vicaire gal., †1784
- 21- chanoine Guillaume Ignace de Merez, †1776
- 22- Pierre Baux, médecin (V. en 1775)
- 23- Jean-François de Marmier, commissaire des guerres (AE en 1752)
- 24- abbé de la Ferrière (*radié* en 1753)
- 25- Léon Ménard), conseiller au Présidial, †1767
- 26- Pierre de Rouvière de Dions
- 27- Raymond Novy de Caveirac, †1773 (a dû succéder, soit à Claude Carrière, soit à J-F.de Marmier)



*Élus de 1753 à 1785*

*Prédécesseurs*

- 28- François Hercule de Massip de Bouillargues, †1787, ....succède en 1753 à abbé de la Férière
- 29- Jean Du Cros, cons. au Présidial (V. en 1775), †1787, .....à Ch. Pascal de la Reiranglade
- 30- Jean-François Séguier, avocat, †1784
- 31- Jacques de Salles de Lascel, †1772
- 32- de Vérot, cons. au Présidial, .....en 1768 à Léon Ménard
- 33- Jean-André Alison, 1<sup>er</sup> consul, †1781, .....en 1781 à Jean de Montval
- 34- Jean-Louis Rouvière de la Boissière, .....à Louis Bérard
- 35- Jean-Maurice Reinaud de Genas †1794 ..... en 1771 au marquis de Rochemore
- 36- Jean-Antoine Teissier de Marguerittes †1794 ..... en 1773 à Novy de Caveirac
- 37- Edme-Louis Des Bans, chevalier de St Louis, †1773 ..... en 1773 à J. Salles de Lascel
- 38- Pierre-David Plauchut, †1801..... en 1778 à Pierre Baux
- 39- Charles de Pascal de la Reiranglade, †1788.....en 1775 à Jean Ducros
- 40- Esprit-François Fléchier, †1777..... en 1776 à J.-B. Michon
- 41- abbé Aimé Henri Paulian..... à l'abbé de Merez
- 42- Barthelemy Fornier de Clausonne ..... à E.-A. Fléchier
- 43- chanoine Antoine-Félix de Leyris d'Esponchès .....en 1777 au marquis d'Aubais
- 44- abbé d'Ornac de St-Marcel, †1808..... en 1779 à l'abbé de Rochemore
- 45- Jean Granier (V. en 1809), †1819 .....en 1781 à Pierre Périllier
- 46- Antoine Boissy d'Anglas, †1826 (V. en 1781) ..... en 1783 à J.-L. de la Boissière
- 47- Jean-Baptiste d'Augier, juge-mage (D. en 1783) ..... à J-A Alison
- 48- Jean César Vincens, †1801 ..... en 1783 à C.-J. Girard
- 49- Paul-Ange de la Baulme, †1804 ..... en 1783 à Lecointe de Marcillac

*Élus de 1785 à 1793*

- 50- Jean Mazer ..... en 1785 à J-F. Séguier
- 51- Alexandre Pieyre, l'ainé
- 52- J.M.A. Griolet, fils aîné, †1806
- 53- Jean Pieyre
- 54- Charles François de Trinquelague, avocat
- 55- Vincens-Saint Laurent (D. 1815), †1825
- 56- Jean-Jacques Baron, avocat
- 57- Massip de Bouillargues, le fils ?
- 58- Alison le fils ?

Abbréviations : \* secrétaires perpétuels, AE associés étrangers, V. vétérans, D. démissionnaires.

*Les académiciens survivants en 1801 qui ont un prédécesseur, à l'exception des huit derniers académiciens élus de 1785 à 1793*

Antoine Boissy d'Anglas (de la Boissière) devient non-résident en 1805

Paul-Ange de la Baume (Le Cointe de Marcillac), †1804

Jean Granier (Pierre Périllier), vétéran en 1809, †1819

Abbé d'Ornac de Saint-Marcel (abbé de Rochemore), †1808

Pierre-David Plauchut (Pierre Baux), †1801

Jean-César Vincens C.J. Girard), †1801

*Académicien survivant, appartenant aux premiers académiciens élus en 1745*

Jean-Jacques André, † en 1804

### ANNEXE 3

#### **LYCÉE DU DÉPARTEMENT DU GARD**

Société libre des sciences et des arts, sous le nom de Lycée  
**16 MESSIDOR AN 9**

Les Membres ordinaires pourront être au nombre de soixante ; celui des Associés sera indéterminés.

**Première section** : Économie politique et Agriculture  
Les Citoyens

Alison, ancien académicien  
Casimir Fornier, maire de Nismes

**Deuxième section** : Commerce, Manufactures Arts et Métiers  
Les Citoyens

Eymar  
Louis Maigre  
Claude Verdier

**Troisième section** : Sciences mathématiques  
Les Citoyens

Chabaud-Latour, tribun  
Grangent, ingénieur en chef du Département

**Quatrième section** : Sciences physiques  
Citoyens

Granier, professeur d'histoire naturelle à l'École centrale, ancien académicien  
Paul\_Ange Labaume, ancien académicien  
Vincens Plauchut, ancien académicien  
Roustan père, médecin

**Cinquième section** : Philosophie et Belles Lettres  
Les Citoyens

Augier, ancien académicien  
Boissy d'Anglas, tribun, ancien académicien  
Griolet, ancien académicien  
Massip-Bouillargues, ancien académicien

Dornac Saint-Marcel, ancien académicien  
Alexandre Pieyre, ancien académicien  
Jean Pieyre, préfet de Lot et Garonne, ancien académicien  
Vincens Saint-Laurent, ancien académicien  
Vallongue, ancien académicien  
Michel de Servan, ancien magistrat  
Trélis, bibliothécaire de l' École centrale  
Fornier-Clausonne, juge d'appel  
Guiraudet, préfet de la Côte d'or

**Sixième section** : Beaux-Arts

Les Citoyens

André, ancien académicien  
Aubanel, fils aîné, de Nismes  
Durand, directeur des travaux publics de Nismes

## ANNEXE 4

### TABLEAU DES MEMBRES DU LYCÉE DU GARD AU 25 THERMIDOR AN 9

#### **Première section** : Économie politique et Agriculture

J.-B. Dubois, préfet du Gard  
 Alison, ancien académicien  
 Casimir Fornier, maire de Nismes  
 Blachier, secrétaire de préfecture  
 Casimir Daniel, conseiller de préfecture

#### **Deuxième section** : Commerce, Manufactures Arts et Métiers

Eymar  
 Louis Maigre  
 Claude Verdier  
 Fournier (*l'unique pharmacien de toute époque*)

#### **Troisième section** : Sciences mathématiques

Chabaud-Latour , tribun  
 Grangent , ingénieur en chef du Département  
 Serret, chef de division à préfecture  
 Gergonne, professeur à l'École centrale du Gard  
 Thomas Lavernède à Bagnols

#### **Quatrième section** : Sciences physiques

Granier, médecin, professeur d'histoire naturelle à l'École Centrale,  
 ancien académicien  
 Paul-Ange Labaume, ancien académicien  
 Vincens Plauchut, ancien académicien  
 Roustan père, médecin  
 Solimani, professeur de physique et chimie  
 Baumes, médecin  
 Destrems l'aîné, à Alais  
 Desroches, à Uzès  
 Pagès, à Alais

**Cinquième section** : Philosophie et Belles-Lettres

Augier, ancien académicien  
Boissy d'Anglas, tribun, ancien académicien  
Griollet, ancien académicien, à Gènes  
Massip-Bouillargues, ancien académicien  
Dornac Saint-Marcel, ancien académicien  
Alexandre Pieyre, ancien académicien  
Jean Pieyre, préfet de Lot et Garonne, ancien académicien  
Vincens Saint-Laurent, ancien académicien  
Vallongue, ancien académicien  
Michel de Servan, ancien magistrat  
Trélis, bibliothécaire de l'École centrale  
Fornier-Clausonne, juge d'appel  
Guiraudet, préfet de la Côte d'Or  
Larnac à Uzès  
Alexandre Vincens, professeur d'histoire  
Trinquelagues  
Émile Vincens  
Jean Frat, à Montpellier  
Cavalier, commissaire près du Tribunal civil  
Henri Lacoste, conseiller de préfecture  
Meynier l'aîné, commissaire près le Tribunal criminel  
Brueys d'Aigaliers, à Uzès  
Roger, professeur de Belles-lettres  
Descole, professeur de grammaire générale

**Sixième section** : Beaux-Arts

André, ancien académicien  
Aubanel, fils aîné, de Nîmes  
Durand, ingénieur

## ANNEXE 5

Première liste publiée dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard*, en 1808

### Membres résidants

Granier, médecin, prof. de mathématiques au lycée  
 Vincens-Saint-Laurent, secrétaire adjoint  
 Alison, membre du Conseil de la préfecture  
 Fornier-Valori, maire de Nîmes  
 Eymar  
 Maigre Louis, négociant  
 Verdier, négociant  
 Grangent, ingénieur en chef des travaux publics  
 Trélis, secrétaire perpétuel  
 Fornier-Clausonne  
 Aubanel  
 Durand, ingénieur des travaux publics  
 Solimani, médecin  
 Gergonne, prof. de mathématiques transcendantes  
 Alexandre Vincens, prof. de Belles-Lettres  
 Fournier, pharmacien  
 Trinquelague  
 Cavalier, procureur impérial  
 Blachier  
 Verdier-Lacoste, membre du Corps législatif  
 Descole, prof. de langues anciennes  
 Dampmartin, membre du Conseil de la préfecture  
 Donzel, procureur génér<sup>l</sup> du lycée  
 Guérin, ancien prof. École Centrale  
 Phélip, médecin  
 Baron, anc. magistrat  
 Olivier, juge à Cour d'Appel  
 D'Alphonse, préfet du Gard  
 Roman, directeur École secondaire  
 Bazille, avocat

*Liste des annexes*

- 1 – Liste des premiers académiciens de 1682 à 1712
- 2 – Liste des académiciens de 1752 à 1793
- 3 – Liste des académiciens lors de la restauration de l'Académie (1801)
- 4 – Liste des académiciens, le 25 Thermidor an 9 (1802)
- 5 – Première liste des académiciens publiée dans les Mémoires, en 1808

Pour l'iconographie des académiciens, voir : L'ACADÉMIE DE NÎMES (1682-1982), Catalogue de documents réunis à l'occasion du tricentenaire de sa fondation. Ville de Nîmes, Musée des Beaux-arts, 15 mai-30 juin 1982. Impr. Arti 1982, 30600 Vestric.



*Séance du 26 avril 2013*

**QUELQUES RÉFLEXIONS  
SUR L'HISTOIRE DES FAUTEUILS  
DE L'ACADÉMIE DE NÎMES**

**par Bernard MOREAU**  
membre non résidant

Plusieurs académiciens ont exprimé le souhait de voir dresser une liste des membres de l'académie de Nîmes, liste faisant ressortir, si possible, la succession des titulaires de chaque fauteuil. Christiane Lassalle et moi-même avons donc interrompu le travail de classement et d'inventaire des archives de l'Académie – qui en avaient le plus grand besoin – après le rangement d'une vingtaine de boîtes seulement, pour nous atteler à une tâche qui nous a occupés pendant plus de trois ans, à temps très partiel certes et encore ne nous sommes-nous occupés que des membres résidants. Cette tâche a dans une première phase suscité chez nous l'intérêt que peut présenter une recherche relevant parfois de l'enquête policière plus que d'une méthode historique traditionnelle. Mais elle s'est vite révélée aride, irritante, incertaine et parfois un peu obsédante. Quoi qu'il en soit, ce sont ses résultats, tels qu'ils ont été arrêtés le 12 mars dernier et à peine retouchés depuis, que je vais vous présenter, en précisant bien qu'il s'agit simplement de ce qu'on appelle dans le jargon européen de Bruxelles un « rapport intérimaire », tant ce travail m'apparaît encore incomplet et incertain sur bien des points, mais aussi porteur de virtualités qui permettront d'aboutir non seulement à la

découverte de chacun des membres de notre compagnie mais aussi une meilleure connaissance de l'histoire et de l'anthropologie de son corps collectif. Je vous présenterai successivement : nos méthodes de travail et les difficultés rencontrées, les résultats obtenus, les perspectives.

### **Méthodes de travail et difficultés**

Dans une première étape, Mme Lasalle a procédé à un dépouillement des bulletins et des procès-verbaux, ce qui lui a permis d'établir une liste d'académiciens de l'ancien régime ainsi qu'une première liste des académiciens depuis 1801. De mon côté, je ne me suis intéressé qu'aux académiciens postérieurs à 1801, pour lesquels j'ai élaboré, sous Excel, un fichier de saisie des données comportant :

- un numéro de siège,
- l'identité,
- la profession,
- la date d'élection et celle de la réception,
- le nom du prédécesseur,
- la fin des fonctions et éventuellement sa cause,
- des renseignements d'état-civil (date et lieu de naissance et de décès),
- éventuellement des observations.

La saisie a été opérée selon une méthode régressive à partir des académiciens actuels. Nos fauteuils n'étant pas officiellement numérotés, j'ai attribué le n°1 à celui de notre doyen d'élection, M. Debant, j'ai numéroté les autres dans l'ordre décroissant d'élection de leurs titulaires en fonction lors du début de notre recherche et j'ai saisi les noms, complétant ma liste au fur et à mesure des élections récentes qui sont donc prises en compte. De façon à connaître le nom des prédécesseurs et à établir une « succession descendante » pour chacun des fauteuils, j'ai ensuite systématiquement dépouillé les tableaux nominatifs annexés à chaque volume des *Mémoires*. Mais cette démarche présente des limites :

- À plusieurs mois près, on ne connaît généralement pas la date de la situation que les tableaux dépeignent et un académicien qui

- n'aurait siégé que quelques mois peut ne pas apparaître.
- Ils contiennent des erreurs, rares mais certaines, même dans les années relativement récentes qui suivent 1945 (divergences entre deux tableaux successifs, omission d'un académicien qui n'a siégé que quelques mois, erreurs matérielles, etc.).
  - Avant 1884, le nom du prédécesseur n'est plus indiqué et avant 1849 la date de l'élection n'est pas mentionnée.
  - Les tableaux ne constituent pas une série continue : pour les années suivant immédiatement 1801, ils n'existent pratiquement pas ; un seul volume de mémoires a été publié de 1812 à 1822 et donc seulement un tableau concernant la dernière année de cette période. Il en va de même de 1942 à 1950 et de 1961 à 1965. Si les erreurs et les absences résultant de cette situation peuvent être assez aisément corrigées pour les périodes récentes, nous sommes dans l'ignorance de ce qui a pu se passer entre 1812 et 1822. Il y a donc des « mouvements » qui nous échappent lorsque plusieurs personnes se sont succédées à un même fauteuil à des dates rapprochées, voire très rapprochées.
  - Les trois guerres (1870, 1914, 1940) sont une source d'incertitude, avec là aussi des tableaux qui ne se sont pas succédés tous les ans, avec des élections différées, une multiplication des sièges vacants et une certaine confusion lors du retour à une situation normale.

Cette méthode m'a permis d'établir des séries assez complètes descendant jusque vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle mais comportant des obscurités ou des incertitudes. J'ai alors complété mon fichier avec la liste qu'avait établie Mme Lassalle à partir de ses propres dépouillements. Mais ceux-ci ne lui avaient pas permis de déterminer toutes les successions et ma liste comportait beaucoup de trous.

Nous avons alors, pendant nos innombrables réunions hebdomadaires, examiné conjointement nos résultats et les avons confrontés à d'autres sources. L'une d'elles a vite déçu les espoirs que nous avions mis en elle : c'est la recherche qu'avait menée dans les années 1970 notre confrère Bernardy qui avait établi d'immenses tableaux sur papier millimétré où les académiciens apparaissaient par fauteuils, les uns à

la suite des autres. Il s'est vite révélé que ces documents fourmillaient d'erreurs et qu'ils ne pouvaient que confirmer nos hypothèses lorsque celles-ci, assez rarement disons-le, coïncidaient avec celles d'André Bernardy. Le *Dictionnaire des noms propres de l'académie de Nîmes*, par Christian Lacour, est incomplet et imprécis mais il peut apporter quelques informations ou faciliter la recherche de références dans les bulletins ou mémoires. Quant à la *Statistique des travaux de l'Académie du Gard de 1804 à 1860*, elle constitue plutôt une table des mémoires qu'une source biographique. Elle fournira néanmoins des indications précieuses lorsque le moment d'exploiter notre travail sera venu.

Nous nous sommes ensuite repliés sur un dépouillement partiel des discours de réception, mais ceux-ci se sont aussi révélés décevants, les impétrants rendant généralement hommage à l'homme tout à fait éminent auquel ils succédaient sans indiquer son nom. Les académiciens étant par définition tous tout à fait éminents, voilà qui ne nous éclairait guère. Nous avons même eu la surprise de voir deux académiciens faire, lors de leur discours de réception, l'éloge du même prédécesseur ! Un nouveau dépouillement des bulletins et parfois le recours aux procès-verbaux manuscrits ne nous a pas permis de lever beaucoup de nos incertitudes, le nom du prédécesseur étant rarement indiqué dans ces documents.

Nous avons essayé de confronter les dates de démission ou de décès avec celles des élections de membres dont nous ignorions le prédécesseur. Nous avons pu ainsi, au prix d'hypothèses, combler plusieurs lacunes, confortés en cela si la profession des deux intéressés était la même. Mme Lassalle a consulté la presse, sans grands résultats, et les almanachs du début du XIX<sup>e</sup> siècle qui nous indiquaient, année par année, la composition de l'académie mais sans date d'élection. Finalement, une source essentielle a été le petit carnet sur lequel Mme Lassalle, depuis des années, notait ses relevés. Mais en dépit de la mémoire de sa rédactrice et de sa connaissance approfondie de chacun de nos prédécesseurs, ce document n'a pas, lui non plus, été suffisant et s'est parfois révélé en contradiction avec ce qui ressortait des tableaux nominatifs.

Mais ces difficultés ne furent pas les seules. Les dates figurant dans les documents sont souvent difficiles à interpréter. Le plus souvent, on

ne sait pas si ce sont celles de l'élection ou de la réception. Or au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y avait qu'une séance de réception par an, généralement au mois d'août. Elle pouvait donc se tenir plusieurs mois après l'élection et nous ne savons pas quel délai avait séparé celle-ci de la vacance du siège. A cette époque, de nombreux académiciens résidants devenaient non résidants à la suite de mutations professionnelles. Mais les règles en vigueur prévoyaient que, s'ils avaient déjà versé leur cotisation de résidant, ils conservaient ce titre jusqu'au prochain versement de cotisation. La date de fin de leur statut de résidant reste donc inconnue. Par ailleurs de nombreux résidants accèdent, à une date généralement imprécise, au statut de « vétéran », terme martial rappelant l'atmosphère militaire régnant à la date de résurrection de notre compagnie et correspondant à nos jours à l'honorariat. Ce statut implique leur remplacement, mais on ignore souvent la date de vacance du fauteuil.

Et je passe sur les homonymies, pouvant aussi porter sur les prénoms, sur les Durand avec « d » et les Durant avec « t », sur les sièges où l'on retrouve successivement des prêtres et des pasteurs, sur la mobilité professionnelle dans les milieux administratifs : la même personne – dont souvent on ignore le prénom –, peut être au fil des tableaux magistrat puis préfet ou instituteur puis bibliothécaire. L'identification des intéressés n'en est pas facilitée.

Enfin, cerise sur le gâteau, dix académiciens résidants devenus non résidants après avoir quitté provisoirement Nîmes, sont redevenus résidants à leur retour, sur le même fauteuil ou un autre, parfois automatiquement et parfois après une nouvelle élection. Ils peuvent pousser le vice jusqu'à être homonymes : c'est le cas pour les deux Deloche, père et fils prénommés René et Dominique, qui l'un et l'autre ont siégé deux fois sur nos fauteuils. Ils peuvent même se révéler diaboliques lorsque, comme Teulon et Nicot, ils semblent se succéder sur le même fauteuil. Il semble même que l'un d'eux, Simon Durant, avec un « t », ait été trois fois résidant.

Vous le voyez, les interrogations se sont multipliées au fil de nos recherches et, souvent, nous avons l'impression de reculer au lieu d'avancer. Vous comprendrez, dans ces conditions, que le résultat de nos travaux, que je vais maintenant vous présenter, puisse légitimement présenter quelques incertitudes.

### Les résultats obtenus

Le premier, et sans doute le plus fiable, est l'établissement à partir du fichier de saisie d'une liste par ordre alphabétique des membres résidants de l'académie de 1801 à nos jours. Cette liste comporte 504 noms mais, comme rien n'est aussi simple qu'on le souhaiterait, il faut immédiatement apporter quelques précisions ou correctifs :

- Étant donnée l'extrême mobilité entre résidants et non résidants au XIX<sup>e</sup> siècle, nous n'excluons pas que quelques non résidants figurent indûment sur cette liste, bien que nous en ayons déjà éliminé quelques uns qui pourtant nous paraissaient sûrs.
- Certains membres résidants ont fait un passage éclair, en quelque sorte plus « juridique » que réel. A la suite de la modification des statuts en 1804, 22 résidants de 1801 deviennent obligatoirement non résidants. Sur 18 autres académiciens de 1801 que nous n'avons pu rattacher, cinq décèdent très rapidement et sept démissionnent ou deviennent non résidants avant 1810. Par ailleurs, pour l'anecdote, on notera que quatre académiciens de 1801 furent radiés le 8 avril 1816 pour « non production », seules victimes d'une sévérité vite passée de mode.
- Une seule personne élue membre résidant ne figure pas sur cette liste : l'abbé Gareiso, élu au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, a en effet démissionné dans l'instant.
- On a vu que dix académiciens ont siégé deux fois. Le nombre réel des résidants serait donc de 494 sur lesquels, depuis l'élection d'Antoinette Lavondès en 1947, on ne compte que 11 femmes. Nous connaissons la – ou dans certains cas les professions – de 457 académiciens. Nous y reviendrons.
- Les informations d'état civil sont très lacunaires, mais sans doute relativement faciles à compléter.

Le deuxième résultat, beaucoup moins satisfaisant, concerne la répartition par fauteuils. Nous n'avons pu situer sur un fauteuil que 434 académiciens résidants<sup>1</sup>. Si l'on ôte ce chiffre du total de la liste alphabétique, ce sont donc 70 « affectations » à un siège précis

---

1- En fait 424, compte tenu des doubles passages.

qui manquent. Ce chiffre peut paraître considérable mais il doit être relativisé.

- Il comprend en effet les 22 académiciens devenus automatiquement non résidants en 1804 à la suite de la réforme des statuts ainsi que 18 académiciens d'origine dont la nomination s'étale entre 1801 et 1805 et dont nous avons vu que beaucoup firent un passage rapide. Compte tenu des incertitudes liées à la mise en place des nouvelles structures et de la minceur de nos sources, nous ne saurons jamais ce qui s'est vraiment passé entre 1801 et 1815, période marquée par une grande instabilité des sièges, parfois liée aux opinions politiques de leurs titulaires, et pendant laquelle la notion de succession sur un fauteuil n'avait sans doute guère de sens. Signalons que nous avons pu toutefois, avec plus ou moins de fiabilité, rattacher à un siège 23 des académiciens d'origine.
- Pour 20 autres académiciens, nous avons pu établir des successions partielles pour sept groupes de deux et deux groupes de trois, mais nous avons été incapables de rattacher ces groupes à un siège précis. Cette situation est d'autant plus gênante que cette liste comporte des académiciens tels que Jean Reboul, Jean-Baptiste Dumas, Numa Boucoiran ou Alexandre Colin et que certains de nos confrères auraient pu être légitimement flattés d'appartenir à leur lignage.
- Enfin nous nous trouvons face à 10 académiciens du XIX<sup>e</sup> siècle totalement « irrattachables » parmi lesquels Hector Rivoire et Paulin Talabot. En dépit de la rigueur de nos méthodes et parfois de la créativité de notre intuition nous n'avons pu leur trouver ou leur supposer le moindre prédécesseur ou successeur.

Si l'on fait abstraction des académiciens d'origine dont le cas est vraiment particulier et de ceux devenus non résidants en 1804, ce sont donc 30 personnes que nous n'avons pu rattacher à la liste des académiciens résidants répartis sur les 36 fauteuils que je vais maintenant vous présenter.

Ces fauteuils se répartissent en deux séries de 18, une dont chaque siège soulève incontestablement des interrogations et une dont les résultats, les filiations si je puis dire, paraissent sûrs, dans la mesure tout

au moins où un souci d'établir un maximum de séries les plus complètes possibles, nous ne nous a pas conduits à nous laisser déborder par une intuition imprudente, des *a priori* audacieux ou une résignation liée à notre lassitude.

Sur les 18 fauteuils qui posent problème, cinq présentent une série incomplète car il s'est révélé impossible de formuler même une simple hypothèse pour trouver les prédécesseurs de Rey, Boileau de Castelnau, Abric, Gaidan et Rey. Pour les 13 autres nous avons pu remonter à 1801, mais au prix d'hypothèses qui méritent une vérification sérieuse. Je n'en parlerai donc pas davantage de peur que certains d'entre vous ne soient par la suite déçus de devoir renoncer à une flatteuse ascendance.

Les 18 fauteuils qui nous paraissent sûrs sont les 10 pour lesquels nous avons pu remonter à 1801 et huit fauteuils créés en 1868 pour lesquels la recherche était plus facile. Nous croyons donc pouvoir dire que Catherine Marès « descend » du magistrat Fornier de Clausonne, Bernard Simon du négociant Verdier, Dominique Chardon du docteur Solimani, Alain Penchinat du mathématicien Gergonne, Daniel Valade du député napoléonien Verdier de la Coste, Hélène Deronne du magistrat Servan, Charles Puech de l'instituteur Guérin, René Chabert de l'ingénieur Durand (avec un « d »), Vanessa Ritter du constituant Brueys d'Aigaliers cher à mon cœur, notre président de l'ingénieur Lenthéric, Jean Matouk du juge de paix Brun, le pasteur Gardelle de l'homme de lettres Roussel, Pascal Trarieux de l'arbitre de commerce Ginoux, Yvon Pradel du propriétaire Im-Thûrn, Guilhem Fabre du magistrat Verdier, Jean-Louis Meunier du proviseur Quesneau des Rivières, le préfet Hugues de Victor Grangent, ingénieur en chef du département et le pasteur Galtier de Mgr de Cabrières.

Si l'on veut s'amuser avec de la statistique de café du commerce, on notera que la moyenne du nombre d'académiciens par siège est de 14, chiffre biaisé car les sièges créés en 1868 ont eu moins de titulaires. Le fauteuil qui fut le plus occupé, mais il est un peu incertain, est le 32 qui, du magistrat Baron à Me Bernard Fontaine, a connu vingt titulaires. Les moins occupés furent le six, celui de Mme Pallier et le neuf, celui de Pascal Trarieux qui, depuis 1868, n'ont eu que sept occupants.



Le troisième résultat est l'amorce d'une étude de la profession des académiciens. Un problème de méthode, tout d'abord : il est parfois difficile de déterminer une profession. Tout laisse penser en effet qu'un « homme de lettres » avait un autre métier. Le XIX<sup>e</sup> siècle connaît une formidable mobilité professionnelle surtout dans les milieux administratifs et culturels et la même personne peut apparaître sous deux qualités. Seul un métier par personne a été retenu, avec tout l'arbitraire que ceci peut induire.

Pour 37 académiciens sur 494, soit 7,49%, la profession est inconnue. Pour les 457 autres, on observe la présence de professions dominantes : 79 enseignants de toutes catégories (17,29%), 49 magistrats et assimilés (10,72%), 45 médecins (9,85%), 40 avocats (8,75%), 37 prêtres (8,10%), 24 pasteurs (5,25%), 21 officiers (4,60%). Ce n'est pas que les autres professions soient absentes : un fort contingent de fonctionnaires, des archivistes, des directeurs de musée et artistes, une vingtaine de représentants des affaires mais seulement un notaire, un vétérinaire et un pharmacien, alors que ce sont là de typiques professions de notables. 15 résidents seulement semblent s'être intéressés à la politique, mais ce chiffre est sujet à caution car les mandats électoraux constituant une activité autre que professionnelle, certains ont dû nous échapper.

Peut-on dire que certains fauteuils présentent une spécificité particulière en ce domaine ? Il ne semble pas que l'on puisse établir une règle générale et il faudrait calculer, fauteuil par fauteuil, le pourcentage de chaque profession, travail rebutant qui ne m'est pas apparu urgent et je fournirai seulement quelques pistes. Le fauteuil 22, celui du Père Salenson, a abrité huit prêtres sans discontinuer depuis 1908 et le 35, celui du Père Fougères, six depuis 1857 mais avec une interruption entre eux. Les avocats et les magistrats, pourtant nombreux, sont assez répartis mais on en trouve huit sur le fauteuil 30, celui de Micheline Poujoulat, et sept sur les 20 académiciens du fauteuil 32, celui de Bernard Fontaine, siège à dominante juridique puisqu'il semble avoir accueilli aussi quatre avocats et le notaire. Il en va de même pour les enseignants qui sont six sur le fauteuil trois, celui de Mme Lassalle, et sept sur le 13, celui d'Alain Penchinat. Quant aux pasteurs ils sont six sur le fauteuil 24, celui d'Henri Hugues, et quatre sur le deux, celui du pasteur Gardelle, ainsi que sur le 25, occupé aujourd'hui par le pasteur Galtier mais dont

le premier titulaire fut l'abbé de Cabrières. Tout ceci mériterait une étude plus fine prenant en compte le nombre de titulaires pour chaque fauteuil, chiffre qui comme on l'a vu est assez variable. Mais il ne semble pas que la sélection pour un siège ait été, de façon dominante, marquée par des considérations d'ordre professionnel. On peut constater aussi que des prêtres et des pasteurs se succèdent sur un même fauteuil avant la création coutumière de nos trois groupes. Il serait intéressant d'affiner l'analyse du phénomène et voir s'il touche des académiciens non ministres d'un culte mais dont la confession est connue.

### **Les perspectives**

Comme je l'ai indiqué en début d'exposé, je vous ai présenté un travail d'étape qui appelle d'autres développements. La première chose à faire est de vérifier et de compléter les tableaux. Je souhaiterais que des yeux neufs se penchent sur eux et M. Février, correspondant, y semble disposé. Une trop longue habitude nous a conduits à ne plus lire notre travail d'une façon suffisamment critique. Il est certain qu'il contient des erreurs – nous en avons encore découvert une, monstrueuse, il y trois semaines –, bien des hypothèses méritent confirmation et les cinq fauteuils dont la série n'a pu être complétée attendent peut-être le magicien qui saura s'en sortir ou la source d'archives inespérée qui lèvera quelques obscurités. Mais la chose est-elle possible ? J'ai en effet tiré de cette recherche l'intime conviction que, pour nos prédécesseurs, ces problèmes de succession ne se sont posés – et encore – qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Alors, ne soyons pas plus exigeants qu'ils ne l'étaient et n'entrons pas le sérieux de la recherche par le souci d'établir à tout prix des listes qui n'ont peut-être guère de raison d'être.

Mais ces tableaux méritent d'être complétés par des données plus faciles d'accès. Nous ignorons la profession de 37 académiciens, les dates et lieux de naissance et de décès de beaucoup ainsi que les aspects parallèles de leur carrière académique, tels que leur éventuel passage par les étapes de la correspondance et de la non résidence. Ces données sont pourtant d'un grand intérêt car elles permettraient des études statistiques, par exemple sur l'âge lors de l'élection, la durée des fonctions, l'origine géographique. Elles pourraient même, comme je

l'ai simplement amorcé avec les professions, permettre une étude fine de notre académie siège par siège, en même temps que l'amorce d'une prosopographie de notre compagnie. Peut-être serait-il même possible de découvrir quelques pratiques sociologiques ou anthropologiques qui, sans que nous le sachions, déterminent certains de nos comportements.

Reste le problème des membres non résidants. Il serait sans doute possible, au prix de grandes difficultés, d'en dresser une liste. Mais ils ont longtemps eu un statut que je qualifierai de « distant ». Ils n'avaient droit à aucune cérémonie de réception et ne prononçaient pas de discours. Et, pour une raison qui m'échappe totalement, les tableaux nominatifs de nos volumes de *Mémoires*, n'indiquent toujours pas à l'heure actuelle le nom de leur prédécesseur. Vous comprendrez donc que, non résidant moi-même, je ne sois pas partant pour cette quête.

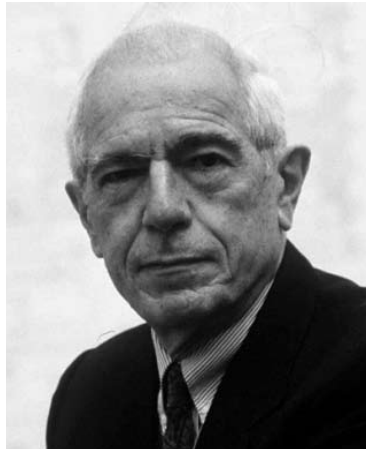
Voilà. Je n'exclus pas que Mme Lassalle et moi ayons à nous pencher à nouveau sur ces documents. Tels qu'ils sont, ils ont été transmis par Internet à notre bureau afin que celui-ci décide de la suite à leur donner. En toute immodestie, je pense que, en dépit de leur imperfection, ils ne seront pas inutiles pour une meilleure connaissance de l'histoire de notre académie.



*Séance du 3 mai 2013<sup>1</sup>*

**LA BIBLIOTHÈQUE DE MAURICE AGULHON**  
*Un révélateur de son œuvre*

**par Robert CHAMBOREDON**  
membre résidant



Sous l'intitulé *La Bibliothèque de travail de Maurice Agulhon. Un fonds patrimonial à préserver*<sup>2</sup>, l'Université d'Avignon et des pays du

---

1- NDLR : La présente communication brève a été présentée à titre exceptionnel en marge de la séance du 3 mai 2013 consacrée à l'accueil des correspondants. Le texte a été modifié du fait du décès de Maurice Agulhon le 28 mai 2014.

2- Lien internet du documentaire : <http://bu.univ-avignon.fr/collections/fonds-specialises/fonds-maurice-agulhon-2/>

Vaucluse – grâce en soient rendues au professeur Natalie Petiteau – en collaboration avec la bibliothèque universitaire<sup>3</sup> de l'ancienne cité des papes, a réalisé en septembre 2012 un documentaire de douze minutes dans la maison familiale de l'éminent universitaire, membre non résidant de l'Académie de Nîmes, qui abrite à Villeneuve-lès-Avignon quelque 3 000 ouvrages<sup>4</sup>.

Construit en cinq chapitres ayant pour titres : *La Sociabilité, 1848, Marianne et la symbolique des images, Le Mythe gaullien, Héritages et influences politiques*, le film montre combien cet instrument de travail qu'est une bibliothèque constituée au gré des héritages familiaux, des acquisitions et des échanges avec des chercheurs et des universitaires du monde entier, permet de suivre le cheminement de son détenteur qui, après ses études aux lycées Frédéric Mistral d'Avignon et du Parc à Lyon, à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm à Paris, fut reçu à l'agrégation d'histoire en 1950, enseigna dans les lycées de Toulon et de Marseille (1950-1954) avant de rejoindre l'Université d'Aix-en-Provence (1957-1972), la Sorbonne (1972-1986) et le Collège de France (1986-1997).

C'est bien d'une bibliothèque « politique et historiographique » qu'il s'agit. Par son contenu, nous accédons aux centres d'intérêt majeurs du parcours de l'historien et à sa méthode de travail.

Avec ses travaux sur la sociabilité en Provence, qui alimentèrent sa thèse de doctorat dirigée par Ernest Labrousse et soutenue en 1969<sup>5</sup>, Maurice Agulhon, tout en s'inspirant de l'anthropologie et des historiens

---

3- Lors de la réalisation du documentaire, Madame Isabelle Dimondo en était la directrice.

4- Ladite maison est située au 6 rue Victor Hugo. Maurice Agulhon a donné à la bibliothèque universitaire d'Avignon plus de 3 000 ouvrages qui y sont répertoriés. Je remercie Jonathan Barbier, qui fut étudiant en hypokhâgne et en khâgne au lycée A. Daudet de Nîmes, présentement chargé de cours à l'Université d'Avignon et des pays du Vaucluse, d'avoir bien voulu me transmettre un exemplaire de ce travail auquel il a participé, et de répondre à mes nombreuses questions.

5- Commencés en 1954 sur le Var, ses travaux de recherche ont été publiés en trois volumes : *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Clavreuil, 1971 ; *Une ville ouvrière au temps du socialisme utopique. Toulon de 1815 à 1851*, Paris-La Haye, Mouton, 1970 ; *La république au village*, Paris, Plon, 1970, réédition au Seuil en 1979.

du folklore<sup>6</sup>, s'est interrogé sur les mentalités politiques, mettant en évidence la continuité des pratiques de sociabilité de l'Ancien Régime à la période contemporaine<sup>7</sup>. À travers la vie associative, c'est de la politique vue d'en bas, des mentalités collectives qu'il rend compte au sein de la société méridionale. Les cercles, les chambrées et les autres formes associatives du Var ne furent-ils pas des lieux d'apprentissage de la République au temps de la monarchie constitutionnelle ?

La révolution de 1848, précisément, occupa une grande place dans ses recherches. Il lui consacra deux ouvrages qui firent date : *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1851)* [Paris, Le Seuil, 1973] ; *Les Quarante-huitards* [Paris, Gallimard-Julliard, coll. Archives, 1976]. En réhabilitant une révolution quelque peu négligée jusqu'alors, il a bien mis en évidence qu'elle constituait une rupture majeure générée par l'enracinement des idées démocratiques. L'établissement du suffrage universel masculin, l'abolition de l'esclavage, firent de la France le phare du « printemps des peuples ».

Avec le triptyque consacré à Marianne : *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880* ; *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914* ; *Les métamorphoses de Marianne. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1914 à nos jours* [Paris, Flammarion, 1979, 1989, 2001, respectivement], c'est sur le rôle de l'iconographie dans l'apprentissage politique des citoyens, qu'il développa ses recherches à partir des bustes et des médailles figurant les allégories de la République, et grâce à une enquête à laquelle participèrent bénévolement de nombreux chercheurs sur l'ensemble du territoire. Avec l'analyse de ses représentations, de leur pouvoir mobilisateur, et en montrant la complexité des médiations dans le cheminement des idées politiques, Maurice Agulhon s'affirma en tant qu'historien de la vie politique<sup>8</sup> et de la République, de la Révolution

---

6- Parmi les très nombreux ouvrages de Fernand Benoit, deux ouvrages réédités : *La Provence et le Comtat Venaissin, Arts et traditions populaires*, Avignon, éd. Aubanel, 1975 ; *Histoire de l'outillage rural et artisanal*, Marseille, éd. Jeanne Laffitte, 1984. Roubin, Lucienne A., *Chambrettes des Provençaux, Une maison des hommes en Méditerranée septentrionale*, Paris, Plon, 1970.

7- Agulhon, Maurice, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968.

8- Avec, en particulier, les trois volumes intitulés *Histoire vagabonde* : tome 1,

à nos jours. D'historien du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, il élargit sa palette au siècle suivant.

Avec *CRS à Marseille : "la police au service du peuple", 1944-1947*<sup>9</sup>, c'est la période de la Libération, avec ses ambiguïtés, qu'il aborda, avant de devenir, au début des années 1990, l'historien de la République avec la somme qu'il écrivit alors : *La République de 1880 à nos jours*<sup>10</sup>. Sur la couverture, le portrait du général de Gaulle à la personnalité duquel il ne pouvait manquer de s'intéresser. Si *Coup d'État et République* répond au *Coup d'État permanent* de François Mitterrand<sup>11</sup> et apporte une réflexion sur les rapports entre bonapartisme et gaullisme, l'essai intitulé *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe* [Paris, Hachette Littératures, 2000], dans lequel il conduit avec brio et conviction une comparaison entre de Gaulle et Gambetta, lesquels firent montre, dans des situations peu ou prou comparables à plus d'un titre, d'un certain pragmatisme.

Sur ces différents thèmes et centres d'intérêt, la bibliothèque de Maurice Agulhon contient, à côté de ses propres ouvrages, nombre de livres, souvent accompagnés d'une dédicace, consacrés à des études s'y rattachant.

En ouvrant *Histoire et politique à gauche*, publié chez Perrin en 2005, nous touchons à l'ego-histoire, aux héritages et aux influences politiques qui marquèrent l'historien. Des livres de chansons de sa mère<sup>12</sup> et des ouvrages d'écolier aux bustes de Jaurès et de Marianne présents sur les rayonnages aux côtés de photos, médailles et affiches, nous nous familiarisons avec l'univers qui fut le sien.

Ethnologie et politique de la France contemporaine ; tome 2, Idéologies et politique de ma France du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle ; tome 3, La politique en France d'hier à aujourd'hui, Paris, Gallimard, 1988, 1988 et 1996 respectivement.

9- Paris, Armand Colin, 1971 ; ouvrage écrit en collaboration avec F. Barrat.

10- Paris, Hachette, tome 5 de la collection Histoire de France, 1990.

11- Agulhon, Maurice, *Coup d'État et République*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. La bibliothèque des citoyens, 1997 ; Mitterrand, François, *Le Coup d'État permanent*, Paris, Plon, 1964. En 1997, dans la revue *Vingtième siècle*, on trouve l'article de M. Agulhon qui a pour intitulé « De Gaulle et l'histoire de France » [vol. 53, n° 1, p. 3-12].

12- Ses parents étaient des instituteurs gardois et protestants – à l'école primaire du boulevard Talabot, j'ai eu Monsieur Agulhon comme directeur, et Madame Agulhon comme institutrice au cours préparatoire – véritables « hussards noirs de la République » ; rigueur et sévérité étaient de mise...



Entré au Parti communiste au lendemain du Second Conflit mondial, il resta membre de ce qu'il considéra avoir été une « famille de substitution » jusqu'en 1960<sup>13</sup>. Il prit alors ses distances avec les idées marxistes, relativisa la part du déterminisme économique et social, démontra le poids des héritages culturels dans les choix politiques opérés, et fit sien un socialisme démocratique cher à Jean Jaurès. Membre de nombreuses sociétés savantes, dont la *Société d'études jaurésiennes* et la *Société d'histoire de la Révolution de 1848*, il entretenait des relations avec des chercheurs et universitaires du monde entier, dont les ouvrages garnissent une part non négligeable de la bibliothèque.

Pierre Nora, Michel Foucault, Raymond Aron y sont présents, ainsi que Madeleine Rebérioux, Louis Althusser, Michel Winock et tant d'autres encore. Un relatif éclectisme de bon ton soulignant combien Maurice Agulhon ne fut pas un « homme d'école », pour reprendre l'expression de Raymond Huard<sup>14</sup>. L'œuvre énorme qu'il laisse témoigne de l'originalité de sa méthode et du profond renouvellement qu'il a apporté à l'histoire politique des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ; l'intensité de son labeur, la précision qui caractérise ses travaux, sa rigueur dans la démonstration, la clarté et l'élégance de sa plume sont autant de qualités qui lui sont reconnues.

Atteint d'un accident vasculaire cérébral en 2005, il dut renoncer à ses travaux de recherche et de publication. Quelques images le montrent au milieu de ses livres, dans son bureau-bibliothèque, et ses difficultés d'élocution témoignent de sa souffrance et de sa volonté<sup>15</sup>. En participant à la réalisation du documentaire, il manifesta son souci d'éviter la dispersion d'un fonds d'une grande richesse susceptible de rendre d'éminents services, alors même que la numérisation tend à marginaliser les ouvrages en papier et suscite des inquiétudes quant au devenir des bibliothèques qui les abritent.

---

13- Informations communiquées par le professeur Raymond Huard, qui a très bien connu Maurice Agulhon, et que nous remercions.

14- Texte d'hommage qui paraîtra en 2015 dans le numéro annuel de la revue de la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard. Maurice Agulhon avait honoré de sa présence de des colloques qu'elle avait organisés.

15- Michel Pigenet, « Maurice Agulhon au défi des classements », *Le Mouvement social*, 2014/3, n° 248, p. 125 : « Affaibli par les séquelles de l'attaque cérébrale dont il avait été victime en 2005, il restait prisonnier d'un corps dont il s'efforçait de reprendre le contrôle avec une obstination admirable. »

Tourné dans la maison de Villeneuve-lès-Avignon dont nous découvrons l'agencement au fil des images, le film contient des images d'archives (court passage du discours du général de Gaulle à Bayeux ; bref extrait d'un journal télévisé de 1974 sur les représentations de Marianne...), la lecture d'extraits d'*Histoire vagabonde*, des morceaux d'interviews qui agrémentent le beau texte écrit par Coralie Pasero et Jonathan Barbier. Dit en voix off avec la voix bien posée et chaleureuse de ce dernier, il bénéficie de la musique de Chopin et de Django Reinhardt<sup>16</sup>, ainsi que de la prise de vue réalisée par Victorien Mendras et Quentin Donval<sup>17</sup>.

Maurice Agulhon nous a quittés le 28 mai 2014. Le document que nous avons eu l'honneur de présenter à l'Académie de Nîmes quelques mois avant sa disparition, grâce à l'amabilité de Jonathan Barbier, est un témoignage de qualité sur ce très grand historien, courtois, discret, qu'attiraient peu les mondanités et les prestations médiatiques, et qui fut un confrère très attentionné de l'Académie de Nîmes. Publié aux Presses du Mirail en janvier 2008, son dernier ouvrage, *Les mots de la République*, dit par son seul titre combien son auteur appartenait à la République des Lettres.

---

16- Frédéric Chopin : Valse n° 17 en la mineur ; Django Reinhardt et Stéphane Grappelli : *Echoes of France* ; et aussi Jean Ferrat : *Comarade*.

17- La prise de son des interviews a été réalisée par Victorien Mendras, Quentin Donval et Jonathan Barbier ; le montage, par Victorien Mendras et Quentin Donval. À noter la publication de l'article de Jonathan Barbier et Natalie Petiteau : « La bibliothèque de Maurice Agulhon : cadre de travail, coulisses de l'écriture, et patrimoine scientifique », *Revue d'histoire du xix<sup>e</sup> siècle*, 2/2013 (n° 47), p. 95-112, qui complète le documentaire réalisé.

*Séance du 24 mai 2013*

## **LE PAYSAN CÉVENOL DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE : UN PAYSAN HORS NORME ?**

**par Richard BOUSIGES**  
correspondant

Deux précisions tout d'abord : notre analyse porte plutôt sur le Haut-Gard autour d'Alès, « capitale des Cévennes », et cette recherche porte sur le paysan cévenol du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais nous déborderons un peu, dans le temps, en amont et en aval... Nous verrons, rapidement, que le paysan cévenol peut ressembler aux autres paysans. Mais j'ai surtout l'intention de prouver qu'il présente de nombreuses particularités sur lesquelles nous allons insister.

### **I) Tout d'abord : c'est un paysan qui ressemble aux autres**

À ce titre, il travaille la terre, il élève des animaux dont des moutons, des chèvres et un cochon et il est préoccupé par la gestion de son patrimoine. Sur ce dernier aspect, le paysan cévenol, comme tout paysan, cherche donc à conserver, voire à enrichir, son patrimoine et à le transmettre dans les meilleures conditions possibles à ses enfants. À cet égard, deux moyens sont utilisés :

a) le premier, assez banal : il achète, vend, échange et, comme de nombreux autres paysans, le paysan des Cévennes *emprunte*. Qu'ils soient de blé, d'argent ou d'autres choses, les prêts sont en effet incessants. Les

registres notariaux regorgent de quittances, reconnaissances de dettes, obligations, accords entre les parties, transactions :

On emprunte puis on prête dès qu'on en a les moyens. Ce système d'endettement permanent, où chacun vit dans l'attente de la prochaine échéance pour laquelle il faudra faire de nouveaux emprunts ou assigner un débiteur dont la dette est transportée sur le créancier le plus pressant profite à ceux qui ont la possibilité de prêter beaucoup notamment les notaires et les marchands<sup>1</sup>.

b) le deuxième moyen vise le maintien, voire l'élargissement du patrimoine, et donc la réflexion porte essentiellement sur la *stratégie matrimoniale*. Le mariage, et notamment le choix du conjoint, est tout sauf le fruit du hasard. Même dans les familles villageoises, la stratégie matrimoniale était avant tout une stratégie économique. L'important dans un mariage consistait dans le versement de la dot par les parents de la mariée, et au moyen de la récupérer. En toute hypothèse, et, encore une fois, ce n'est pas propre aux Cévennes, le choix du conjoint était surtout marqué par une homogamie socioprofessionnelle et une endogamie géographique plus que par un choix affectif<sup>2</sup>. L'historien Jean Gaudemet cite par exemple la réponse d'un parlementaire dijonnais à son fils qui l'interroge sur la femme que son père lui avait choisie. Il s'entend répondre : « Monsieur, occupez-vous de vos affaires ! »<sup>3</sup>. Cela présentait l'avantage, comme le rappelait le juriste Houard, (du XVIII<sup>e</sup> siècle) d'assurer un mariage « sans les contraintes de la passion » !<sup>4</sup> On note avant tout :

- *Une endogamie sociale et professionnelle :*

Il n'est en général pas de prince qui ait épousé de bergère. Le mariage est avant tout affaire d'entente entre les familles, de dots à verser ou à récupérer, de terres à accroître. Même chez les paysans, le mariage

---

1- Claverie, Elisabeth, Lamaison, Pierre, *L'impossible mariage ; violence et parenté en Gévaudan, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1982, p. 113.

2- Voir l'exemple de la communauté de Saint-Jean-du-Gard : Poton, Didier, *Saint-Jean-de-Gardonnenque, une communauté réformée à la veille de la Révocation*, Gap, Paris, Ophrys, 1985.

3- Gaudemet, Jean, *Le mariage en Occident*, Paris, Cerf, 1987, p. 356.

4- Houard, David, *Dictionnaire de la coutume de Normandie*, cité par Jean Gaudemet, *op. cit.*, p. 356.

était plus affaire de raison que de cœur. On épousait une famille plus que tel homme ou telle femme, et tout autant que le mariage de deux individus, était célébré le mariage de deux familles. Le plus souvent, un « travailleur de terre » épouse la fille d'un travailleur de terre comme un ménager épouse la fille d'un ménager. La pauvreté se marie avec la pauvreté et l'aisance va avec l'aisance. L'endogamie est donc sociale et professionnelle mais aussi géographique.

• *Une endogamie géographique :*

On se mariait parfois entre personnes du même hameau avec d'ailleurs souvent un objectif très cru d'agrandissement de terres. Ainsi pour une des plus vieilles familles de Germau, hameau de la paroisse de Robiac : celle des Domergue. Anne Domergue épouse en 1737 à Robiac son voisin Claude Dugas de Germau. Ils auront une fille, Jeanne, qui se mariera en 1759 à un autre voisin Alexis Polge, également de Germau.

Au-delà du hameau, on cherchait dans le village ou, à défaut, dans les villages proches. Et en général, on trouvait. Ainsi, sur les 55 couples des générations V, VI, VII d'une famille que j'ai particulièrement étudiée, recensés comme s'étant mariés au cours de ce XVIII<sup>e</sup> siècle, soit 110 personnes, tous (à l'exception de trois d'entre eux) sont originaires de six villages proches<sup>5</sup>. Mais à cet égard il est d'autant plus remarquable de constater que les mariages ne se font pas entre membres de certains villages proches. Ainsi, dans la généalogie étudiée, un seul couple s'est formé entre Saint-Jean-de-Valérisclle et Saint-Florent, village pourtant contigu. Faut-il y voir une tradition due à une mauvaise entente villageoise ?<sup>6</sup> Nous pensons que, plus vraisemblablement, cette opposition a des causes plus profondes. Ainsi dès le XVII<sup>e</sup> siècle, nous remarquons que Saint-Florent est entièrement catholique alors que Saint-Jean-de-Valérisclle est majoritairement protestant<sup>7</sup>. Le paysan cévenol a donc des points communs avec les autres paysans de France.

---

5- Saint-Florent, Saint-Jean-de-Valérisclle, Robiac, Peyremale, Portes ou Sénéchas.

6- Seignolle, Claude, *Le folklore du Languedoc*, Paris, Maisonneuve, 1977, p. 80. Claude Seignolle laisse entendre que des rivalités existaient entre ces deux villages notamment pour accéder aux distractions.

7- À moins que, à l'inverse, ce soient de vieilles haines intercommunautaires qui soient à l'origine de l'opposition religieuse.

## II) Ce qui distingue le paysan cévenol des autres paysans

Trois aspects caractérisent le paysan cévenol :

- C'est d'abord un *paysan bâtisseur* dans un pays âpre. Il a façonné le paysage, dans un contexte climatique particulièrement rude.

- C'est un « *paysan plus* » pour reprendre une expression de l'historien Pierre Goubert : le paysan cévenol était aussi artisan, tisserand, cloutier, mineur ultérieurement.

- Enfin c'est un paysan aux *convictions* particulièrement fortes. En effet, au-delà de ce peuple laborieux, comment parler des Cévennes sans évoquer la détermination dans la foi : le protestantisme. Comme la Vendée est le pays des Chouans, les Cévennes est celui des Camisards.

Reprenons ces trois aspects :

### *C'est d'abord un paysan bâtisseur dans un pays âpre*

Louis de Froidour, grand maître des Eaux et Forêts de la province du Languedoc, chargé d'estimer les travaux à effectuer sur le chemin de Régordane qui unit Nîmes à Clermont-Ferrand, décrit, en 1668, le paysage : « Pour ce qui est des Sévennes, depuis Allais jusqu'à la Garde-Guérin, c'est un pays très aspre et très rude, montueux et plein de rochers et de précipices, et en un mot, affreux à voir<sup>8</sup>. » D'autres auteurs de mémoires décrivent un paysage similaire : « Les passages de toutes ces montagnes-là sont beaucoup plus difficiles que ceux des Pyrénées, des Alpes, des Apennins : car les chevaux, mulets et autres bêtes de somme ne sauraient passés [sic] qu'à pas comptés en des endroits qui sont néanmoins les plus grands chemins<sup>9</sup>. »

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le sous-préfet d'Alès, le comte de Narbonne-Lara, décrivait encore en termes apocalyptiques ces contrées qui sont « très abruptes, très difficiles d'accès, couvertes de bois de haute futaie, taillis ou broussailles extrêmement épaisses<sup>10</sup>. » Cette vision était partagée

---

8- *Ibid.*, p. 148.

9- Cité par Girault, Marcel, *Le chemin de Régordane*, Nîmes, Lacour, 1988, p. 149.

10- Arch. nat., F<sup>10</sup> 474. Voir aussi la description physique des Cévennes dans Olivier et Annie POUJOL, *Le temps cévenol, Aspect physique et historique*. In Pelen, Jean-Noël et Travier, Daniel (dir.), *Le temps cévenol*, vol. I, Saint-Hippolyte-du-Fort, Espaces-Écrits, 1988, p. 104 et s. ainsi que dans certains cahiers de doléances comme celui de Robiac, Saint-Ambroix, Saint-Jean-de-Valérisclou ou Sénéchas in Bligny-Bondurand

par les habitants des communes qui, au moment de l'élaboration des cahiers de doléances, n'hésitent pas à établir une description sinistre du paysage parlant de « précipices »<sup>11</sup> ou de « torrents qui emportent plus d'une fois l'année la terre, déracinent les arbres et les vignes, et laissent souvent le terrain excoïré, les pierres et les rochers à découvert<sup>12</sup>. »

Dans l'enquête de topographie médicale établie en 1807, il est précisé, à propos du canton de Saint-Ambroix, que « les montagnes du nord et de l'ouest ne doivent leur fertilité qu'à l'industrie des habitants de ces contrées qui par un travail pénible et continu semblent avoir forcé la nature sur un terrain qui paraît si peu propre à être cultivé<sup>13</sup>. » Il semble que tout soit dit.

Une chose, dans les Cévennes, frappe l'observateur attentif, c'est l'art extrême avec lequel l'homme s'est emparé des pentes les plus sauvagement infertiles, pour les couper par des murs de pierres sèches, qu'on appelle *faïsses*. En effet, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, le paysan devient aussi un terrassier qui construit ces *faïsses* en montant à dos d'homme, des pierres de la rivière. Gensanne, ingénieur directeur des mines du Languedoc, écrit en 1776 :

En parcourant les montagnes qui sont au nord du diocèse d'Uzès, nous étions agréablement surpris de voir l'industrie des habitants *forcer* en quelque sorte les roches à se prêter à leur travail et à leur culture, et de tirer du milieu de ces roches des récoltes qu'on aurait pas même soupçonné pouvoir y croître<sup>14</sup>.

Ils taillent les monts en terrasses. Ils profitent d'un trou dans le roc, ou même l'y forment pour planter un arbre. En un mot, ils bouleversent la terre en tous sens pour lui faire multiplier ses productions<sup>15</sup>.

Ce travail, de nos jours, force encore l'admiration : la construction

---

Edouard, *Cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Nîmes*, Nîmes, A. Chastanier, 1909, t. 2, p. 64, 127, 256, 399. Le « regard des voyageurs et des administrateurs », comme celui de Justin Beaux de Maguielle ou Arthur Young, est également intéressant à relever in Cabanel Patrick (dir.), *Dire les Cévennes*, Montpellier, Presses du Languedoc/Club Cévenol, 1994, p. 81, 82.

11- Bigny-Bondurand Edouard, *op. cit.*, t. 1, p. 147.

12- Arch. dép. Gard, C. 1193.

13- Arch. dép. Gard, 6 M 643.

14- De Gensanne Antoine, *Histoire naturelle de la Province de Languedoc*, Montpellier, 1776.

15- « Enquête pour le comte de Périgord (1776) », BSHPF, papiers de la collection Coquerel, ms. 305 et 340.

de *faïsses* façonne le paysage cévenol. Ces murettes montées pierre par pierre pour constituer des terrasses pouvant recevoir oliviers, mûriers ou autres, devaient être en permanence entretenues : l'érosion, le ravinement par les eaux et la pesanteur font écrouler les murettes et entraînent vers le bas la terre que le paysan doit patiemment remonter. Mais,

...cet extraordinaire travail humain ne semble avoir que très peu marqué les Cévenols d'autrefois, parce que peut-être c'était là leur lot journalier, l'évidence de leur terre. Rien dans les proverbes, les contes, les chansons, rien même dans le légendaire, rien dans la tradition orale en général qui soit relatif à cette épopée de la montagne construite<sup>16</sup>.

Nous ne trouverons presque rien non plus dans les archives notariées, tant effectivement ce travail, allait de soi. Selon le mot d'un auteur contemporain (Jean-Noël Pelen) : « Ce n'est pas du travail. C'est une fonction vitale. » Il n'y avait pas à s'interroger. Il fallait vivre, ou au moins survivre. Et il fallait donc faire ! Les témoignages des voyageurs et des administrateurs sont nombreux : Antoine de Gensanne, (?- 1780) auteur d'une *Histoire naturelle de la Province de Languedoc*, écrit notamment :

Je n'ai point vu de pays, et je ne crois pas qu'il y en ait dans le monde, où toute proportion gardée, il y ait autant de maçonnerie que dans le diocèse d'Alès. Toutes les terres des coteaux qui sont très rapides, et qui occupent tout ce pays, sont soutenues de haut en bas par des murs construits en amphithéâtre, les uns au-dessus des autres, et par là tout est en plaine au milieu des roches escarpées<sup>17</sup>.

Mais citons aussi Jean Angliviel (1726-1773), père de Laurent Angliviel, ami de Diderot et de Montesquieu :

Le pays des Cévennes qui n'est qu'un amas de montagnes fort élevées, séparées par des vallons très étroits, ne produisaient autrefois que des chênes et des hêtres que l'industrielle et infatigable activité de

---

16- Travier, Daniel et Pelen, Jean-Noël, *Le temps cévenol, Les activités agricoles*. In *Le temps cévenol*, IV, vol. I, Montpellier, Sedilan, 1980, p. 52.

17- Cabanel, Patrick (dir.), *Dire les Cévennes, mille ans de témoignages*, Presses du Languedoc / Club Cévenol, 1994, p. 106.



ses habitants, ont transformé en vignes, châtaigniers et mûriers<sup>18</sup>.

Un dernier exemple : Le célèbre Jean Antoine Chaptal (1756-1832) qui non seulement fut le chimiste que l'on sait<sup>19</sup>, mais qui fut aussi ministre de l'intérieur au début du XIX<sup>e</sup> siècle, écrivait dans un *Mémoire sur la manière dont on fertilise les montagnes dans les Cévennes* :

Des roches escarpées en formaient originairement la presque totalité ; mais la main de l'homme les a successivement converties en terres fertiles, et ce sol, qui jadis n'aurait pas fourni à la nourriture d'une famille de sauvages, nourrit, en ce moment, deux ou trois cent mille habitants. [Les Cévenols] comblent les ravins et en font des terres fertiles. Une montagne, qui naguère présentait partout l'image de la destruction, n'offre plus que des amphithéâtres de terre végétale, sur lesquels peut s'établir la plus riche culture. [...] On ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration lorsqu'on considère une de ces montagnes arrachée par la main de l'homme à une stérilité absolue, couverte de la base au sommet d'arbres, de fruits, de grains et autres productions utiles<sup>20</sup>.

Plus récemment, en octobre 2011, l'ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, a rendu hommage à ces paysans « qui ont accroché à flanc de coteaux ces terrasses artificielles qui constituent aujourd'hui le paysage, paysage qui a certainement demandé de transporter plus de pierres qu'il n'en aura fallu ailleurs pour élever des cathédrales<sup>21</sup>. » On se dit donc que ce n'est que justice – et une justice même un peu tardive – si l'UNESCO, notamment pour cette raison, a inscrit en 2011 les Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité.

*Ce travail remarquable l'est d'autant plus que les rigueurs climatiques marquent le paysage cévenol.*

Si les Cévennes, à l'instar d'autres régions, ont connu des crises de subsistance, ce qui est peut-être particulier, ce sont les inondations dévastatrices, ces fameux « épisodes cévenols » ou Gardonnades (dont

---

18- *Ibid.*, p. 79.

19- Figurant parmi les 72 savants dont le nom est inscrit sur la tour Eiffel.

20- Cabanel, Patrick (dir.), *Op. cit.*, p. 85-86.

21- Discours de N. Sarkozy aux protestants des Cévennes, 5 octobre 2011.

on parle encore quelquefois et qui a fait l'objet d'un article dans le dernier numéro de LCC<sup>22</sup>). Ainsi à Saint-Ambroix, le 9 septembre 1772, les eaux de la Cèze ont-elles détruit les murs de la ville et « parvinrent jusques au premier étage des maisons de sorte que les meubles, denrées et marchandises qui se trouvèrent dans les caves, boutique, magasin et autres pièces basses furent entièrement submergées ». Les autorités dépêchent sur place, à Saint-Ambroix, le syndic qui se déclara

...frappé du ravage et du bouleversement qu'il y trouva [...] que cette crue qui arriva comme un torrent impétueux sous la forme d'une montagne renversa tout ce qui s'opposait à son passage ; de là des arbres déracinés et entraînés, les moulins emportés ; plusieurs maisons ébouloées et nombre de personnes surprises par les eaux noyées ou écrasées par la chute des bâtiments<sup>23</sup>.

Mais le plus désespérant pour les habitants de ces contrées devait être la répétition de ces crues dévastatrices à quelques jours d'intervalle. Ainsi, après les inondations du 9 septembre 1772, d'autres survinrent les 25 et 26 septembre, puis le 4 octobre de la même année, qui eurent lieu « dans le temps des vêpres où le service divin fut interrompu par le bruit des eaux qui étaient parvenues aux murs de l'église et qui obligea les citoyens de fuir l'église au plus vite. » Outre les inondations, de nombreux autres exemples d'intempéries peuvent être cités : ainsi l'hiver 1788-1789, l'un des plus rigoureux depuis 1709, mit la détresse à son comble. Le 31 décembre, le thermomètre était descendu à 19° au-dessous de zéro. « La rudesse de l'hiver dernier après les ravines et les inondations a tué la plus grande partie des arbres de toutes espèces et notamment les châtaigneraies, olivettes et vignes ». Mais les années suivantes, notamment en 1790, 91, 92 ne furent guère plus souriantes<sup>24</sup>. Ainsi, un dernier exemple : À Robiac, le 20 vendémiaire an IV, le Conseil général se réunit

---

22- LCC (= lien des chercheurs cévenols) d'avril/juin 2013.

23- Arch. mun. Saint-Ambroix ; délibération du 10 septembre 1772.

24- Ainsi, une grêle importante dans la nuit du 29 au 30 juillet 1790 détruisit les châtaigniers, les oliviers, la récolte de vendange. En mai 1791 et en juin 1792 de nouveaux orages causèrent beaucoup de dégâts et ravagèrent les récoltes et les terrains. À chaque fois, la communauté supplie qu'on lui apporte aide, sollicitant en quelque sorte un impôt solidarité !

...pour conférer sur les inondations dernières ; plusieurs membres ont dit qu'on n'avait jamais vu des débordements aussi désastreux, que tous les biens situés le long de notre rivière avaient été emportés, les meuriers arrachés, les vignes remplacées par des graviers et des rochers, enfin les terres enlevées par les torrents. [...] La plus grande partie des châtaigniers a été emportée par les rivières et ravins. [...] Il faut donc avoir recours pour cette calamité profonde à la bienfaisance nationale pour qu'elle veuille bien accorder des indemnités sur nos malheurs et nos pertes<sup>25</sup>.

Il convient sans doute de relativiser ces doléances qui, déjà à l'époque, avaient pour but d'étayer une diminution d'impôt. Malgré tout, ces difficultés économiques, liées aux différentes intempéries, étaient bien réelles.

*L'activité agricole du paysan cévenol est à peu près comme celle des autres paysans.*

Mais je souhaiterais attirer l'attention sur deux arbres providentiels qui ont marqué – dans tous les sens du terme – la culture cévenole : *l'arbre à pain* : le châtaignier, et *l'arbre d'or* : le mûrier. Le châtaignier, base de la civilisation cévenole, a permis au Cévenol de survivre. Le mûrier va lui permettre de vivre. Comme l'écrit Daniel Travier, « le châtaignier a nourri le Cévenol, il a engendré une économie de subsistance. Le mûrier, quant à lui, suscita une économie de marché : vente de feuilles, vente de cocons, vente de soie, autant d'apports frais dans l'économie cévenole<sup>26</sup>. » Accompagnant le Cévenol « du berceau jusqu'au cercueil », le châtaignier est l'arbre roi pour le Cévenol du XVIII<sup>e</sup> siècle comme pour celui des siècles précédents. Omniprésent, « l'arbre à pain » est utile non seulement pour l'alimentation mais aussi pour le bois et la feuille. Le châtaignier façonne aussi l'organisation sociale et la vie économique<sup>27</sup>.

25- Archives privées Courtial Robert, délibération du 20 vendémiaire an IV ; délibération aussi le 7 mai 1809 pour des « gelées extraordinaires qui ont successivement duré depuis le 3 avril jusqu'au 6 de ce mois (mai)... et qui ont enlevé la majeure partie des châtaignes, vin, et autre denrées ; mais que la feuille de meurier a souffert une perte des trois quart... »

26- Travier, Daniel, Architectures et paysages de la soie, in *Parc National Cévennes*, 1997, n° 53/54.

27- Sauvezon, R. et A., Sunt, Ch., *Châtaignes et châtaigniers*, Edisud, 2000 ; Pitte, J.R., *Terres de castanides*, Fayard, 1986 ; Travier, Daniel, « La civilisation du châtaignier », in *Le temps Cévenol*, t. 4, Les activités agricoles, Sédilan, 1980 p. 472.

C'est surtout la châtaigne qui était attendue. La châtaigne remplace souvent le pain noir qui demeure un luxe. Les fruits et les feuilles sont utilisés comme fourrage et servaient à nourrir et élever les moutons, les volailles et les porcs : avec la châtaigne, allait le porc. En effet, dans chaque famille, on élevait un cochon que l'on tuait tous les ans, en janvier. Il revêtait une importance telle que, deux familles se rencontrant, après avoir pris des nouvelles réciproques s'enquerraient de celles du cochon : « *Comma va lo porc ?* » Je note particulièrement, parmi toutes les utilisations du châtaignier, que sa feuille était employée aussi pour des raisons médicales : les infusions de feuilles de châtaigniers, médicament miracle, soignent coqueluches, bronchites, diarrhées, calment les toux, mais aussi traitent les rhumatismes, détendent les articulations et les muscles contractés. Cela fait rêver le directeur d'hôpital que je suis ! Le châtaignier enfin façonne l'organisation sociale et la vie économique. Il permet de payer le cens au seigneur, sert de monnaie d'échange, est donné aux pauvres de la paroisse lors de testaments. Son omniprésence dans la vie quotidienne autorise à parler de « civilisation du châtaignier » pour qualifier cette civilisation rurale des Cévennes.

*Mais le châtaigner a dû subir la concurrence du mûrier :*

Il y a cinquante ans [dit un mémoire de 1778], il y avait beaucoup plus de châtaigniers dans les Cévennes mais l'on en a coupé une grande quantité pour lui substituer des mûriers dont le profit est plus brillant et plus rapide [...] il n'y a plus guère que le bas peuple et les domestiques qui se nourrissent aujourd'hui de châtaignes lesquelles étaient autrefois la nourriture de tout le monde<sup>28</sup>.

Carsi le châtaignier nourrit, le mûrier, lui, enrichit. Selon un document d'époque, « La culture des mûriers est le Pérou des Cévennes<sup>29</sup>. » C'est

---

28- « Mémoire sur la population et l'industrie des protestants des Basses Cévennes, 1778 », BSHPF. Ms 305.

29- Cabanel Patrick, *Histoire des Cévennes*, Paris, PUF, Que sais-je ? p. 65 ; Voir aussi Clément, C. et P., « La sériciculture à Saint-Ambroix », *Encyclopédie des Cévennes*, n° 15, p. 123 ; Roche, C., *Le fil de soie au fil du temps : la sériciculture et le travail de la soie dans le diocèse d'Alais, XVIII<sup>e</sup> siècle - début XIX<sup>e</sup> siècle*, Maîtrise, Montpellier, 1985.

dire... Le XVIII<sup>e</sup> siècle est la grande période d'expansion du mûrier. En 1709, les oliviers et les châtaigniers étant gelés, l'implantation des mûriers a été accélérée. La progression des mûriers est due également au développement de la demande industrielle et au goût de plus en plus affirmé pour les étoffes de soie<sup>30</sup>. Un peu partout en Cévennes s'étagent, sur les *faïsses*, les mûriers dont les racines contribuent à soutenir les terres et qui ne demandent presque aucun soin. Il suffit de remuer un peu la terre à ses pieds pour entretenir sa fraîcheur<sup>31</sup>. Le mûrier est « devenu la richesse des Cévennes et des montagnes du Vivarais<sup>32</sup>. » Les conditions économiques s'améliorent donc grâce aux vers à soie et permettent l'extension des mas par des rajouts de pièces<sup>33</sup>. Cette augmentation de production va de pair avec l'augmentation de la population susceptible de vivre sur le terrain. La sériciculture exige de la main-d'œuvre et permet la subsistance de celle-ci.

Cette activité absorbe toutes les énergies de la fin d'avril au début de juin : aux premiers jours de mai, les graines s'ouvrent, libérant une larve qui, après trente jours d'alimentation forcenée à base de feuilles de mûrier, s'enferme dans un cocon, pour se transformer en chrysalide. Chaque chenille au cours de sa croissance multiplie son poids par 10 000 ! Pas étonnant, dans ces conditions, que « cet approvisionnement massif en feuilles de mûrier, au cours des dernières semaines a été l'un des principaux soucis de [nos] ancêtres » et que « toute la famille s'y employait, y compris les enfants qui abandonnaient l'école pendant

---

30- Les soies des Cévennes, connues au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle sous le nom de trames et tramettes d'Alès, sont particulièrement recherchées pour la fabrication des bas.

31- Arch. dép. Gard, 2 F 119, Mémoire sur le commerce du Languedoc par l'intendant de Ballainvilliers (1788).

32- Molinier, Alain, *Stagnation et croissance, Le Vivarais aux XVII<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Editions de l'EHESS/Jean Touzot, libraire éditeur, 1985, p. 210 : un hectare planté de mûriers rapporte près de 18 fois plus que les céréales, et 3 fois plus que le vignoble (...).

33- L'implantation la plus habituelle se situe en surcroît des bâtiments déjà existants. C'est la solution la plus avantageuse sur le plan économique : pas de fondations, pas de mise hors production de terre agricole, et un réemploi de la charpente et des tuiles. De plus, la situation surélevée, en plein air, facilite l'aération, et protège contre l'humidité provenant du sol. De nombreux mas portent encore l'indication de ces surélévations construites au fur et à mesure des rentrées d'argent. En général, le volume global des magnaneries dépasse très largement celui de l'habitation et des autres bâtiments agricoles donnant cet aspect si caractéristique aux mas cévenols.

quelques semaines<sup>34</sup>. » La dernière semaine, la voracité des vers nécessite une mobilisation constante telle que c'était une période, disait-on, pendant laquelle « on n'a pas le temps d'être malade ou de mourir ». La récolte de feuilles de mûrier était donc très importante et « alimentait », si l'on peut dire, de nombreux actes notariés tant par les ventes classiques de feuilles de mûriers, que par les saisies au moment des contentieux<sup>35</sup>.

C'est bien sûr parce que cette ressource est essentielle que sera très attendue la venue de Pasteur en 1865 en Cévennes pour tenter de mettre fin à la maladie des vers à soie. Cette maladie affectera en effet gravement la production cévenole au XIX<sup>e</sup> siècle. Car si l'hiver de 1709 a failli vaincre le châtaignier, la pébrine a failli vaincre l'élevage du vers à soie. À la demande de J.-B. Dumas, originaire d'Alès et ancien ministre de l'agriculture, Pasteur, s'installe près d'Alès afin d'entreprendre des recherches sur la pébrine de 1865 à 1869. Il met au point des moyens d'identification de la maladie et prouvera son caractère héréditaire. Ainsi, en sélectionnant les œufs de manière rigoureuse est-il possible de mettre fin à l'épidémie. Cette *Étude sur la maladie des vers à soie*, titre de l'ouvrage de Pasteur, est publiée en 1870.

Revenons au paysan cévenol du XVIII<sup>e</sup> siècle qui a pu être sensible aux encouragements financiers de l'État pour la plantation du mûrier. Dès lors, dans tous les diocèses, « l'arbre d'or » est implanté<sup>36</sup>. Gensanne et

34- Delmas, Gérard, *La vallée de l'Auzonnet, des origines à la Révolution Française*, Massy, 2002, p. 143 ; Travier, Daniel, « Architectures et paysages de la soie », *Cévennes*, Parc National des Cévennes, 1997, n°53/54, p.10 ; Ozil, Hervé, *Magnaneries et vers à soie, La sériciculture en pays vivarais et cévenol*, Éditions de Candide, Villeneuve de Berg, 1986 ; Pelen, Jean-Noël, *L'autrefois des Cévenols*, Edisud, 1987 ; Teissier du Cros, Charles, *La production de la soie dans les Cévennes*, Paris, 1903 ; Chabrol, Jean-Paul, *Les Seigneurs de la soie*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1994 ; Teissier du Cros, Rémi, *Chroniques cévenoles*, Presses du Languedoc, 1996 ; de Larbousset, L., *Cours de sériciculture pratique*, Alais, 1893 ; Reynier, E., *La soie en Vivarais*, Marseille, Laffitte Reprints, 1981 ; Joutard, Philippe, « Les Cévennes à leur apogée (fin XVII<sup>e</sup>-milieu XIX<sup>e</sup> siècle) », in Joutard Philippe (dir.), *Les Cévennes de la montagne à l'homme*, p. 153.

35- Les cas sont trop fréquents. Prenons à titre d'exemple : Arch. dép. Gard II E 23/494, M<sup>e</sup> Jean-Antoine Soustelle (pour une vente).

36- Arch. dép. Hérault. C 6547. Représentation cartographique des lieux où la feuille de mûrier est notée comme production principale. Une ordonnance du 6 septembre 1752 de l'Intendant Saint-Priest s'avère, en effet, décisive dans l'essor du mûrier en Cévennes. Elle accorde une gratification pour chaque cent pieds de mûriers plantés.

Basville sont deux témoins de cette époque. « Saint-Ambroix peut être regardé comme un des endroits de la Province où l'on cultive le plus de mûriers et où l'on fait le plus de soie »<sup>37</sup>, explique Gensanne qui est alors inspecteur général des mines de tout le Languedoc. Il rejoint en ce sens cet autre témoin important que fut l'intendant du Languedoc, Nicolas de Lamoignon de Basville<sup>38</sup> qui, en 1697, dans son *Mémoire sur la Province du Languedoc* trouve les habitants « pleins d'esprit, d'activité, d'industrie, propres au commerce, aux arts et aux manufactures. Ils n'épargnent ni leurs soins, ni leurs peines pour obtenir ce qu'ils désirent. Ardents pour parvenir à leurs fins, ils persévèrent jusques à ce qu'ils y soient parvenus<sup>39</sup>. »

***Le paysan des basses-Cévennes est aussi un paysan « plus »...***

...pour reprendre l'expression de Pierre Goubert. Très tôt l'activité agricole du paysan cévenol se compléta par une autre activité notamment artisanale. L'hiver apportait un peu de répit dans la vie du paysan. Mille choses restaient à faire cependant : nourrir les bêtes, entretenir les outils, affûter les lames, filer la laine. Chacun exerçait alors aussi son autre métier : cordonnier, tisserand, forgeron, cloutier, cardeur de laine. L'analyse des différents actes notariés au cours de la vie d'un individu ou d'un document fiscal comme celui de la capitation indique souvent pour la même personne des métiers différents. Certes, cette « double » activité n'est pas propre aux Cévenols. Mais deux métiers méritent cependant d'être mis en exergue, l'un plus spécifiquement pratiqué notamment dans la commune proche de Saint-Florent, celui de cloutier ; tandis que les habitants de Robiac et de Peyremale, de façon plus classique, étaient tisserands ou cardeurs de laine. Puis un troisième métier, avec le temps, pris davantage d'importance : celui de mineur.

---

37- De Gensanne, Antoine, *Histoire naturelle de la province de Languedoc*, Montpellier, 1776-1779, p. 178.

38- Moreil, Françoise (éd.), *L'Intendance de Languedoc à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle*, Edition critique des *Mémoires pour l'instruction du Duc de Bourgogne*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1985, p. 102.

39- Basville, *Mémoire pour servir à l'histoire du Languedoc*, Amsterdam, 1734, p. 41.

*Le travail de la laine*

Il est donc une autre activité qui suppléait celle de la terre : l'industrie de la laine<sup>40</sup>. Celle-ci était particulièrement développée au xvii<sup>e</sup> siècle et au début du xviii<sup>e</sup> à l'ouest, au centre et au sud des Cévennes ; elle l'était très peu au nord et à l'est, sauf à Alès et à Saint-Ambroix, notamment<sup>41</sup>. Même si l'activité agricole était prédominante chez ces paysans cévenols, l'analyse des registres notariés montre qu'ils sont aussi un peuple de tisserands, cadissiers, « pigneurs de leyne », cardeurs, tailleurs d'habits, dont un certain nombre porte le titre de « maître »<sup>42</sup>. Ces paysans avec quelques brebis et un ou deux métiers à tisser produisaient quelques pièces de serge ou de cadis qu'ils allaient vendre sur le marché. Écoutons à nouveau l'intendant Basville :

Tous les paysans ont des métiers chez eux, et ils y emploient tout le temps qu'ils ne mettent pas à cultiver leurs terres. Comme elles sont fort ingrates, cette culture est bientôt faite, et d'ailleurs les hivers étant longs et les montagnes remplies de neiges, les habitants n'ont pendant ce temps d'autres occupations que de travailler à leur manufacture. Les enfants y filent à l'âge de neuf ans, et toute la famille se trouve occupée.

En 1734, le syndic du Gévaudan illustre, ce que pouvait être cette « industrie » : « On compte six mille métiers de fabrique dans les différents lieux et hameaux du pays de Gévaudan placés dans les maisons des particuliers ». Compte tenu de l'impossibilité où ils se trouvent de pouvoir travailler à autre chose « d'octobre jusqu'aux fêtes de Pâques » à cause de la rigueur des hivers, c'est « la seule et unique ressource pour

40- Braudel, Fernand, Labrousse, Ernest, *Histoire économique et sociale de la France* (1660-1789), t. 2, PUF, 1970 ; Woronof, Denis, *Histoire de l'industrie en France*, Seuil, 1994 ; Dutil, Léon, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'ancien Régime (1750-1789)*, Paris, Hachette, 1911 ; Chabrol, Jean Paul, *op. cit.* ; Pourcher, Yves, *La Trémie et le rouet*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1989 ; Boyer, Giselle, *Le Passé industriel lainier de la Lozère*, t. 1 et 2, Publications du Service éducatif des archives de la Lozère, 1986 ; Fages, Étienne, « L'Industrie des laines en Gévaudan au xviii<sup>e</sup> siècle », in *Bull. Soc. Agric. Lozère*, Archives gévaudanaïses, Mende, 1906 ; Cazals, Rémy, *et al.*, *L'Industrie de la laine en Languedoc depuis la préhistoire jusqu'à nos jours*, Apalr/Les Audois, 1995.

41- Galzin, Jean, *Évolution de la population des Cévennes durant neuf siècles*, dactylographié.

42- Voir entre autres M<sup>e</sup> Jaussaud, Arch. dép. Gard II E 23/559.



fournir à leur subsistance et à leur entretien, et à payer les charges de l'État<sup>43</sup>. » A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on dénombre autant de tisserands que de feux<sup>44</sup>. On perçoit, pendant deux siècles, du *Mémoire* de Basville, en 1697, jusqu'aux rapports des instituteurs de Lozère entre 1862 et 1874<sup>45</sup>, et à la « grande dépression » des années 1880-1890, le maintien d'une tradition de l'industrie de la laine par les paysans cévenols pratiquant donc une double activité nécessaire à leur survie.

### *Le travail du fer*

Une autre activité, moins classique, se développe dans certains terroirs des Cévennes<sup>46</sup>. Il s'agit essentiellement de la fabrication de clous sans doute fort ancienne et liée à la présence de fer. Dans la vallée de l'Auzonnet, par exemple,<sup>47</sup> il existait des dizaines d'ateliers de cloutiers répartis dans les mas. Le premier document à notre connaissance mentionnant un Florentin exerçant la fonction de cloutier est un acte notarié de 1605 pour la vente d'une « certaine quantité de fer » et les Florentins furent surnommés « *lous Picho-tachos* », les « fabricants de clous ». Si, vraisemblablement, les martinets – outils de forge – furent détruits au cours des guerres des Camisards<sup>48</sup>, il n'empêche que cette activité perdura dans l'atelier du cloutier qu'il appelait sa « boutique ». La forge tenait en effet dans l'angle d'une petite pièce, car il suffit d'un foyer maçonné, d'un soufflet et de l'enclume. Quand il s'agit de donner sa profession, ce Cévenol hésite : il est tantôt ménager ou travailleur de terre, tantôt cloutier. S'il hésite, c'est parce que les cloutiers sont essentiellement des forgerons d'occasion : le soir, les jours de pluie, l'hiver, le cultivateur se muait en artisan. En fait, tous ceux qui se disent cloutiers étaient avant tout petits agriculteurs, leur métier annexe leur apportant de l'argent frais comme plus tard le travail de la mine apportera un salaire complémentaire aux paysans mineurs, avant de devenir très largement un métier à part entière.

---

43- Boyer, Giselle, *Le passé industriel lainier de la Lozère*, t. 1, doc.1.1.2

44- Cité dans Claverie Elisabeth et Lamaison Pierre, *op.cit.*, p. 328

45- Boyer Giselle, *op. cit.*, t. 2, doc.2.1.12

46- Dautun, Jean, « Les martinets ou forges à fer », *L.C.C.*, H.S. 10.

47- Mais aussi du côté des Salles-du-Gardon.

48- *Ibid.*, voir aussi Delmas, Gérard, *op. cit.*, p. 131.

*Le « paysan-mineur » : l'exploitation du charbon de terre, notamment autour d'Alès.*

Pendant très longtemps, aucune législation ne régla l'exploitation : les propriétaires du sol extrayaient eux-mêmes ou laissaient extraire le « charbon de terre », si bien que parfois les galeries risquaient de s'entrecroiser et de provoquer des éboulements. Les mineurs ne prenaient que le charbon de surface, creusaient des trous sur l'alignement de la veine, en abandonnaient un pour en creuser un autre à la moindre difficulté. Une loi, la première sur l'exploitation des mines, parut le 14 janvier 1744. Elle affirmait les droits du roi sur les mines. Elle disposait que personne, pas même les propriétaires des terrains qui les renferment, ne peut exploiter une mine de charbon sans avoir obtenu au préalable une permission du contrôleur général des Finances. Désormais, le roi entend donner des autorisations de travailler dans ce qui lui appartient, c'est à dire tout le sous-sol de son royaume. Cette loi fut peu connue et surtout peu reconnue par les propriétaires cévenols qui continuèrent comme de tout temps de creuser eux-mêmes leurs mines<sup>49</sup>. L'arrivée de Tubeuf en 1770 à qui Louis XV avait accordé une concession allait montrer les fortes réticences de la population à l'application de cette loi.

*Une forte personnalité : François-Pierre Tubeuf*

Ce normand d'origine avait sur la conception de l'exploitation des mines une avance de quelques décennies par rapport à ses contemporains. Il introduisit des méthodes nouvelles d'extraction qui lui procurèrent de forts revenus et de fortes jalousies : « Du fond de la Normandie, un homme est venu dont l'ambition effrénée a tout bouleversé et répandu la consternation dans ces contrées », disent les partisans de la tradition. Or, par deux arrêts de 1773 et de 1774, Louis XV accorde au sieur Tubeuf la permission exclusive d'exploiter pendant trente ans ces mines de charbon. Les habitants déplorent cette prohibition car, « se voyant enlevés une ressource que la nature leur avait donné comme une sorte de dédommagement de l'aridité de leur territoire », ils « n'ont plus aperçu

---

49- Voir l'opposition des petits propriétaires dans Rouff, Marcel, *Les mines de charbon en France au XVIII<sup>e</sup> siècle (1744-1791)*, Paris, Rieder, 1922, p. 37 et s. : « les mines et la petite propriété ».

dans l'avenir qu'une misère certaine et l'impuissance absolue de payer les charges de l'État. » Lors de la réunion d'assemblée d'avril 1779, les prétentions du sieur Tubeuf sont jugées « d'autant plus révoltantes que les mines dont il s'agit sont exploitées depuis un temps immémorial et que les habitants des communautés intéressés joignent le droit d'occupation à leur droit primitif de propriété. » Et un an plus tard, une quarantaine de personnes provenant de différentes communes se rendent chez Maître Soustelle, notaire à Portes, et expriment leur doléance : Exploitant les mines de tout temps, ils les utilisent « pour le chauffage domestique, pour sécher les châtaignes, pour les filatures à soie, pour la consommation de la verrerie à Saint-Jean-de-Valériscl, ce qui évite de couper les arbres, châtaigniers, oliviers, mûriers et autres portant fruits. » Ils rappellent enfin que leur savoir-faire a été transmis par leurs aïeux et qu'ils ont donc « acquis dans cet art toutes les connaissances nécessaires. »

Le syndic, le Sieur Gilly, présente une requête au Conseil du Roi, afin que soit révoqué l'arrêt de 1773. Mais la concession de Tubeuf fut reconnue légitime en mars 1782. Bien sûr, cela n'apaisa pas les esprits ! Le ministre d'Ormesson constate que « le calme n'était point encore rétabli dans la concession du sieur Tubeuf » et « que les paysans menaçaient de coups de fusils quiconque viendrait les empêcher de travailler comme bon leur semblerait<sup>50</sup>. » Le commissaire du roi conforta pourtant ce jugement en novembre 1782, avec sanction financière en cas de non-respect.

Après la Révolution, les mêmes problèmes et les mêmes différents protagonistes – ou leurs descendants – essaieront toujours de faire valoir leur droit, tant il est vrai que les intérêts particuliers ont vite repris le dessus. Ainsi les habitants de Robiac, avec un opportunisme extraordinaire, le 16 juin 1814, moins de deux mois après le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe, adressent au roi de France « leur bénédiction sur le résultat heureux d'une Révolution si inattendue qui place sur le trône de France son Prince légitime, effet de la divine Providence qui veille sans cesse à nos destinées », et en profitent pour demander l'annulation de la concession faite au Sieur Tubeuf<sup>51</sup> !

---

50- Arch. dép. Hérault C. 2716.

51- Arch. nat., F 14 /7672.

*En conclusion*, on assiste dans cette affaire à la confrontation entre le début d'une gestion rationnelle, « capitaliste » avant l'heure, des mines et l'opposition forcenée des paysans exploitant le charbon comme ils exploitaient la terre. Ce conflit illustre singulièrement le passage entre la société agricole et la société industrielle. C'est, à vrai dire, le choc entre deux mondes, l'un précurseur, représenté par un véritable capitaine d'industrie, Tubeuf, et l'autre, celui des traditionalistes attachés à la glèbe et à son sous-sol. Cette opposition va faire long feu puisqu'on la retrouvera, sous des formes différentes, au XIX<sup>e</sup> et même au XX<sup>e</sup> siècle, entre les paysans cévenols qui iront à la mine en continuant d'exploiter à titre principal leur propriété agricole, et les ouvriers venus d'un peu partout et dont la mine sera leur unique métier<sup>52</sup>. Cette dichotomie d'origine traduit un état d'esprit différent et a des conséquences même sur le plan politique. Ainsi, les premiers, propriétaires-mineurs, cumulant les métiers et ayant une mentalité avant tout de propriétaires, seront royalistes et conservateurs, les seconds, passant brutalement d'un état de paysan à celui d'ouvrier, développeront une mentalité de prolétaires et seront plus républicains et, ultérieurement, communistes.

### ***Le paysan cévenol est un paysan aux convictions fortes***

Il peut paraître incongru de parler religion alors que le thème porte sur les paysans ! Quel rapport ? Et pourtant, comment parler des Cévennes sans évoquer, l'influence du protestantisme en Cévennes ? Car la forte personnalité des Cévenols, leur détermination (on l'a vu !), se traduit aussi dans leur choix religieux. L'historien associe d'abord les Cévennes au fait religieux et les désigne comme étant par excellence « la terre de la Réforme ». De fait, la persécution religieuse et la résistance des protestants cévenols que nous allons, de façon succincte, aborder, mettent en avant un combat qui trouve de nos jours un écho favorable

---

52- Sugier, Fabrice, « Le Bassin d'Alès à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », 2003, p. 168 : « Dans une région de propriétaires-exploitants, la perte d'indépendance qu'impose l'entrée à l'usine ou dans la mine explique la méfiance de la population locale à l'égard des emplois proposés ». Voir également la thèse de Sugier, Fabrice, *Mineurs des Cévennes*, Montpellier, Espace-Sud Editions, 1993 ; Vincent, Michel, *Les mines des Cévennes, Histoire des concessions et des chemins de fer*, Terre cévenole, 2006 ; Guiollard, Pierre-Christian, *En Cévennes, quand tournaient les molettes*, éd. P.-C. Guiollard, 2006.

en symbolisant la liberté de conscience et la tolérance. Mais, en marge des Cévennes huguenotes, dont l'histoire, la « légende », marque à tout jamais les Cévennes dans leur ensemble, il existe aussi une Cévenne catholique, dont l'histoire est souvent passée sous silence, à l'exception de l'ouvrage remarquable de Robert Sauzet, de votre Académie, sur *Les Cévennes catholiques*<sup>53</sup>.

« On a pu dire de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 qu'aucun acte n'a été plus unanimement loué par les contemporains, plus unanimement blâmé par la postérité<sup>54</sup>. » C'est exactement l'inverse qui se produit pour la révolte des huguenots cévenols : le mouvement camisard a même été rejeté par les notables protestants<sup>55</sup>. Force est de constater que « les Camisards ne sont pas au XVIII<sup>e</sup> siècle ni pour les philosophes ni pour les porte-parole des églises du Désert les champions de la liberté de conscience qu'ils sont devenus pour nous<sup>56</sup>. » Pour Voltaire, qui a toujours lutté contre toutes les formes de fanatisme, les Cévennes sont un « pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorants et de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat, et plus encore par leurs prédicants<sup>57</sup> ». « Convenons, dit Antoine Court, ministre protestant (mort en 1760 et auteur d'une *Histoire des troubles des Cévennes*), que

---

53- Sauzet, Robert, *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVII<sup>e</sup> siècle*, Université de Lille, 1978 ; Bousiges, Richard., *Un village catholique pendant la guerre des camisards*, Salindres, Librairie occitane, 1995 ; Bernat, Chrystel, *Une révolte et sa contre-révolte, l'action des catholiques pendant la guerre des Cévennes 1702-1707*, Maîtrise, Toulouse II -Le Mirail, 1997 (dir. E. Birnstiel) ; Sauzet Robert, *Les Cévennes catholiques, Histoire d'une fidélité, XVI<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2002.

54- Latreille, A., cité par Ligou, D., « La peau de chagrin, (1598-1685) » in *Histoire des Protestants en France*, Toulouse, p. 148.

55- Lauriol, Claude, « Tolérance civile et Lumières : La Beaumelle et les camisards », in *Les camisards et leur mémoire*, Montpellier, Presses du Languedoc, 2002 ; Poton, Didier, « Les notables nouveaux convertis devant la révolte : l'exemple de la Gardonnenque, à partir du « Mémoire » d'Élie Salvaire, sieur de Cissalières », *Les camisards et leur mémoire*, Montpellier, Presses du Languedoc, 2002 ; Poton, Didier, *Saint-Jean-de-Gardonnenque*, *Op. cit.*, p. 152

56- Lauriol, Claude, *op. cit.*, p. 153.

57- Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*, Fayard, 1994, p. 443. Voltaire n'était guère plus aimable avec Calvin qu'il jugeait « le plus malhonnête fanatique qui fût en Europe. Le meurtre de Calas est une action très pardonnable en comparaison de l'assassinat juridique commis sur la personne de Servet », *Correspondance choisie*, La Pochothèque, 1997, p. 930.

les mouvements des Cévennes ne furent l'ouvrage que de ce ramas de paysans à qui, faute d'instruction, le fanatisme tourna le cerveau, et non celui des huguenots du royaume qui n'y ont eu aucune part<sup>58</sup> ». « Le ramas des Camisards étaient la plupart des vagabonds, des gens mal dans leurs affaires ou endettés. »

Toujours est-il que la révocation de l'Édit de Nantes s'est accompagnée de conversions forcées notamment par les dragonnades, la « douceur » n'apportant que de trop maigres résultats. Les dragonnades, initiées par Louis de Marillac, intendant du Poitou, consistaient en « logement de soudards chez les protestants tandis que les catholiques s'en voyaient dispensés<sup>59</sup>. » Des communautés entières abjurèrent, de ce fait, en échange du départ des troupes. L'intendant Basville<sup>60</sup>, qui n'était pas dupe des conversions obtenues, prévenait : « *L'on voit encore des contrées de plus de 20 à 30 paroisses, où quelque soin qu'on se soit donné, on n'a pu parvenir à faire un catholique.* » Ce ton désabusé, Basville ne l'avait pas à sa prise de fonction, même si, très vite, il s'est rendu compte que tout restait à faire :

Les Cévennes sont entièrement converties. Voilà un grand ouvrage. Mais en vérité, il ne faut pas encore le croire consommé. Il demande bien des soins. Il est question de gagner les cœurs et de faire comprendre à ce grand nombre de convertis qu'ils ont bien fait de prendre ce parti. Mais tout nous manque ici : évêques, prêtres, curés, églises<sup>61</sup>. [Quelques jours plus tard, il précisait ses objectifs :] Faire en sorte qu'il y eût de bons

58- Court, Antoine, *Le patriote français et impartial*, éd. Otto Selles, Paris, Champion, 2002, p. 110.

59- Audisio, Gabriel, *Des croyants*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 358 ; Carbonnier-Burkard, Marianne, Cabanel, Patrick, *Une histoire des protestants en France*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 60 ; Labrousse, Élisabeth, Sauzet, Robert, « Au temps du roi soleil (1661-1720). Les protestants », in Jacques Le Goff et René Rémond (ss. dir.), *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, 1991, tome 2, p. 483 ; Poton, Didier, Cabanel, Patrick, *Les protestants français du xvr<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle*, p. 40 et s. ; Labrousse, Élisabeth, *Une foi, une loi, un roi ? La révocation de l'Édit de Nantes*, Paris, Payot, 1985, p. 173.

60- Poujol, Robert, *Basville, roi solitaire (Intendant du Languedoc de 1685 à 1718)*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1992. Lamoignon de Basville remplace, en septembre 1685, le trop « tolérant » Henri d'Aguesseau (SMEDLEY-WEILL, A., *Les Intendants de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1995, p. 282).

61- Arch. nat., G 7. 296, lettre du 19 octobre 1685.

curés, ceux de ces cantons m'ayant paru si misérables et si ignorants qu'il est fort à craindre que les grands secours que la piété du roi envoie par des missions extraordinaires ne tombent si elles ne sont soutenues par des prêtres demeurant dans les lieux qui y puissent maintenir tout le bien qui sera<sup>62</sup>.

Les persécutions continuèrent contre ces suspects et ce d'autant plus que Louis XIV était en guerre contre quasiment toute l'Europe qui, en grande partie, avait adopté les « nouvelles » idées religieuses. Le roi ne pouvait accepter dans un même État deux religions dont l'une, qui ne regroupait que 6 % de ses sujets, affaiblissait sa gloire et risquait, à ses yeux, de miner l'unité nationale. « Toute la pensée politique, juridique et religieuse du temps allait contre cette division d'un État entre deux Églises<sup>63</sup>, et la formule : « une foi, une loi, un roi » n'a jamais eu autant d'acuité.

Des violences s'exercèrent donc partout où les protestants étaient fortement représentés. Mais c'est surtout dans les Cévennes que le peuple des campagnes affirma avec le plus de vigueur son hostilité à la religion catholique, apostolique et romaine. Les plus audacieux se réunissent au « Désert » pour prier Dieu comme ils l'entendaient. Face à ce culte réformé, les autorités royales réagirent avec beaucoup d'intransigeance : les participants aux assemblées surprises sont envoyés en prison ou aux galères, les prédicants exécutés. Quant aux communautés, dans les territoires desquelles s'est tenue une assemblée, elles sont soumises à l'amende et au logement des gens de guerre. À cet égard, les troupes agissent sans discernement et Basville, en homme politique avisé, pressent les difficultés : « il y a une chose très fâcheuse qui est que l'innocent est confondu avec le coupable, c'est-à-dire le converti sincèrement et qui a toujours fait son devoir, avec celui qui a contribué par son mauvais exemple aux désordres qui sont arrivés<sup>64</sup>. » Les exemples de ces « bévues » abondent<sup>65</sup>.

Malgré cela, les assemblées se développèrent et, avec elles, le prophétisme. De plus, les prédications, de pacifiques qu'elles étaient

62- *Ibid.*, lettre du 1 novembre 1685.

63- Goubert, Pierre, *Louis XIV et vingt millions de français*, Paris, Fayard, 1966, p. 191.

64- Arch. nat., série G, 7 297, lettre du 1 juillet 1686.

65- Arch. dép. Hérault C 255 ; C 261 entre autres.

au début, se transformèrent, peu à peu, sous le poids d'une répression permanente, en appel à la « guerre sainte ». Les prophètes, Abraham Mazel en particulier, devinrent les instruments de la vengeance de Dieu et brandirent en juillet 1702 l'étendard de la révolte. Ce sera la guerre des Cévennes<sup>66</sup>. Préparée par les persécutions qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes et par les « prophéties » d'« inspirés » qui annonçaient l'Apocalypse, la révolte des protestants cévenols, que l'on a coutume de faire commencer le 24 juillet 1702 par le meurtre de l'abbé du Chayla au Pont-de-Montvert, fut un mouvement essentiellement populaire et paysan qui bénéficia du soutien d'une large partie de la population. Popularisée par certains romans comme *Les fous de dieu* de Jean-Pierre Chabrol ou *Les feux de la colère* de Max-Olivier Lacamp, cette révolte apparaît de nos jours comme une bataille pour la liberté de conscience. À l'époque toutefois, les contemporains, y compris les notables protestants, étaient critiques, et il faudra attendre le XIX<sup>e</sup> siècle avec notamment Jules Michelet<sup>67</sup> pour glorifier ces actions d'éclat ou au moins en parler de façon neutre comme dans le livre peu connu d'Eugène Sue, intitulé *Jean Cavalier*, du nom d'un des célèbres chefs camisards et dont Alexandre Dumas s'est nourri lorsqu'il a créé sa pièce *Les massacres du Midi*.

Quant aux populations catholiques, minoritaires en Cévennes, elles attendaient sans doute, dans le contexte d'intolérance de l'époque, que les troupes royales fassent leur travail contre ces « tutoyeurs » de Dieu. Étonnés toutefois de la rapide généralisation du conflit, de l'absence de réactions efficaces des autorités pour faire cesser ces ravages, craignant pour leurs vies et leurs biens au fur et à mesure que s'étendait la révolte, les villages catholiques, certains d'entre eux tout au moins, notamment Saint-Florent, à partir de février 1703, s'armèrent et, peur, vengeance et agressivité aidant, portèrent le feu et le sang dans les villages huguenots. Ainsi que l'écrit Philippe Joutard :

A-t-on suffisamment porté son attention sur le phénomène des Camisards blancs et des Cadets de la Croix, ces partisans catholiques

---

66- Voir la bibliographie et notamment pour ce qui concerne les Camisards : Bosc, Henri, *La guerre des Cévennes*, Les Presses du Languedoc / Curandera, 1985 ; et Joutard, Philippe, *La légende des Camisards*, Paris, Gallimard, 1977.

67- Michelet, Jules, *De la Révocation de l'Édit de Nantes à la guerre des Cévennes*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1985, rééd. extraits *Histoire de France*, 1860.



qui détruisent les propriétés protestantes ? Pur et simple banditisme !, a-t-on dit de tous côtés... mais ce mot n'explique rien quand il s'agit de troupes de paysans qui, la veille encore, étaient considérées comme parfaitement respectables.

Alors, sans doute, la misère a sa part de responsabilité dans la contre-révolte catholique : « les catholiques affamés se sont soulevés », écrit le maire de Saint-Florent. Certes, mais il convient de ne pas minimiser la « fidélité » religieuse. Nous pensons que la foi catholique était aussi affirmée et violente que chez les huguenots. « À la ferveur des uns répond le zèle des autres ». Il est certes difficile, au moment de la guerre des Camisards, de faire la part des choses entre les actions engendrées par la peur et la vengeance de celles qui sont motivées – si je puis dire – par la fidélité à une conviction religieuse. Comme le dit le maréchal de Villars dans ses *Mémoires* publiés en 1735 : « Le zèle de la religion était aussi ardent chez le catholique que chez l'hérétique ». Toujours est-il que ce zèle fait du dégât ! Cependant, (je l'ai personnellement étudié dans un ouvrage), nombreux sont les exemples d'entente, de solidarité villageoise entre « papistes » et « huguenots », notamment vis-à-vis de toute attaque extérieure : la coexistence est parfois possible ! Allant même, dans certains cas, jusqu'à ce que des curés délivrent des certificats de « catholicisme » à des parpaillots notoires ! Précisons aussi que les familles pouvaient être partagées sur ce sujet, même si des questions d'héritage n'étaient peut-être pas étrangères à ces choix religieux.

J'ai consacré quelque temps à cet aspect religieux, parce que la Cévenne, au XVIII<sup>e</sup> siècle, est profondément marquée par ces troubles qui ébranlèrent des villages de paysans, jusqu'alors sans histoire. Mais ces paysans n'admettaient pas la remise en cause de leur foi – qu'ils soient protestants ou catholiques – et ont fait preuve de détermination jusqu'à l'emploi de la violence. Cette histoire fait, aujourd'hui, des Cévennes, un pays de tradition de liberté de conscience et d'accueil. Et je terminerai en citant le pasteur nîmois Rabaut Saint-Etienne qui a inspiré l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi ».



*Séance du 7 juin 2013*

**J'HA, CH'HA, GOHA, HODJA, GIUFA,  
JOAN L'AN PRES...  
HÉROS MÉDITERRANÉEN  
TRANSCULTUREL ET A-RELIGIEUX**

**par Guy DUGAS**  
correspondant

*Enseigner la compréhension entre les humains est la condition  
et le garant de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité*  
Edgar Morin

Lors d'une assez récente réunion, nous avons choisi de plus largement faire connaître au sein de nos différentes institutions, et – chose plus téméraire – par-delà la Méditerranée, le groupe de travail inter-académique sur les relations avec le Maghreb constitué avec les Académies de Toulon et d'Aix-Marseille à l'initiative de Mmes Deronne et Marès, dont il faut saluer ici la volonté toujours souriante de voir aboutir ce projet bien dans l'esprit de la magnifique intervention de notre président d'honneur, Monsieur le Préfet, lors de la séance publique de février dernier.

Oui... mais comment ? Depuis plus de trois ans que ce groupe de travail fonctionne, nous avons eu le temps de faire l'expérience des difficultés qu'il y a à se rencontrer, à se réunir, à prendre le temps

d'échanger sur une même rive de la Méditerranée. Alors, d'une rive à l'autre, vous imaginez ! Du reste, à suivre le nombre incalculable des guerres et conflits qui régulièrement éclatent dans le Bassin méditerranéen, à mesurer les échecs de nombre de tentatives de rapprochement, à rappeler le sort tragique d'admirables médiateurs comme Abd-el-Kader, Mouloud Feraoun ou Jean Sénac, on peut légitimement se demander si ces difficultés n'ont pas un fondement réel et si finalement il n'est pas vain de rechercher des points communs, accointances ou affinités, entre les peuples et religions si diverses qui la font cette Méditerranée, si cosmopolite, bariolée, plurielle, si contradictoire – et pourtant si familière à tous ses riverains et apte à surmonter ses propres contradictions – nos propres contradictions – dans la roideur du tragique ou la désinvolture de la farce ou de la galéjade. Vous connaissez à ce sujet le mot du romancier marseillais Jean-Claude Izzo dans *Solea* : « Je m'étais dit que les causes et la solution de toutes les contradictions de l'existence étaient là dans cette mer. Ma Méditerranée. »

La désinvolture de la farce, c'est bien ce que les petits peuples du soleil, les minorités – des femmes d'Aristophane aux opprimés sous Timur Lang (parmi les exemples hélas innombrables que nous offre l'histoire du monde méditerranéen, on verra plus loin pourquoi je choisis ce tyran) ou la colonisation – préféreront toujours à la rigueur d'un tragique qu'ont inventé leurs élites. Cette désinvolture, ils l'incarnent depuis des siècles dans un personnage récurrent de la tradition orale que l'on retrouve – est-ce un hasard ? certainement pas – dans tous les pays riverains de la Méditerranée. C'est donc ce personnage, leur héraut, tout autour du bassin méditerranéen connu sous un nom assez semblable : Joha ou J'ha au Maghreb, Ch'ha selon la prononciation juive, Goha au Machrek, Giufà pour les Italiens du Sud, ou encore Nasreddine Hodja en Turquie (le seul, on le verra, à être doté d'un état-civil complet) – que je voudrais présenter aujourd'hui. Présentation que j'illustrerai par le récit que quelques historiettes de J'ha et que je prolongerais d'une hypothèse (mais là je passe au conditionnel car si le temps m'est compté et je ne suis pas là pour abuser de votre patience, pas plus que de l'amitié que m'ont montrée nos collègues maghrébins à venir m'écouter) : cette hypothèse concernerait le personnage de *Joan l'an pres*, échappé d'un roman de Jean-Baptiste Fabre pour investir lui aussi, mais en langue

occitane, l'imaginaire populaire méditerranéen, et son rattachement à cette cohorte onomastique : je me souviens qu'il y a bien longtemps, c'est ainsi qu'Henry Richard, bien aimé professeur de français et d'occitan au collège du Mont Duplan, m'avait appris – et dans la langue s'il vous plaît ! – la légende du Pescalune rhabillé pour l'occasion en Djoha/Joan.

D'abord présenter le personnage, bien que, dans les sociétés méditerranéennes traditionnelles, tout le monde le connaisse et se le représente à sa façon, selon les canons de la littérature orale – et illustrer cette présentation des historiettes que chacun, sans doute, attend. Sous des noms et des genèses assez différentes dans lesquelles je n'entrerai pas ici<sup>1</sup>, il s'agit – vous l'avez compris – d'un personnage de la tradition populaire, c'est-à-dire qu'il n'a nul besoin d'être doté d'une existence inscrite dans une durée, d'une biographie ni même d'une psychologie : le conte populaire, l'anecdote, l'historiette narrée, la *nâdira* selon le terme arabe<sup>2</sup>, s'accommodent, on le sait, de « contrats de lecture » d'un tout autre type que la fiction. C'est ainsi que J'ha/Goha semble ne jamais vieillir, posséder des vies multiples ; il n'a pas d'âge et peut les avoir tous : ici enfant insouciant ou prodige, là vieillard calculateur ou sénile ; un jour pauvre comme Job, l'autre riche comme Crésus, malade égocentrique ou médecin dévoué à soigner des malades... Il peut mourir et ressusciter d'une histoire à l'autre, être marié ou célibataire, avoir des enfants ou pas... Comme d'usage dans la tradition orale, c'est donc la situation d'énonciation du conteur qui, le plus souvent, détermine celle de son personnage.

---

1- Je n'ignore pas que des sociologues et des historiens de la culture méditerranéenne reconnus, comme Charles Pellat ou René Basset, tendent à distinguer, sur des critères historiques et d'analyse de discours, le Nasreddine Hodja turc, qui aurait vécu au IX<sup>e</sup> siècle dans un village précis d'Anatolie, où l'on pourrait même se recueillir sur sa tombe (... mais n'est-ce pas, là encore, un des bons tours joués par ce personnage ?), du J'ha/Goha/Ch'ha de tradition maghrébine. Nous nous désintéresserons ici de cette question des origines du personnage, sur laquelle Jean Déjeux fait parfaitement le point dans son article : « Djoha et la *nâdira* » de la *Revue du Monde musulman et méditerranéen*, n° 77-78, 1995/3-4.

2- Abdelwahab Bouhdiba, sociologue tunisien, la définit ainsi : « La *nâdira*, c'est la saillie, entendons par là le bon mot, le trait d'esprit, la plaisanterie grossière ou raffinée ou encore le fait divers exceptionnel, extraordinaire ». *L'Imaginaire maghrébin*. Tunis, éd. Cérès, 1994.

Personnage multiforme, passant de lieu en lieu et d'un milieu à un autre déambulant de village en village, de souk en souk sur son âne fidèle qui devient assez souvent complice... ou souffre-douleur, Dj'ha/Goha /Hodja peut représenter le simplet, l'idiot du village<sup>3</sup>, *lou Ravi* des crèches provençales, éternel vaincu qui ne peut imaginer d'autre philosophie, voire d'autres morales, que celles que lui offre un quotidien si dur à gagner.

**Illustration :** *De retour du marché, où il est allé, monté sur son âne, J'ha après avoir déposé le produit de ses achats dans la cour, retourne à l'écurie pour voir si tout se passe bien. Surprise : l'animal n'est pas là, à sa place habituelle !*

- *Qu'est-ce qui se passe ? lui crie son voisin qui le voit affolé.*
- *Mon âne s'est enfui en mon absence. Il va falloir que nous partions à sa recherche.*
- *Ton âne ! Mais regarde donc, étourdi. Tu es dessus !*
- *Tiens c'est vrai, reconnaît J'ha... qui a l'air encore plus embarrassé.*
- *Eh bien, qu'est-ce qu'il y a encore ? Rentre chez toi, à présent.*
- *Ah non, maintenant il faut qu'on retrouve son maître !*

Mais J'ha/Goha peut tout autant représenter le rusé, le roublard – cette roublardise qui a toujours été celle des faibles par rapport aux puissants, des opprimés face au Pouvoir<sup>4</sup>, des justiciables de chair et de sang (de sang surtout) face à une froide institution ou une loi qu'ils comprennent plus comme une force brutale qu'en termes de droit.

---

3- C'est notamment ce qu'en font Adès et Josipovici dans leur *Livre de Goha le simple* (1919), adapté en 1958 au cinéma par Jean Baratier – rôle dans lequel, entre parenthèses, débuta un certain Omar Sharif.

4- A rapprocher de *la mêtis* des Grecs, définie par Détienné et Vernant comme « une forme d'intelligence et de pensée, un mode du connaître impliqu[ant] un ensemble complexe, mais très cohérent, d'attitudes mentales, de comportements intellectuels qui combinent le flair, la sagacité, la débrouillardise, l'attention vigilante, le sens de l'opportunité, des habiletés diverses, une expérience longuement acquise ; elle s'applique à des réalités fugaces, mouvantes, déconcertantes et ambiguës, qui ne prêtent ni au calcul exact ni au raisonnement rigoureux. » *Les Ruses de l'intelligence. La mêtis des Grecs* (Flammarion, 2009).

**Illustration :** *J'ha a réussi à se faire embaucher chez un fermier qui énumère les termes du contrat : En échange de ton travail aux champs, je te logerai, je te nourrirai et je t'habillerai. Après quelques jours, constatant que son employé ne se lève pas, le fermier lui en demande la raison.*

- *Tu m'as fait manger, tu m'as correctement logé et j'ai bien dormi... mais j'attends toujours que tu m'habilles comme indiqué dans le contrat !*

J'ha étant, on l'a vu, aussi souvent victime qu'acteur, ses proches – et notamment sa femme, parfois désignée d'un prénom (Khadidja étant le plus courant) mais le plus souvent sous la simple épithète de *marst J'ha*/la femme de J'ha – jouent un assez grand rôle dans ces histoires :

**Illustration :** *J'ha se marie. Comme le mariage est arrangé, selon les traditions d'autrefois, il n'a pas encore vu le visage de sa jeune épouse. Après la cérémonie, au moment où elle enlève son voile, il se rend compte brutalement de sa terrible laideur et s'en trouve paralysé. Son épouse s'en apercevant, avance timidement :*

- *Je suis à votre service, mon cher époux. Dites-moi à présent devant qui je dois rester voilée et à qui vous m'autoriserez à montrer mon visage.*
- *Montrez votre visage à qui vous voudrez... sauf à moi ! Je vous en supplie, voilez-vous systématiquement devant moi !*

On comprend que ce qui est en jeu à travers ces petites histoires, dont on mesure derrière l'aspect purement socio- ou ethno-descriptif la fonction de dénonciation par le rire, c'est dans cette Méditerranée profondément plurielle et composite, foyer des trois religions révélées, où cohabitent tant bien que mal quantité de communautés et quantité de langues, la bonne entente entre groupes ethniques, sociaux ou religieux. Opposition dans l'humour, par exemple, entre une culture savante et celle du petit peuple :

**Illustration :** *Un jour, sa femme apporte à J'ha le texte d'un érudit, rédigé dans un jargon incompréhensible. On peut aussi imaginer qu'il*

*s'agit d'un procès-verbal de jugement... ou tout simplement d'une feuille d'impôts. Après avoir vainement essayé de le déchiffrer, J'ha craque une allumette et met le feu au document.*

- *Mais que fais-tu, malheureux ? lui demande sa femme affolée.*
- *Eh bien, j'essaie d'éclairer ce texte !*

Se situant dans ce cas du côté de la nature face à une culture savante renfermée dans le texte écrit, J'ha choisit purement et simplement de résoudre le problème qui lui est posé – à savoir la compréhension de cet écrit – par la destruction pure et simple de ce qui lui pose problème, à savoir le texte !

Nomade, le personnage peut aussi l'être d'une rive à l'autre de la Méditerranée, se transformant en travailleur immigré, ou encore en touriste bêta :

**Illustration :** *Au cours d'un voyage en Angleterre, J'ha assiste à un mariage où il ne connaît absolument personne. Croisant une personne, il lui demande qui se marie. Son interlocuteur, ne connaissant pas la langue de J'ha, de lui répondre dans la sienne :*

- *I don't know.*

*Le lendemain, et dans la même ville, J'ha voit un homme étendu par terre ; une voiture vient de l'écraser.*

- *Qui est-ce ? demande-t-il alors à la foule groupée. Parmi la foule, une personne lui répond :*
- *I don't know.*

*Le malheureux, s'écrie aussitôt J'ha... À peine marié, le voilà déjà mort !*

Je pourrais ainsi multiplier les anecdotes amusantes, scabreuses, parfois même scatologiques, ou étonnamment irrévérencieuses à l'encontre de certains pouvoirs ou institutions. Encore une illustration ?

**Illustration :** *Un vendredi, J'ha est assis parmi les fidèles à la mosquée, attendant patiemment que l'imam arrive pour le prêcher. Ce dernier tardant à arriver, J'ha se dresse et se hisse sur une chaise. L'assistance croit alors qu'il va se substituer à l'imam pour prononcer*



*le prêche rituel. Mais J'ha demeure silencieux... puis après une longue réflexion, en appelle solennellement aux fidèles :*

- Sujets d'Allah, savez-vous ou non ce que je vais vous dire ?

*Et ses coreligionnaires de répondre en chœur :*

- Non... Comment le pourrions-nous ?

*Alors J'ha, descendant de sa chaise et regagnant sa place parmi eux :*

- Puisque vous ignorez ce que j'ai à vous dire, à quoi bon vous le dire ?

*Le vendredi suivant, même retard de l'imam, même manège de J'ha :*

- Sujets d'Allah, savez-vous ou non ce que je vais vous dire ?

*Les fidèles intrigués et désireux de ne pas se laisser piéger comme la semaine précédente :*

- Oui, Si J'ha, nous savons ce que tu vas dire... mais désireux tout de même de partager avec toi la Révélation.

*Et J'ha, descendant de sa chaise et regagnant sa place :*

- Dans ce cas, à quoi bon vous le dire. Si vous le savez déjà, vous n'avez nul besoin de moi dans ce partage !

*Le troisième vendredi, les fidèles atterrés par le manège de J'ha conviennent de se mettre secrètement d'accord sur une conduite à tenir : lorsque J'ha se hisse sur sa chaise pour leur poser l'habituelle question, la moitié de l'assistance répond qu'elle sait, en effet ; pendant que l'autre moitié prétend que, décidément, elle n'en sait rien. Alors J'ha, descendant de sa chaise et quittant la mosquée :*

- Eh bien, que ceux qui savent racontent à ceux qui ne savent pas. Quant à moi, je m'en vais, en vous laissant dans la paix du Seigneur !

Ici J'ha, renvoyant dos à dos toutes les parties, désamorce toutes les oppositions – dans cet exemple parmi les plus fortes puisque touchant aux croyances<sup>5</sup> – et fait l'apologie de la liberté individuelle, dans un contexte musulman dominé par la *umma*.

\*\*\*

---

5- Il existe en effet bien d'autres versions de cette histoire, mettant par exemple en scène la femme de J'ha. J'ai préféré choisir celle-ci pour le rapport irrévérencieux à la religion qu'elle révèle.

Mais il est temps pour moi de conclure et vous savez d'ores et déjà où je voulais en venir en présentant ce petit personnage, capable des pires vilénies et des exploits les plus glorieux, des actes les plus blâmables comme les plus louables, des comportements les plus courageux ou les plus scabreux : dans ses outrances et dans ses contradictions, J'ha incarne toutes les faiblesses et toutes les forces de l'esprit populaire méditerranéen. Pris en chargé et revendiqué comme leur par toutes les minorités, il en exprime dans l'humour et la dérision les griefs et les doléances, les attentes et les déceptions – jouant à moindres frais un rôle de médiateur social, de justicier, d'éducateur, tous ces rôles pour lesquels nos sociétés modernes ont à grand mal construit de lourds systèmes qui broient l'individu sous les contraintes et les procédures. Et c'est pour cette raison qu'il demeure aujourd'hui encore si vivant que certaines de ses histoires ont pris au fil des siècles fonction proverbiale ou symbolique.

Ainsi – tout comme J'ha à la mosquée – c'est dans une ultime pirouette, et complice à l'égard de nos invités du Maghreb que je conclurai cette communication [Geste main droite – oreille gauche]. Vous voudrez bien me pardonner, j'espère, l'audace de ce geste encore inconnu de la plupart d'entre vous, nos invités mis à part, en admettant que s'il s'agit d'ironie, c'est d'abord de l'auto-ironie.

**Illustration :** *Lorsqu'on lui demande :*

- *J'ha, où est ton oreille ?*

*Il passe de façon très compliquée le bras droit au-dessus de la tête et touchant son oreille gauche :*

- *La voilà !*

- *Mais pourquoi fais-tu ainsi ? ne serait-il pas plus simple de toucher de ta main, comme le fait tout le monde, l'oreille du même côté ?*

- *Ce serait en effet plus simple. Mais si je faisais comme tout le monde, alors je ne serais plus J'ha !*

Voilà pourquoi aujourd'hui encore en Méditerranée, il suffit que deux personnes complices croisent leurs regards en se passant la main ainsi au-dessus de la tête pour en désigner entre eux une troisième,

prompte à chercher des solutions obscures à des problèmes simples !  
Fasse donc le ciel que dans cette assistance, je ne sois pas à l'instant  
ainsi désigné. Et en vous remerciant malgré tout pour votre impeccable  
attention.



*Séance du 11 octobre 2013*

## **LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE L'ISLAM ET LEUR POSITIONNEMENT THÉOLOGIQUE ET IDÉOLOGIQUE DANS LE MONDE<sup>1</sup>**

**par Pierre MUTIN**  
correspondant

L'islam occupe une place particulière dans l'imaginaire des populations occidentales ; cet imaginaire se nourrit des peurs engendrées par les conflits et les affrontements qui se sont multipliés ces dernières décennies entre divers courants islamistes et l'Occident. Des musulmans, qui se sont depuis des siècles progressivement éloignés de l'étude rigoureuse et exigeante des textes fondateurs, vivent également leur religion dans un imaginaire alimenté par les prêches enflammés qui se répandent dans un monde où les conflits violents, que ce soit avec l'Occident ou entre communautés ethniques et religieuses, sont devenus quotidiens.

Le recentrage sur les réalités historiques s'impose, si l'on veut tenter d'appréhender les difficultés actuelles et ouvrir des pistes permettant d'envisager des relations apaisées avec ce monde, qui nous est

---

1- NDLR : Les sources de l'auteur proviennent de l'enseignement qu'il a reçu en arabe classique (bac et concours des grandes écoles avec l'arabe classique comme première langue) et des travaux qu'il a réalisés pour le président de la République sur l'organisation de l'Islam et France. Cette communication restitue ses connaissances et son vécu personnels.

géographiquement si proche, mais qui nous semble pourtant si lointain, voire irréconciliable avec notre propre monde.

## **Histoire de la révélation islamique**

### ***Les prédications de Mohamed***

À quarante ans, en 610 de notre ère, Muhammad ibn ‘Abdallah, plus connu sous le nom de Mohamed, va commencer à prêcher la nouvelle religion. Sa prédication va connaître deux périodes, celle de la Mecque (610 – 622) et celle de Médine (622 – 632).

La prédication de La Mecque est portée par un texte très poétique ; elle est traversée par un véritable souffle mystique et porte sur la relation de l’homme à Dieu. Elle s’articule autour de l’unicité de Dieu. Mais tous les clans et tribus qui font la prospérité de La Mecque sont foncièrement polythéistes, et le polythéisme contribue à la richesse de La Mecque. Aussi, très vite, la prédication de Mohamed se heurte à l’hostilité grandissante des dirigeants et des habitants. Quant aux juifs et aux chrétiens, assez nombreux dans la Ville, ils sont a priori hostiles à cette nouvelle prédication, malgré les nombreuses références à l’Ancien et au Nouveau Testament dans la prédication de Mohamed. Au fil des années le clan de Mohamed est mis à l’écart.

En 619, « année du chagrin » pour les musulmans, Mohamed perd deux de ses protecteurs, son oncle Abou Talib et sa première femme Khadidja, tous deux notables importants de la Ville. Il doit s’exiler avec ses compagnons. Pendant trois ans, il erre de ville en ville pour trouver un refuge, tout en continuant sa prédication.

En 622, Mohamed et ses compagnons sont accueillis par une ville située à 500 km au nord de la Mecque, Yathrib, devenue la Ville du Prophète « Medinet el nabi », appellation contractée en « Médine ». Le début de cet exil à Médine, appelé « hégire », va constituer la date fondatrice du calendrier musulman.

La prédication de Médine diffère totalement de la prédication de La Mecque. Elle vise à ériger la première cité islamique dans la perspective de la reconquête de La Mecque et de la conversion des « non croyants ». Dans cette seconde prédication, il s’agit surtout d’organiser les relations

entre l'homme et ses semblables : relations sociales, administratives, économiques et également politiques. Dans sa construction de la nouvelle cité islamique, Mohamed édicte des règles régissant toute la vie des individus. C'est à partir de cette seconde prédication que se confondent le sacré et le temporel, ouvrant la porte à l'utilisation de la religion à des fins politiques.

Aujourd'hui, nombre de musulmans sincères mais qui refusent leur embrigadement dans un mode de vie rigide et immuable, se reconnaissent dans la prédication de La Mecque, dont la vocation est d'organiser leur vie spirituelle et leur relation à Dieu ; ils la jugent compatible avec les autres religions et les régimes démocratiques. *A contrario* ils refusent la prédication de Médine, ou plus précisément la transcription qui en a été faite, dont la vocation selon eux est de régler leur vie civile, voire personnelle sur un modèle dépassé.

### ***Le Coran***

La parole divine a été transmise à Mohamed, simple mortel Messager de Dieu, par l'Archange Gabriel. Dans les premières décennies de l'islam, elle fait l'objet d'une récitation orale pour se fixer dans les mémoires. Dans la culture arabe du VII<sup>e</sup> siècle, le livre n'existe pas encore vraiment. Récité quotidiennement par le prophète de son vivant, le message est reçu par ses compagnons et noté par ceux d'entre eux qui avaient plus ou moins l'usage de l'écriture. Mais ce n'est que vingt ans après la mort du Prophète, en 652, que la version définitive du Coran sera établie par le troisième successeur du Prophète, le calife Othman, qui retiendra un certain nombre des textes écrits par les compagnons du Prophète, en prenant soin de faire détruire tous ceux qu'il n'aura pas voulu retenir.

Le Coran se présente alors en 114 chapitres ou « sourates », regroupant au total 6 226 versets, allant dans un ordre décroissant de la plus longue à la plus courte sourate, bousculant de ce fait la chronologie de la réception par Mohamed de la parole divine. Ce désordre déroutant de l'ordre de présentation des sourates n'obéit ni à un critère chronologique, ni à un critère rationnel.

La première prédication, traitant des relations de l'homme avec Dieu, se trouve diluée dans la seconde régissant la vie des individus

au sein de la cité islamique, annulant toute hiérarchie entre les valeurs spirituelles et les valeurs civiques et humaines. À ce titre, vingt ans après la mort du Prophète, la rédaction définitive du Coran écrit marque la volonté des successeurs du Prophète de l'utiliser comme une arme de pouvoir et de conquête.

L'exemple le plus frappant du désordre déroutant de l'ordre de présentation des sourates est fourni par la comparaison que l'on peut faire entre, d'une part, la concision extrême, et donc la force, des cinq piliers de l'islam énoncés par le Coran (première prédication), et, d'autre part, la multitude des prescriptions qui sont venues s'y ajouter pour régler la vie quotidienne des croyants dans la cité islamique (seconde prédication).

Les cinq piliers de l'islam, qui définissent les seules conditions à remplir pour devenir musulman, homme soumis à Dieu, tiennent quelques lignes :

- La profession de foi (*Chahâda*) : Il n'y a de divinités que Dieu et Mohamed est son messager (La *Illah Allahou oi Mohamed Rassoul Allah*).
- La prière (*Al salât*), avec les cinq prières quotidiennes.
- Le jeûne (*Sawn*) durant le mois de Ramadan.
- L'aumône obligatoire (*Sadaqa* ou *Zakat*).
- Le pèlerinage à La Mecque (*Hajj*), à condition que l'on ait les moyens de le financer.

La version définitive du Coran, malgré le désordre de présentation des sourates qui en obscurcit la lecture, laisse grande ouverte la porte de l'effort de réflexion personnel (*ijtihad*) pour étudier les sciences religieuses et interpréter la parole divine. Une sourate dit : « Quand tu auras épuisé le bois de toutes les forêts du monde pour fabriquer des calames [roseaux taillés pour l'écriture], quand tu auras épuisé les eaux des océans pour en faire de l'encre, tu n'auras pas épuisé la réflexion pour comprendre la parole de Dieu ». Cette sourate est un encouragement explicite et pressant à l'approfondissement de la révélation par l'exégèse personnelle et collective. Les diverses composantes de l'islam vont essentiellement se différencier sur l'usage de ce droit, pour ne pas dire ce devoir religieux.



### ***La succession du prophète***

Elle ouvre la voie aux premiers affrontements sanglants et aux premières déchirures dans la communauté naissante des croyants (*Oumma*).

Une partie minoritaire de la communauté veut que le successeur du Prophète soit choisi dans sa famille : Ali, cousin du Prophète et époux de sa fille chérie Fatima, est leur candidat ; il est de plus le père des deux seuls descendants mâles du Prophète.

Une partie majoritaire veut garder les traditions tribales arabes, c'est-à-dire la cooptation du plus digne pour diriger. C'est cette dernière qui l'emporte et sont successivement désignés successeurs du prophète : Abu Bakr, un de ses beaux-pères (632 – 634), Omar (634 – 644), Othman (644 – 656) qui sera assassiné. Sa mort violente constitue la première rupture au sein de la communauté. Enfin Ali est désigné comme quatrième successeur du Prophète.

Mais sa désignation est contestée par Mo'awiya, gouverneur de Damas, qui accuse Ali d'avoir été complice de l'assassinat d'Othman. L'épouse préférée du Prophète, Aïcha, n'aime pas non plus Ali, et prend position contre lui. C'est la première rupture (*fitna*) au sein de la communauté. Des combats sanglants s'en suivent. Ali est assassiné en 661, mais ses fils Al Hassan et Al Hussein poursuivent le combat à la tête des partisans de leur père (*Chi'at Ali*), d'où leur nom contracté en Chiïtes. Al Hussein porte le flambeau de ce combat, jusqu'à sa mort en martyr à la bataille de Karbala (Irak) en 680.

À la mort d'Ali, et moins de trente ans après la mort du Prophète, la communauté est divisée en trois branches irréconciliables :

- Les chiïtes, les partisans d'Ali.
- Les kharejiïtes, les sortants, ceux qui ont quitté volontairement et très tôt la communauté. Ils sont très minoritaires, moins d'un pour cent de la communauté et le restent aujourd'hui.
- Les fidèles à la tradition « *sunna* », autrement dit les sunnites.

### ***Les différentes composantes de l'islam***

#### *Les chiïtes*

Représentant, aujourd'hui, 10% environ du monde musulman, les chiïtes s'inscrivent dans la fidélité à Ali, le premier imam. L'imam chiïte est le chef temporel et spirituel désigné par Dieu lui-même. Les théologiens chiïtes fondent ce dogme sur le Coran qui évoque clairement la dignité d'Ali à l'imamat. Des *hadiths* (propos attribués au Prophète dont la somme constitue la *Sunna*), propres aux chiïtes rapportent que de sa lumière Dieu fit jaillir, d'une part, Mohamed et la prophétie et, d'autre part, Ali et l'imamat qui vient compléter la prophétie, avec une dimension divine.

Les chiïtes croient qu'un clergé organisé doit animer, sous l'égide de l'imam, la communauté. Contrairement aux sunnites au *xi<sup>e</sup>* siècle, ils n'ont pas abandonné l'effort personnel d'interprétation de la révélation (*Ijtihad*) et affirment que l'homme est libre et responsable de ses actes.

#### *Les sunnites*

Majoritaires et représentant aujourd'hui 90 % du monde musulman, les sunnites ont abandonné l'*ijtihad* au *xi<sup>e</sup>* siècle, provoquant l'arrêt de l'effort personnel et collectif d'interprétation de la révélation, essentiellement pour assurer le contrôle de la foi et des croyants par le pouvoir politique. Ils mettaient ainsi fin aux très fréquentes et fructueuses « *disputatio* » qui s'épanouissaient dans l'Espagne musulmane et dans bien d'autres hauts lieux culturels, entre chrétiens, juifs et musulmans, dans un contexte de tolérance et coexistence harmonieuse des religions. Les quatre écoles juridiques, nées de la pratique de l'*ijtihad*, entre 767 et 855 perdurent jusqu'à nos jours :

#### *L'école hanafite ou hanafisme*

Elle a été créée par Abu Hanifa, juriste de Koufa en Irak, mort en 767. Il a privilégié l'opinion rationnelle et l'estimation personnelle dans l'approfondissement de la révélation et de la foi. Son école est considérée comme la plus libérale et a la préférence des musulmans non arabes, qui représentent aujourd'hui plus de 80 % du monde musulman. Elle a été l'école de l'Empire ottoman et est toujours largement suivie en

Turquie, en Inde, en Chine et dans les pays d'Asie centrale. Cette école est cependant, mais de façon minoritaire, présente en Syrie, en Jordanie et en Égypte. Elle est, cela va de soi, très critiquée par les courants traditionnalistes.

#### *L'école malékite ou malékisme*

Elle a été fondée par Malik Ibn Anas, mort en 795, à Médine, la Ville sainte du Prophète. Il admet, comme source du droit, le Coran et la *Sunna* (tradition du Prophète composée de *hadiths*), et en particulier les *hadiths* rapportés par des gens de Médine. Il a introduit dans l'interprétation le principe de l'utilité générale. Son école est surtout suivie en Afrique du Nord, dans une partie de l'Égypte, au Soudan et en Afrique noire. Les malékites sont surtout intransigeants à l'égard de ceux qu'ils considèrent comme les schismatiques de l'islam, les chiites et les kharejites (les sortants). Ils ont cependant une tradition historique de tolérance vis-à-vis des autres religions monothéistes.

#### *L'école chaféite ou chaféisme*

Son fondateur Al-Châfé'i est né en 767 en Palestine et mort en Égypte en 820. Son école pose clairement les sources du droit : Coran, *Sunna* et consensus. Lorsque ces sources sont inopérantes pour trancher une question, il a recours à l'effort personnel de réflexion (*ijtihad*). Le Chaféisme est implanté aujourd'hui en Égypte, en Syrie, en Indonésie et en Malaisie.

#### *L'école hanbalite ou hanbalisme*

Fondée par Ibn Hanbal un arabe irakien, né à Bassorah en 780 et mort à Bagdad en 855, elle est l'école la plus rigoriste. Violemment opposée aux écoles dites rationalistes et à toute interprétation spéculative, Ibn Hanbal élabore sa doctrine sur le refus de toute innovation. Il fait de la fidélité absolue aux textes bruts du Coran et de la *Sunna* le seul critère de la loi. Il récuse toute interprétation et toute réflexion personnelle. C'est véritablement le père des islamistes actuels. Il a en particulier inspiré Mohammed Abdel Wahhab, qui institua en 1744 le wahhabisme, rite intégriste officiel de l'Arabie Saoudite et des pays du Golfe. Encore plus rigoureux que l'école hanbalite dont il est issu, le wahhabisme interdit

en islam le mysticisme et le culte des saints, mais aussi la philosophie, la musique, le théâtre et la poésie. Ce qui revient à un rite d'asservissement total des hommes, asservissement au service d'un régime politique pouvant exercer ainsi un pouvoir sans limite.

### **Conclusion**

Le chiisme et trois écoles sunnites, à l'exception de l'école hanbalite, étaient restés ouverts à l'exégèse des textes, aux interprétations personnelles et collectives, ainsi qu'aux évolutions doctrinales. Avec la fermeture de la porte de l'effort d'interprétation personnelle et collective (*Ijtihad*), au XI<sup>e</sup> siècle, les quatre écoles du sunnisme se sont coupées de toute évolution positive de la foi et refermées sur un Corpus Officiel Clos (COS). C'est ce que l'on appelle aujourd'hui « l'enfermement dogmatique » de l'islam.

Seule dans le chiisme, la porte de l'interprétation (l'*ijtihad*) n'est pas refermée et les jurisconsultes continuent à faire un effort personnel d'interprétation, comme l'atteste l'évolution et parfois les mutations du chiisme, même en Iran. Les réformateurs appellent aujourd'hui de leurs vœux la réouverture de la porte, pourtant voulue par Dieu, de l'*ijtihad*.

### ***Positionnements idéologiques actuels des différentes composantes de l'islam***

Comme nous l'avons vu précédemment, les blocages de toutes natures et les enfermements doctrinaux en islam ne sont pas un phénomène récent. Pour autant, un réel esprit d'ouverture s'est développé pendant des siècles. Seule l'utilisation de la religion à des fins politiques a enfermé l'islam dans une idéologie de rejet de l'autre. Mais, par exemple, en Afrique du Nord et en Afrique noire, la présence française au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> a favorisé la pratique d'un islam réellement tolérant et respectueux des autres religions.

Les chiites se sentent persécutés par les sunnites depuis la mort en martyr du petit-fils du Prophète ; en dehors de l'Iran, ils ne gouvernent en effet aucun des états où ils sont majoritaires, comme les états du golfe Persique où ils représentent 70% de la population, l'Irak, voire le Liban ; pour eux l'ennemi primordial reste les régimes sunnites et

singulièrement les monarchies de la péninsule arabique. Ils ont combattu pour les mêmes raisons le régime de Saddam Hussein. Ils combattent toujours Israël mais pour des raisons politiques et non pas religieuses ; ils considèrent en effet Israël comme un occupant illégitime de la Palestine, du sud de la Syrie et épisodiquement du sud Liban. Ils ne sont pas porteurs de l'esprit de guerre sainte « *djihad* » et ont la capacité spirituelle de cohabiter avec d'autres religions, comme en témoignent la présence et l'activité des églises chrétiennes en Iran.

Chez les sunnites, seuls les hanbalites, et en leur sein les wahhabites, sont fondamentalement porteurs de l'esprit de guerre sainte « *djihad* ». Mais des musulmans, peu ou pas instruits, pour ne pas dire analphabètes, restent des proies faciles pour la propagande wahhabite, financée presque sans limite par l'Arabie saoudite, le Qatar et autres émirats du golfe Persique. Dans ces monarchies qui n'ont guère de légitimité historique et *a fortiori* religieuse, la surenchère idéologique de l'islam intégriste sert de rempart face aux réformateurs et aux populations chiïtes. Vis-à-vis de l'Occident, ces régimes jouent à la fois de leur puissance financière et de la peur qu'ils inspirent en finançant les groupes terroristes de type Al Qaïda. L'embrigadement de jeunes malékites en Afrique du Nord et en Afrique noire sous la bannière du GIA, puis d'Al Qaïda au Maghreb islamique en est la preuve actuelle.

En conclusion, il convient de retenir que les musulmans arabes ne représentent que 20 % au grand maximum des musulmans du monde et qu'en leur sein les courants favorables à l'expansion d'un intégrisme conquérant ne représentent que quelques pour cent à peine du monde musulman. Il est donc tout à fait erroné de laisser penser que le monde musulman soit à la veille de rallier les thèses les plus radicales et les plus violentes véhiculées par le wahhabisme. Il est tout aussi erroné de laisser penser que l'Occident puisse être prochainement submergé par un islam radical.

Sur le plan religieux, seule une relecture scientifique et historique du Coran, appelée de leurs vœux par de nombreux intellectuels musulmans, permettra de combattre efficacement les thèses réductrices des wahhabites, de sortir des clôtures et des enfermements dogmatiques et de rouvrir la voie à une cohabitation harmonieuse des religions monothéistes. Sur le plan politique, l'expérience du pouvoir par des

partis islamistes montre très vite ses limites et le rejet qu'elle inspire, comme on a pu l'observer récemment en Égypte, en Tunisie et même en Turquie.

***Possibilités ouvertes pour sortir des clôtures et des enfermements dogmatiques***

C'est la France qui a montré la voie dans les dernières décennies. Un de nos grands intellectuels, Mohammed Arkoun, professeur émérite d'islamologie à la Sorbonne, docteur *honoris causa* des plus prestigieuses universités européennes et américaines, membre éminent de l'Institut pontifical d'Études islamiques, commandeur de la Légion d'honneur, s'est battu sa vie durant pour faire sortir l'islam de ses clôtures dogmatiques. Il a défini les méthodes scientifiques pour y parvenir<sup>2</sup>. Mais il s'est heurté à la vigilance des pouvoirs politiques dans le monde musulman qui ont vu dans sa démarche un risque politique majeur pour la survie de leurs régimes.

Il y a donc urgence, pour ce grand penseur, à initier une relecture dé-constructive et archéologique des textes fondateurs, en tenant compte des contextes historiques et des luttes doctrinales dans les deux premiers siècles de l'islam, qui ont très vite occulté le sens de la révélation. Ce travail de redécouverte du sens de la révélation islamique pourrait être soutenu par la grande majorité des sunnites d'Asie (hanafistes) et par les classes éduquées d'Afrique du Nord (malékites) qui en Algérie ont payé un lourd tribut lors des années noires (1990 – 2000) de lutte contre les intégristes. Il pourrait aussi être soutenu par tous les réformateurs qui souffrent de la caricature de l'islam que donnent au monde les intégristes radicaux, abondamment relayés par les médias occidentaux.

Mohammed Arkoun, laisse après sa mort, de nombreux collaborateurs et chercheurs universitaires, qui se sont attachés à poursuivre son œuvre. La méthode scientifique qu'il a proposée pour sortir des enfermements dogmatiques, et les perspectives qu'elle ouvre, sont essentielles pour une meilleure connaissance de l'islam en général.

---

2- Voir ci-dessous quelques références bibliographiques de Mohammed Arkoun et de chercheurs attachés à poursuivre son œuvre.

### Bibliographie

Arkoun, Mohammed, *Humanisme et islam, Combats et propositions*, Paris, Librairie philosophique J. VRIN éd., Études musulmanes, 2005.

Arkoun, Mohammed, *ABC de l'Islam : Pour sortir des clôtures dogmatiques*, collection Religion, Paris, Grancher, 2007.

Arkoun, Mohammed, *La question éthique et juridique dans la pensée islamique*, Paris, Études musulmanes-Poche, Librairie philosophique J. Vrin, 2010.

Arkoun, Mohammed, *La construction humaine de l'islam*, Paris, Itinéraire du savoir, Albin Michel, 2012.

Benzine, Rachid, *Les nouveaux penseurs de l'islam*, collection L'islam des lumières, Paris, Albin Michel Spiritualités, 2004.

De Boz, Pierre, *L'islam, découverte et rencontre*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006.

Étienne, Bruno, *L'islamisme radical*, Paris, Hachette, 1987.





*Séance du 6 Décembre 2013*

## **RETOUR À L'ÉDITION ORIGINALE D'EUPALINOS**

**par René François VENTURA**  
correspondant

Pour tout étudiant en architecture, la lecture d'*Eupalinos ou l'Architecte* s'impose comme un exercice obligé auquel je ne me suis pas soustrait. Si cet exercice n'exige en rien qu'on se préoccupe de la genèse de cette œuvre, cependant la présente communication voudrait s'attacher à l'étudier en s'appuyant sur des documents.

*Eupalinos ou l'Architecte* (fig.1) n'est que le complément du titre générique de l'ouvrage *Architectures – tome premier*, publié par les éditions de la *Nouvelle Revue Française* et achevé d'imprimer le 30 septembre 1921, revue éditée avec un objectif bien affirmé, et en premier lieu, destinée à être présentée au *Salon d'Automne* de la même année. Il s'agit bien d'une œuvre exceptionnelle et luxueuse par sa forme et son contenu du fait de ses dimensions inhabituelles : 52 cm de hauteur par 38 cm de largeur, au format monumental in-plano, dont l'objet initial était la présentation d'une documentation amplement illustrée, en complément du très célèbre texte de Paul Valéry. L'écrivain fut mis au défi par ses commanditaires (car il s'agit d'une œuvre de

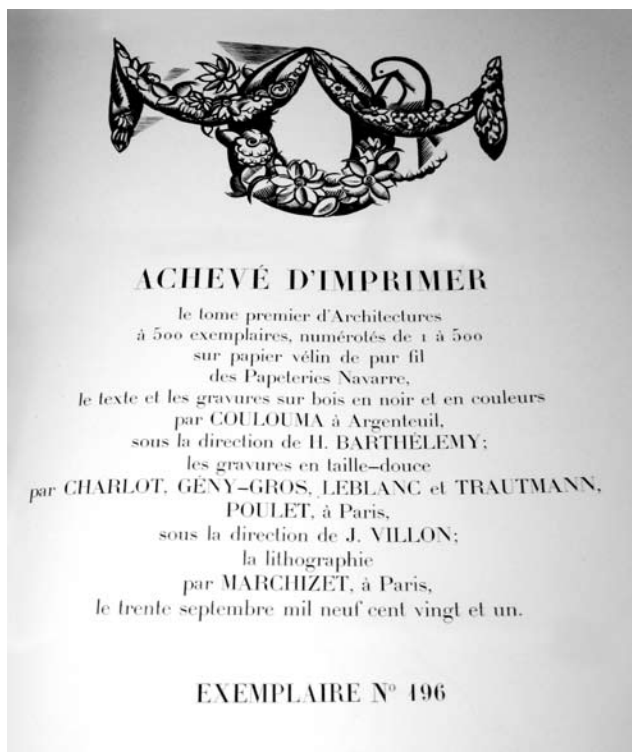


Fig. 1. « Architectures ». Achevé d'imprimer.

commande) de rédiger un texte de 115 800 caractères et les plus fins connaisseurs ont vérifié que le compte était bien le bon !

Cette constance d'un nombre de signes prédéterminés et imposés par la volonté de l'éditeur va orienter Paul Valéry vers un choix formel d'écriture, comme il le précisera bien plus tard dans une lettre du 20 janvier 1934 : « Une compagnie d'architectes, sachant que j'aimais leur art [...] m'a demandé d'écrire une préface pour un album de projets et de plans qu'ils se préparaient à publier [...] et que le nombre de pages imprimées, l'ordonnance des pages [...] en étaient commandés rigoureusement<sup>1</sup>. » Cette

1- Valéry, Paul, Notes sur « Dialogues », Paris, *Œuvres complètes*, Gallimard, coll. La Pléiade, Tome 2, p. 1401-1402.

rigueur, d'abord étonnante et rebutante ainsi exigée d'un homme assez accoutumé à celle des poèmes à forme fixe, l'a fait songer d'abord, puis trouver que la condition imposée pouvait être assez aisément satisfaite en employant la forme très élastique du « Dialogue ».

Si, pour cette fiction, il fait le choix de la situer géographiquement – en Grèce – et dans une époque – l'Antiquité –, le formalisme du dialogue offre d'emblée à son auteur divers avantages, tel le caractère provisoire et inachevé sous le rapport du contenu doctrinal (selon la thèse ainsi défendue au XIX<sup>e</sup> siècle) : l'exposition d'une pensée explicite comme vecteur des idées qui la formulent. Enfin les échanges relatés entre les protagonistes permettent de suggérer facilement au lecteur son jugement propre. Ainsi, créer un dialogue imaginaire entre Phèdre et Socrate avait pour objet « l'Architecture » et celui qui l'exerce, « l'Architecte » Eupalinos de Mégare. Le choix de l'adoption pour un des personnages du nom de Phèdre est peut-être à rapprocher du titre du dialogue de Platon sur le Beau :

Le nom d'Eupalinos fut pris par moi qui cherchais un nom d'architecte dans l'Encyclopédie Berthelot à l'article « Architecture ». J'ai appris depuis par un travail du savant helléniste Bidez de Gand qu'Eupalinos, ingénieur plus qu'architecte, creusait des canaux et ne construisait guère de temples ; je lui ai prêté mes idées, comme j'ai fait à Socrate et Phèdre<sup>2</sup>.

Cette « méprise » fut avouée plusieurs années après, à la fois dans un souci d'exactitude pour le patronyme retenu et d'erreur vénielle pour le non-helléniste qu'il se revendiquait d'être : « Je n'ai jamais été en Grèce et quant au grec je suis malheureusement demeuré un écolier des plus médiocres, qui se perd dans l'original de Platon et le trouve dans les traductions, terriblement long et souvent ennuyeux<sup>3</sup>. » Au hasard d'une lecture récente, je découvre ce même Eupalinos, cité avec le qualificatif « d'architecte » qui vécut au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., désigné comme le constructeur d'un aqueduc souterrain dans l'île de Samos située dans les Cyclades.

---

2- *Ibid.*, p. 1402.

3- *Ibid.*

### Paul Valéry et ses rapports à l'architecture

S'il est choisi par une « compagnie d'architectes », il le doit au fait – comme il l'a déclaré – « qu'il aimait leur art ». N'avait-il pas déjà écrit : « Il y avait en moi un architecte, que les circonstances n'ont pas achevé de former » ! Cet « amour » pour l'architecture, Paul Valéry va le constituer et le façonner au fil de ses lectures dès l'adolescence, et le consigner, dès son premier écrit, sur le sujet qui précède de trois décennies la publication d'*Eupalinos*, longue période de gestation de son « goût » : « L'Architecture a tenu une grande place dans les premières amours de mon esprit... », déclare celui qui, dès l'âge de 14 ans, lit *Notre Dame de Paris* de Victor Hugo, ce qui le plonge dans « l'extase gothique. » Puis, en 1886, il étudie les arts savants du Moyen Âge, de Byzance et quelque peu ceux de la Grèce antique. L'année suivante, en compagnie de l'architecte Parodi, il visite quelques curiosités de la ville de ses attaches familiales, Gênes. Il continue à s'intéresser au domaine de l'architecture et transcrit diverses définitions empruntées à Viollet-le-Duc, complétées des illustrations de ses dessins techniques et précis, en suivant une pensée rationaliste.

Il est du côté d'une certaine modernité par opposition au style « composite » du XIX<sup>e</sup> siècle qui s'impose à cette époque, il le précise en relatant d'autres souvenirs de jeunesse : « Mon esprit se faisait ses petites humanités chez les modernes, Gautier m'apprenait à voir avec quelque œil de peintre, Hugo m'avait intéressé à l'art gothique, un jour Viollet-le-Duc me tomba sous la main. » C'est en mars 1891, à l'âge de 20 ans, qu'il publie aux éditions de l'Ermitage *Le Paradoxe sur l'Architecte*, où il évoque les rapports entre musique et architecture. Il s'agit d'un texte court et lyrique qui commence ainsi :

Il rachètera l'Art superbe épuisé par trois cents années d'injurieuses bâtisses, et tant de lignes inanimées [...]. Autrefois l'esprit soufflait sur le marbre, les murailles antiques ont vécu comme des hommes et les architectures perpétuaient les songes. En d'autres temps [...] des cathédrales éternisaient l'âme pieuse des nations. La basilique était l'antiphonier de pierre [...] Puis, c'est le silence et la décadence, l'architecture agonise. [...] Maintenant c'est une jeunesse, la frêle et

la délicieuse enfance que l'art traverse une fois de plus, voici l'Aurore et la blanche épiphanie ! Seule, l'Architecture, veuve n'est pas encore dans la joie<sup>4</sup>.

Nostalgie d'époques révolues, celles de l'Antiquité et du Moyen Âge, avec le constat d'un renouveau stylistique pour la musique, mais qui exclut encore l'architecture, en cette fin du xix<sup>e</sup> siècle ! Agathe Rouart-Valéry, fille de Paul, disait lors du colloque du centenaire, en 1971 : « Dans tous les documents présentés m'est apparu son attachement à Edgar Poe et Viollet-le-Duc, mettant en parallèle l'architecture et la littérature<sup>5</sup> », en référence à deux brèves notes titrées *Viollet-le-Duc et Poe* et *Le sens plastique* qui en évoquent les rapports.

Cette commande que recevra Paul Valéry, alors âgé de 50 ans, serait ainsi une belle opportunité offerte à lui pour exprimer cette sensibilité au domaine de l'architecture. Dans les années 1920 cependant, l'esthétique de Paul Valéry ne semble pas en phase avec son époque. Il va privilégier au travers de ses goûts le matériau « pierre » propre au grand style gothique en ignorant les nouvelles matières, telles le béton et le métal déjà adoptées par les architectes Perret et Guimard. Il reste attaché aux principes d'une architecture vernaculaire, celle-là même qui a été inventoriée par l'architecte Laprade : « Il n'est d'architecture que faite de mains d'homme », donc réalisée par des artisans amoureux du beau travail, ce qui va à l'encontre du phénomène d'industrialisation naissante déjà appliquée à la construction des nouveaux bâtiments, et l'ignore.

Il théorise aussi le concept d'*ornement*, plus précisément d'art d'ornement (ou décoratif), différence de terminologie bien mince au demeurant pour son sujet. Dans son *Introduction à la méthode de Léonard de Vinci* ne déclare-t-il pas que « le but et l'essence de l'art est l'ornement, en somme produire un effet, l'ornement n'est pas accessoire ou superflu par rapport à la composition, il en fait partie intégrante, il y entre comme finalité, mobile ou loi<sup>6</sup>. » Et, comme le précise par cet

4- Valéry, Paul, *Notes à Eupalinos*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 1960 (rééd. 2008), tome 2, p. 1403.

5- Rouart, Agathe, Valéry, *Actes du Colloque de 1971*, Montpellier, Université Paul-Valéry, PUF, 1972, p. 36.

6- Valéry, Paul, *Introduction à la méthode de Léonard de Vinci*, Paris, Gallimard,

extrait le philosophe Luigi Pareyson dans son *Esthétique de Paul Valéry* : « Pour lui, ce qui caractérise l'architecture est le fait de savoir rassembler en une unité – à travers un lien indissoluble et une loi rigoureuse – une infinité d'éléments très différents entre eux et indépendants à l'origine<sup>7</sup>. » En cela nous sommes ici très proches de la définition d'un style, comme le sera l'Art décoratif !

Certes Paul Valéry doit honorer dans des conditions assez strictes une « commande », mais il retrouve par « habitude » son processus créatif tel qu'il le pratique dans ses *Cahiers*. Un exercice quotidien d'écriture, d'invention parfois accompagné et complété par le dessin : « Je réduis tout ce que je pense de l'art à l'idée d'exercice, que je trouve la plus belle du monde. ». Raisonement se rapprochant en parallèle de celui des artistes – ses contemporains – qui, pour tendre vers une esthétique, vont aussi s'imposer les règles de la proportion naturelle ou d'harmonie – par exemple celle de la Section d'or – dans l'exécution de leurs œuvres. Et de poursuivre : « pour s'imposer des règles de résistance à une certaine facilité, pour canaliser l'activité dissipatrice de l'esprit en créativité constructive et constructrice<sup>8</sup>. » Pour parvenir à la véritable création, il faut remplacer l'invention spontanée par l'effort conscient de recours à des règles rigoureuses auxquelles il faut se soumettre, sans aucune discussion, pour ainsi passer du désordre à l'ordre, de l'arbitraire au nécessaire, du relatif à l'absolu et ce, pour tendre vers l'œuvre accomplie, précepte fondamental pour Paul Valéry.

### **Genèse de l'écriture de *Eupalinos ou l'Architecte***

Pour entamer sa tâche d'écriture voici le matériau brut, cette liste de quelques notes manuscrites préparatoires portées sur une fiche présentée à l'exposition de 1971 au Musée Fabre de Montpellier :

L'architecture naturelle. Instinct. Castors. Abeilles, insectes, araignées. / Au commencement était la carrière<sup>9</sup>. / Organisation du

---

coll. La pléiade, 2008, t. 2.

7- Pareyson, Luigi, *L'esthétique de Paul Valéry*, Nîmes, Éd. Théâtète, 2002, p. 39.

8 Valéry, Paul, Notes sur « *Dialogues* », *op. cit.*

9- La carrière changée en maison – il a été mis en évidence qu'il s'est inspiré pour le texte d'*Eupalinos* de *L'histoire d'une Maison*, écrite par Viollet-le-Duc.

stable. / Il est malheureusement bien difficile de se représenter l'état d'esprit d'un architecte de l'Antiquité ou du Moyen Âge, de connaître ses connaissances, ses mobiles, ses scrupules. / Trois sortes d'architecture. Celles qui n'ont égard à rien qu'aux besoins et le satisfont par le plus court – celles qui assujettissent plutôt les formes à dépendre de la matière – celles qui assujettissent plutôt la matière à dépendre de la forme. / L'Esthétique, il semblerait que nous dussions être en possession de faire, créer l'œuvre d'art presque à coup sûr. / Corps. Instruments. Cithare. Le corps et l'esprit font l'œuvre qu'ils ont pour lieu, pour acte commun. / Choses qui manquent aux Modernes. Goût de l'éternel ou illusion de l'éternel. Goût du parfait. Ces goûts se rattachent au fini. / Si nos esprits étaient plus lucides, nous trouverions en peinture, en littérature, autant de conditions précises qu'en architecture où elles s'imposent<sup>10</sup>.

Ensemble d'idées où va alors puiser Paul Valéry pour générer et structurer le texte définitif dont l'analyse et le rapprochement aux présentes notes restent cependant à établir ! Laissons-en le soin aux spécialistes des études valéryennes, pour ma part, sollicitant la mémoire de ma dernière et récente lecture, je peux affirmer que certaines de ces idées initiales n'ont pas été retenues dans la rédaction du texte final : « L'acte d'écrire ne peut se prolonger jusqu'à remplir l'étendue d'un livre sans exiger une rupture presque incessante du dessein initial, ce que je dis là n'a pas besoin d'être démontré ; il suffit pour s'en assurer de visu de considérer un brouillon quelconque<sup>11</sup> », et Paul Valéry le confirme ! Vera Daniel se risquera, quant à elle, à quelques commentaires publiés dans les *Actes du Colloque de Montpellier* d'octobre 1971 :

Voilà donc le double rôle de l'architecture : pour le créateur un modèle de son œuvre, d'où le hasard serait aboli, pour le spectateur un objet de jouissance. Dans l'architecture ainsi comprise, Valéry a trouvé un modèle du travail créateur, modèle incarné par Eupalinos, type plutôt qu'individu dont le nom et le rôle historiques sont sans importance, qui

---

10- Catalogue « *Paul Valéry et Eupalinos* », note manuscrite n° 259, Montpellier, Presse Municipale, 1971, Exposition présentée au Musée Fabre.

11- Paulhan, Jean, : *Paul Valéry ou la littérature considérée comme un faux*, Paris, Éd. Complexe, 1987, coll. Le Regard littéraire.

éblouit Phèdre non pas par les aspects pratiques de son activité, mais par la vision d'un esprit puissant en fonction. Suivant une structure architecturale et musicale à la fois l'arbitraire créant le nécessaire, *Eupalinos*, dont la forme fluide du dialogue s'y prête à merveille est un assemblage de morceaux détachés, construits, composés dans une unité qui tient<sup>12</sup>.

Après la publication d'*Eupalinos*, Paul Valéry ne variera que peu dans ses opinions relatives à l'architecture, dans les années qui suivront. Comme évoqué par le critique Bruno Foucart lors du Colloque de Sète en 1995 auquel j'assistai, Paul Valéry n'affirme pas sa préférence pour un des courants stylistiques de son temps exprimés par les architectes Sue et Mare, Laprade ou Perret, et *Eupalinos* serait le prête-nom d'Auguste Perret. Fait d'ailleurs confirmé par le biographe de Perret d'après le témoignage directement recueilli auprès d'Albert Laprade, rapportant qu'*Eupalinos* résultait bien d'une conversation directe entre Paul Valéry et Auguste Perret.

Auguste Perret, adoptant les techniques du ciment armé dès les premières années du vingtième siècle, avait édifié divers immeubles à Paris et surtout, en 1913, le célèbre théâtre des Champs-Élysées, aujourd'hui centenaire. Le premier numéro de *L'Architecture Vivante*, en 1923, se trouve placé sous le double patronage de Valéry et de Perret, qui y affirment ensemble (mais a minima) que les édifices vivants sont ceux qui « strictement subordonnés à leur usage, réalisés par l'emploi judicieux de la matière, atteindront à la beauté par les dispositions et les proportions harmonieuses des éléments nécessaires qui les composent. » Dans *Images de la France*, texte de 1927, Paul Valéry circonscrit les beaux-arts au seul domaine de l'architecture et précise :

Pour comprendre l'architecture française, il importe de se reporter au principe le plus délicat et le plus solide de tous les arts, qui est l'accord

---

12- Daniel, Véra, *Actes du Colloque de 1971*, Op. cit., p. 117.



intime, entre la matière et la figure de l'ouvrage [...] l'indissolubilité de ces deux éléments est le but incontestable de tout grand art [...]. Le public confond souvent les qualités véritablement architectoniques avec les effets de décor purement extérieurs [...]. Nos constructeurs des grandes époques ont toujours conçu leurs édifices d'un seul jet et non en deux mouvements de l'esprit relatifs à la forme ou à la matière [...]. Ils pensaient en matériaux [...]. Et circonstance singulière, nous ignorons entièrement les méthodes, la culture technique et théorique, les connaissances mathématiques et mécaniques de ces grands créateurs<sup>13</sup>.

Ici seuls les concepts intemporels : « Forme » et « Matière », préoccupent Paul Valéry, ce qu'il confirme en 1932, lors d'une conférence sur *Amphion* :

L'Architecture a tenu une grande place dans les premières amours de mon esprit [...] l'idée même de construction, qui est le passage du désordre à l'ordre, se fixait en moi comme le type de l'action la plus belle et la plus complète que l'homme se pût proposer. Un édifice accompli [...] manifeste à la lumière, l'œuvre combinée du vouloir, du savoir, et du pouvoir de l'homme. Seule, entre tous les arts [...] l'architecture charge notre âme du sentiment total des facultés humaines. L'art de bâtir nous rappelle que rien ne tient par soi-même et que c'est autre chose d'aimer le beau et de le concevoir, et tout autre chose de le faire concevoir. [Et il poursuit en faisant le lien avec la musique :] Il est clair que musique et architecture sont des arts qui se passent de l'imitation des choses : ce sont des arts dans lesquels la matière et la forme ont des relations plus intimes entre elles que dans les autres<sup>14</sup>.

Enfin en 1939, dans une lettre adressée à Fèvre (architecte ? ou bâtisseur ?), il indique :

La véritable architecture est inséparable de la pierre de taille et de la taille de la pierre. L'art complet de bâtir n'apparaît que dans les constructions qui sont fondées sur la taille et non sur l'emploi de matériaux concrets ou métalliques [...] le ciment et le métal envahissent la place, et j'en éprouve du regret [...] l'attention du public ne distingue

---

13- Valéry, Paul, Notes sur « *Dialogues* ».

14- Valéry, Paul, *op. cit.*, p. 1277.

pas l'immense différence de qualité qui existe entre une œuvre taillée et une œuvre moulée<sup>15</sup>.

Au vu des relations qu'il entretenait avec « l'Architecture » comme relaté ci-dessus, l'amateur reconnu comme tel en Paul Valéry (par ses commanditaires) était-il vraiment le porte-parole idoine pour exprimer un jugement sur l'architecture de son propre temps ?

### **L'édition originale d'*Architectures* et ses commanditaires**

Évoquons à présent le contenu détaillé de l'objet-livre, celui-là même de l'édition originale. Nous avons pu consulter à la bibliothèque du Musée Paul Valéry de Sète l'exemplaire n°196 sur 500, et en localiser quatre autres, trois conservés à la Bibliothèque nationale de France et un à la bibliothèque de l'INHA (Institut national d'histoire de l'art), un ouvrage de 149 pages dont voici le sommaire.

Enpage de garde (fig. 2), les mentions 1921–*ARCHITECTURES* en complément d'un A majuscule enserré dans un cartouche dessiné, avec ce long sous-titre : *Recueil publié sous la direction de Louis Sue et André Mare comprenant un dialogue de Paul Valéry et la présentation d'ouvrages d'architecture, décoration intérieure, peinture, sculpture et gravure contribuant depuis mil neuf cent quatorze à former le style français*, Paris, Éditions de la Nouvelle Revue Française.

À la table des matières constituée de trois pages en fin du volume sont référencés les textes et illustrations décrites ci-après. L'ouvrage est composé en deux parties distinctes, la première rassemblant des illustrations, *Le Frontispice* dessiné par Paul Vera et *La conquête de l'Air*, tableau de Roger de la Fresnaye. Puis vient l'élément majeur, *Dialogue des Morts*, de Paul Valéry qui est

---

15- Valéry, Paul, Notes sur « Dialogues ».



Fig. 2. « Architectures ». Frontispice.

en fait le texte aussi titré *Eupalinos ou l'Architecte*, suivi de cinq autres planches en pleine page, une gravure figurant le portrait de Baudelaire d'après la sculpture de Villon, une peinture de Marie Laurencin (sans titre), *Le Kiosque à journaux* et deux autres lithographies (originales) de Boussingault et de Segonzac. Puis, une deuxième partie rassemble les documents graphiques, parfois

colorés, des architectes et décorateurs commanditaires, suivis de leurs commentaires descriptifs desdites réalisations : *Hôtel pour la Condesa de Goyeneche* à Madrid, *Salon des Jordaens* à Madrid, *Salon* de Charles Stern, *Vestibule et salle à manger* dans l'Hôtel de M. Esder, *Salles de toilette* de l'appartement de M. André Bernheim, *l'appartement* de M. Marcel Monteux, et l'*Hôtel de la Légation de France* en Pologne.

Suivant immédiatement le titre *Eupalinos ou l'Architecte* (fig.3), le texte de Paul Valéry débute par cette dédicace rédigée



Fig. 3. « Eupalinos ou l'Architecte ». Page de garde.

en idiome grec « Pros Karin » que l'on trouve citée une autre fois dans la rédaction et qui signifie « Pour le plaisir », mais doit se lire et prononcer « Pour KARIN » soit « pour Karine ou Catherine » c'est-à-dire Catherine Pozzi, la muse du moment, ainsi l'interprète Serge Bourjea, professeur à l'université de Montpellier III et éminent valéryen.

Les commanditaires de l'œuvre littéraire se déclarent. Ce sont Louis Sue, architecte et André Mare, peintre, qui étant désireux d'en faire un manifeste de leur récente association en 1919, tiennent à rappeler l'ancienneté et l'ampleur de leur démarche créative – et comme spécifié très précisément au sous-titre : « pour rendre compte des récentes réalisations de la Compagnie des Arts Français ». Ces deux artistes sont nommément identifiés et cités en coauteurs dès la première page de l'ouvrage. Ils sont les représentants de l'acte de promotion d'un plus ample groupe de créateurs, celui de la *Compagnie des Arts Français* créée en 1920, elle-même précédée par l'*Atelier de l'Art Français* existant depuis 1912, et dont l'origine date du Salon d'Automne 1911. En complément de la présence en son sein de Sue et Mare, la Compagnie regroupe en particulier ceux qui avaient participé au Salon d'Automne 1911, à savoir Georges Rouault, Roger de La Fresnaye, Marie Laurencin, Jean Louis Gampert, Richard Desvallières, Duchamp-Villon, Jacques Villon, Dunoyer de Segonzac, Léger, tous artistes peintres, graveurs, dessinateurs ou sculpteurs. La Compagnie des Arts Français aura une existence relativement brève, d'abord rachetée dès 1922 – à la suite de déboires financiers dus en particulier à une tentative d'édition de meubles en série – par les propriétaires des grands magasins parisiens, et qui passera sous contrôle définitif des Galeries Lafayette en 1927. Louis Sue en restera membre, avant d'être remercié en 1928. Il se consacrera ensuite à l'exercice de l'architecture, le décès prématuré d'André Mare venant mettre un terme définitif à leurs association et expérimentations.

André Mare (1885-1932), peintre de formation, qui entame une carrière de décorateur d'intérieur dans les années 1910, présente en 1912 au Salon d'Automne une « maison cubiste », mélange éclectique de styles roman et moderne et qui, par dérision, est rebaptisée la « Maison maresque » – contraction de Mare et mauresque –, qui fut surtout un objet insolite d'attraction et un beau sujet de contestation pour le grand public. Derrière la façade sont exposés des peintres dits « cubistes » Léger, de La Fresnaye, Metzinger, Gleizes, mais aussi Duchamp. Puis ses activités sont indissociables des projets réalisés avec Louis Sue pendant huit années, concevant près de deux mille modèles de mobiliers, papiers peints, tissus, sculptures, arts de la table et une soixantaine d'ensembles de décoration : « Notre intention est de réaliser ce que j'ai toujours essayé de faire au Salon d'Automne avec les camarades, c'est à dire de travailler en commun et d'avoir des représentants de tous les arts », c'est ainsi que l'objectif fut précisé. En 1925 pour l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs, les deux artistes concevront deux pavillons à coupole.

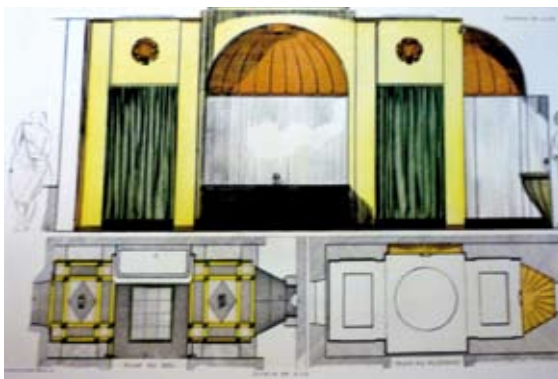
Louis Sue, initiateur et personnage dominant du Groupe, est né en 1875 à Bordeaux, il décèdera en 1968 à Paris. Architecte de profession il conduira de front une carrière de décorateur-ensemblier, et même s'adonnera à la peinture, sa passion première. Son grand-oncle est l'écrivain Marie-Joseph dit Eugène Sue (1804-1857). Au début des années vingt, Louis Sue et la Compagnie des Arts Français réfléchissent à la définition d'un module de proportion nouveau, mieux adapté « à l'époque moderne », proportions fondées sur le corps humain et sur des éléments empruntés aux tracés régulateurs issus du nombre d'or. Sa peinture s'inspire à la fois des travaux des impressionnistes (en particulier Renoir) et de ceux de ses amis Nabis. Il avait exposé pour la première fois, à l'occasion du Salon des indépendants de 1902, ses tableaux de nus, natures mortes et paysages. Nombre de ses œuvres picturales sont de nos jours conservées et exposées dans des bâtiments publics

(ministère des Affaires étrangères) et musées, ceux de Bordeaux, du Luxembourg à Paris, de Charleville-Mézières, de La Rochelle et aussi à la Manufacture nationale de Beauvais. Le nom de Louis Sue restera attaché à ses nombreuses tentatives de fédérer les artistes du mouvement Art Déco en associations comparables aux expériences allemandes et autrichiennes des « *Werkbund* ». L'Atelier de l'Art Français, puis la Compagnie des Arts Français dont il fut l'un des membres fondateurs, tentent d'apporter une réflexion sur la production parallèle d'œuvres de luxe mais en série pour le plus grand nombre, ces associations furent également le lieu de réunion des architectes, peintres décorateurs, et artisans de divers horizons. Il deviendra membre, puis président de la future Société des artistes décorateurs, mais beaucoup plus tard, en 1939. Louis Sue fréquenta à la Closerie des Lilas, André Gide, Jean Moréas, Claude Debussy, André Mare, Pierre Louÿs, Charles Guérin. Il côtoie également les peintres comme Pierre Bonnard, André Derain, André Dunoyer de Segonzac et Roger de La Fresnaye. On peut affirmer que Louis Sue préférera sa vie durant la compagnie des artistes à celle de ses confrères architectes. Il est également l'ami et architecte attitré des grands couturiers tels Paul Poiret et Jeanne Paquin. La danseuse américaine Isadora Duncan fut sa compagne pendant quelques années.

### **Les œuvres-manifestes de l'Art Décoratif des années vingt**

Il faut à présent évoquer la chronologie des œuvres construites de Louis Sue jusqu'en 1921 et qui sont publiées dans *Architectures*, pour témoigner du style de leurs réalisations. Celles de 1918 pour la décoration chez Kapferer, quai de Boulogne, avec Paul Véra et Richard Desvallières et de la prolifique année 1919, la décoration chez Charles Stern avec André Mare et Marie Laurencin, la décoration chez Marcel Monteux, 75 avenue Marceau à Paris, avec André Mare, l'agencement de la salle de bains de la princesse

de Lucinge à Vaux-le-Pénil (fig.4) avec André Mare. Puis en 1920 l'hôtel de la comtesse Goyeneche à Madrid et la salle des Joardaens chez le duc de Medinacelli, toujours à Madrid. En 1921, la décoration chez André Bernheim, 81 rue de Lille à Paris (fig.5) avec André Mare et surtout le projet-phare, la salle à manger de Pierre Girod, 4 avenue Hoche à Paris ; il s'agit d'une importante réalisation, contemporaine de la publication d'*Architectures* mais qui n'y est pas figurée en tant que telle ; elle est maintenant une des pièces essentielles de l'exposition permanente du Musée des Arts Décoratifs de Paris. Ainsi la Compagnie des Arts Français va contribuer de façon majeure à illustrer par les réalisations de ses propres artistes le style Art Déco du musée éponyme de Paris (fig.6).



*Fig. 4. Louis Sue et André Mare, agencement de la salle de bains de la princesse de Lucinge à Vaux-le-Pénil, 1919, croquis à l'aquarelle.*



*Fig. 5. Louis Sue et André Mare, décoration chez André Bernheim, 81 rue de Lille à Paris, 1921, croquis à l'aquarelle.*



La muséographie proposée semble parfaitement refléter et s'inspirer du contenu iconographique de l'édition originale d'*Architectures* dont la pièce principale est la *salle à manger de Pierre Girod* (fig.7) évoquée sur le cartel du musée, qui en décrit les éléments : dans un



Fig. 6. Fauteuil et paravent style Art Déco, Musée des Arts décoratifs, Paris.

décor reconstitué très fidèlement aux dimensions du lieu originel – un assemblage composite constitué de murs en panneaux bois palissandre et acajou teinté de noir – le plafond et ses corniches dorés à la feuille avec éclairage indirect dissimulé dans les saillies moulurées et le sol revêtu d'une moquette en laine d'un coloris « tabac » très sombre. Les meubles et objets sont judicieusement disposés dans l'espace, soit six chaises d'origine portugaise du



Fig. 7. Salle à manger de Pierre Girod, Musée des Arts décoratifs, Paris.

xviii<sup>e</sup> siècle, la table dessinée par Louis Sue et André Mare de 1920-1922 sur laquelle est posé un surtout aux poissons (exécuté vers 1925), un buffet et une desserte de Louis Sue et André Mare datés de 1920-1921, le service de table trois pièces (vers 1922) et un vase à feuilles

d'acanthes, trois vases, dont le plus grand, à décor roses et tulipes, créés par Marinot, les deux bas-reliefs dorés à la feuille par Paul Vera intitulés *Été* et *Automne* en impostes, une paire d'encoignures de Louis Sue et André Mare, enfin un vase à profil de femme de Marinot, et une lampe de table signée E. Brandt.

D'autres œuvres des artistes cités dans *Architectures* sont présentées dans le même espace muséographique des salles adjacentes du parcours réservé aux Arts Décoratifs ; la gravure de Villon *Portrait de Baudelaire* inspirée d'une sculpture de Duchamp-Villon, une aquarelle de Marie Laurencin titrée *Colombe*, de 1919, une peinture de La Fresnaye, *Usine*, de 1911, une peinture de Paul Vera, *L'enfance d'Orphée*, et une statuette de Roger de La Fresnaye, *Ève*, en plâtre avec socle en noyer ciré datée de 1911.

Soldant l'aventure de la Compagnie des Arts Français, Louis Sue deviendra une figure reconnue de l'architecture du <sup>xx</sup>e siècle, au travers d'une longue carrière de bâtisseur et de décorateur, sorte de précurseur pour ses interventions contemporaines dans le patrimoine ancien. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, il assumera par ses œuvres la pérennité de l'Art Décoratif en France, par ses publications il fera aussi œuvre de théoricien. À l'Exposition des arts décoratifs de Paris en 1925 – date de consécration de ce style – il édifie avec André Mare et la Compagnie des Arts Français le Pavillon : un *Musée d'art contemporain*, sur l'esplanade des Invalides, ainsi que le *Pavillon Fontaine* avec André Mare, Paul Vera et André Marty, les deux bâtiments précédemment évoqués couverts de coupoles. Lors de cette même exposition, il réalise avec Gustave Jaulmes la décoration de la Salle des fêtes du Grand Palais.

L'art décoratif sera contesté, et une polémique naîtra autour de cette Exposition de 1925, celle-là même qui fait aujourd'hui l'objet d'un réel succès. Auguste Perret, le prête-nom d'Eupalinos (je le rappelle) s'insurge : « L'Art Décoratif est à supprimer. Je

voudrais savoir qui a accolé ces deux mots, Art et Décoratif, c'est une monstruosité, là où il y a de l'art véritable, il n'est pas besoin de décoration ! » Et dès 1924, Le Corbusier avait écrit dans *L'Esprit Nouveau* : « l'Art Décoratif c'est de l'outillage, du bel outillage, il ne peut davantage y avoir d'art décoratif qu'il ne saurait subsister des styles. »

Que distinguer et retenir de ses réalisations au cours de la longue carrière professionnelle de Louis Sue débutée avec le xx<sup>e</sup> siècle, et en complément de celles citées dans *Architectures* ? Une série d'immeubles, d'hôtels particuliers, de boutiques à Paris et Neuilly, des villas sur la Côte d'Azur et la Côte basque, mais aussi une intense activité de décors de pièces de théâtre – pour la Comédie-Française et Bordeaux des années trente à cinquante –, des aménagements intérieurs de paquebots. En 1937, pour l'Exposition internationale de Paris, il conçoit le foyer et le vestibule du théâtre du Trocadéro et les hall et stands du pavillon des artistes décorateurs. Puis en 1939, pour ce même Salon, il aménage *Une Rue* au sein du Grand Palais à Paris et le *Village français* à l'Exposition internationale de New-York, juste retour à ses talents des années passées, mais chant du cygne du style Art Déco, dont il aura été un des instigateurs principaux. De 1951 à 1955, une œuvre importante sera une création dans une ancienne chapelle du Musée de l'Annonciade à Saint-Tropez (Var), avec Olivier Sue son neveu avec qui il s'est désormais associé. Il participera aussi à de nombreux concours et consultations, comme celui de la reconversion de la gare d'Orsay. Louis Sue se voudra théoricien de l'art décoratif, et plus largement de l'architecture au travers d'une série de publications, ainsi inaugurée par *Eupalinos – Architectures*, puis en 1923 avec Vaillat : *Le rythme de l'architecture*. En 1939, *Notes sur l'Art décoratif* dans *Carrefour*, p. 72-73. En 1943, *À la recherche d'un style*, dans *Istanbul*. En 1964, *Quelques réflexions sur différentes orientations artistiques*, dans *Avenir*, n° 155-156. Les archives de Louis Sue ont été

versées le 29 juin 1983 aux Archives d'Architecture du xx<sup>e</sup> siècle de l'Institut français d'Architecture. Elles concernent l'ensemble de l'œuvre de l'architecte, ses dessins, plans et maquettes, mais ne comportent aucun écrit.

S'opposant à ces mouvements d'avant-garde, certains designers ont cherché à ouvrir cette nouvelle voie dans le respect de la tradition. Ainsi Louis Sue fait-il partie d'un groupe de designers – ou ensembliers comme on les appelait alors – dont les innovations, tant en architecture qu'en arts décoratifs, aboutissent au style dit Art Déco<sup>16</sup>.

### **Paul Valéry et l'Art Décoratif**

En référence à ces propos de Bruno Foucart et dans le contexte déjà évoqué : « Si Valéry introduit [par son texte] des morceaux choisis de Sue et Mare, il est censé participer au grand œuvre de la maintenance et résurrection de l'art à la française ; or rien dans le dialogue à la grecque ne semble véritablement concerner l'œuvre de ces architectes décorateurs, ni contribuer à la question de l'art national<sup>17</sup> », l'écart manifeste entre le texte et l'iconographie qu'il introduit doit cependant être nuancé du fait de sa date de parution, 1921, à une époque où l'art français demeure totalement à réinventer après la courte expérience de l'Art Nouveau. Et de fait, il faut bien reconnaître à La Compagnie de l'Art Français le mérite de l'initiative de cette publication. Son action est mieux cernée par notre époque contemporaine, comme celle d'avoir pris part à l'élaboration et la diffusion du style de l'Art Décoratif, une part importante si l'on en juge par sa représentation au sein du Musée des Arts Décoratifs de Paris et au *Métropolitan Museum* de New-York pour la réalisation des mobiliers. L'initiative récente de l'exposition de cet automne 2013 à la Cité de l'Architecture vient confirmer cette reconnaissance.

### *Eupalinos ou l'Architecte*, une œuvre reconnue et considérée

16- Day, Susan, *Louis Sue, architecte des années folles, associé d'André Mare*, Paris, éd. IFA, 1986.

17- Foucart, Bruno, « Paul Valéry et les Arts », in *Actes du colloque de Sète*, Arles, Actes Sud, 1995, p. 40.

comme « littéraire » et qui à son origine représente la première partie d'une publication se voulant plus ambitieuse, ne doit être réduite au seul vecteur de diffusion d'un style artistique, « l'Art Décoratif », qui nous a orientés vers ses principaux protagonistes – en particulier l'architecte Louis Sue – et plus largement vers l'aventure de la Compagnie des Arts Français. « La manière de ces architectes dont nous aimons tellement aujourd'hui le côté néo-Trianon, le luxe art déco, les revêtements lisses, riches et colorés, reste aux antipodes des propos de Socrate – Eupalinos et donc de Paul Valéry<sup>18</sup> » : cette sentence confirme bien l'évolution de notre goût contemporain près d'un siècle plus tard, tout comme ma propre appréciation personnelle.

Paul Valéry a peu exercé ses talents de critique d'art, ainsi dit-il : « La critique d'art est le genre littéraire qui condense ou amplifie, aiguise ou ordonne, ou essaye d'harmoniser sur tous ces propos qui viennent à l'esprit devant les phénomènes artistiques<sup>19</sup>. » Ses textes sont groupés dans *Pièces sur l'Art*, il y évoque Degas, Morisot, Corot, Manet, Maillol, tous artistes du XIX<sup>e</sup> siècle, une « Glose » sur quelques peintures du Musée Fabre, une préface au livre *Les fresques de Paul Véronèse*. Qu'a bien pu penser Paul Valéry des œuvres et artistes figurant à ses côtés dans l'ouvrage *Architectures*, auxquels il n'a pas fait référence : Paul Vera, Jacques Villon, Marie Laurencin, Roger de La Fresnaye, André Dunoyer de Segonzac, Jean-Louis Boussingault ? Paul Valéry a-t-il eu seulement connaissance du corpus graphique qui illustrerait son texte ? Probablement pas, avant son acte d'écriture. S'en est-il seulement enquis, préoccupé qu'il était par sa tâche, qui devait strictement respecter un calendrier à lui imposé, comme l'évoque une lettre sollicitant l'indulgence de ses commanditaires pour qu'ils tolèrent une prorogation du délai initialement imparti, alors qu'il avait du retard pour achever la rédaction de son texte ?

Les intentions des commanditaires se résumaient à s'offrir la caution intellectuelle et l'aura de Paul Valéry. L'iconographie n'expose, ni ne représente, aucune création originale ou spécifique, sans recherche d'innovation, mais le simple recueil d'œuvres et réalisations préexistantes datant d'années antérieures. Cette démarche pouvait être assimilée

---

18- Valéry, Paul, Notes sur « *Dialogues* ».

19- Valéry, Paul, *Pièces sur l'Art*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 2008.

à un acte de promotion collective (en terminologie contemporaine) à destination d'une clientèle d'amateurs sélectionnés et fortunés fréquentant les Salons. D'où le tirage limité à 500 exemplaires d'un ouvrage à qualifier de bibliophilique, par son format, sa composition soignée, ses illustrations dont certaines en couleurs sont bien servies par la qualité du papier, de la composition et de la typographie.

La distance est infinie entre le propos littéraire et les représentations figurées, ce qui expliquera que dès la première réédition chez Gallimard, seul le texte dépouillé de toute scorie décorative va s'imposer avec un succès non démenti jusqu'à nos jours. Dès les années suivant la première publication, diverses traductions vont être éditées, comme celle, très célèbre, de Rainer Maria Rilke en langue allemande en 1927, puis en langue anglaise en 1932, en italien en 1933 par Raphaël Contu, en grec en 1935 par Ellis Lambi Di, en espagnol en 1939 par Mario Pani et aussi dans de nombreux autres pays.

Paul Valéry au travers de cet acte de création littéraire a rendu un grand service à la cause de l'architecture en affirmant sa valeur de modèle et d'idéal par-delà écoles et styles. Il ne faut pas douter qu'*Eupalinos* continuera à jouer ce rôle pour les générations successives d'architectes et autres passionnés et curieux d'architecture. A-t-il fait figure de précurseur avant l'année 1925 qui consacrera par ses majuscules l'Art Décoratif comme fruit d'une « Harmonie géométrique », à la même enseigne que l'était l'Antiquité grecque ? A-t-il assimilé le dialogue établi entre Art Décoratif et patrimoine ancien, en rupture avec la posture de la *tabula rasa* du camp des Modernes, faisant ainsi reconnaissance d'un style dont les caractéristiques sont maintenant plus proches de nos aspirations et sensibilités contemporaines ?

Malgré le titre donné à la présente communication, je me suis imposé la gageure de ne pas évoquer le texte *Dialogue des Morts* de Paul Valéry – à l'exception de sa courte dédicace – mais le contexte de sa création nous a conduits inexorablement vers les champs de l'Architecture, de l'Art Déco et de ses illustres protagonistes et adeptes, ce qui en soit n'était pas de première évidence. J'ai recherché les liens entre le texte de Paul Valéry et l'ensemble des illustrations de l'ouvrage, il n'en existe point !

Laissons la conclusion à cette courte note de Paul Valéry, restée

inédite jusqu'en 1971 : « Un thème est chose indispensable. Il faut le réduire à rien. » L'architecture et l'ornement, intimement liés aux thèmes de la mort et du néant – à une conception de structures abstraites, au drame de la création – autant de thèmes anciens dans *Eupalinos* qui ont ainsi relié la jeunesse de l'écrivain à sa pleine maturité.

Heureux hasard de calendrier, l'organisation de *l'Exposition 1925 – Quand l'Art Déco séduit le Monde*, présentée du 16 octobre 2013 au 17 février 2014 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, à Paris. Son titre incite à une précision de vocabulaire relatif aux styles : « L'Art Nouveau » apparu dès les années 1900, en rupture avec l'éclectisme régnant au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, prend fin avec le conflit mondial de 1914, et ce n'est qu'à partir des années 1920 et ce jusqu'en 1940 que s'impose ce qui sera qualifié bien plus tard d'« Art Décoratif ». Au travers de cette apparente continuité apparaissent et s'imposent les critères d'un art « Moderne » qui va se mondialiser.

Dans ce contexte d'effervescence artistique, la publication d'*Architectures*, avec son texte valéryen, fait figure d'initiative, si ce n'est d'événement précurseur, dès 1921, dans l'émergence de la Modernité, véritable état d'esprit participant des années folles. C'est ainsi que revues spécialisées et portfolios (fig. 8) constitueront le support idéal pour les publications d'art dans les années 1920 et 1930, comme le montre l'exposition.

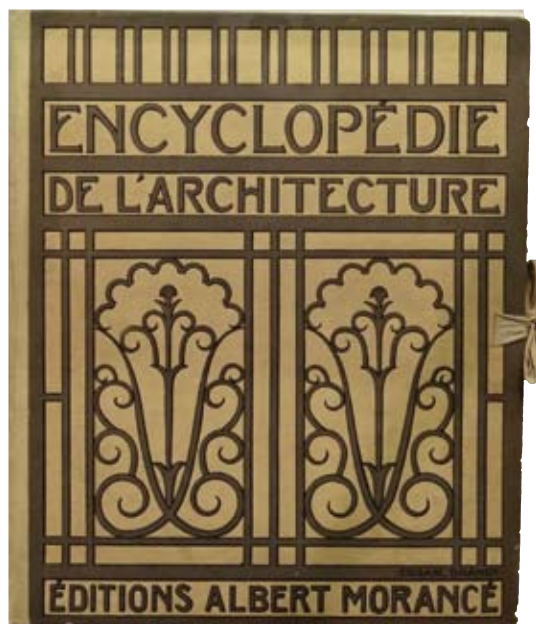


Fig. 8. Couverture d'« Encyclopédie de l'Architecture », Edgar Brant.

### Bibliographie

*Architectures*, E.O., Paris, N.R.F., 1921, format in-plano. Exemplaire consulté n° 196/500 à la Bibliothèque du Musée Paul Valéry, à Sète.

*Entretiens sur Paul Valéry*, Actes du colloque de Montpellier, 16 et 17 octobre 1971, Paris, PUF, 1972.

Catalogue de l'exposition présentée au Musée Fabre : *Paul Valéry et Eupalinos*, Montpellier, Presse Municipale, 1971.

Valéry, Paul, *Œuvres Complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2008.

*Paul Valéry, l'intime, l'universel*, ouvrage collectif, Arles, Actes Sud, 1995.

*Paul Valéry et les Arts*, ouvrage collectif, Arles, Actes Sud, 1995.

Pareyson, Luigi, *L'esthétique de Paul Valéry*, Nîmes, Théétète éd., 2002.

Day, Susan, *Louis Sue, architecte des années folles, associé d'André Mare*, Paris, éd IFA, 1986.

Inventaire des Archives de Louis Sue : [www.citechailot.fr](http://www.citechailot.fr) – onglet archiwebture.



*Séance du 20 décembre 2013*

**BAUDELAIRE ET CHAR  
FACE AU TRIBUNAL DES MÈRES,  
UNE LECTURE PSYCHANALYTIQUE**

**par Paule PLOUVIER**  
membre non résidant

La théorie psychanalytique a ouvert un questionnement novateur sur les phénomènes de la création où viennent s'inscrire et se déployer les tensions originelles. C'est du point de vue de l'inconscient, en partant de la notion opérante d'*imago* que je vous propose une lecture des œuvres de Baudelaire et de Char. Lecture qui se place donc dans un champ critique spécifique, à la logique propre, logique ignorante des lois du temps historique et linéaire et qui se rit du principe de non-contradiction. Le terme d'*imago* inventé par Jung a été reçu par la suite de l'ensemble des psychanalystes et a trouvé sa place dans le *Dictionnaire de la Psychanalyse* de Laplanche et Pontalis. L'*imago* désigne une figure parentale inconsciente, et, en raison de son antériorité indiscutable, essentiellement celle de la mère. Autour de cette figure qui se met en place dès les premiers mois, voire dès la vie fœtale, s'organise un faisceau de représentations fantasmatiques conflictuelles. Corps, affects, langage s'y façonnent réciproquement en une tension

entre demande d'amour, déception et nécessaire mise à distance, tension qui pourra connaître des instants résolutoires sans que ces instants puissent en clore à jamais l'incessante quête. Si, pour la plupart d'entre nous, ce que Freud appelle le refoulement vient heureusement recouvrir les traces de ces événements premiers, elles demeurent fraîches et agissantes dans les phénomènes de la création, en particulier dans la création poétique où le travail de la langue ne cesse d'être en prise sur l'inconscient, ré-ouvrant sans cesse le puissant et redoutable espace que Goethe appelait le royaume des Mères.

***Baudelaire, un attachement sans fin***

Les œuvres de Baudelaire et de Char, en dépit des grandes différences qui les séparent, offrent un net exemple de cette tension dont l'analyse peut éclairer d'un jour nouveau l'entrelacement thématique qui s'y présente. Comme vous le savez, dans les deux cas, le père fut absent, mort dans l'enfance de Baudelaire et de Char. La mère y devient le principal objet où l'archaïque désir de possession peut se muer en haine si le tiers paternel n'est pas là pour tempérer la violence des affects. Ce clivage est particulièrement net dans le cas de Baudelaire. Lorsque sa mère se remarie, en octobre 1828, l'enfant a sept ans et il n'admettra jamais l'irruption du général Aupick entre sa mère et lui. Anecdote savoureuse et signifiante, le jour du remariage de sa mère, l'enfant jette la clé de la chambre à coucher dans le jardin... Car il a eu avec cette mère adorée-détestée une relation d'étroite intimité, une relation vécue par lui comme celle d'un couple à l'intérieur duquel rien ni personne ne devait interférer. Le charme magique d'une relation fusionnelle hantera toujours Baudelaire, charme contre lequel il luttera avec une violence et un désir de sacrilège d'une intensité égale à celle de l'amour ressenti. Cette lutte intime va se cristalliser autour d'une image antithétique, celle de la femme,

ange ou sorcière dont les deux pans se partagent l'œuvre. Du rêve primordial de fusion heureuse avec la mère, un seul poème témoigne directement en une sorte de poignant adagio ! Un court texte sans autre titre que celui du premier vers, « Je n'ai pas oublié voisine de la ville<sup>1</sup> » évoque avec une simplicité nue le paradis perdu du « nous deux » : « Notre blanche maison petite mais tranquille » où « nos dîners longs et silencieux » baignent dans une communion de l'amour dont le soleil se fait le témoin solennel et quasi christique, « Répandant largement ses beaux reflets de cierge / Sur la nappe frugale et les rideaux de serge ». Cette évocation nostalgique ne se retrouvera plus, mais si l'on considère cette scène archétypale comme une source de l'imaginaire baudelairien, deux courants se développent à partir d'elle : celui de la haine suscitée par un mariage vécu comme une trahison, haine qui fournit les accents d'un érotisme provocateur et féroce, et à rebours de ce courant, l'expression d'une tendresse amoureuse lavée de tout trouble physique ouvrant sur une mystique des âmes. Cette scission de l'image de la femme entre Ange ou démon, la critique ne s'est pas privée d'en souligner l'existence dans la vie même de Baudelaire entre Madame Sabatier, dite La Présidente, dont il fut un moment l'amant transi et Jeanne Duval la prostituée, qu'il accompagnera jusqu'à la fin de ses jours. Notons, paradoxe significatif, qu'il fait voisiner dans les notes de *Journaux intimes*<sup>2</sup> l'argent versé à Jeanne Duval côte à côte avec celui à la mère, réunissant là, les deux pôles secrets de son affectivité. Le film de Jean Eustache au titre provoquant *La maman et la putain* désigne, direz-vous, un phénomène banal. Toute vérité générale est banale mais, ce qui ne l'est pas, c'est la façon, chaque fois particulière et unique, dont un sujet la traite dans la trame de sa vie. Car si la mère en tant que mère peut être interpellée durement sur sa jalousie face à « la servante au grand cœur » qui « dort son sommeil sous une humble pelouse<sup>3</sup>, » et plus durement encore, dans *Bénédiction*<sup>4</sup>, sur son incapacité à comprendre, « épouvantée et pleine de blasphèmes » le poète qu'est son fils, la femme

1- Baudelaire, Charles, *Les Fleurs du Mal*, Œuvres complètes, Paris, Club français du livre, 1955, p. 93.

2- Baudelaire, Charles, *op.cit.*, p. 1443.

3- Baudelaire, Charles, « La Servante au grand cœur », *op.cit.*, p. 93.

4- Baudelaire, Charles, *op.cit.*, p.9.

qui est derrière la mère, qui est aussi la mère, engendre le désir-répulsion qui va marquer l'érotisme baudelairien. La femme, la première femme, n'est-ce pas cette femme qui donne raison au général Aupick contre le fils, qui se parfume et s'habille pour lui, qui le suit dans ses déplacements, bref, la femme qui trompe le fils et lui ment puisqu'elle dit l'aimer alors qu'elle s'attache à un autre. La femme est donc mauvaise. La virulence de l'attaque dépasse la simple misogynie tant son expression, aussi bien dans *Fusées* que dans *Mon cœur mis à nu*<sup>5</sup>, en est haineuse : la femme, cet être animal, est « naturelle c'est-à-dire abominable. Aussi est-elle toujours vulgaire ». L'attirance qu'elle exerce sur l'homme joue de cette animalité. Il existe, affirme Baudelaire, deux postulations simultanées dans l'homme, l'une vers Dieu, l'autre vers Satan, monter ou descendre. La femme fait descendre. Veut-elle écrire comme Georges Sand ? Elle est bête, lourde, bavarde. Georges Sand n'a-t-elle pas la sottise de jouer à la moraliste et, horreur, de parler avec sentiment de la mère ? « Son Dieu est celui des concierges et des filous<sup>6</sup> » et, pis encore, elle ne croit pas à l'Enfer. Et c'est, auréolée de lumière satanique, que la poésie de Baudelaire va célébrer la femme « impure » capable de « mettre l'univers entier dans (sa) ruelle », la femme, parée certes de la beauté mais c'est là un « pouvoir emprunté » dont elle ne comprend pas « la loi », car son âme est « cruelle et sourde ». Cet être maléfique exerce sur l'homme, de par sa mauvaiseté même, une attirance irrésistible et pour la célébrer la poésie baudelairienne trouve les accents d'un ténébreux lyrisme : « Ô femme dangereuse, ô séduisants climats ! / Adorerai-je aussi ta neige et vos frimas / Et saurai-je tirer de l'implacable hiver / Des plaisirs plus aigus que la glace et le fer ? »<sup>7</sup>. Enfer de feu ou enfer de glace, elle est la séductrice universelle, qui « sait la science / De perdre au fond d'un lit l'antique conscience<sup>8</sup> », véritable « vampire » auquel il est d'autant plus voluptueux de s'abandonner que la conscience dans le mal double le plaisir des sens et y instille la saveur d'une composante sadique : si le désir chante les charmes de « Celle qui est trop gaie<sup>9</sup> », il se double de violence et de souhaits de mort : « Je voudrais , une nuit, / Quand

---

5- Baudelaire, Charles, *op.cit.*, p.1455.

6- Baudelaire, Charles, « Mon cœur mis à nu », *op.cit.*, 1458.

7- Baudelaire, Charles, « Ciel brouillé », *op.cit.*, p.48.

8- Baudelaire, Charles, « Les Métamorphoses du vampire », *op.cit.*, p.120.

9- Baudelaire, Charles, *op.cit.*, p.40.

l'heure des voluptés sonne / Vers les trésors de ta personne / Comme un lâche ramper sans bruit / Pour châtier ta chair joyeuse [...] Et faire à ton flanc étonné / Une blessure large et creuse ». À l'image de la blessure répond celle du sang, inséparable de la volupté et l'évocation du corps infernalement désiré dans *Les Bijoux*<sup>10</sup> se teint d'une aura de meurtre : « Et la lampe s'étant résignée à mourir / Comme le foyer seul illuminait la chambre / Chaque fois qu'il poussait un flamboyant soupir, Il inondait de sang cette peau couleur d'ambre. »

Mais cette violente condamnation de la femme qui se tient derrière la mère ne fait taire en aucune façon l'antique nostalgie de l'amour fusionnel et heureux. La haine de la mère n'exclut en rien l'amour fou de la mère et les deux courants ne cessent jamais de coexister. À la sensualité condamnable, aux désirs érotiques ressentis par le poète sur le mode d'une culpabilité filiale, peut se substituer sans transition la note élégiaque du sentiment. Ainsi derrière les silhouettes interchangeables de Madame Sabatier et de Marie Daubrun, se tient l'Être-Mère avec qui il est possible de fusionner sans se sentir trompé ou avili. Retrouver cette époque c'est se lover à nouveau dans la tendre chaleur d'un corps qui accueille au lieu de provoquer, où la caresse se purifie de l'équivoque, où l'homme-enfant renoue avec « l'innocent Paradis » des amours enfantines, oui vraiment, enfance de l'amour qui est l'amour de la mère, là où « Sous un clair azur tout n'est qu'amour et joie / Où tout ce que l'on aime est digne d'être aimé / Où dans la volupté pure le cœur se noie<sup>11</sup>. » Alors tout est abandon et les poèmes déploient leur magie musicale autour de la nostalgie d'un Eros maternel qu'évoque *Parfum exotique*<sup>12</sup> : « Quand les deux yeux fermés, en un soir chaud d'automne / Je respire l'odeur de ton sein chaleureux, / Je vois se dérouler des rivages heureux / Qu'éblouissent les feux d'un soleil monotone ». L'amour se lave de toute aura satanique et retourne en quelque sorte en ce temps où le corps est innocence. Les poèmes dédiés à cet amour-là, même s'ils sont dédiacés, comme *Le Balcon*<sup>13</sup> à Madame Sabatier, renvoient toujours en filigrane à la femme première, la Mère en qui tout se résume

10- Baudelaire, Charles, *op.cit.*, p.23.

11- Baudelaire, Charles, « Moesta et Errabunda », *op.cit.*, p.60.

12- Baudelaire, Charles, *op.cit.*, p.25.

13 Baudelaire, Charles, *op.cit.*, p. 36

et vers qui tout converge en une litanie : « Mère des souvenirs, Maîtresse des maîtresses, / Ô toi tous mes plaisirs ! ô toi tous mes devoirs ! / [...] que ton sein m'était doux ! que ton cœur m'était bon ! / Nous avons dit souvent d'impérissables choses / Les soirs illuminés par l'ardeur du charbon ». La caresse y est-elle évoquée, elle est immédiatement corrigée par l'accent de la seule tendresse : « Et tes pieds s'endormaient dans mes mains fraternelles », tendresse qui se précise comme tendresse enfantine car « Je sais l'art d'évoquer les minutes heureuses, / Et revis mon passé blotti dans tes genoux ». Le désir est là épuré, pardonné : « Ces serments, ces parfums, ces baisers infinis, / Renaîtront-ils d'un gouffre interdit à nos sondes, / Comme montent au ciel les soleils rajeunis / Après s'être lavés au fond des mers profondes / Ô serments ! ô parfums ! ô baisers infinis ! ». Enfin, à l'extrême de ce mouvement de métamorphose, la tension engendrée par l'opposition frontale entre les deux versants de l'*imago* de la femme peut se résoudre en une mystique où femme et création poétique coïncident. Le Beau salvateur n'a cessé d'être recherché et désiré par lui, mais cette Beauté de la création artistique qui est glorifiée dans *Les Phares* a parfois rencontré une forme de désespérance. Est-elle ce « rêve de pierre » où « chacun s'est meurtri tout à tour<sup>14</sup> », vient-elle « du ciel profond » ou « sort-elle de l'abîme » ? Est-elle « Ange ou Sirène », marquée du double sceau de grandeur et d'infamie dont est marquée la femme ? Or dans le poème *Réversibilité*, se fait entendre un accent de révélation où non seulement s'apaisent les déchirements mais où la Mère-femme redevient garante de la poésie. L'« Ange plein de bonheur, de joie et de lumière » à qui « David mourant aurait demandé la santé », n'est plus seulement la lumineuse figure qu'un jour le fils a projetée loin de lui pour lui opposer sa haine et son devoir poétique, il n'est plus le contraire de la sorcière, l'autre face de la femme, « sa chair spirituelle », il est parole de création. Au poète qui « n'implore que ses prières » l'Ange parle et dit « Je suis belle et j'ordonne / Que pour l'amour de moi vous n'aimiez que le Beau / Je suis l'Ange gardien, la Muse et la Madone<sup>15</sup> », transcendant la déchirure initiale de l'*imago* en une métaphore où se trouvent unifiés inspiration poétique, garantie de l'amour bienveillant et pardon mystique de la Mère.

---

14- Baudelaire, Charles, « La Beauté », *op.cit.*, p. 21.

15- Baudelaire, Charles, « Que diras-tu ce soir », *op.cit.*, p. 42.

### ***Char, une haine vivace***

Face au drame baudelairien de la création à la résolution si particulière, il peut paraître artificiel d'y comparer la problématique charrienne, éloignée non seulement dans le temps mais aussi par la différence culturelle des regards que chacun de ces poètes pose sur le monde. Cependant si les matériaux diffèrent, du point de vue analytique, la structure du problème psychique qui s'est posé à eux reste identique. Comme Baudelaire, Char perd son père à l'âge de dix ans et reste seul face à la mère. Il a avec elle les rapports les plus exécrationnels et les reproches mutuels qu'ils se font sont en analogie avec ceux qu'échangèrent Baudelaire et sa mère. Le fils reproche à sa mère une froideur, un manque d'affection trop exclusivement donné au frère aîné, une étroitesse de vue insupportable, voire de la bigoterie bourgeoise. La mère considère la vocation poétique du fils comme un enfantillage, une excuse à la paresse et à la dissipation. En outre la question de la carrière et de la sécurité matérielle qui en dépend, souci premier de l'une, rejeté avec mépris de l'autre, achèvent d'envenimer leurs rapports. Le fond de ces oppositions s'exprime à travers les lettres et les témoignages des proches, que ce soit Eluard le « frère jumeau » ou plus tardivement par les mémoires de Paul Veyne. Il faut savoir cependant qu'un document précis, celui d'un rêve significatif minutieusement rapporté en 1933 par Char sous le titre des *Eaux-Mères*<sup>16</sup> et qualifié par lui de rêve de destinée, rêve qui a fait de notre part une publication, corrobore et éclaire les tensions antagonistes qui sont venues s'inscrire et se résoudre dans l'œuvre poétique selon un schéma identique à celui que nous venons de dégager chez Baudelaire. Ce rêve qui se déroule dans « la propriété de (la) famille à l'Isle-sur-Sorgues » et met en scène l'*imago* terrifiante d'une mère-femme à la force « étonnante » qui porte le cercueil d'un certain « bâtard d'eau », le double du poète. Il est vu dans le rêve comme un corps d'enfant désarticulé, déchiré car « il y a eu lutte », lutte suivie d'une mort que la mère endosse calmement. Tout le travail du rêveur va consister à se soustraire à l'empire de la mère, ce « Premier Empire » dont il n'est toujours pas « sorti » dit le rêve, et à faire revivre l'enfant mort par des

16- Char, René, *Le Marteau sans maître*, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, Pléiade, 1983, p.50.

« tractions de la langue », métaphore du langage poétique à sauver. Telle doit être désormais « la règle d'existence », profère solennellement la fin du rêve. Ce rêve centré sur l'*imago* maternelle présente, *in vivo* en quelque sorte, les mouvements pulsionnels d'angoisse et de désirs qui s'attachent à elle. On y trouve à l'état de schèmes embryonnaires non seulement les thèmes que l'œuvre va développer mais aussi la façon dont ils vont pouvoir agencer et concilier leurs forces respectives. En effet, au fleuve maternel qui emporte tout sur son passage et dont la puissance de mort menace le fils-poète, petit à petit, va venir se substituer une eau féminine pure et fraîche.

Lors de la période contemporaine à celle du rêve et aux diatribes insultantes proférées par Char à l'égard de sa mère, les textes poétiques vont s'axer autour d'un langage de violence. Comme l'indique le titre significatif du recueil *Le Marteau sans maître*<sup>17</sup>, les poèmes développent des métaphores de combat. Ces métaphores s'attaquent en priorité aux menaces sociales, historiques et politiques qui habitent cette époque de la « montée des périls » contre laquelle Char se battait. Mais ce combat est surdéterminé par une autre rage. Derrière la charge sociale, s'imprime en filigrane une fureur qui vise la mère et la nécessité de se soustraire à la menace interne qu'elle représente. Menace externe, menace interne viennent à se ramasser en images polyvalentes. Ainsi, dans *Masque de fer*<sup>18</sup>, le poète est un « Transfuge » du « château-fort » qui doit trouver « le pont-levis » en prenant garde car « Ne tient pas qui veut sa rage secrète sans diplomatie » et le poème « *Levain barbare* »<sup>19</sup>, vient renchérir en témoignant de la « bouche en chant » qui est « Dans un carcan / comme à l'école ». Mais se protéger de la mère c'est aussi se protéger de la femme dont le désir risque d'aliéner le sujet. Comme l'indique crûment le court poème *Leçon sévère*<sup>20</sup> : « L'aimant baigné de tendresse est un levier mort ». Longtemps le rapport amoureux se jouera comme la lutte de deux principes, l'eau affrontant le feu qui se soumet l'eau. Cependant, comme dans le rêve, ce qui était mauvaise féminité, eau trouble et mortifère des grandes Eaux-Mères finit par plier devant

---

17- Char, René, *op.cit.*, p.2.

18- Char, René, *op.cit.*, p.9.

19- Char, René, *op.cit.*, p.10.

20- Char, René, *op.cit.*, p.11.



la protestation phallique du fils-poète : « À l'embouchure d'un fleuve où nul ne se jette plus parce qu'il fait du soleil d'excréments sous les eaux panachées, le poète seul illumine ». Désormais puissance érotique délivrée du joug maternel et puissance poétique vont se conforter l'une l'autre. La scène sexuelle que menaçait la mère peut s'installer et remplacer les Eaux troubles et mortifères par les eaux fraîches de la féminité non toutefois sans que demeure une certaine angoisse qui se signale par une violence sous-jacente à l'acte érotique : c'est avec un accent non dépourvu d'une certaine brutalité conquérante que le poème *Dent prompt*<sup>21</sup> célèbre la jouissance : « J'ai adossé l'étape de sa source / Le phénix du sel s'est déployé sur elle / Elle a joui ». Cependant si l'acte érotique est revendiqué comme la prise de possession d'une liberté sur laquelle la femme ne peut exercer aucun droit, il arrive qu'il se teinte d'une allégresse cosmique qui allège les antagonismes de départ : « Les liens cèdent l'île de son ventre marche de passion / et de couleurs s'en va / La hampe du coquelicot révolte et fleur meurt dans la grâce / Tout calme est une plainte une fin une joie<sup>22</sup>. » Et en effet, comme dans l'œuvre de Baudelaire, les deux courants se côtoient. Perdurera un courant érotique qui restera toujours teinté de violence, violence que confirmeront les confidences féminines de l'oreiller. Ainsi, le poème *Eros suspendu*<sup>23</sup> chante la sauvagerie du désir : « Je te vis, la première et la seule, divine femelle dans les sphères bouleversées. Je déchirai ta robe d'infini, te ramenai nue sur mon sol [...]. Nous volons [...] dans l'espace cruel au son de ma trompette rouge ». Le poème *Nous tombons*<sup>24</sup> encore plus précis évoque une nuit où la flagellation aiguise et exalte l'Éros du « fouet belliqueux » administré par l'un et désiré par l'autre. Et même dans les textes les plus pétrarquaisants, tel le splendide poème *Lettera amorosa* dédié à Monteverdi, les antagonismes du masculin et du féminin se feront face. Les amants mènent « malicieusement l'un contre l'autre une guérilla sans reproche<sup>25</sup> » plus proches en cela des combats du Tasse que de Laure et Pétrarque car ils ne sont pas ensemble « le produit d'une capitulation, ni le motif d'une servitude plus déprimante

21- Char, René, *op.cit.*, p.117.

22- Char, René, *Dehors la nuit est gouvernée*, *op.cit.*, p.103.

23- Char, René, *La Parole en archipel*, *op.cit.*, p.403.

24- Char, René, *ibid.*, p.404.

25- Char, René, *La Parole en archipel*, *op.cit.*, p.343.

encore ». Sans cette tension conservée, demeurerait un danger que la fin du poème désigne, celui de « conduire à une maison consternante » alors que l'amour doit « accompagner le retour du jour sur les vertes avenues libres<sup>26</sup>. »

C'est, en analogie avec le parcours baudelairien, dans l'identification finale de l'acte d'amour et l'acte poétique que pourront se résoudre ponctuellement les antagonismes en même temps que l'acceptation de la mystérieuse et énigmatique force originaire de l'eau, identifiée à celle de la Sorgue et, de proche en proche, à celle des sources et des fontaines. Dédiée à Yvonne Zervos dévotieusement aimée, *La Sorgue*<sup>27</sup> donne son titre au poème où est conjurée la mauvaise eau par l'eau de la rivière qui est identique à l'eau de la poésie. *La Sorgue* déploie en invocations litaniques les puissances rédemptrices de la rivière qui est aussi, rappelons-le, rivière de l'enfance belliqueuse par là-même illuminée : « Rivière trop tôt partie, d'une traite, sans compagnon, / Donne aux enfants de mon pays le visage de ta passion [...] / Rivière des meilleurs que soi, rivière des brouillards éclos, / de la lampe qui désaltère l'angoisse autour de son chapeau [...] Rivière au cœur jamais détruit dans ce monde fou de prison / Garde-nous violent et ami des abeilles de l'horizon. » Peut-on dire que la mère et ses maléfices ont disparu de l'horizon du poète comme totalement effacés ? Pour avoir été repoussée, haïe, la mère n'en a pas moins tenu une place dans la construction psychique du poète et de son œuvre. Paul Veyne affirme avoir encore vu tardivement le poète bouleversé et malheureux à l'évocation de cette mère qui, de son côté, avait fini par accepter que ce fils soit ce contre quoi elle s'était battue. Mais c'est bien en poésie que va venir se signifier l'assomption de la mère par le langage poétique. L'œuvre reprend en elle la métaphore liquide qui apparaissait dans le rêve. Non seulement dans le poème de *La Sorgue* si nettement liée à Yvonne Zervos, mais à travers une succession de métaphores qui s'engendrent les unes les autres et se présentent comme autant d'équations par où la mère mythique retrouve sa place de plein droit. Dans le poème *Premiers instants*<sup>28</sup> où l'origine est directement

---

26- Char, René, *ibid.*, p.346.

27- Char, René, *Fureur et Mystère*, *op.cit.*, p.274.

28- Char, René, *ibid.*, p.275.

évoquée et poétiquement assumée, l'eau de la Fontaine de Vaucluse qui se « chasse » hors « des flancs maternels de la montagne », se transforme en une « bête ineffable dont nous devenions, dit le poète, la parole et la substance<sup>29</sup>. » Image forte qui continuera à travailler en sous-main pour resurgir comme « bête innommable » des origines du monde, bête aux flancs « douloureux » qui « vont se vider de leur grossesse<sup>30</sup> », « Ainsi m'apparaît dans la frise de Lascaux, mère fantastiquement déguisée, / La Sagesse aux yeux pleins de larmes ». À la métaphore liquide peut venir se superposer, de valeur égale, et non moins continuellement réitérée, celle d'une terre nourricière dont le poète se sait et se veut l'enfant : « Ma toute terre, comme un oiseau changé en fruit dans un arbre éternel je suis à toi<sup>31</sup>. » À la solution mystique et religieuse de Baudelaire, Char substitue celle d'une grandiose métaphore cosmique où le mythe des origines qui fait du poète un Orion chasseur, un roi des abeilles, un guetteur d'aurore n'exclut plus le royaume des Mères.

---

29- Char, René, *ibid.*, p.275.

30- Char, René, *La Parole en archipel*, p.352.

31- Char, René, *ibid.*, p.383.



### **III. L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2013**

---

#### **COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE**

*pour l'année 2013*

**Président d'honneur :** M. Hugues BOUSIGES, Préfet du Gard

**Président :** Michèle PALLIER

**Vice-président :** Robert CHAMBOREDON

**Secrétaire perpétuel :** Alain AVENTURIER

**Secrétaire adjoint :** Henri HUGUES

**Trésorier :** Charles PUECH

**Trésorier adjoint :** Bernard FONTAINE

**Bibliothécaire :** Jean-Louis MEUNIER

**Archiviste :** Christiane LASSALLE

## MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

### Membres d'honneur et membres honoraires

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.

M. le Maire de Nîmes, membre d'honneur ès qualités.

M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualités.

- 1982    Frédérique HÉBRARD (M<sup>me</sup> Louis VELLE, née CHAMSON),  
Ch. de la L.H.
- 1987    Jean d'ORMESSON, de l'Académie française,  
Grand Off. de la L.H.
- 1988    Odile RIO, majoral du Félibrige.
- 1993    André BONNET.
- 1996    Victor LASSALLE, conservateur hon. du Patrimoine, Off. Palmes  
acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2004    Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur hon.  
des Archives départementales de l'Hérault.
- 2006    Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur au Collège de  
France.
- 2006    Philippe JOUTARD, historien, ancien recteur d'Académie.
- 2008    Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes acad., Ch. Arts et  
Lettres.
- 2009    Aimé BONIFAS, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant  
volontaire de la Résistance, Médaille des Évadés, Off. de la L.H.,  
Off. Ordre nat. du Mérite, pasteur de l'Église réformée.

- 
- 2011 Marcelle VIALA, professeur honoraire.
- 2011 Henry de SEGUINS-COHORN, Ch. de la L.H., off. de cavalerie en retraite.
- 2012 Marc CHAUSSE, architecte DPLG.
- 2012 André COSTABEL, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Commandeur du Mérite agricole.
- 2013 Yvon PRADEL, Ch. Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad., Professeur Honoraire de Lettres.

## CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

### comprenant 36 académiciens

| N° | Date de l'élection | Nom des Académiciens                                                                                                                                             | Prédécesseur     |
|----|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 1  | 30-01-1981         | Robert DEBANT, Ch. Ordre nat. du Mérite, Off. Arts et Lettres, Ch. des Palmes acad., archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives du Gard.           | Jules Davé       |
| 2  | 2-12-1983          | Christiane LASSALLE- GUICHARD, conservateur honoraire du Patrimoine, Ch. Arts et des Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite.                                          | André Modeste    |
| 3  | 7- 02-1986         | Georges SAPÈDE, ingénieur.                                                                                                                                       | Jean Paradis     |
| 4  | 6-11-1992          | Daniel-Jean.VALADE, Ch. de la L. H., Off. Ordre nat. du Mérite, Commandeur des Palmes acad., Off. Arts et Lettres, directeur d'établissement scolaire honoraire. | André Nadal      |
| 5  | 18-06-1993         | Hélène DERONNE, docteur ès Lettres, maître de conférences honoraire.                                                                                             | Jean Roger       |
| 6  | 16-02-1996         | Pascal GOUGET, docteur en médecine.                                                                                                                              | Claude Escholier |
| 7  | 16-02-1996         | Charles PUECH, Ch. de la L. H., de l'Ordre nat. du Mérite et des Palmes acad., président de Chambre honoraire à la Cour d'appel.                                 | René Panet       |



|    |            |                                                                                                                                                    |                  |
|----|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 8  | 18-04-1997 | Guilhem FABRE, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S.                                                                                        | Victor Lassalle  |
| 9  | 3-04-1996  | Catherine MARÈS, professeur agrégée de lettres.                                                                                                    | Pierre Fabre     |
| 10 | 7-06-1998  | Gabriel AUDISIO, professeur émérite d'histoire moderne, Université de Provence.                                                                    | Jacques Larmat   |
| 11 | 5-11-1999  | Christian SALENSON, théologien.                                                                                                                    | Chanoine Fayolle |
| 12 | 7-01-2000  | Bernard CAVALIER, docteur en médecine.                                                                                                             | René Bosc        |
| 13 | 2-03-2001  | Henri HUGUES, préfet honoraire, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Off. des Palmes acad., Off. du Mérite agricole, Ch. du Mérite maritime. | Jean Lauret      |
| 14 | 15-06-2001 | Jacques GALTIER, pasteur.                                                                                                                          | René Château     |
| 15 | 15-03-2002 | Monique KUNTZ, Ch. de la L. H, Ch. Ordre nat. du Mérite, conservateur de bibliothèque.                                                             | Janine Reinaud   |
| 16 | 23-05-2003 | Antoine BRUGUEROLLE, architecte.                                                                                                                   | Lucien Frinaud   |
| 17 | 28-11-2005 | Bernard MOUNIER                                                                                                                                    | Aimé Vielzeuf    |
| 18 | 16-04-2004 | Micheline POUJOULAT, professeur agrégée d'espagnol.                                                                                                | Noël Cannat      |

|    |            |                                                                                         |                     |
|----|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 19 | 30-04-2004 | Brigitte MAURIN, professeur agrégée d'italien, docteur ès lettres.                      | Christian Liger     |
| 20 | 14-01-2005 | Bernard FONTAINE, avocat.                                                               | Jean.Goujon         |
| 21 | 3-11-2006  | Pierre MARÈS, professeur, chef du service de gynécologie-obstétrique, CHU, Nîmes.       | Paul Tempier        |
| 22 | 1-06-2007  | René CHABERT, docteur en neurobiologie, qualifié maître de conférences des Universités. | Pierre-Marie Michel |
| 23 | 21-12-2007 | Bernard FOUGÈRES, archiprêtre.                                                          | Robert Dalverny     |
| 24 | 21-12-2007 | Hubert EMMERY, libraire                                                                 | Louis Durteste      |
| 25 | 8-02-2008  | Alain AVENTURIER, Ch. Mérite agricole, ingénieur.                                       | Gilles Dervieux     |
| 26 | 6-02-2009  | Michèle PALLIER., femme de lettres.                                                     | Jean Ménard         |
| 27 | 14-05-2010 | Jean-Pierre GARDELLE, pasteur.                                                          | Aimé Bonifas        |
| 28 | 4-03-2011  | Robert CHAMBOREDON, professeur agrégé d'histoire.                                       | Jacques Lévy        |
| 29 | 15-06-2012 | Alain PENCHINAT, ancien élève ESCP.                                                     | Roger Grossi        |

|    |            |                                                                                                   |                     |
|----|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 30 | 15-06-2012 | Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres                                                            | Jean-Marc Roger     |
| 31 | 15-06-2012 | Bernard SIMON, ingénieur INAPG.                                                                   | Marc Chausse        |
| 32 | 15-06-2012 | Vanessa RITTER, docteur en égyptologie.                                                           | Marcelle Viala      |
| 33 | 7-12-2012  | Jean MATOUK, professeur des Universités. Officier de la L.H., Officier de l'Ordre nat. du Mérite. | André Costabel      |
| 34 | 7-12-2012  | Pascal TRARIEUX, Conservateur du Musée des beaux-arts à Nîmes.                                    | Charly-Sam Jallatte |
| 35 | et 36      | <i>Sans titulaire au 31.12.2012</i>                                                               |                     |

## **CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS**

### **comprenant 24 académiciens**

| N° | Date de l'élection | Nom des Académiciens                                                                               |
|----|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | 27-06-1988         | Jean-Charles BALTY                                                                                 |
| 2  | 27-06-1988         | Pierre CLÉMENT, docteur en droit, ancien élève H.E.C.                                              |
| 3  | 15-12-1989         | Alain GIRARD, conservateur départemental des musées.                                               |
| 4  | 10-06-1994         | Robert SAUZET, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université François Rabelais de Tours.   |
| 5  | 5-12-1997          | Maurice CONTESTIN, professeur.                                                                     |
| 6  | 9-04-1999          | Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite à l'Université de Toulouse.                                |
| 7  | 4-06-1999          | Daniel TRAVIER, Off. de la L.H., ingénieur, fondateur et directeur du Musée des vallées cévenoles. |
| 8  | 15-12-2000         | Guy POULON (Philippe SÉNART), Off. de la L.H., magistrat honoraire.                                |

|    |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9  | 5-12-2000  | Maurice AGULHON, professeur au Collège de France.                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 10 | 15-12-2000 | Jacqueline LEROY, Ch. de la L.H., Ordre nat. du Mérite, Ch. des Palmes acad., conservateur général (honoraire).                                                                                                                                                                                               |
| 11 | 13-05-2005 | Sabine TEULON-LARDIC, docteur en musicologie de Paris-Sorbonne, professeur au Conservatoire R.D. de Nîmes.                                                                                                                                                                                                    |
| 12 | 13-05-2005 | Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire, maître de conférences à l'Université Paul-Valéry Montpellier III.                                                                                                                                                                                                 |
| 13 | 9-05-2006  | Paule PLOUVIER, Off. des Palmes académiques, docteur ès lettres, professeur émérite de l'Université Paul Valéry, écrivain.                                                                                                                                                                                    |
| 14 | 7-11-2008  | Anny HERRMANN, Ch. Palmes acad., professeur honoraire.                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 15 | 7-11-2008  | Robert CHALAVET, directeur honoraire centre hospitalier, docteur en droit, Off. Ordre nat. du Mérite.                                                                                                                                                                                                         |
| 16 | 19-06-2009 | Rüdiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises, Ch. Palmes acad., Off. Ordre nat. du Mérite, Ch. de l'Ordre du Mérite polonais.                                                                                                                                                                 |
| 17 | 22-05-2009 | Jean-François DELMAS, directeur de la bibliothèque Inguimbertaine et des musées de Carpentras, Ch. Palmes acad., Ch. de l'Ordre nat. du Mérite, Ch. Arts et des Lettres.                                                                                                                                      |
| 18 | 17-12-2010 | Carol IANCU, professeur d'histoire contemporaine Université Paul Valéry Montpellier III, directeur de l'École des Hautes Études du Judaïsme de France, Off. Palmes acad., docteur <i>honoris causa</i> de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca et de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (Roumanie). |

|    |            |                                                                                                                                    |
|----|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19 | 17-12-2010 | Jacques MEINE, docteur en médecine, spécialiste FMH en chirurgie et chirurgie de la main.                                          |
| 20 | 14-01-2011 | Danielle BERTRAND-FABRE, docteur en histoire.                                                                                      |
| 21 | 28-10-2011 | Jacques BOISSONNAS, chef d'entreprise, Ch. de la L.H.                                                                              |
| 22 | 28-10-2011 | François-Bernard MICHEL, professeur de médecine, Off. de la L.H., Com. ONM, Com. Palm. acad., membre de l'Académie des Beaux-arts. |
| 23 | 29-06-2012 | Bernard MOREAU, docteur en droit, directeur honoraire à l'Assemblée nationale, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite.           |
| 24 |            | <i>Sans titulaire au 31.12. 2012</i>                                                                                               |

## **CORRESPONDANTS**

**(en nombre illimité)**

- 1978 René GONDRAN, Ch. de la L.H., sous-préfet honoraire.
- 1981 Maurice-Yves CASTANIER, industriel.
- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de musée.
- 1981 André HAON, professeur, Ch. Arts et Lettres.
- 1982 Alain NICOLAS.
- 1983 Marguerite-Marie BÉNEL-COUTELOU, docteur ès lettres.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire.
- 1988 Ariel BALMASSIEFRE, architecte DPLG.
- 1989 Philippe CHAREYRE, Off. Palmes acad., professeur d'université..
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles.
- 1992 Robert COURTIEU, colonel d'aviation (E.N.), Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite.
- 1992 Marc BORDREUIL, conservateur de musée.
- 1992 Michel CHRISTOL, professeur à la Sorbonne.

- 1994 Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance.
- 1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nîmes, commandeur des Palmes Acad.
- 1994 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan.
- 1995 Georges LAVAL, organiste.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur.
- 1995 Jean- Paul BUREAU, professeur Faculté de médecine.
- 1995 René MÉJEAN, Off. de la L.H., Com. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, général (C.R.).
- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, Conservateur honoraire des Musées. Ch. Arts et Lettres.
- 1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite d'Université.
- 1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 1996 Georges PINCEMAILLE, Off. Ordre nat. du Mérite.
- 1997 Pierre MAZIER, Ingénieur honoraire SNCF.
- 1998 Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, écrivain, O. N. du Bénin.
- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC).
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université.
- 1998 Claude-Annik GAIDAN.



- 
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, avocat général honoraire à la Cour de cassation, Ch. L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad.
- 1998 Thierry MARTIN, professeur de musicologie.
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant.
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur.
- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire.
- 2001 Nicole VRAY, docteur ès lettres, Ch. Palmes acad.
- 2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire.
- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie.
- 2002 Pierre LANVERS, pdg Sté Lanvers BIM-SA, Com. L.H. et Ordre nat. du Mérite, Croix de guerre, Médaille des Évadés, Palmes académiques.
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire.
- 2002 Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. L.H. et de l'Ordre nat. du Mérite.
- 2003 Stéphane ALLUT, expert-comptable.
- 2003 Jacques CADÈNE, juriste et administrateur de société.
- 2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie.
- 2004 René MAUBON, musicologue.

- 2006 Marcel BOURRAT, ingénieur (Institut national agronomique de Paris, École nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques.
- 2007 Régis CAYROL, conseiller à la Cour d'appel de Montpellier.
- 2007 Romain DAUDÉ, historien.
- 2007 Jean-Marc HUERTAS, architecte-urbaniste.
- 2007 Philippe RIGOULOT, docteur ès sciences politiques.
- 2007 Daniel SOURIOU, feronnier d'art et sculpteur sur métaux, Compagnon du Tour de France, Ch. de la L.H.
- 2008 Gilbert BEC, directeur industriel.
- 2008 Guilhem GODLEWSKI, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, membre de l'Académie nationale de chirurgie, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2008 Jean KREBS, ingénieur de l'École Centrale de Paris.
- 2008 Hugues ROMANO, docteur en médecine.
- 2008 René VENTURA, architecte.
- 2009 Jean-Jacques BRÈS, notaire.
- 2009 François-Robert MAGDELAINE, professeur honoraire, généalogiste.
- 2010 Michel AUGUGLIORO, proviseur honoraire, Off. Palmes Acad.
- 2010 René DOMERGUE, professeur agrégé de sciences économiques et sociales

- 
- 2010 Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD, docteur en sociologie.
- 2010 Michel FOURNIER, journaliste.
- 2010 Dominique HOREMAN, juriste d'entreprise et gérant d'une société de brevets.
- 2010 Claude LARNAC, professeur de mathématiques honoraire, Ch. Palmes acad.
- 2010 Pierre MORISOT, général de corps d'armée C.R., Commandeur L.H. et Commandeur Ordre nat. du Mérite.
- 2011 Richard BOUSIGES, historien, directeur du Centre hospitalier de Blois.
- 2011 Jean-Marc CANONGE, professeur agrégé d'italien.
- 2011 Madeleine GIACOMONI, chef de greffes au conseil des Prud'hommes, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2011 Pierre MUTIN, président de sociétés publiques françaises et étrangères d'hydraulique.
- 2011 Jean-Michel OTT, professeur honoraire de mathématiques.
- 2012 Daniel KRIBS, docteur en histoire.
- 2012 Michel BELIN, magistrat honoraire.
- 2012 Bernard FÉVRIER, généalogiste.
- 2012 William GALLIGANI, directeur honoraire de banque.
- 2012 Jean-Luc PONTVIEUX, ingénieur École centrale des Arts et Manufactures de Paris.

- 2013 Frédéric AURIOL, Aumônier général des hôpitaux, Ch. dans l'Ordre nat. du Mérite.
- 2013 Évelyne BRANDTS, Professeur agrégé d'allemand.

# **ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS**

## **FRANCE**

|                  |                                                                                                                  |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ABBEVILLE        | Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbeville                                                         |
| AGEN             | Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen                                                                    |
| AIX-EN-PROVENCE  | Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix<br>Faculté des Lettres et des Sciences humaines |
| ALÈS             | Académie cévenole, Club cévenol                                                                                  |
| AMIENS           | Société des Antiquaires de Picardie                                                                              |
| ANGERS           | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers                                                           |
| ANGOULÊME        | Société Archéologique et Historique de la Charente                                                               |
| ARLES            | Académie d'Arles                                                                                                 |
| ARRAS            | Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras                                                                   |
| AUCH             | Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers                                          |
| AUTUN            | Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts<br>Société d'Histoire naturelle et des Amis du Muséum              |
| AUXERRE          | Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne                                                        |
| AVESNES          | Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes                                                |
| AVIGNON          | Académie de Vaucluse                                                                                             |
| BAGNOLS-SUR-CÈZE | Société d'Études des civilisations antiques Bas-rhodaniennes                                                     |
| BEAUCAIRE        | Société d'Histoire et d'Archéologie                                                                              |
| BELFORT          | Société Belfortaine d'Émulation                                                                                  |
| BESANÇON         | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté<br>Société d'Émulation du Doubs    |

|                       |                                                                                               |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| BÉZIERS               | Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers                                  |
| BORDEAUX              | Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,<br>Société Archéologique |
| BOURGES               | Académie du Berry                                                                             |
| CAEN                  | Académie des Sciences, Arts et Belles- Lettres                                                |
| CAMBRAI               | Société d'Émulation de Cambrai                                                                |
| CANNES                | Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse                 |
| CARCASSONNE           | Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne<br>Société d'Études scientifiques de l'Aude  |
| CHARTRES              | Société Archéologique d'Eure-et-Loir                                                          |
| CHÂTEAUDUN            | Société Dunoise                                                                               |
| CLERMONT-FERRAND      | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts                                                 |
| COLMAR                | Académie d'Alsace<br>Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie                           |
| DAX                   | Société de Borda                                                                              |
| DIGNE                 | Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence                                |
| DIJON                 | Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres                                                 |
| DUNKERQUE             | Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie                                              |
| DRAGUIGNAN            | Société d'Études scientifiques et archéologiques                                              |
| FOIX                  | Société préhistorique de l'Ariège                                                             |
| LAON                  | Fédération des Sociétés d' Histoire et d'Archéologie de l'Aisne                               |
| LA ROCHELLE           | Société Académique des Belles-Lettres et Arts                                                 |
| LASCOURS              | Académie de Lascours                                                                          |
| LE HAVRE              | Société Havraise d'Études diverses                                                            |
| LE MANS               | Société Historique et Archéologique du Maine                                                  |
| LE-PUY-EN-VELAY       | Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire                                       |
| L'ESTRÉCHURE GÉNOLHAC | Lien des chercheurs cévenols                                                                  |
| LILLE                 | Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie                                         |

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LYON        | Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts<br>Société Historique, Archéologique et Littéraire                                                                                                                                                                    |
| MÂCON       | Académie de Mâcon (ex-Société des Arts...)                                                                                                                                                                                                                            |
| MARSEILLE   | Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille                                                                                                                                                                                                                   |
| MENDE       | Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère                                                                                                                                                                                                                    |
| METZ        | Académie Nationale                                                                                                                                                                                                                                                    |
| MONTAUBAN   | Académie des Sciences, Belles- Lettres et Arts                                                                                                                                                                                                                        |
| MONTBÉLIARD | Société d'Émulation                                                                                                                                                                                                                                                   |
| MONTBRISON  | La Diana                                                                                                                                                                                                                                                              |
| MONTPELLIER | Académie des Sciences et Lettres<br>Société littéraire de la Poste et de France-<br>Télécom : la Voix domitienne<br>Association des Amis du Musée de la Pharmacie<br>Centre d'Histoire militaire et d'Études de<br>Défense nationale<br>Revue « Causses et Cévennes » |
| MOULINS     | Société d'Émulation du Bourbonnais                                                                                                                                                                                                                                    |
| NANCY       | Académie de Stanislas                                                                                                                                                                                                                                                 |
| NARBONNE    | Commission Archéologique et Littéraire                                                                                                                                                                                                                                |
| NEVERS      | Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts                                                                                                                                                                                                                      |
| NICE        | Académie des Lettres, Sciences et Arts des<br>Alpes Maritimes<br>Institut de Préhistoire et d'Archéologie                                                                                                                                                             |
| NÎMES       | Comité de l'Art Chrétien<br>École Antique de Nîmes<br>Société d'Histoire du Protestantisme<br>Groupe d'Études Histoire- Ethnologie (Centre<br>Universitaire Vauban)                                                                                                   |
| PARIS       | Akademos<br>Académie des Beaux-Arts<br>Société de l'Histoire du Protestantisme français                                                                                                                                                                               |
| PERPIGNAN   | Société Agricole, Scientifique et littéraire des<br>Pyrénées Orientales                                                                                                                                                                                               |
| POITIERS    | Société des Antiquaires de l'Ouest                                                                                                                                                                                                                                    |
| QUIMPER     | Société Archéologique du Finistère                                                                                                                                                                                                                                    |
| RENNES      | Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine                                                                                                                                                                                                                 |

---

|                         |                                                                                                                        |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ROUEN                   | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts                                                                          |
| SAINT-GILLES            | Société Historique et Archéologique                                                                                    |
| SAINT-JEAN-DU-GARD      | Les Amis de la Vallée Borgne                                                                                           |
| SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE | Société d'Histoire et<br>d'Archéologie de Maurienne                                                                    |
| SAINT-LÔ                | Société d'Histoire et d'Archéologie de la Manche                                                                       |
| SAINT-MALO              | Société d'Histoire et d'Archéologie de<br>l'Arrondissement de Saint-Malo                                               |
| SAINT-QUENTIN           | Société Académique                                                                                                     |
| STRASBOURG              | Société Académique du Bas-Rhin                                                                                         |
| SENS                    | Société Archéologique                                                                                                  |
| TARASCON-SUR-ARIÈGE     | Société préhistorique Ariège-Pyrénées                                                                                  |
| TOULON                  | Académie du Var<br>Société des Amis du vieux Toulon                                                                    |
| TOULOUSE                | Académie des Jeux Floraux                                                                                              |
| TOURS                   | Académie des Sciences, des Arts et des<br>Belles-Lettres de Touraine                                                   |
| TROYES                  | Société Académique d'Agriculture, des<br>Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube                                    |
| TULLE                   | École Félibréenne Limousine « Lemouzi »                                                                                |
| VALENCE                 | Société Archéologique et Statistique de la Drôme                                                                       |
| VANNES                  | Société Polymathique du Morbihan                                                                                       |
| VERSAILLES              | Académie de Versailles.<br>Société des Sciences morales, des Lettres et<br>des Arts des Yvelines et de l'Île de France |
| VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE  | Académie de Villefranche et du<br>Beaujolais                                                                           |
| VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON  | Société d'Histoire et<br>d'Archéologie du Vieux<br>Villeneuve                                                          |
| VITRY-LE-FRANÇOIS       | Société des Sciences et Arts                                                                                           |



## **SOCIÉTÉS SAVANTES, ACADÉMIES ÉTRANGÈRES**

|            |                                                                          |
|------------|--------------------------------------------------------------------------|
| BARCELONE  | Universitat autònoma de Barcelona<br>(departament de Filologia clàssica) |
| BARI       | Università degli studi di Bari                                           |
| BORDIGHERA | Institut International d'Études Ligures                                  |
| BRUXELLES  | Académie royale de Belgique                                              |
| GENÈVE     | Société d' Histoire et d'archéologie                                     |
| NEUCHÂTEL  | Société Neuchâteloise de Géographie                                      |
| VÉRONE     | Accademia di Agricoltura, Scienze,<br>e Lettere di Verona                |